



AGENCE  
NATIONALE  
DE LA COHÉSION  
DES TERRITOIRES



**La CAVEM devient  
Estérel Côte d'Azur Agglomération**

**CONTRAT TERRITORIAL DE RELANCE  
ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE**

**Pour le territoire d'Estérel Côte d'Azur Agglomération**

**Juin 2021**



AGENCE  
NATIONALE  
DE LA COHÉSION  
DES TERRITOIRES



## La CAVEM devient **Estérel Côte d'Azur Agglomération**

### **CONTRAT TERRITORIAL DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE Pour le territoire d'Estérel Côte d'Azur Agglomération**

**ENTRE**

Estérel Côte d'Azur Agglomération,

Représentée par son Président, Monsieur Frédéric MASQUELIER, autorisé à l'effet des présentes par la délibération du Bureau communautaire en date du 11 mai 2021, ci-après désignée Estérel Côte d'Azur Agglomération,

D'une part,

**ET**

L'État,

Représenté par le Préfet du Var, Monsieur Egence RICHARD, ci-après désigné par « l'État »,

En présence des communes des Adrets de l'Estérel, de Fréjus, de Puget sur Argens, de Roquebrune-sur-Argens et de Saint-Raphaël,

D'autre part,

**IL EST CONVENU CE QUI SUIT :**

## SOMMAIRE

<b>SOMMAIRE DES ANNEXES</b>	3
<b>PREAMBULE</b>	4
<b>ARTICLE 1 - OBJET DU CONTRAT</b>	4
1.1 DEFINITION ET OBJECTIFS DU CONTRATS DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE	4
1.2 ÉVOLUTION D'UN CTE VERS LE CRTE	5
1.3 PRÉSENTATION PHYSIQUE ET DYNAMIQUE DU TERRITOIRE SIGNATAIRE	5
1.4 PRÉSENTATION DES DISPOSITIFS EN COURS	11
<b>ARTICLE 2 - AMBITION DU TERRITOIRE D'ESTEREL COTE D'AZUR AGGLOMERATION</b>	14
2.1 LE PACTE DE GOUVERNANCE D'ESTEREL COTE D'AZUR AGGLOMERATION, UNE AMBITION POUR LE TERRITOIRE	14
2.2 UNE AMBITION COLLABORATIVE ET PARTAGEE	15
<b>ARTICLE 3 - LES ORIENTATIONS STRATEGIQUES D'ESTEREL COTE D'AZUR AGGLOMERATION</b>	21
Orientation 1 : lutte contre le changement climatique	21
Orientation 2 : adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels	21
Orientation 3 : gestion de la ressource en eau	22
Orientation 4 : économie circulaire, déchets et lutte contre les pollutions	22
Orientation 5 : biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles	22
Orientation 6 : impact sociétal et emploi	23
Orientation 7 : Relance et mutation économique	23
<b>ARTICLE 4 - LE PLAN D'ACTION</b>	24
4.1 INTEGRATION DES CONTRACTUALISATIONS ET PROGRAMMES DE L'ETAT	24
4.2 VALIDATION DES ACTIONS	25
4.3 PROJETS ET ACTIONS EN MATURATION	26
4.4 LES ACTIONS DE COOPERATION INTERTERRITORIALE	26
<b>ARTICLE 5 - ACCOMPAGNEMENT EN INGENIERIE</b>	27
<b>ARTICLE 6 - ENGAGEMENTS DES PARTENAIRES</b>	27
6.1 DISPOSITIONS GENERALES CONCERNANT LES FINANCIEMENTS	27
6.2 LE TERRITOIRE SIGNATAIRE	28
6.3 L'ÉTAT, LES ETABLISSEMENTS ET OPERATEURS PUBLICS	32
6.4 SOUTIEN DE LA RÉGION PROVENCE ALPES COTE D'AZUR	32
6.5 SOUTIEN DU DÉPARTEMENT DU VAR	33
6.6 ENGAGEMENTS DES OPERATEURS PUBLICS	33
6.7 MOBILISATION DES CITOYENS ET DES ACTEURS SOCIO-ECONOMIQUES	33
6.8 MAQUETTE FINANCIÈRE ET TABLEAUX DE SUIVI DES DISPOSITIFS DE L'ETAT	34
<b>ARTICLE 7 - GOUVERNANCE DU CRTE</b>	34
7.1 LE COMITÉ DE PILOTAGE	35
7.1.2 ROLE	35
7.2 LE COMITÉ TECHNIQUE	36
7.2.2 ROLE	36
7.3 L'ARTICULATION AVEC LES AUTRES INSTANCES LOCALES DE SUIVI DES PROJETS	36
<b>ARTICLE 8 - SUIVI ET EVALUATION DU CRTE</b>	37
<b>ARTICLE 9 - RESULTATS ATTENDUS DU CRTE</b>	37
<b>ARTICLE 10 - ENTRÉE EN VIGUEUR ET DUREE DU CRTE</b>	38
<b>ARTICLE 11 - COMMUNICATION</b>	38
<b>ARTICLE 12 - EVOLUTION ET MISE A JOUR DU CRTE</b>	38
<b>ARTICLE 13 - RESILIATION DU CRTE</b>	38
<b>ARTICLE 14 - TRAITEMENT DES LITIGES</b>	38
<b>SOURCES DOCUMENTAIRES</b>	40

## **SOMMAIRE DES ANNEXES**

### **Annexe 1**

- Portrait d'Estérel Côte d'Azur Agglomération (Observatoire des territoires – janvier 2020)

### **Annexe 2**

- Pacte de Gouvernance d'Estérel Côte d'Azur Agglomération

### **Annexe 3**

Opération de revitalisation du territoire de la commune de Roquebrune-sur-Argens

- Opérations du programme petites villes de demain

- Convention d'adhésion signée

- Fiche projet petite ville de demain

- Fiche projet ORT multisites

### **Annexe 4**

- Fiches actions

- Fiches projets

### **Annexe 5**

- Maquette financière du CRTE

### **Annexe 6**

- Les indicateurs de suivi

### **Annexe 7**

- Missions et compétences des établissements publics et opérateurs pouvant apporter un soutien

- ANCT

- Banque des Territoires

- ADEME

- CEREMA

### **Annexe 8**

- Portrait de territoire et portrait écologique (DDTM du Var – Annoncé pour décembre 2021)

## Préambule

Dans le prolongement de l'accord de partenariat signé avec les régions le 28 septembre 2020, qui se traduira dans des contrats de plan État-région (CPER) rénovés d'une part et dans les programmes opérationnels européens d'autre part, le Gouvernement souhaite que chaque territoire soit accompagné pour décliner, dans le cadre de ses compétences, un projet de relance et de transition écologique à court, moyen et long terme, dans les domaines qui correspondent à la fois à ses besoins et aux objectifs des politiques territorialisées de l'Etat dans le cadre d'un projet de territoire.

La transition écologique, le développement économique et la cohésion territoriale constituent des ambitions communes à tous les territoires. Elles doivent être traduites de manière transversale et opérationnelle dans la contractualisation, qui est aujourd'hui le mode de relation privilégié entre l'Etat et les collectivités territoriales. Celle-ci prend la forme de contrats territoriaux de relance et de transition écologique (CRTE). Le Gouvernement poursuit, au travers de cette initiative nouvelle, l'ambition de simplifier et d'unifier les dispositifs de contractualisation existants avec les collectivités.

Cette démarche a reçu le soutien de la Région Provence Alpes Côte d'Azur, signataire du Contrat d'Avenir. Elle a également été accompagnée localement par le Département du Var en relais des propositions des EPCI de son territoire et en soutien à l'action de l'Etat et de la Région.

## Article 1 - Objet du contrat

### 1.1 Définition et objectifs du contrats de relance et de transition écologique

Les Contrats de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) ont pour objectif d'accompagner la relance de l'activité par la réalisation de projets concrets contribuant à la transformation écologique, sociale, culturelle et économique de tous les territoires (urbains et ruraux, montagne et littoral, métropole et outre-mer).

Les CRTE s'inscrivent :

- dans le temps court du plan de relance économique et écologique, avec des actions concrètes et des projets en maturation rapide ayant un impact important pour la reprise de l'activité dans les territoires ;
- dans le temps long en forgeant des programmes d'action ayant pour ambition la transition écologique et la cohésion territoriale.

Pour réussir ces grandes transitions, les CRTE s'enrichissent de la participation des forces vives du territoire que sont les entreprises ou leurs représentants, les associations, les habitants. La circulaire du Premier Ministre n 6231 / SG du 20 novembre 2020 relative à l'élaboration des Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Écologique confirme la contractualisation comme le mode de relation privilégié entre l'Etat et les territoires ainsi associés à la territorialisation du plan de relance.

Le CRTE définit un cadre de partenariat et ses modalités de mise en œuvre pour réussir collectivement la transition écologique, économique, sociale et culturelle du bassin de vie que représente Estérel Côte d'Azur Agglomération autour d'actions concrètes qui concourent à la réalisation d'un projet résilient et durable. Ce contrat mobilisera l'ensemble des moyens d'accompagnement existants au profit des collectivités locales, entreprises et populations des territoires engagés. Sur la base du projet de territoire, les dynamiques des dispositifs contractuels existants seront intégrées et articulées.

Le CRTE permet aussi de concrétiser des actions communes de coopération entre les intercommunalités dont les interactions pour des questions d'emplois, de mobilité, de services, de culture, de loisirs, de tourisme...

Le contrat contient formellement l'ensemble des engagements des différents partenaires pour l'ensemble de la période contractuelle 2021-2026 : Etat, opérateurs publics mais aussi secteur privé, avec le soutien de la Région et du Département.

## 1.2 Evolution d'un CTE vers le CRTE

Non concerné.

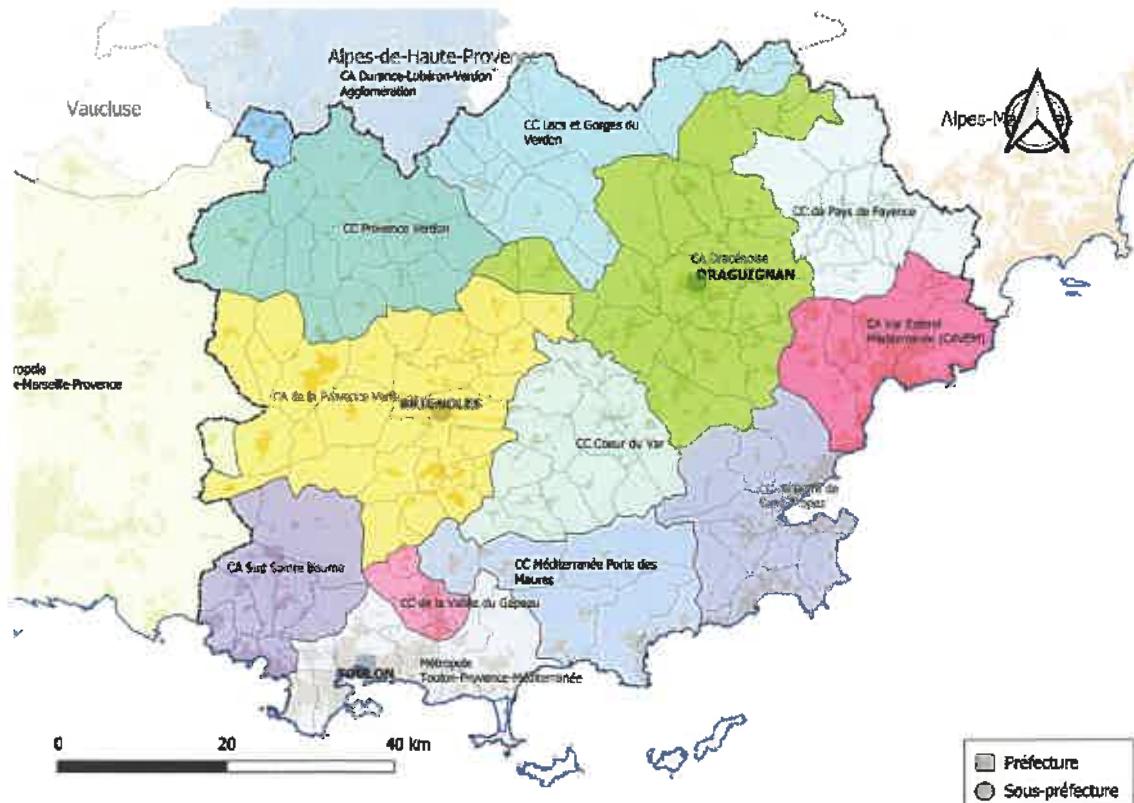
## 1.3 Présentation physique et dynamique du territoire signataire

### **■ Données générale et situation du territoire**

Le territoire d'Estérel Côte d'Azur Agglomération est situé à l'Est du Département du Var en limite avec les Alpes Maritimes avec ses 51 km de littoral, ses 350 km<sup>2</sup> de superficie, 23 000 hectares de forêt et 3 000 heures d'ensoleillement annuel.

Il offre un cadre de vie privilégié à ses 114 895 habitants présents sur les 5 communes qui la composent : Les Adrets de l'Estérel (2 839 hab.), Fréjus (54 623 hab.), Puget sur Argens (8 172 hab.), Roquebrune-sur-Argens (14 815 hab.), Saint-Raphaël (36 231 hab.).

Il est joint utilement en Annexe 1 et en complément de ces informations un portrait du territoire d'Estérel Côte d'azur Agglomération établi par l'Observatoire des Territoires en janvier 2020.





*Les cinq communes du territoire d'Estérel Côte d'Azur Agglomération*

▪ **Rappel historique des coopérations intercommunales et origines de l'établissement**

Estérel Côte d'Azur Agglomération est le nouveau nom de la Communauté d'Agglomération Var Estérel Méditerranée créé au 1<sup>er</sup> janvier 2013 par la fusion de la Communauté d'Agglomération de Fréjus-Saint-Raphaël avec la Communauté de Communes Pays Mer Estérel, regroupant Puget-sur-Argens et Roquebrune-sur-Argens et de l'association de la commune des Adrets de l'Estérel.

La dénomination « Estérel Côte d'Azur Agglomération » résulte de la modification des statuts de la CAVEM, prise par délibération n°32 du conseil communautaire du 25 mars 2021, approuvée par l'arrêté préfectoral n°139/2021-BCLI en date du 18 mai 2021.

La création de la Communauté d'Agglomération de Fréjus-Saint Raphaël l'a été par délibérations conjointes des deux villes suivies de l'arrêté préfectoral du 27 décembre 1999. Préexistait le SIVOM Fréjus - Saint-Raphaël créé dans les années soixante-dix, doté des compétences lutte contre les inondations, assainissement, bureau d'hygiène intercommunal et services de secours.

La création de la Communauté de Communes Pays Mer Estérel l'a été par délibérations conjointes des communes de Puget-sur-Argens et de Roquebrune-sur-Argens suivies de l'arrêté préfectoral du 30 novembre 2009.

Le territoire est par ailleurs devenu adhérent ou a participé à la création de multiples syndicats ou associations et notamment du SEVE, du SMIDDEV, du SIPME, de l'Agence de promotion du tourisme Estérel Côte d'Azur, du Syndicat de la Garonnette, du SMA et du SMIAGE pour l'exercice de leurs compétences respectives.

Le territoire a donc assez tôt engagé des démarches de coopérations intercommunales répondant aux besoins et attentes de ses administrés.

## ▪ Sur le plan des Équipements

Le bassin de vie d'Estérel Côte d'Azur Agglomération accueille habituellement en saison jusqu'à 400 000 personnes avec des équipements dimensionnés en conséquence.

### 1. Les Bâtiments communautaires

*A - Bâtiments de l'administration intercommunale* : Estérel Côte d'Azur Agglomération voit aujourd'hui ses services dispersés sur plusieurs sites : Deux bâtiments ayant accueilli par le passé les services administratifs et le CDI d'un ancien collège datant des années 1970 situés en limite de Fréjus et Saint-Raphaël et à côté du Palais des Sports, accueillent les élus, la direction et les Pôles ressources et prospective, deux bâtiments en location sur le site du Technoparc Epsilon à Saint Raphaël accueillent les services du Pôle technique et des transports, le Château Gallieni à Fréjus accueille le service aux entreprises, un bâtiment connexe accueille le service démoustication, un bâtiment à Puget accueille le service propreté urbaine. Un des projets phares de l'agglomération est de rassembler ses services dans un bâtiment nouveau à haute performance énergétique, projet inscrit dans le Pacte de Gouvernance et dans le présent CRTE. Ce projet permettra un rassemblement des principaux services sur un même site pour plus d'efficacité et de confort.

*B - Equipements Sportifs* : L'Agglomération bénéficie d'une mise à disposition du stade intercommunal de Rugby à Saint-Raphaël. Cet équipement accueille le CARF, Club sportif en National 2. Le Palais des Sports « Jean-François Krakowski », équipement de 2500 places, accueille le Saint-Raphaël Var Handball, Club résident de l'agglomération qui participe au Championnat de France en D1 de handball. La Base nautique municipale de Santa-Lucia à Saint-Raphaël, par l'accueil d'équipes à l'entraînement pour les Jeux Olympiques 2024, acquiert une dimension communautaire.

*C - Equipements Culturels* : Le théâtre « Le Forum » est l'équipement culturel phare de l'agglomération qui accueille habituellement 35 manifestations culturelles par an avec une salle principale d'une capacité de 844 places et une petite salle de près de deux cent places. Un autre équipement, la « Maison du Combattant » accueille les associations d'anciens combattants du territoire sur le site Gallieni.

*D - Centres de formation* : L'agglomération a développé plusieurs initiatives en termes de formation : Le « Campus Connecté » ouvert à la rentrée 2019 avec 15 étudiants dont la capacité aux termes d'une convention passée pour 5 ans avec l'Etat devrait porter sa capacité à 50 étudiants dans les années qui viennent. Cet équipement permet à des jeunes du territoire de suivre des enseignements universitaires à distance et est agréé centre d'examens. Le territoire accueille à Fréjus une école de la deuxième chance et la Grande école du Numérique des formations multimédia au Château Gallieni. Le territoire a aussi contribué à l'accueille de l'école française de scaphandrier basée à Fréjus, l'IFPVPS, Institut de formation public varois aux professions de la santé et l'institut Maritime de l'Estérel pour les professionnels de la mer à Saint-Raphaël. Existe aussi à Boulouris le centre de formation aux métiers d'accueil et de restauration PROMHOTE Var. L'agglomération est aussi en soutien à un projet d'école hôtelière labellisée « Ecole de Lausanne » à Saint-Raphaël ».

*E - Centres de santé ou à vocation sociale* : Estérel Côte d'Azur Agglomération a mis à Saint-Raphaël un bâtiment à disposition du CMPP, Centre Médico Psycho Pédagogique, « Les Magnolias » qui apporte soutien et assistance à de nombreux enfants et familles du secteur. L'agglomération sur le champ social apporte un accueil de jour aux plus démunis à la Ville Sainte-Thérèse à Fréjus et un accueil de nuit à la Lauve à Saint-Raphaël. Elle a également réalisé la crèche du CHI en service depuis 2017. L'agglomération a fait l'acquisition d'un ancien centre d'hébergement ou hôtel social pour jeunes travailleurs à Fréjus dont elle a financé la

réhabilitation gérée depuis par l'association Loge-Toit.

## **2. La couverture numérique du territoire**

Engagée dès 2014 devrait être achevée en 2024, à l'initiative de l'opérateur ORANGE pour Fréjus et Saint-Raphaël et dans le cadre de la DSP passée par le SMO PACA THD et l'opérateur Var Très Haut Débit pour les autres communes. Elle se prépare dans le domaine de la couverture mobile à un déploiement de la 5G à l'été 2021.

## **3. Les approvisionnements en eau potable**

Elles sont assurées par le SEVE, Syndicat de l'Eau du Var Est, qui s'approvisionne directement via des points de captage sur le territoire ou via la Société du canal de Provence ou encore par le rachat d'eau de la SIAGNE. La diversification des approvisionnements et la protection de la ressource en eau permettent d'assurer une alimentation continue avec une eau de qualité tout au long de l'année. Le réseau d'eau potable a fait l'objet de campagnes systématiques de travaux de renouvellement des réseaux existants mais aussi de création de nouveaux réseaux. Cette démarche a permis de réduire le pourcentage de fuites des réseaux de façon très significative.

## **4. Le traitement des eaux usées collectées**

Il est assuré par les stations d'épuration du Reyran avec un traitement en biologique et celle d'Agay. S'y ajoutent la station des Adrets de l'Estérel et celle des Issambres en cours de mise aux normes, sans oublier tous les dispositifs d'assainissement non collectifs, objet de contrôles par le Service public d'Assainissement non collectif d'Estérel Côte d'Azur Agglomération. Les boues de station d'épuration de la station du Reyran sont valorisées par une unité de traitement innovante qui produit du biogaz méthane.

Ces deux derniers sujets constituent l'essentiel des actions du contrat de territoire passé avec l'Agence de l'Eau.

### **▪ Sur le plan énergétique**

Estérel Côte d'Azur Agglomération est, à l'image de la Région, sur une péninsule qui ne produit pas ce qu'elle consomme. Pour autant Estérel Côte d'Azur Agglomération s'est fixé des objectifs ambitieux, via l'AREVE pour la rénovation énergétique, ou encore dans le domaine la mobilité.

Les performances réussies en matière d'économie circulaire des parcs d'activités sont reconnues.

La station d'épuration du Reyran a été équipée d'un dispositif de traitement des boues de station d'épuration permettant la production de Biométhane. Cette unité de traitement exploitée par Véolia Eau renvoie le gaz produit vers le réseau d'exploitation. Il devrait permettre à terme le ravitaillement de bus du réseau urbain faisant appel à cette source d'énergie.

La Communauté d'Agglomération est équipée de 4 véhicules légers à propulsion électrique. Son réseau de transport urbain est assuré en partie par la rotation de navettes électriques.

Par délibération n°32 du conseil communautaire du 25 mars 2021 validé par l'arrêté préfectoral du 18 mai 2021, la communauté d'Agglomération a pris la compétence « Mise en place d'un service comprenant la création, l'entretien et l'exploitation des infrastructures de charges nécessaires aux véhicules électriques ou hybrides rechargeables ».

### **▪ Sur le plan de la mobilité**

Estérel Côte d'Azur Agglomération est Autorité Organisatrice de la Mobilité. Elle dispose d'un réseau public structurant (18 lignes) et des transports scolaires très denses. Une flotte de 92 véhicules aux normes Euro 6 et trois véhicules électriques est mobilisée.

Le territoire compte 18 km de pistes cyclables, 250 arceaux totalisant 375 places et 3 racks totalisant 18 places pour le stationnement vélo, trois aires de covoiturage, une centaine de bornes de bornes de recharges ouvertes privées ou publiques.

## **Sur le plan de l'écologie et de la biodiversité**

Le territoire d'Estérel Côte d'Azur Agglomération est particulièrement riche avec l'intervention de nombreux acteurs dynamiques pour en assurer la préservation.

Il compte de façon non exhaustive pour les espaces terrestres :

- 22 456 hectares de milieux naturels, dont 13 668 hectares, soit plus d'1/3 du territoire (partie terrestre uniquement) classés en zone Natura 2000 dont 9 550 sont animés par Estérel Côte d'Azur Agglomération ;
- 12 ZNIEFF terrestres et 4 ZNIEFF marines de type II ;
- 17 ZNIEFF terrestres et 4 ZNIEFF marines de Type I ;
- 2 ZNIEFF géologiques ;
- 2 sites classés : le Rocher de Roquebrune et le Massif de l'Estérel oriental qui fait l'objet d'une démarche d'opération dans le cadre de la labellisation « Grand site de France » ;
- 3 réserves biologiques dirigées définies par l'O.N.F. d'une surface totale de 500 hectares dans la forêt domaniale de l'Estérel ;
- 6 sites Natura 2000 (5 ZSC et 1 ZPS) : FR9301622 "Plaine et Massif des Maures", FR9301625 "Forêt de Palayon, Bois du Rouët", FR9301626 "Val d'Argens", FR9301627 "Embouchure de l'Argens", FR9301628 "Estérel" et FR9312014 "Colle du Rouët" ;
- de multiples parcelles classées Espaces Naturels Sensibles propriété du Département du Var ;
- 1 358 hectares sont sous la gestion du Conservatoire d'Espaces Naturels de PACA ;
- 2 sites propriété du Conservatoire du Littoral : les étangs de Villepey (site RAMSAR de 272ha) et les petites Maures (597ha). Le site des étangs de Villepey est géré par la Estérel Côte d'Azur Agglomération depuis janvier 2019 et 4 gardes du littoral, rattachés au Service Biodiversité de la Estérel Côte d'Azur Agglomération, y sont directement affectés.
- la part des cours d'eau en bon état (classés en catégorie I ou II au titre de la continuité écologique), en application de l'arrêté 13-252 du 19 juillet 2013, inclut notamment en catégorie II l'Argens entre Pont d'Argens (Les Arcs-sur-Argens) et l'embouchure (Fréjus). Cette catégorie porte une obligation de résultat en matière de circulation des poissons et de transport de sédiments.
- 2 continuités écologiques font l'objet d'une vigilance particulière :
  - ° l'Argens en tant que principal corridor écologique du territoire est menacé par la pollution des milieux par les pesticides d'une part et par le ruissellement,
  - ° le Reyran est un corridor qu'il s'agit de restaurer dans la traversée des zones urbaines.

Il compte aussi pour les espaces maritimes :

- le cantonnement de pêche du Cap Roux, d'une superficie de 450 hectares, géré par la prud'homie de pêche de Saint-Raphaël en partenariat avec la ville de Saint-Raphaël et Estérel Côte d'Azur Agglomération est soutenu par le Fonds européen pour la pêche.
- Il est fait le constat de l'érosion du trait de côte, important s'agissant du golfe de Fréjus avec la perte mesurée d'un mètre par an pendant ces cinquante dernières années au niveau des plages de Saint-Aygulf et dans une moindre mesure de Fréjus-plage. Des dispositifs visant au ré-engrassement de certaines plages ont été mis en œuvre notamment au fond de la baie d'Agay, avec le dispositif « écoplage » finalement détruit par une tempête hivernale. La ville de Saint-Raphaël a pu réaliser l'étude d'un dispositif de protection de la plage du Veillat, proche du centre-ville, dans le cadre du projet MAREGOT inscrit au programme européen Marittimo 2017-2020. Sa réalisation reste à conduire par l'agglomération qui ayant pris la compétence GEMAPI au 1<sup>er</sup> janvier 2018 est devenue titrée en la matière. Des actions sont également à mener sur le littoral de la commune de Roquebrune-sur-Argens à San Peïre, quartier des Is-sambres, pour la protection des plages.

#### ■ Transition et état des lieux écologique du territoire

En matière de transition écologique, la circulaire du 20 novembre 2020 précise que le CRTE doit dresser un état des lieux écologique du territoire qui sera régulièrement mis à jour. Cet état des lieux écologique comportera un portrait de territoire, basé sur le traitement d'un certain nombre d'indicateurs, réalisé par les services de l'État et qui pourra être complété, le cas échéant, par des indicateurs pertinents souhaités par la collectivité.

Il sera annexé au présent contrat et traitera à minima les thématiques suivantes : mobilité, énergie et climat, traitement des déchets et économie circulaire, agriculture et alimentation locale, action en matière de biodiversité, lutte contre l'artificialisation des sols et eau et assainissement. Cet état des lieux comportera des objectifs concrets et mesurables pour améliorer le bilan écologique du territoire, qui conviendra d'évaluer sur la durée du contrat.

#### ■ Sur le plan agricole

Renommé par le passé pour ses productions à l'exemple de la « vallée rose », le territoire reste un territoire de production de fruits et légumes qui compte 328 entreprises qualifiées d'agricoles selon l'INSEE dont 102 exploitants agricoles (57 producteurs non alimentaires et 45 producteurs alimentaires).

La Basse Vallée de l'Argens exposée aux épisodes météorologiques intenses, reste un espace sensible sur lequel les démarches initiées par l'Atelier National Argens en 2014 et 2015 gardent toute leur pertinence et leur actualité.

Le territoire a connu de nombreux épisodes météorologiques sévères depuis une quinzaine d'année, notamment en 2006 sur l'Est de Fréjus. Une crue majeure de l'Argens est survenue le 10 juin 2010 inondant la plaine de l'Argens, faisant près de 1000 sinistrés et privant Fréjus, Saint-Raphaël, Puget-sur-Argens et Roquebrune-sur-Argens d'électricité pendant trois jours. Des épisodes de moindre ampleur se sont répétés en 2011, 2013, 2014 et 2017.

Les derniers évènements ont touché le territoire les 23 novembre et 1er décembre 2019, aggravés par une tempête d'Est en mer de grande ampleur. Ces phénomènes ont causé de nombreux dégâts sur le littoral, aggravant l'érosion côtières et freinant par ailleurs l'écoulement des cours d'eaux côtiers et de l'Argens. Ce sont près de 350 entreprises, artisans et exploitants agricoles qui ont perdus tout ou partie de leur outil de travail à une semaine d'intervalle. Certains secteurs à vocation économique, tels que la zone d'activités de La Palud à Fréjus, ont subi des crues répétitives et font l'objet d'un projet de réduction du risque inondations dans le cadre du PAPI Argens et Côtiers de l'Estérel.

L'Etat apporte à Estérel Côte d'Azur Agglomération depuis 2018 un accompagnement en ingénierie pour la mise en œuvre de la feuille de route issue de l'Atelier National Argens orienté vers la création de hameaux agricoles.

L'objectif est de permettre à des agriculteurs du territoire impactés par les inondations mais aussi à de jeunes agriculteurs souhaitant s'installer, de s'implanter dans la Basse Vallée de l'Argens dans des secteurs non inondables et sous maîtrise publique, pour y construire du bâti d'habitation et d'exploitation tout en maintenant dans le temps un zonage et une vocation agricole au foncier disponible.

La création des hameaux agricoles se traduit par la mise à disposition par bail soit de bâtis existants et à réhabiliter, soit de foncier à bâtir et de terres agricoles à exploiter.

Estérel Côte d'Azur Agglomération porte deux projets de Hameaux agricoles – le hameau de Saint-Pons à Fréjus sur la vallée du Reyran et le hameau des Armandiers à Roquebrune-sur-Argens sur la Basse Vallée de l'Argens à un stade pré opérationnel.

Ces créations s'inscrivent dans une dynamique globale, base de la politique agricole du territoire :

- Valoriser 1 000 hectares de foncier agricole en déshérence,
- Développer une production agricole de qualité, diversifiée, correspondant au contexte

agronomique et climatique du territoire,

- Développer une dynamique de circuits courts. Deux points de vente agricoles collectifs existent déjà auquel viendra s'ajouter la création d'un drive agricole situé sur la RDN7, avec atelier de transformation associant 8 producteurs dans le cadre d'une SAS, ciblée sur les besoins alimentaires du territoire et vertueuse sur le plan environnemental, avec la réduction des GES et la gestion des déchets.

- Engager l'étude d'un Projet Alimentaire Territorial (PAT) en partenariat avec le Pays de Fayence dont les productions sont complémentaires à celles d'Estérel Côte d'Azur Agglomération en lien avec l'Etat et de la Région Sud.

Les PAT répondent à l'enjeu d'ancrage territorial mis en avant dans le Programme National de l'Alimentation et revêtent une dimension économique, environnementale et sociale, qui s'inscrit parfaitement dans la philosophie de l'agenda 21, du PCAET et de la démarche d'économie circulaire, déjà engagés par Estérel Côte d'Azur Agglomération.

Il convient pour ce faire de disposer de la capacité de fournir des produits de qualité, en quantités suffisantes et adaptés aux modes d'achats sur le territoire, ce qui justifie la réalisation des projets phares précités. Un accent a été mis sur les productions « bio » et le développement de produits adaptés, objet d'études avec la création d'un verger expérimental.

Enfin le territoire, par les dispositions ancrées dans son SCoT, protège les terres agricoles et en limite la consommation dans le temps en application des dispositions de la Loi 2014-366 du 24 mars 2014 dite Loi « ALUR ».

#### ▪ En synthèse

Ces éléments, pris dans leur ensemble, illustrent l'engagement complet du territoire dans un processus dynamique de transition écologique. C'est sur cette base que le CRTE décline, par orientation stratégique, des actions opérationnelles pour conduire sa démarche de transformation à moyen et long terme, en mobilisant dans la durée les moyens des partenaires publics et privés.

Le CRTE traduit également la manière dont le volet territorial du CPER se décline concrètement dans le territoire.

Le contenu du présent contrat est conçu « sur-mesure », par et pour les acteurs locaux. C'est un contrat évolutif et pluriannuel d'une durée de 6 ans. Il fera l'objet d'une large communication et d'une évaluation sur la base d'indicateurs de performances numériques, économiques, sociaux, culturels et environnementaux.

#### 1.4 Présentation des dispositifs en cours

L'action d'Estérel Côte d'Azur Agglomération s'inscrit dans un ensemble de dispositifs, schémas et outils évolutifs et notamment :

- Le **Schéma de Cohérence Territoriale Estérel Côte d'Azur 2015-2035** (approuvé le 11 décembre 2017). Le Schéma de Cohérence Territoriale est conforme à la loi ALUR et s'applique aux PLU en portant une vision du territoire. Sur la base de l'état des lieux réalisé, un programme d'Aménagement et de Développement Durable a été bâti qui se décline ensuite au travers des objectifs et des orientations choisis. Il est complété par le PLH, le PDU, le PCAET, tous votés et approuvés et plusieurs autres schémas qui précisent les conditions et les objectifs d'aménagement dans le périmètre.

- Le **Programme Local de l'Habitat 2018/2023** (adopté le 25/06/2018)

Les 4 grands objectifs retenus au PLH d'Estérel Côte d'Azur Agglomération sont de :

- mettre en œuvre une stratégie innovante au service d'un habitat durable ;
- produire une gamme d'offre nouvelle de logements de qualité et mieux adaptée aux besoins ;
- améliorer et mobiliser le parc de logements existants pour répondre aux besoins et

- valoriser les quartiers ;
- renforcer le rôle d'Estérel Côte d'Azur Agglomération dans le pilotage, la coordination et l'animation en matière d'aménagement du territoire et dans la réussite de la politique de l'habitat.

**- Le Plan de Déplacements Urbains (approuvé le 14 décembre 2016)**

Le Plan de Déplacements Urbains (PDU) définit les principes d'organisation du transport et du stationnement, tous modes de déplacements confondus.

Il est porteur de quatre enjeux :

- la réduction des nuisances environnementales dues aux déplacements telles que les émissions de gaz à effet de serre,
- la mise en œuvre d'une offre de mobilité adaptée au développement local,
- la transformation des comportements individuels et collectifs pour une mobilité plus raisonnée,
- l'élaboration d'un Schéma directeur vélo qui viendra compléter ce plan au courant de l'année 2021.

**-Le Schéma Directeur vélo (en cours d'élaboration)**

Estérel Côte d'Azur Agglomération, lauréate de l'Appel à Projet Vélos et Territoires de l'ADEME a lancé la réalisation de son Schéma Directeur Vélo d'agglomération dont la première commission s'est tenue 25 janvier 2021.

L'objectif de ce schéma sera de favoriser l'usage du vélo sur le territoire. Il comporte quatre actions principales en cours de réflexion à savoir :

- l'aménagement des itinéraires structurants, sûrs, continus, confortables et homogènes sur l'ensemble du territoire communautaire ;
- l'aménagement des itinéraires cyclables d'accès aux grands générateurs du territoire (grands employeurs, équipements publics, établissements d'enseignement secondaire, pôles d'échanges, sites balnéaires) en privilégiant l'emprunt de voies à faible circulation et le traitement des points singuliers comme les intersections, les sens uniques... ;
- l'implantation des garde-cycles sur voirie à proximité des générateurs de déplacements, en priorisant les établissements scolaires et les pôles d'échanges, mais aussi les parkings en enclos en priorité sur le littoral ;
- le renforcement des normes des PLU en matière de stationnement des vélos.

**- Le Plan Climat Air Energie Territorial (adopté le 30 septembre 2019)**

Le PCAET d'Estérel Côte d'Azur Agglomération poursuit plusieurs objectifs :

- rendre Estérel Côte d'Azur Agglomération exemplaire dans la conduite du programme décliné ;
- fédérer les acteurs socio-économiques et institutionnels autour d'objectifs ambitieux en matière de réduction des émissions de GES ;
- sensibiliser et accompagner la population dans la mise en œuvre de pratiques permettant de diminuer son empreinte écologique.

**- Les Schémas d'assainissement, de gestion d'Eau Potable et d'Assainissement des Eaux Pluviales des communes d'Estérel Côte d'Azur Agglomération et le PAPI Argens avec sa déclinaison Basse Vallée de l'Argens viennent compléter ces documents.**

Ils ont tous été adoptés à l'unanimité, ce qui démontre une volonté politique partagée de prendre pleinement en compte ces différents sujets et d'apporter les solutions adéquates.

**- Les autres dispositifs financiers contractuels :**

Des contractualisations sont intervenues avec les partenaires institutionnels que sont la Région, l'Agence de l'Eau et le Département du Var, pour des projets orientés en faveur de

**I l'adaptation au changement climatique et la préservation des ressources :**

- le **CRET, Contrat Régional d'Equilibre Territorial 2020-2022**, associant la Région Provence Alpes Côte d'Azur, Estérel Côte d'Azur Agglomération et la Communauté de Communes du Pays de Fayence, de deuxième génération et signé le 09 mars 2020,

- le **Contrat de Territoire 2020-2022** signé avec l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse le 20 octobre 2020 et qui fait suite lui-même à un contrat 2017-2019. L'ensemble de ce schéma et ses dispositifs s'appliquent à un territoire reconnu comme remarquable.

- Le **Contrat de ville 2015-2020** signé le lundi 20 juillet 2015 et prolongé jusqu'en 2022 par un avenant n°1 signé le 16 décembre 2019. La politique de la ville est une politique de cohésion urbaine et de solidarité, nationale et locale, envers les quartiers défavorisés et leurs habitants. Elle est conduite par l'Etat, les villes de Fréjus, de Saint Raphaël et Estérel Côte d'Azur Agglomération dans l'objectif commun d'assurer l'égalité entre les territoires, de réduire les écarts de développement entre les quartiers défavorisés et leurs unités urbaines et d'améliorer les conditions de vie de leurs habitants.

- Le **dispositif Petites villes de demain** objet d'une convention signée le 29 avril 2021 entre l'Etat, la Commune de Roquebrune-sur-Argens et Estérel Côte d'Azur Agglomération. La convention vise à permettre la concrétisation des projets de territoire pour conforter le statut de ville dynamique respectueuse de l'environnement, où il fait bon vivre ses projets. Le conventionnement intègre le financement du poste de chef de projet.

- le **dispositif d'aide aux EPCI du Département du Var** apporte chaque année un soutien à différents projets d'Estérel Côte d'Azur Agglomération dans le cadre de ses compétences et/ou en soutien à des actions structurantes de la Région.

- En matière de Santé et face à la crise COVID survenue dès mars 2020, Etat, Région et Estérel Côte d'Azur Agglomération se sont mobilisés dans le cadre de plusieurs actions visant à fournir aux populations du territoire les équipements nécessaires à leur protection et à celle des personnels soignants (masques), à la mise en place de centre de dépistage et de diagnostic avec des médecins de ville à Saint-Raphaël, puis à Fréjus, à développer ces initiatives et plus récemment à mettre en place dès le 18 janvier 2021 un centre de vaccination sur le site de la Base nature à Fréjus.

Les 3 confinements successifs ont impacté la plupart des TPE et PME du territoire, en particulier dans les secteurs du tourisme, de l'hôtellerie et de la restauration, les commerces de détail non alimentaire, ainsi qu'un certain nombre de chaînes de valeurs industrielles qui rencontrent des difficultés d'approvisionnement.

Un kit d'informations a été créé avec pour objectif de recenser les dispositifs nationaux et locaux d'aide aux entreprises, tous secteurs confondus, et de les accompagner dans la démarche de sollicitation de ces dispositifs auprès des interlocuteurs clés. La cellule intercommunale d'aide aux victimes économiques et sociales a également assuré un accompagnement des entreprises dans les mesures de soutien mises en place par l'URSSAF et la Direction Générale des Finances Publiques.

Les mêmes partenaires ont mobilisé des financements en appui aux activités économiques et aux professionnels dont l'activité a été réduite. Le soutien actif se poursuit tant qu'une majorité significative de la population n'aura pas été vaccinée pour un enrayer durable de la pandémie, idéalement d'ici l'automne 2021.

- En matière de sécurité, l'agglomération poursuit ses actions en matière de sécurité en lien avec l'Etat. Aux CLSPD des communes de Fréjus et de Saint-Raphaël existant depuis 2003 et intervenant sur les quartiers sensibles, s'est ajouté suite à la délibération n°241 du conseil communautaire du 17 décembre 2020, la création d'un CISPD-R. Ce Conseil intercommunal de

sécurité et de prévention de la délinquance et de la radicalisation répond à l'attente des élus et permettra de renforcer les dispositifs existants.

Les agents d'Estérel Côte d'Azur Agglomération ont bénéficié par ailleurs en 2020 d'une journée d'information sur les dangers que présente la radicalisation. Ces dispositifs s'accompagnent de financements de l'Etat en soutien aux actions engagées.

- **Un territoire labellisé « Terres de jeux » pour Les Jeux Olympiques de 2024.** Le rayonnement du territoire intervient aussi en termes d'image et au travers de manifestations sportives de haut niveau. La ville de Saint Raphaël a été ainsi labellisée en 2020 « Terre de Jeux » par l'Etat dans la perspective de l'accueil d'équipes olympiques à l'entraînement en vue des jeux de 2024. La ville prévoit de mobiliser ses équipements, dont le stade nautique dimensionné pour des épreuves olympiques, et conduit la démarche d'une réhabilitation de la base nautique de Santa Lucia. Cette dernière action s'inscrit dans le cadre du Plan Voile 2024 de la Région, les épreuves de voile se déroulant en Méditerranée sur le littoral régional. Elle bénéficie pour ce faire de son soutien financier dans le cadre du CRET 2020-2022. La présence des installations du CREPS de Boulouris, équipement régional qui accueille à l'année les équipes nationales de différentes disciplines est un atout pour le territoire. Cette dynamique est donc bien sûr porteuse en termes de retombées économiques et touristiques.

## Article 2 - Ambition du territoire d'Estérel Côte d'Azur Agglomération

### 2.1 Le Pacte de gouvernance d'Estérel Côte d'Azur Agglomération, une ambition pour le territoire

En application de la loi Engagement et Proximité du 27 décembre 2019, le pacte de gouvernance d'Estérel Côte d'Azur Agglomération, approuvé par délibération du Conseil communautaire en date du 25 mars 2021, formalise les ambitions des élus et le projet politique du mandat. Il définit les relations entre communes et communauté et formalise les objectifs et modalités de la coopération avec les communes membres. Il vise aussi à affirmer une ambition légitime et partagée pour le territoire.

Le Pacte de gouvernance a pour première ambition de consolider la Communauté d'Agglomération pour un fonctionnement optimisé au service des habitants. La mise en œuvre de ce premier objectif passe par une volonté permanente de privilégier l'efficacité de l'action publique. Elle repose ensuite sur la création d'un sentiment d'appartenance à une même communauté, et des actions visant à rapprocher cette communauté du citoyen. Elle s'appuie enfin sur un schéma de mutualisation pour rationaliser et optimiser les moyens, en mutualisant des fonctions supports, en renforçant l'expertise et en réduisant les coûts, tout en améliorant le service à l'usager.

Le Pacte vise aussi à affirmer une véritable ambition à travers des investissements structurants pour l'attractivité du territoire. Ces investissements auront notamment pour objectifs de renforcer la promotion et l'attractivité touristiques du territoire, d'en consolider l'économie par la formation, de moderniser et développer les parcs d'activités, d'accroître le rayonnement sportif et culturel du territoire et enfin de renforcer les relations avec les EPCI voisins.

La troisième ambition est de faire du bassin de vie un territoire mieux protégé, durable et solidaire. Ceci passe tout d'abord par des investissements permettant une meilleure gestion des risques naturels avec des résultats concrets. Il s'agit également de développer des actions pour un espace durable, qui garantit à ses habitants la qualité et la pérennité de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement, un traitement et une valorisation optimisés des déchets,

une gestion à long terme des eaux pluviales dans un schéma intercommunal, avec pour préoccupation de sensibiliser et d'agir pour l'environnement au quotidien.

Estérel Côte d'Azur Agglomération porte aussi comme objectifs, dans ce cadre, le développement des mobilités alternatives, un renforcement de son agriculture locale et des circuits courts, une action cohérente pour le logement et le renforcement d'une action sociale à vocation intercommunale, notamment avec les partenaires associatifs locaux.

La communauté d'agglomération a donc devant elle plusieurs années d'un travail considérable. Les enjeux du Pacte de Gouvernance sont majeurs pour l'avenir de l'intercommunalité, de ses habitants et de ses acteurs économiques.

A l'échelle du mandat, ce sont plus de 200 millions d'euros (budget principal et budgets annexes) qui vont être injectés dans l'économie locale à travers les projets d'investissement à l'horizon 2026. Ils le seront dans le souci d'une étroite collaboration avec les communes membres, autour de projets concrets et fédérateurs avec un impact positif sur l'Est varois.

Le CRTE, à ce titre, contribue à la mise en œuvre des trois grands objectifs du pacte de gouvernance :

- renforcer l'échelon intercommunal, producteur et animateur des grands axes concernant les équipements et les services publics ;
- placer le développement, l'investissement et la qualité des services rendus au cœur de la coopération intercommunale ;
- optimiser la dépense et l'efficacité des politiques menées, en raisonnant à la bonne échelle et en mutualisant les coûts associés et en s'organisant pour garantir la réalisation des projets d'investissement dans les coûts et délais prévus.

Il convient ensuite de rappeler la mise en place prochaine du nouveau Conseil de développement dont l'installation a été retardée par les mesures sanitaires de distanciation et d'interdiction de réunions en nombre du fait de la pandémie liée à la COVID.

Les communes ont mis en place des conseils de quartiers qui permettent à leurs habitants de dialoguer avec les élus et traiter de leurs problématiques spécifiques. La ville de Saint-Raphaël a aussi mis en place un conseil municipal des jeunes pour qu'ils puissent également s'exprimer et développer leur sens civique.

## 2.2 Une ambition collaborative et partagée

Au regard de sa superficie et de ses champs de compétences, Estérel Côte d'Azur Agglomération accorde une importance primordiale aux actions visant à tendre vers les 5 grandes finalités du développement durable :

- la lutte contre le changement climatique et les pollutions atmosphériques,
- la préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources,
- le renforcement de la cohésion sociale et de la solidarité,
- La préservation du cadre de vie,
- l'accentuation du dynamisme de développement selon des modes de production raisonnée.

Ces finalités se déclinent notamment, sur le territoire, à travers plusieurs grands objectifs.

### **■ La maîtrise du développement urbain et en particulier commercial**

Estérel Côte d'Azur Agglomération a connu récemment de très fortes dynamiques de constructions neuves accompagnant la rapide croissance démographique. Elle affiche désormais l'objectif d'une meilleure maîtrise du mode de développement urbain, privilégiant le renouvellement urbain aux extensions urbaines fortement consommatrices d'espaces naturels et agricoles.

La maîtrise du développement urbain passe également par l'engagement d'opérations de requalification du territoire (ORT). Une dynamique initiée sur le territoire par Roquebrune-sur-Argens dans le cadre du dispositif « Petites villes de demain » qui devrait induire la création d'autres périmètres ORT sur le territoire.

En parallèle, Estérel Côte d'Azur Agglomération a connu un développement des grandes

surfaces commerciales rapide, en particulier le long des principaux axes routiers. Le recentrage du développement commercial sur les centralités existantes est désormais l'axe politique prioritaire en la matière. Un DAAC, Document d'Aménagement Artisanal et Commercial est en cours d'élaboration avec pour objectif son intégration prochaine au SCoT.

#### ▪ La préservation et la valorisation des espaces agricoles et naturels

Sur le territoire d'Estérel Côte d'Azur Agglomération, la priorité est donnée à la reconquête agricole, notamment dans la Plaine de l'Argens, qui concentre 1 000 ha de friches sur 3 000 ha d'espaces agricoles. Le projet Basse Vallée de l'Argens, piloté par Estérel Côte d'Azur Agglomération, dans la mouvance de l'«Atelier National des Territoires en mutation exposés aux Risques» (en l'occurrence ici le risque inondation), offre un cadre de projet partenarial permettant d'aborder conjointement la valorisation agricole et environnementale des espaces, et la prise en compte du risque inondation (articulation avec le PAPI de l'Argens). Autour de ces enjeux, l'institution se mobilise pour créer des équipements permettant d'accompagner le développement agricole : une plate-forme d'approvisionnement en circuits courts, des hameaux agricoles...

La mise en perspective d'actions en faveur de la protection des trames vertes et bleues (réseau formé de continuités écologiques terrestres et aquatiques identifiées par les schémas régionaux de cohérence écologique et le Schéma de cohérence territoriale d'Estérel Côte d'Azur Agglomération constitue également un enjeu en contribuant à l'amélioration de l'état de conservation des habitats naturels et des espèces et au bon état écologique des masses d'eau.

#### ▪ Une action réorientée face aux enjeux du changement climatique

En matière d'énergie : compte-tenu de la dominante résidentielle et touristique du territoire ainsi que de la place importante de la voiture individuelle, les secteurs d'activités les plus énergivores sont ceux du logement et de la mobilité.

Il s'agit aujourd'hui des secteurs prioritaires d'intervention de la collectivité pour organiser une baisse de la facture énergétique avec la production d'énergie renouvelable solaire et géothermique pour les bâtiments de la communauté d'agglomération mais aussi la promotion de ces énergies et la prescription de leur mise en œuvre à travers le schéma de cohérence territoriale de la CAVEM notamment pour les nouveaux secteurs d'activités économique. La production de biogaz par le méthaniseur installé sur la station d'épuration du Reyran depuis 2017 a un rôle essentiel dans cette baisse de la consommation énergétique.

Sur le plan de la mobilité, la réalisation d'un schéma directeur vélos doté d'un plan d'action favorisant l'usage du mode de déplacement actif sur le territoire limitera l'usage des énergies fossiles.

Enfin une étude sur la diminution de la chaleur en cœur de ville est prévue par Estérel Côte d'Azur Agglomération sur les communes de Fréjus et Saint-Raphaël afin de diminuer en été les consommations énergétiques pour le rafraîchissement en renaturant les centres-villes.

Le périmètre offre par ailleurs un véritable potentiel de production d'énergie renouvelable que les acteurs locaux sont en train de saisir par le développement de projets innovants

En matière d'eau : l'approvisionnement en eau potable est un enjeu capital pour l'avenir, dans la perspective du changement climatique, et au regard de la pression déjà relativement forte qui s'opère sur la ressource actuelle. Outre la sécurisation des ressources existantes et la diversification de l'approvisionnement en eau, un enjeu fort réside dans l'ambition de devenir un territoire exemplaire « basse consommation d'eau ».

Avec le soutien de l'Agence de l'eau un programme de travaux est prévu sur des secteurs identifiés comme prioritaires aux schémas directeurs, afin de poursuivre les efforts mis en œuvre par la collectivité pour maintenir un bon rendement de ses réseaux.

Ils concernent des réseaux anciens ou en mauvais état, à l'origine de fuites fréquentes mais qui ne peuvent pas toujours être quantifiées en l'état des connaissances. Ce programme sera

complété de pose d'équipement de mesure des débits et de dispositifs de télégestion, compteurs de sectorisation et compteurs divisionnaires. Toujours avec le soutien de l'agence de l'eau une étude d'opportunité va être engagée pour une évaluation du potentiel de réutilisation des eaux traitées des stations d'épuration, notamment pour de l'arrosage.

- **La diversification des cibles touristiques, le développement du tourisme de plein air et de l'agritourisme**

Il existe une capacité d'accueil en lits touristiques de 32 022 personnes<sup>1</sup> dont une majorité sur les communes de Saint-Raphaël, Fréjus et Roquebrune-sur-Argens. Pour autant, les autres communes sont également largement concernées par le tourisme, leur capacité d'accueil étant presque toujours supérieure, voire très supérieure à la population communale.

Le tourisme constituant l'un des principaux moteurs économiques, la consolidation de cette activité apparaît primordiale, tout en veillant à adapter l'offre aux besoins et attentes sociétales et environnementales (visibilité numérique, adaptation qualitative de l'offre, développement des mobilités douces...).

Par ailleurs, le tourisme local étant encore très saisonnier, Estérel Côte d'Azur Agglomération souhaite sortir progressivement d'une saisonnalité concentrée essentiellement sur les mois de juillet et août. Elle poursuit ainsi des objectifs de diversification touristique, notamment par le développement d'un tourisme sportif de plein air ou de pleine nature en cohérence avec les atouts naturels exceptionnels du territoire tout en encadrant ces pratiques afin de protéger la biodiversité (faunes, flore, sols, ...) des nuisances qu'elles peuvent engendrer (sonores, pollutions, ...). Les attentes des résidents comme des visiteurs correspondent à ce concept. L'agritourisme offre aussi un potentiel intéressant.

Enfin, il faut noter qu'une Opération Grand Site (OGS) de l'Estérel est menée par le SIPME (Syndicat intercommunal de protection et de valorisation du massif de l'Estérel) depuis le 28 mars 2019 afin d'améliorer la qualité de l'accueil des 2 150 000 visiteurs du Massif par an tout en restaurant et protégeant la qualité paysagère, naturelle et culturelle du site.

- **Une mobilité plus écologique**

Une optimisation de l'organisation du trafic et la diminution du trafic routier à l'échelle du territoire constituent l'enjeu majeur affiché dans le SCOT et dans le PDU d'Estérel Côte d'Azur Agglomération.

Il se décline en plusieurs sous-enjeux :

- le délestage des grands axes de trafic (RDN7 et RD562) qui font à la fois office de voie de transit, de voie d'accès à l'agglomération et aux principales centralités de la plaine, de desserte des zones d'activités et centres commerciaux. Elles constituent des coupures urbaines interdites de fait aux modes actifs.

A ce titre, l'un des projets structurants d'Estérel Côte d'Azur Agglomération consiste en la création d'une nouvelle voie de contournement pour alléger la circulation saturée sur la RDN7, mieux desservir les zones d'activités et de logements, lutter contre le risque inondation et opérer la transformation à terme de la RDN7 en boulevard urbain ;

- l'aménagement d'aires de covoiturage aux entrées de territoire, notamment en connexion avec l'autoroute A8 (extension de l'aire de covoiturage des Adrets, pôles intermodaux à Monttauroux et à Fayence), répond aux besoins des mouvements pendulaires des actifs en direction du département voisin et de ses activités tertiaires ;

- le déploiement des déplacements infra-territoriaux, notamment à vélo, dans le cadre d'un véritable plan de déplacements de l'agglomération, mais aussi via des navettes maritimes reliant les principaux ports du littoral de l'agglomération ;

- la mise en œuvre d'un plan de mobilités douces à l'échelle d'Estérel Côte d'Azur Agglomération et un schéma des modes doux dans la Basse Vallée de l'Argens (inclus dans le projet Basse Vallée de l'Argens) ;

---

<sup>1</sup> INSEE Tourisme en 2021

- l'encouragement d'une mobilité individuelle éco-responsable : développer l'autopartage, le covoiturage, les véhicules électriques et, à plus long terme, autonomes, en offrant l'écosystème nécessaire à leur croissance (stations de recharge de véhicules électriques, structures sécurisées de stationnement...).

#### ▪ Un patrimoine naturel protégé

Sur le territoire d'Estérel Côte d'Azur Agglomération, il convient en particulier de protéger des pressions urbaines une trame verte et bleue bien structurée. Le projet Basse Vallée de l'Argens permet d'appréhender ces enjeux à l'échelle de la plaine agricole de l'Argens. Indépendamment de cette priorité, d'autres espaces doivent faire l'objet d'une attention particulière.

Dans le cadre de l'Opération Grand Site Estérel, plusieurs projets sont envisagés par le SIPME : la restauration des maisons forestières dont celle du Malpey, l'aménagement écotouristique d'itinéraires de sports de nature, la réhabilitation de chemins prioritaires internes au massif, la requalification, l'amélioration de l'accueil du public dans le massif et la gestion de la fréquentation provenant entre autres du Var et des Alpes Maritimes, et la mise en valeur de sites paysagers stratégiques du massif, sont également des enjeux importants, dans un souci de préservation environnementale et paysagère.

En complément, Estérel Côte d'Azur Agglomération et la commune des Adrets de l'Estérel ont pour projet la Maison de l'Estérel qui constitue une des portes d'entrée du massif.

Des dispositifs de sensibilisation et de prévention à la protection de la nature sont également envisagés : Maison de site à la Ferme des Esclamandes à Fréjus, sentier d'interprétation des carrières à Saint-Raphaël, sentiers sous-marins du Cap Roux en lien avec l'Observatoire marin, aménagement de sentiers...

#### ▪ Une gestion des déchets améliorée

Un enjeu majeur est celui de la limitation à la source des déchets, ménagers, scolaires, économiques. A ce titre, de nombreux projets sont portés, dont le projet « écologie industrielle territoriale », visant à déployer un modèle d'économie circulaire sur 10 parcs d'activités.

Il s'agit aussi d'inciter à la collecte selective, mais également à la collecte citoyenne de déchets sur le littoral (installation de bacs à marée sur les plages).

Les actions en cours ont pour but d'optimiser les équipements en matière de gestion des déchets : usine de valorisation énergétique, revalorisation locale des déchets (compostage, déchets de chantier...), réaménagement des sites « historiques » de Bagnols-en-Forêt (centre technique d'enfouissement des déchets non dangereux non inertes) et mise en œuvre du futur site de stockage des déchets ultimes du vallon des Pins ; développement de lieux d'accueil pour les déchets encombrants à des conditions incitatives afin de lutter contre les dépôts sauvages.

Estérel côte d'Azur Agglomération est engagée dans l'élaboration d'un schéma directeur d'agglomération des déchèteries. Ce schéma comprend plusieurs objectifs et notamment :

- la mise aux normes et l'optimisation des déchèteries existantes – optimisation pour Saint Raphaël, Puget-sur-Argens et celle du Reyran à Fréjus,
- la réalisation de nouvelles déchèteries – celle de Capitou Nord à Fréjus et celle de Roquebrune-sur-Argens,
- la volonté globale de faire passer le volume de déchets ultimes en site d'enfouissement de 50% à moins de 10% du volume total. Pour atteindre cet objectif, il convient de développer les plateformes de tri avec des équipements de proximité performants par l'optimisation des déchèteries existantes et la création de nouvelles déchèteries. La création des déchèteries de Fréjus et de Roquebrune-sur-Argens constitue des priorités. Il convient ensuite d'optimiser les filières de tri pour mieux valoriser les déchets.

A ces objectifs s'ajoutent la création d'au moins une ressourcerie sur le territoire, pouvant être gérée par une association d'insertion. Le but est de pouvoir donner une seconde vie à un certain nombre de biens et objets déposés régulièrement en déchèteries, pour réduire le volume de déchets mais aussi dans une démarche d'économie circulaire.

#### ▪ La gestion de la ressource en eau réinventée

Un enjeu de limitation de la consommation d'eau :

Le bassin versant de l'Argens, a été identifié en déséquilibre par le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin Rhône-Méditerranée 2010-2015.

Une Etude d'Estimation des Volumes Prélevables Globaux (EEVP) a ainsi été réalisée de janvier 2012 à juillet 2013, sous pilotage de l'agence de l'Eau Rhône-Méditerranée et Corse, la DREAL Provence-Alpes-Côte d'Azur et la DDTM du Var afin de définir précisément la capacité de la ressource, les usages et les besoins du milieu.

Le bassin versant a de nouveau été identifié en situation de déséquilibre quantitatif dans le SDAGE 2016-2021, au titre du déséquilibre prélèvement-ressource. L'objectif reste le même, à savoir un bon état quantitatif à l'horizon 2021.

L'atteinte de cet objectif ambitieux mais essentiel, repose sur une répartition affinée de la ressource tout au long de l'année. Le Plan de Gestion de la ressource en Eau du Bas Argens (PGRE), élaboré et porté par le SEVE en partenariat avec Estérel Côte d'Azur Agglomération, a été validé par les services de l'état en 2017. L'objectif de ce projet de territoire est d'atteindre le bon état quantitatif par rapport à la ressource en eau actuellement disponible.

Par ailleurs, Estérel Côte d'Azur Agglomération a lancé des opérations innovantes pour soutenir les pratiques de réutilisation des eaux usées pour arroser les espaces verts (ex : arrosage du golf de Cap Estérel via la station d'épuration Agay à Saint- Raphaël) et augmenter la qualité de distribution des réseaux d'eau potable (lutte contre les fuites).

Une politique de sécurisation de la ressource en eau consiste à mettre en œuvre une gestion raisonnée de la ressource en eau en recherchant sa diversification.

Un enjeu de lutte contre la pollution : Estérel Côte d'Azur Agglomération s'est engagée via un contrat de territoire 2016-2018, renouvelé pour la période 2020-2022, avec l'Agence de l'Eau, à réhabiliter ses canalisations d'eaux usées pour réduire les entrées d'eaux parasites dans les réseaux d'eaux usées, affectant les performances globales des systèmes d'assainissement et pouvant provoquer accidentellement le déversement d'eaux brutes au niveau des zones côtières protégées et dans les milieux.

Aussi une action de transfert des boues de l'usine de traitement d'eau du Gargalon vers la STEP du Reyran a été menée afin de supprimer des rejets à risques dans le milieu naturel.

#### ▪ Une gestion des risques volontariste

Le territoire d'Estérel Côte d'Azur Agglomération est très régulièrement impacté par les risques naturels que sont les inondations et pour le littoral, l'érosion côtière et la submersion marine. Estérel Côte d'Azur Agglomération finance et gère des équipements d'envergure pour lutter contre les inondations et joue un rôle majeur dans l'anticipation et la gestion des crues. Elle a logiquement mis en place des protocoles d'annonce de crue. C'est ainsi que dans le cadre de sa mission de prévision hydrométéorologique, le service dédié de la Communauté d'agglomération analyse, évalue et informe les communes et les services de secours de la situation en cours et de son évolution sur les bassins versants de la Garonne, du Pédégal et du Valescure. Dans cette même logique, il est impératif que l'ensemble des citoyens ait connaissance et adopte les bons comportements en cas de risque inondation. Il a donc été mis en ligne sur le site internet de l'établissement, le « Plan Familial de mise en sûreté » proposé par l'Etat qui explique comment se protéger le mieux possible lors d'événements pluvieux annoncés.

En application de la loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (Loi MAPTAM) du 27 janvier 2014 Estérel Côte d'Azur Agglomération a pris la

compétence dite GEMAPI (Gestion des milieux aquatiques et protection des inondations) au 1er janvier 2018.

Pour en mesurer les enjeux, Estérel Côte d'Azur Agglomération a conduit une étude SOCLE - Schéma d'Organisation des Compétences Locales de l'Eau – et organisé la gestion du littoral et des bassins versants de son territoire. Le nombre et la diversité des bassins versants à gérer sur son territoire justifient pleinement un engagement fort dans la lutte contre les inondations. Estérel Côte d'Azur Agglomération gère en direct :

- les rus côtiers des Issambres, Saint Aygulf et Saint Raphaël,
- le bassin versant du Pédégal, du Valescure et de la Garonne,
- le bassin versant de l'Agay.

Estérel Côte d'Azur Agglomération a délégué ou transféré la gestion de plusieurs autres bassins versants :

- la gestion du bassin versant de l'Argens est déléguée pour partie au syndicat mixte de l'Argens qui a le statut d'établissement public de bassin (EPTB) sur la Basse Vallée de l'Argens, et fait l'objet du PAPI Argens et côtiers de l'Estérel,
- la gestion du Riou de l'Argentière est transférée au SMIAGE maralpin qui est un EPTB,
- la gestion de la Garonnette est transférée au Syndicat Mixte de la Garonnette.

Estérel Côte d'Azur Agglomération et le Syndicat Mixte de l'Argens dans la mise en œuvre du PAPI de l'Argens sont engagés à court et moyen terme la mise en œuvre d'actions et d'investissements lourds dans la basse Vallée de l'Argens.

Sur ce PAPI sont notamment prévues en direct d'ici 2023 les actions suivantes :

- **action N°28** : élaboration d'un projet de territoire pour la basse vallée de l'Argens sur le concept développé par l'Atelier National « territoires en mutation exposés aux risques » dont l'avancement est lié au volet hydraulique prévu à l'action 37, mais qui a prospéré sur le volet agricole,
- **action N°31** : dispositif ALABRI qui permet la réalisation de diagnostics sur les habitations de la Basse vallée de l'Argens impactées par les crues. Un travail de proximité auprès des administrés sinistrés qui peuvent voir racheter leur bien au titre du fonds Barnier,
- **action N°43** : travaux de réalisation des ouvrages de rétention sur le sous-bassin de la Garonne, à savoir le barrage de l'Aspé et le bassin de Vaulongue à Saint-Raphaël,
- **action N°44** : Etude complémentaire de définition des travaux sur les sous-bassins versants du Pédégal, Valescure et de la Garonne.
- **action N°62** : Aménagements hydrauliques de réduction du risque inondation de la ZAE de la Palud sur la commune de Fréjus conduits par le SMA (délégation de maîtrise d'ouvrage). Estérel Côte d'Azur Agglomération intervient directement pour le recalibrage du pont de la Garonne qui traverse le site et interviendra pour la création prochaine de la route digue située au Nord.

Une démarche engagée pour une prise en compte des risques littoraux :

La gestion des risques littoraux passe par la prise en compte du retrait du trait de côte – près de 50 mètres en 50 ans sur les plages du golfe de Fréjus – et du risque de submersion marine. Des études ont été conduites pour lutter contre l'érosion de la plage du Veillat proche du centre-ville de Saint-Raphaël. La dynamique est la même concernant la protection de celle de Fréjus-plage. Les secteurs d'Agay à Saint-Raphaël et des Issambres sont aussi potentiellement concernés.

Ces actions sont financées pour l'essentiel sur le budget annexe GEMAPI, avec un produit de taxe fixé pour 2021 à 6 222 000 € et pour partie sur le budget principal de l'établissement. Ces engagements témoignent du volontarisme des élus du territoire.

Estérel Côte d'Azur Agglomération s'impose comme un territoire déjà très clairement engagé dans un processus dynamique de transition écologique. Les résultats obtenus, la sensibilité environnementale particulière de l'Est Varois, la réalité d'un effort collectif participatif sur ce thème en font un candidat logique pour la conclusion avec l'État d'un « Contrat de Relance et de Transition Écologique ».

Cet engagement réaffirmé dans le pacte de gouvernance s'appuie sur six orientations stratégiques qui pour chacune d'elles se déclinent en projets :

#### **Orientation 1 : lutte contre le changement climatique**

La lutte contre le changement climatique se traduit par des projets dans le domaine de l'énergie et des transports.

##### **1. Dans le domaine de l'énergie**

**Première piste de travail** – La rénovation des bâtiments publics et des infrastructures :

- La réalisation d'un nouveau siège d'Estérel Côte d'Azur Agglomération
- La réhabilitation du centre d'accueil de jour Sainte Thérèse
- La réhabilitation du centre d'hébergement d'urgence de la Lauve
- La mise aux normes énergétiques de l'éclairage des parcs d'activités
- L'équipement photovoltaïque de la STEP du Reyran

**Seconde piste de travail** – La rénovation de bâtiments privés :

- Les logements inclus dans le périmètre SEVESO de Puget sur Argens à sécuriser
- Le soutien au programme « Rénover pour Habiter Mieux » très actif
- Les interventions de l'AREVE - Agence de Rénovation Energétique du Var Est à l'échelle d'une coopération supra-départementale

##### **2. Dans le domaine des transports et de la mobilité**

- Première piste de travail – La création de l'itinéraire alternatif Fréjus – Puget sur Argens de désenclavement de la RDN7, projet structurant inscrit au SCoT.
- Deuxième piste de travail – L'évolution du réseau public de transport collectif d'Estérel Côte d'Azur Agglomération avec l'adaptation du parc de véhicules aux enjeux de transition écologique.
- Troisième piste de travail – La création du Pôle multimodal en entrée Ouest du territoire. Un enjeu : développer la liaison entre le centre de l'agglomération et son entrée géographique Ouest.
- Quatrième piste de travail – La création d'aires de covoiturage à proximité des sorties de l'autoroute A8.
- Sixième piste de travail – La création de navettes maritimes entre les principaux ports du territoire.
- Septième piste de travail - Le développement de cheminements doux notamment dans le secteur de la basse vallée de l'Argens.
- Huitième piste de travail – L'implantation de bornes de recharge pour véhicules électriques.

#### **Orientation 2 : adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels**

Territoire régulièrement marqué par les inondations, les risques naturels ne se limitent pas aux cours d'eaux mais concernent également le littoral avec ses 51 km de côtes.

**Dans le domaine de la lutte contre les inondations** Estérel Côte d'Azur Agglomération est

engagée, outre les travaux annuels pluviaux menés jusqu'ici par les communes dont elle prend le relais cette année, sur trois fronts qui mobilisent des investissements considérables : les côtiers de l'Estérel et la réduction du risque inondation du parc d'activités de la Palud.

- Première piste de travail – La création de deux ouvrages de retenue des côtiers de l'Estérel à Saint-Raphaël qui font partie du PAPI Argens.

- Deuxième piste de travail – La réduction du risque inondation sur la zone d'activités de la Palud en lien avec la ville de Fréjus et le SMA action 62 du PAPI Argens.

Dans le domaine de la lutte contre l'érosion marine :

- Première piste de travail – La protection de la plage du Veillat à Saint-Raphaël et celle de différents secteurs de Fréjus-plage et de la plage des Issambres.

- Seconde piste de travail – Sous maîtrise d'ouvrage de la Régie des Ports Raphaélois, la restructuration de la digue de protection du port de Santa Lucia.

#### **Orientation 3 : gestion de la ressource en eau**

Les stations d'épuration sont des usines qui peuvent être développées selon un fonctionnement vertueux permettant de réduire les effluents et produire de l'énergie, mais aussi de l'eau brute valorisable.

- Première piste de travail – Une étude pour la réutilisation des eaux usées des stations d'épuration.

- Seconde piste de travail – La fourniture d'eau d'arrosage au golf du village de vacances de Cap Estérel par la station d'épuration d'Agay, dont les études de faisabilité sont terminées.

#### **Orientation 4 : économie circulaire, déchets et lutte contre les pollutions**

Il s'agit ici de développer un ensemble de démarches d'amélioration de la gestion des déchets et de projets concrets pour le territoire.

Les efforts d'Estérel Côte d'Azur Agglomération se déploient sur trois fronts distincts en matière de déchets :

- L'optimisation des performances de tri par la création ou la modernisation de déchèteries.

- Sous maîtrise d'ouvrage du SMIDDEV – Le projet à court terme d'usine de valorisation des déchets ménagers.

- L'innovation dans la gestion des déchets verts et la création progressive d'une filière biodéchets propres à l'Est varois.

Dans ce contexte, les projets éligibles au Plan de relance sont nombreux :

- Première piste de travail – La création de l'usine de valorisation des déchets ménagers de Bagnols-en-Forêt.

- Deuxième piste de travail – La création de la déchèterie de la Grande Bastide à Roquebrune-sur-Argens.

- Troisième piste de travail – La création de la déchèterie de Fréjus Nord.

- Quatrième piste de travail – La modernisation de la déchèterie de Puget sur Argens.

- Cinquième piste de travail – La création d'une ressourcerie mutualisée d'Estérel Côte d'Azur Agglomération.

#### **Orientation 5 : biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles**

Estérel Côte d'Azur Agglomération intervient déjà sur le sujet par des actions exemplaires.

La protection de la Biodiversité

- Première piste de travail – La protection du milieu marin avec pour projets la réorganisation du cantonnement de pêche du Cap Roux et la création des mouillages en mer respectueux du milieu marin.

- Deuxième piste de travail – La protection des milieux aquatiques exemplaires et notamment un réaménagement de la ferme des Esclamandes au sein des étangs de Villepey.

- Troisième piste de travail – La création d'une Maison de l'Estérel.

#### Une redynamisation de l'agriculture

- Première piste de travail – La plateforme de circuit court avec drive fermier de Puget sur Argens.
- Deuxième piste de travail – Le hameau agricole de Saint-Pons à Fréjus.
- Troisième piste de travail – Le hameau agricole des Amandiers à Roquebrune-sur-Argens.
- Quatrième piste de travail – L'extension de la Maison des Terroirs à Roquebrune-sur-Argens.

#### Orientation 6 : Impact sociétal et emploi

Le territoire d'Estérel Côte d'Azur Agglomération, avec ses 114 000 habitants permanents, a pour principal besoin de proposer à ses jeunes des filières de formation adaptées au sein desquelles ils puissent trouver un avenir.

- Première piste de travail – La rénovation du centre de formation des apprentis des métiers de la restauration (CFA) dont les locaux appartiennent à la ville de Saint-Raphaël.
- Deuxième piste de travail - La réalisation d'un campus d'enseignement supérieur sur le site actuellement occupés par les bâtiments des services techniques à la Base nature de Fréjus.
- Troisième piste de travail – La rénovation de la base nautique de Saint-Raphaël pour l'accueil d'entraînements d'équipes de voile pour les JO de 2024.
- Quatrième piste de travail – Réhabilitation de l'Hôtel social pour les jeunes, géré par l'association "Loge toit".
- Cinquième piste de travail – Déploiement d'une stratégie de transition numérique avec le recrutement de deux conseillers numériques, la création d'une plateforme de démocratie participative et le développement d'un outil de dématérialisation des demandes administratives.

#### Orientation 7 : Relance et mutation économique

Afin de redresser rapidement et durablement l'économie française, un plan de relance exceptionnel de 100 milliards d'euros est déployé par le Gouvernement autour de **trois** volets principaux : l'écologie, la compétitivité et la cohésion. Ce plan de relance, qui représente la feuille de route pour la refondation économique, sociale et écologique du pays, propose des mesures concrètes et à destination de tous.

L'économie d'Estérel Côte d'Azur Agglomération est une économie préexistante qui s'appuie sur l'activité touristique et la promotion de son territoire mais aussi sur les activités liées au BTP, domaines durement touchés par la crise sanitaire. La relance est l'occasion de redynamiser ces secteurs tout en s'appuyant sur le développement de nouvelles activités liées à la transition numérique.

- Première piste de travail – Mise en œuvre du dispositif « petites villes de demain » pour la commune de Roquebrune-sur-Argens qui intègre un financement du poste de chef de projet.
- Deuxième piste de travail - Mise en place d'une ORT multisites.
- Troisième piste de travail - Entretien et mise à neuf des parcs d'activités économiques sous gestion d'Estérel Côte d'Azur Agglomération.

Les orientations stratégiques se déclinent en projets matérialisés par des fiches-actions. Ces fiches rappellent les objectifs - chiffrés dans la mesure du possible ou qualitatifs - qui peuvent être selon le cas des objectifs numériques, écologiques, économiques, culturels ou sociaux, avec des indicateurs de résultats. Elles indiquent la liste des actions prêtes à être engagées ou des projets qui restent à préciser par champ d'intervention.

En cas d'évolution de leur contenu en cours de contrat, elles seront validées par le comité de pilotage, sans nécessité d'avenant.

#### Article 4 - Le Plan d'action

Le plan d'action est la traduction du projet de territoire qui se décline en actions de la collectivité et des acteurs territoriaux.

La poursuite de chaque objectif opérationnel engage la réalisation :

- De projets nécessitant des investissements et des ressources de fonctionnement et conduisant à l'acquisition ou la réalisation de biens, l'ensemble de ces projets sera priorisé et inscrit dans un calendrier à travers un plan pluriannuel d'investissement,
- De projets qui nécessitent principalement des ressources au travers d'action d'animation, de fédération, d'organisation ou de réorganisation.

L'ensemble de ces projets constitue le plan d'action du présent contrat et font l'objet de fiche-projet ou de fiche-action. En cas d'évolution de leur contenu en cours de contrat, elles seront validées par le comité de pilotage, sans nécessité d'avenant.

A l'inverse tout nouveau projet, devra faire l'objet d'un avenant validé par le COPIL.

##### 4.1 Intégration des contractualisations et programmes de l'Etat

Estérel Côte d'Azur Agglomération est déjà engagée dans plusieurs contrats et programmes avec l'Etat, mais aussi avec la Région.

Avec l'Etat, Estérel Côte d'Azur Agglomération est signataire :

- d'un Contrat de ville pour la période 2015-2022 adopté par la délibération N°17 du conseil communautaire du 29 juin 2015, qui couvre deux quartiers prioritaires de la politique de la ville, situés à Fréjus :

- Le quartier de La Gabelle (2460 habitants au recensement municipal 2013),
- Le quartier de L'Agachon (1040 habitants au recensement municipal 2013).

Par ailleurs des quartiers placés en veille active sont :

- pour Saint-Raphaël : les Logis de l'Aspé, Saint-Sébastien
- pour Fréjus : Sainte-Croix, Villeneuve, Centre-Ancien.
- d'une adhésion par convention au programme « Petites villes de demain » concernant la commune de Roquebrune-sur-Argens pour une durée de 18 mois (délibération n°51 du Conseil communautaire du 25 mars 2021).

Avec l'Agence de l'eau Rhône Alpes Méditerranée,

Estérel Côte d'Azur Agglomération a signé un second contrat de territoire pour une gestion durable des services d'eau potable et d'assainissement et / ou des milieux aquatiques qui couvre la période 2020-2022. Ce contrat porte 47 actions pour un montant avoisinant les 17 millions d'euros dont 33 % sont financés par l'Agence de l'eau. Les objectifs de ce nouveau sont de mieux protéger, mieux sécuriser, diversifier avec une attention particulière sur les eaux parasites. Il est également question de l'imperméabilisation des sols avec l'objectif de réduction de l'artificialisation des sols pour l'avenir et l'anticipation des changements climatiques avec la question des submersions marines (délibération n°20 du Conseil communautaire du 17 février 2020).

Avec la Région Provence Alpes Côte d'Azur, Estérel Côte d'Azur Agglomération est signataire :

- d'un Contrat Régional d'Equilibre Territorial (CRET) commun avec la Communauté de

Communes du Pays de Fayence pour la période 2020/2022 (délibération n° 12 du conseil communautaire du 16 décembre 2019) comportant une enveloppe globale de 10 235 827€ pour mener à bien des actions structurantes en faveur des 5 axes du Plan climat régional.

- du Programme d'Intérêt Général « Rénover pour Habiter mieux », lancé en 2017 et prolongée par la délibération N°259 du Conseil communautaire du 17 décembre 2020, jusqu'en 2022. Le PIG « Rénover pour Habiter Mieux » en faveur de l'amélioration du parc de logements privés vise à favoriser :

- La lutte contre l'habitat indigne et très dégradé,
- La lutte contre la précarité énergétique,
- L'adaptation des logements pour l'autonomie de la personne âgée et/ou handicapée,
- Le développement de l'offre locative à vocation sociale.

#### **4.2 Validation des actions**

Les actions du CRTE sont décrites dans des fiches-action et des fiches-projet en Annexe 4.

Les opérations envisagées sont d'abord l'objet de « fiches-projets » qui deviennent des « fiches-actions » lorsque leur nature et leur plan de financement sont établis et qu'elles sont suffisamment mûres pour démarrer à court terme ou dans un délai raisonnable.

Les projets accompagnés devront être économies en foncier et en ressources et améliorer l'état des milieux des naturels, afin de s'inscrire dans les engagements nationaux (stratégies bas-carbone et biodiversité). Ils peuvent être de grande envergure, structurants pour le territoire, ou à plus petite échelle, mais toujours porteurs d'une plus-value sociale, économique, culturelle et environnementale forte, pour les habitants, les acteurs socio-économiques et les associations.

Les projets peuvent également poursuivre des objectifs de coopérations entre territoires : des actions peuvent être communes à deux CRTE avec deux participations financières.

Les engagements peuvent être de différentes natures. Ils précisent :

- la maîtrise d'ouvrage du contrat et la désignation du pilote pour son élaboration, son suivi, sa mise en œuvre, la description des actions et des projets, les objectifs poursuivis et l'évaluation et les résultats spécifiques attendus au terme du contrat ;
- l'animation des acteurs du territoire, en travaillant étroitement avec les partenaires du contrat (collectivités, entreprises, Etat, établissements publics...) pour initier et catalyser la dynamique interne ;
- les acteurs mobilisés et leur rôle qu'il s'agisse d'appui financier, administratif, technique, en moyens humains ;
- les crédits budgétaires, les financements déjà mobilisés notamment lorsqu'ils proviennent de financements de droit public ;
- la mise à disposition de moyens (humains, matériels, immobilier) ; l'ingénierie (conseils juridiques et techniques) ;
- les indicateurs de suivi et de résultats, les évaluations ;
- l'échéancier (planning d'action, calendrier prévisionnel de réalisation) ;
- les courriers de confirmation des acteurs pour leur implication (notamment financière) ; les autorisations nécessaires aux actions et aux projets pour éviter celles et ceux qui auraient un impact négatif sur l'environnement ou pour les populations en conformité avec la réglementation en vigueur. Les actions accompagnées au titre du présent CRTE restent soumises aux procédures administratives, et en particulier aux autorisations nécessaires au projet ;

Les enveloppes financières indiquées sont prévisionnelles. Elles s'inscrivent dans les règles d'utilisation en vigueur et dans la limite des montants annuels disponibles. Les actions sont « à valider » quand elles sont portées, décrites, financées et évaluées et prêtes à démarrer.

L'inscription formelle des actions dans le CRTE est validée par les instances de gouvernance en s'appuyant sur l'expertise des services déconcentrés de l'Etat, des opérateurs et des services des collectivités territoriales concernées.

Le préfet peut saisir autant que de besoin la « Mission de coordination nationale des Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Ecologique » (cf. article 6.3.) pour toute opération nécessitant un éclairage particulier.

Les actions prêtées sont ensuite inscrites chaque année dans une convention de financement annuelle qui détaille la participation des différents partenaires.

#### 4.3 Projets et actions en maturation

Des projets de niveaux de maturité différents seront listés dans le contrat. Ils feront l'objet d'un travail spécifique de maturation afin d'être proposés à l'intégration dans le contrat, lors du comité de pilotage ultérieur, en fonction de leur compatibilité avec les objectifs du contrat, de leur faisabilité, de leur valeur d'exemple et de leur dimension collective ou de leur effet d'entraînement.

Ces évolutions seront examinées et validées par la gouvernance définie à l'article 8. En cas d'évolution de leur contenu en cours de contrat, les « fiches actions » ou les « fiches actions en maturation » seront validées au fil de l'eau par le comité de pilotage, sans nécessité d'avantant.

Les contrats intégrés ou coordonnés dès la signature du CRTE sont les suivants :

- contractualisation avec la ville de Roquebrune sur Argens sur le dispositif « Petites villes de demain ».

#### 4.4 Les actions de coopération interterritoriale

Chaque territoire se construit par ses dynamiques internes et par ses interactions avec d'autres échelles et dynamiques territoriales qui participent également du projet de territoire.

Ces relations peuvent se traduire par des projets communs, des partages d'expériences qui impactent positivement le territoire d'Estérel Côte d'Azur Agglomération et autres territoires de l'Est Var, à savoir le Pays de Fayence, la Dracénie et le Golfe de St Tropez.

Les actions de coopération entre territoires permettent plus particulièrement de :

- favoriser les synergies et complémentarités entre les territoires en assurant une cohérence des interventions (ex : éviter le financement de projets similaires sur des territoires voisins qui pourraient se concurrencer) ;
- encourager les solidarités entre les territoires les plus dynamiques et ceux en difficulté ; renforcer les fonctions de centralité de certains territoires ;
- répondre aux enjeux posés par les grands territoires communs (bassins d'emploi liés par des flux domicile-travail et des enjeux de logement ou de mobilité, espaces naturels et touristiques, écosystèmes d'acteurs de grands bassins industriels, qualité de l'air, changement climatique, etc...) ;
- construire des filières pour rapprocher offre et demande (énergie, alimentation, etc.) ; mutualiser des moyens (achats groupés, ingénierie, etc.).

Les mesures seront définies localement. Différents types d'action sont envisageables : études, expérimentations, projets communs, mutualisation de ressources, actions d'information et d'animation sur certaines thématiques, concertation pour l'implantation de projets à fort rayonnement ou avec des impacts importants, participation réciproque à la gouvernance des contrats...

Ce volet dédié aux actions de coopération entre les territoires, dont le contenu est à définir localement, est à réfléchir tout au long de l'élaboration du contrat.

## Article 5 - Accompagnement en ingénierie

Plusieurs partenaires sont susceptibles de proposer un soutien en ingénierie (les opérateurs (l'ANCT, CEREMA, ADEME...), la Banque des territoires...), services déconcentrés de l'Etat, collectivités territoriales, agences techniques départementales, CAUE, CPIE, AUDAT.VAR, ...) pour les différentes phases du contrat (élaboration du projet de territoires, définition et mise en œuvre des projets, participation des habitants, suivi et évaluation du contrat) qu'il conviendra de préciser et de rappeler dans le bilan du contrat.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui pourraient notamment mobiliser des financements pour le montage des projets et les investissements.

L'activation de cet accompagnement s'effectuera selon les modalités de saisines propres à chaque organisme.

Ce soutien peut prendre d'autres formes partenariales comme le renfort en capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que des projets eux-mêmes, et par exemple :

- étudier les actions amorcées, nécessitant un approfondissement technique et financier afin de préciser les aides potentielles ;
- partager les actions et les résultats relatifs aux contrats et partenariats en cours, déjà financés sur les autres territoires du CRTE ;
- mettre en relation les relais et réseaux que ces partenaires financent et/ou animent avec les territoires engagés pour renforcer leur capacité d'action.

Les services de l'Etat apporteront un appui à Estérel Côte d'Azur Agglomération pour établir un état des lieux écologique du territoire. La contribution prendra la forme d'un portrait écologique du territoire qui sera annexé au futur contrat et aura vocation à être mis à jour régulièrement par la collectivité.

## Article 6 - Engagements des partenaires

Les partenaires du CRTE s'engagent à assurer la réalisation des actions inscrites à ce contrat.

### 6.1 Dispositions générales concernant les financements

Les financeurs s'efforcent d'instruire dans les meilleurs délais les demandes de financement qui leur sont soumises et à apporter leur appui pour contribuer à la réalisation des actions entrant dans leur champ d'intervention.

Les financements inscrits dans les fiches sont des montants prévisionnels. Ils sont à mobiliser suivant les dispositifs et dispositions propres aux différents partenaires.

Les éléments financiers qui y sont inscrits sont fondés sur une première analyse de l'éligibilité des actions proposées aux différentes sources de financement des partenaires, selon les modalités décrites dans les fiches actions, mais ne valent pas accord final.

Les montants de prêt, d'avance ou de subvention, sont indicatifs, sous réserve de disponibilité des crédits et du déroulement des procédures internes à chaque partenaire, de l'instruction des dossiers, des dispositifs en vigueur à la date du dépôt, de la validation par les instances décisionnaires du partenaire considéré. Les décisions font l'objet de conventions spécifiques établies entre le partenaire et le porteur de projet.

## **6.2 Le territoire signataire**

En signant ce contrat de transition écologique, le territoire d'Estérel Côte d'Azur Agglomération assume le rôle d'entraîneur et d'animateur de la relance et de la transition écologique de son territoire.

Le territoire signataire s'engage à désigner dans ses services un directeur responsable du pilotage du CRTE et à affecter un chef de projet, responsable d'animer l'élaboration et la mise en œuvre du contrat, ainsi que l'évaluation. Il pourra être assisté d'animateurs chargés de faciliter l'émergence de projets et d'accompagner les porteurs (associations, entreprises, communes...), voire bénéficier d'un co-financement du poste de chef de projet par l'Etat.

Si le contrat concerne plusieurs collectivités ou syndicats, ceux-ci recherchent la coordination et l'animation à l'échelle de l'ensemble du territoire à travers la désignation d'un interlocuteur désigné. Les modalités de fonctionnement seront alors précisées dans une convention de partenariat annexée à la présente convention.

Le territoire signataire s'engage à animer le travail en associant les acteurs du territoire et en travaillant étroitement avec les partenaires du contrat (collectivités, entreprises, Etat, établissements publics, habitants, associations...) afin d'initier et de catalyser la dynamique du territoire en faveur du projet de territoire. Le partage des orientations et des actions qui découlent du projet de territoire détaillé dans le CRTE est organisé localement au moment jugé opportun par la collectivité signataire, en accord avec l'Etat.

Ce moment de partage, avant et également après la signature du CRTE, a pour objectif d'enrichir les actions, de favoriser la mobilisation autour du CRTE et l'émergence d'éventuels porteurs de projets.

Le territoire signataire s'engage à mobiliser les moyens, tant humains que financiers, nécessaires au bon déroulement du CRTE, ainsi qu'à son évaluation.

Le territoire signataire s'engage à la mise en œuvre des actions inscrites au CRTE, dont il est maître d'ouvrage.

Projets proposés au CRTE 2020-2026 :

	COUT PREVISIONNEL d'OPERATION Euros HT	Maître d'ouvrage	Niveau de Priorité politique (de 1 à 3)	Niveau de maturité (de 1 à 3)	Fiche action / Fiche projet
<b>Orientation 1 : Lutte contre le changement climatique</b>					
<b>1.1 Energie</b>					
Reconstruction du siège d'Estérel Côte d'Azur Agglomération	9 160 000 €	EPCI	1	1	Action
Réhabilitation de l'accueil de jour Villa Sainte-Thérèse	380 000 €	EPCI	3	1	Action
Réhabilitation de Centre d'Hébergement d'Urgence - Villa La Lauve	198 333 €	EPCI	3	1	Action
Mise aux normes énergétiques de l'éclairage des parcs d'activités	833 333 €	EPCI	2	1	Action
Bilan des émissions de gaz effets de serre	50 000 €	EPCI	2	2	Projet
Etude d'identification de chaleur cœur de ville	12 500 €	EPCI	2	3	Projet
<b>1.2 Mobilité et transport</b>					
Réaménagement du front de mer Fréjus – Saint-Raphaël – Crédit d'un TCSP	30 000 000 €	EPCI	1	3	Projet
Barreau routier Fréjus/Puget sur Argens	15 810 747 €	EPCI	1	2	Action
L'évolution du réseau public de transport collectif d'Estérel Côte d'Azur Agglomération avec l'adaptation du parc de véhicules aux enjeux de transition écologique	A définir	EPCI	2	3	Projet
Pôle d'échange Ouest ligne 4	1 023 580 €	EPCI	2	3	Projet
Création de navettes maritimes entre les principaux ports du territoire	A définir	EPCI	2	3	Projet
<b>Orientation 2 : Adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels</b>					
<b>2.1 Prévention des inondations</b>					
La création de deux ouvrages de retenue des côtières de l'Estérel à Saint-Raphaël (acquisitions foncières)	1 093 0000€	EPCI	1	1	Action
Réduction du risque inondation sur la zone d'activités de la Palud	4 416 667€	EPCI	1	1	Action
Modernisation du système d'annonce de crue : achat de stations de mesures et Hyperviseur	210 000 €	EPCI	2	2	Action
<b>2.2 Lutte contre l'érosion marine</b>					
Protection de la plage du Veillât à Saint-Raphaël et celle de différents secteurs de Fréjus-plage et de la plage des Issambres	6 000 000 €	EPCI	1	2	Projet
Restructuration de la digue de protection du port de Santa Lucia	5 008 377 €	Régie des Ports Raphaëlois	2	2	Action

### Orientation 3 : gestion de la ressource en eau

Réutilisation des eaux usées de la STEP d'Agay pour l'arrosage d'un golf	360 060 €	EPCI	1	1	Action
--	-----------	------	---	---	--------

### Orientation 4 : Economie circulaire, déchets et lutte contre les pollutions

Création de la déchèterie de la Grande Bastide à Roquebrune-sur-Argens	1 958 333 €	EPCI	2	3	Projet
Création Déchèterie de Fréjus Nord Capitou	2 410 667 €	EPCI	2	2	Projet
Modernisation Déchèterie de Puget sur Argens	1 114 210 €	EPCI	2	1	Action
Modernisation Déchèterie des Adrets de l'Estérel	2 228 363 €	EPCI	3	3	Projet
Création d'une ressourcerie mutualisée	791 667 €	EPCI	3	3	Projet

### Orientation 5 : biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles

#### 5.1 La protection de la Biodiversité

Réaménagement de la ferme des Esclamandes au sein des Etangs de Villepey	802 000 €	EPCI	3	2	Projet
Création de la Maison de l'Estérel	A définir	EPCI	2	2	Projet
Etude de faisabilité d'organisation des mouillages en mer	80 000 €	EPCI	3	2	Projet
Installation de deux amarrages écologiques en baie d'Agay	60 000 €	Régie des Ports Raphaëlois	3	2	Action

#### 5.2 Une redynamisation de l'agriculture

Plateforme de vente de produits agricole en circuits courts	537 500 €	EPCI	1	1	Action
Hameau agricole de Saint-Pons	666 667 €	EPCI	2	1	Action
Hameau agricole des Amandiers (remise en état des terres, du bâtiment et rachat EPF)	2 904 050 €	EPCI	2	1	Action
Etude pour un Programme Alimentaire Territorial	20 833 €	EPCI	3	3	Projet
Extension de la Maison des terroirs à Roquebrune-sur-Argens	A définir	EPCI / Commune de Roquebrune sur Argens	1	3	Projet

Orientation 6 : Impact sociétal et emploi

Campus numérique : équipement pour une montée en charge	129 000 €	EPCI	1	1	Action
Rénovation de la base nautique de Saint-Raphaël pour l'accueil d'entraînements d'équipes de voile pour les JO de 2024	1 875 051 €	Ville de Saint-Raphaël	2	3	Action
Hôtel social pour les jeunes "Loge toit" : réhabilitation de 6 studios	293 750 €	EPCI	3	1	Projet
Recrutement de 2 conseillers numériques	A définir	EPCI / Fréjus	2	1	Action
Plateforme de démocratie participative	15 000 €	EPCI	2	2	Projet
Outil de dématérialisation des demandes administratives	50 000 €	EPCI	2	2	Projet

Orientation 7 : Relance et mutation économique

Gros travaux de rénovation des ZAE en gestion Estérel Côte d'Azur Agglomeration	4 424 000 €	EPCI	2	1	Action
---	-------------	------	---	---	--------

### 6.3 L'État, les établissements et opérateurs publics

Conformément à la circulaire 6231/SG du 20 novembre 2020, l'Etat s'engage par ses services, services déconcentrés et établissements à accompagner l'élaboration et la mise en œuvre du CRTE, dans une posture de facilitation des projets.

L'appui de l'État porte en particulier sur l'apport d'expertises techniques et juridiques et la mobilisation coordonnée de ses dispositifs de financement au service des projets du CRTE.

L'État s'engage à optimiser les processus d'instruction administrative et à examiner les possibilités d'expérimentation de procédures nouvelles, ou de simplification de procédures existantes, sur la base de projets précis qui lui seraient présentés dans le cadre du CRTE.

L'État s'engage à étudier le possible cofinancement des actions inscrites dans le CRTE, qui seraient éligibles aux dotations et crédits de l'État disponibles.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui mobiliseront notamment des financements pour le montage des projets et les investissements. Ce soutien permettra de renforcer la capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que les projets eux-mêmes.

En particulier :

- **l'ANCT, Agence Nationale de la Cohésion des Territoires**, mise en place au 1er janvier 2020, a pour objectif d'accompagner les collectivités dans leurs projets, sur un large champ thématique et autour de trois priorités : soutenir les petites villes et les centres-villes, faire vivre les ruralités, changer le quotidien des habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville.

- **l'ADEME** peut apporter un appui à travers un contrat d'objectifs transversal sur la durée du contrat de transition écologique et intervenir en soutien de certaines opérations du CRTE.

- **la Banque des territoires** pour accompagner les acteurs locaux dans leurs projets de développement territorial - conseil et ingénierie, prêts, investissements en fonds propres, services bancaires, consignations et dépôts spécialisés.

- **le CEREMA** peut apporter un appui en matière de définition des projets de territoires, des actions complexes (ex : réseaux), des indicateurs et d'évaluation.

D'autres établissements publics ou opérateurs de l'État peuvent intervenir : l'Office français pour la biodiversité (OFB), l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU), la Banque publique d'investissement (BPI France), l'Agence française de développement (AFD), etc.

Estérel Côte d'Azur Agglomération est par ailleurs adhérente à l'AUDAT.VAR, agence d'urbanisme du Var, qui peut utilement être mise à contribution.

Les missions et compétences des établissements publics et opérateurs sont détaillées en Annexe 7.

### 6.4 Soutien de la Région Provence Alpes Côte d'Azur

La Région en qualité de cheffe de file des politiques de transport, de formation professionnelle, d'aménagement du territoire, de développement économique, de tourisme et d'environnement, pourra apporter, sans en être signataire, son concours aux actions visées par le CRTE. Elle pourra désigner dans ses services un ou des référent(s) pour accompagner l'Etat dans la gouvernance du CRTE et participer au dispositif de pilotage, de suivi et d'évaluation des actions et projets.

La Région pourra soutenir les actions et projets du CRTE compatibles avec ses politiques

publiques et cadres d'intervention, sous réserve que les porteurs de projet déposent auprès d'elle un dossier complet pour instruction et répondent à ses sollicitations pour l'instruction du dossier et éclairer son exécutif sur la décision à intervenir.

La Région, via ses cadres d'interventions, notamment le Contrat Régional d'Equilibre Territorial 2020-2022 Var Estérel Méditerranée – Pays de Fayence ou les dispositifs européens, pourra apporter un appui financier aux opérations et actions inscrites au CRTE. Ces opérations suivront les modalités de subventionnement fixées par la Région.

#### 6.5 Soutien du Département du Var

Le Département en qualité de chef de file des politiques de solidarité mais également de son rôle sur les politiques de mobilité et les espaces naturels sensibles, ainsi que le numérique, pourra apporter son concours aux actions visées par le CRTE.

Le Département pourra désigner dans ses services un ou des référent (s) pour accompagner l'Etat dans la gouvernance du CRTE et participer au dispositif de pilotage, de suivi et d'évaluation des actions et projets.

Le Département pourra soutenir de manière prioritaire les actions et projets du CRTE qui sont compatibles avec ses politiques publiques et cadres d'intervention, sous réserve que les porteurs déposent auprès d'elle un dossier complet pour instruction et répondent à ses sollicitations pour l'instruction du dossier et éclairer son exécutif sur la décision à intervenir.

Le Département, via ses cadres d'interventions ou les dispositifs européens, pourra apporter un appui financier aux opérations et actions inscrites au CRTE. Ces opérations suivront les modalités de subventionnement fixées par le Département.

#### 6.6 Engagements des opérateurs publics

Un ou des opérateurs publics s'engagent à désigner dans leurs services un ou des référent (s) pour participer à la gouvernance du CRTE ainsi qu'au dispositif de pilotage, de suivi et d'évaluation des actions et projets.

Ce ou ces opérateurs publics s'engage(nt) à soutenir de manière prioritaire les actions et projets du CRTE, compatibles avec leurs politiques publiques et cadres d'intervention.

L'engagement de ce ou ces opérateurs publics sera formalisé avec le ou les maîtres d'ouvrages concernés indépendamment de la présente convention.

#### 6.7 Mobilisation des citoyens et des acteurs socio-économiques

Le CRTE a aussi pour vocation de renforcer la cohésion territoriale et l'appartenance nécessaires à la dynamique de transformation du territoire en mobilisant, écoutant, faisant participer les habitants et les acteurs socio-économiques aux orientations générales et au cap suivi.

Estérel Côte d'Azur Agglomération met en œuvre un Conseil de Développement dont les membres pourront être associés à une démarche entrant dans le champ des projets ou actions du CRTE. Ils pourront être utilement informés si ce n'est associés à une ou plusieurs d'entre elles.

La dynamique d'animation du projet vise une communication et une sensibilisation en continu pour permettre aux acteurs et partenaires de s'associer aux actions de transformation ; une attention particulière sera portée à la facilitation de la mobilisation citoyenne en faveur du projet collectif.

Concrètement, la mobilisation des citoyens peut prendre deux types de formes : la participation des publics à l'élaboration de la décision publique d'une part, et les initiatives citoyennes prises et mises en œuvre par les citoyens eux-mêmes d'autre part.

Les chambres consulaires, qu'il s'agisse de la CCI, de Chambre des Métiers et de l'Artisanat ou encore de la Chambre d'Agriculture, participent de la dynamique du territoire et peuvent contribuer à la mise en œuvre des actions inscrites au CRTE.

Les entreprises, par leur impact sur l'environnement et l'emploi, sont des acteurs indispensables au projet de développement écologique et économique du territoire, leur collaboration peut permettre d'identifier de nouvelles synergies en particulier dans une logique d'économie circulaire.

#### 6.8 Maquette financière et tableaux de suivi des dispositifs de l'Etat

La maquette financière récapitule les engagements prévisionnels des signataires du contrat sur la période contractuelle, en précisant les montants (CF Annexe 5 du CRTE) :

- des crédits du plan France relance ;
- des crédits contractualisés (nouveaux engagements) ;
- des crédits valorisés (au titre des engagements antérieurs et des dispositifs articulés non intégrés) ;
- des actions financées par des conventions ad hoc avant la signature du CRTE ;
- des inscriptions aux budgets d'Estérel Côte d'Azur Agglomération et à son Plan Pluriannuel d'Investissement ;

Ceci avec l'engagement d'un comité des financeurs donnant sa validation des actions. (CF article 7.1.1)

Les différents financeurs instruiront dans les meilleurs délais les demandes de participation, selon leurs modalités internes de validation pour les actions entrant dans leur champ de compétence.

La maquette financière peut être saisie dans la plateforme informatique dédiée.

Il sera utilement annexé au CRTE pour un bon suivi et coordination de ces dispositifs, les tableaux suivants :

Tableau des dispositifs plan de relance pour lesquels Estérel Côte d'Azur Agglomération ou ses communes sont Lauréats,

Tableau des demandes de subventions DETR-DSIL et AAP Rénovation Energétique 2021.

### **Article 7 - Gouvernance du CRTE**

Les représentants de l'État et des collectivités territoriales porteuses mettent en place une gouvernance conjointe pour assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du CRTE.

Cette gouvernance s'articule, selon leurs domaines de compétences respectifs, avec le comité stratégique du plan de relance tel que décrit dans la circulaire de référence et le comité local de cohésion des territoires (CLCT). Le CLCT participe à la définition d'orientations stratégiques communes en matière d'ingénierie au profit des collectivités territoriales et de leurs groupements à l'échelle départementale.

Ce travail partenarial cette comitologie, par la dimension intégratrice des CRTE, a vocation à s'articuler voire intégrer les démarches partenariales déjà existantes, dans un souci d'efficacité et de cohérence.

## **7.1 Le comité de pilotage**

### **7.1.1 Composition**

Le comité de pilotage est coprésidé par le Préfet du département, ou son représentant, et par le Président du territoire ou son représentant.

Sa composition est donc la suivante :

- Le Président de Estérel Côte d'Azur Agglomération, ou son représentant,
- Le Préfet de département, délégué territorial de l'ANCT, ou son représentant,
- Le sous-préfet de Draguignan ou son représentant,
- La sous-préfète chargée de mission, déléguée territoriale adjointe de l'ANCT, ou son représentant,
- Le directeur de la direction départementale des territoires et de la mer du Var, délégué territorial adjoint de l'ANCT, ou son représentant,
- Les représentants de l'exécutif et des services de la communauté d'agglomération Estérel Côte d'Azur Agglomération,
- Les représentants des communes portant un dispositif contractuel intégré ou coordonné ou concernées par une action annexée à la convention financière annuelle du CRTE,
- Le représentant des collectivités régionales,
- Le représentant des collectivités départementales,
- Les partenaires institutionnels et financiers associés au contrat, ainsi que d'autres établissements publics et opérateurs mobilisés en appui du CRTE,
- Les services de l'Etat en fonction des enjeux identifiés.

La configuration pourra également être amenée à évoluer en fonction de la mise en œuvre du contrat avec l'ajout :

Du représentant de l'ADEME,

Du représentant de la Banque des territoires,

Du représentant du CEREMA,

Du représentant de l'ARS, Agence Régionale de Santé,

Du représentant de l'Agence de l'eau.

Il sera identifié en son sein les représentants constituant le comité de financeurs. (CF Article 6.8).

### **7.1.2 Rôle**

Le COPIL valide toutes les décisions importantes concernant le CRTE.

Il assure par ses représentants la bonne appropriation des décisions auprès des autorités, institutions et partenaires participant aux projets et actions.

Il siégera au moins une fois par an pour :

- valider l'évaluation annuelle du CRTE soumise par le comité technique, sur la base des indicateurs de suivi définis pour le CRTE ;
- examiner l'avancement et la programmation des actions ;
- étudier et arrêter les demandes d'évolution du CRTE en termes d'orientations et d'actions (inclusion, adaptation, abandon...), proposées par le comité technique ;
- décider d'éventuelles mesures rectificatives.

## **7.2 Le comité technique**

### **7.2.1 Composition**

Le comité technique réuni par thématique est coprésidé par les représentants de l'Etat et du territoire d'Estérel Côte d'Azur Agglomération. Il est chargé du suivi de l'avancement technique et financier du CRTE et de rendre compte au comité de pilotage dont il prépare les décisions.

Sa composition est la suivante :

Pour l'État et les établissements ou opérateurs publics :

- le secrétaire général de la Sous-préfecture de Draguignan ou son représentant,
- le représentant de la DDTM,
- le représentant de la DREAL,
- les représentants des établissements ou opérateurs publics associés aux projets et actions du CRTE (ADEME, Banque des territoires, CEREMA et ANCT).

Pour les collectivités locales :

- Le Directeur général des services de la communauté d'agglomération,
- Le Directeur de cabinet du Président,
- Le Directeur chargé du pilotage du CRTE,
- Le chef de projet CRTE,
- Les chefs des projets et/ou les animateurs communautaires ou communaux,
- le représentant des services de la Région Provence Alpes Côte d'Azur,
- le représentant des services du Département du Var,
- Toutes personnes intervenant au titre d'une des actions inscrites au CRTE et dont la présence serait requise.

### **7.2.2 Rôle**

Le comité technique est chargé du suivi de l'avancement technique et financier du CRTE et de rendre compte au comité de pilotage dont il prépare les décisions.

Il se réunira trimestriellement pour :

- veiller en détail au bon déroulement des actions prévues au contrat, vérifier l'avancement des dossiers, analyser les éventuelles situations de blocage pour proposer des mesures visant à permettre l'avancement des projets ;
- établir et examiner le tableau de suivi de l'exécution du CRTE ;
- mettre en place les outils d'évaluation et analyser les résultats des évaluations ; Étudier et valider les demandes d'adhésion à la charte partenariale d'engagement ;
- étudier et statuer sur les évolutions des fiches orientations ;
- étudier et statuer sur les évolutions et les propositions d'ajouts de fiches projets et fiches actions.

## **7.3 L'articulation avec les autres instances locales de suivi des projets**

Le CRTE s'inscrit dans un contexte marqué par :

- la mise en œuvre territorialisée du plan de relance et son suivi dans les comités de pilotage et de suivi de la relance ;
- le déploiement des comités locaux de cohésion territoriale qui suivent l'installation de l'agence nationale de cohésion des territoires.

Dans ce contexte, il appartient au Préfet, délégué territorial de l'ANCT, de veiller à l'articulation

et la cohérence entre les projets et actions portées par le CRTE mais aussi avec les orientations fixées par le comité local de cohésion territoriale.

Le Préfet organise, par ailleurs, la remontée d'informations au sujet des actions du CRTE financées par des crédits du plan de relance vers les comités régionaux de pilotage et de suivi de la relance.

#### Article 8 - Suivi et évaluation du CRTE

Un tableau de bord de suivi du CRTE est établi, régulièrement renseigné, décrivant l'avancement des orientations et actions (taux de réalisation, mobilisation des moyens et financement, indicateurs...). Il est tenu à jour sous la responsabilité d'un binôme désigné de représentants du territoire concerné et de l'Etat, membres du comité technique. Il est examiné par le comité technique et présenté en synthèse au comité de pilotage. D'autres tableaux de bord partagés, complémentaires, peuvent être établis, en fonction des besoins.

A terme, la plateforme CRTE pourrait être l'outil de renseignement de ces tableaux de bord en vue de leur mise à disposition selon une régularité à définir localement, auprès de l'ensemble des parties prenantes.

Le dispositif d'évaluation, articulé sur plusieurs niveaux (intégralité du CRTE, orientations et actions) avec la définition des indicateurs et la désignation des acteurs en charge de son fonctionnement, fera l'objet de comptes rendus réguliers devant le comité technique, et une fois par an devant le comité de pilotage. Il s'intégrera au dispositif national d'évaluation de l'ensemble des CRTE.

Il est attendu de chaque projet ou action inscrits au CRTE le respect des principes suivants :

- Le respect de la dimension et de la portée intercommunale, formalisée par leur inscription dans le pacte de gouvernance d'Estérel Côte d'Azur Agglomération,
- La conformité de la réalisation à sa destination et notamment aux objectifs de l'Etat que sont la relance et la transition écologique.

L'évaluation de chaque projet ou action inscrits au CRTE interviendra sur les bases suivantes :

- Le respect du calendrier prévisionnel,
- Le respect des coûts prévisionnels,
- Le niveau de consommation des crédits alloués par l'Etat, ou tout autre organisme.

Le CEREMA pourra apporter des conseils méthodologiques pour préciser les indicateurs et la méthodologie d'évaluation du CRTE.

#### Article 9 - Résultats attendus du CRTE

Les résultats du CRTE seront suivis et évalués. Le ou les indicateurs à l'aune desquels ces résultats sont évalués seront choisis en cohérence avec l'objectif recherché lors de la mise en œuvre de l'action.

L'évaluation sera menée sur la base d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs, au regard des objectifs de la SNBC.

Les fiches action et les fiches projet en Annexe 4 comprennent les objectifs détaillés.

Si la liste d'actions arrêtée à la date de signature est complétée au cours de l'exécution du contrat par de nouvelles actions, ces dernières seront prises en compte dans l'évaluation finale du CRTE.

Les indicateurs de suivi sont précisés en Annexe 6.

Les valeurs des indicateurs peuvent être saisies dans la plateforme informatique dédiée.

Les indicateurs proposés pour les fiches-projets et fiches-action sont les suivants :

- Respect de l'objectif du projet en lien avec la transition écologique et la relance,
- Respect du calendrier de commencement d'exécution et de livraison,
- Consommation des crédits au long de la réalisation du projet,
- Écart entre le coût final et le coût prévisionnel de l'opération

Les indicateurs spécifiques élaborés par Estérel Côte d'Azur Agglomération pourront être complétés ou amendés par l'ANCT.

#### Article 10 - Entrée en vigueur et durée du CRTE

L'entrée en vigueur du CRTE est effective à la date de signature du présent contrat.

La durée de ce contrat est de six ans.

Au terme du contrat, un bilan sera conduit pour en évaluer les résultats et les impacts.

#### Article 11 - Communication

Pour chacun des projets bénéficiant de financements du plan de relance, la communication réalisée par les différentes parties prenantes fera apparaître le logo de l'Etat et le logo « France Relance », dans le respect de la charte graphique définie par le Service d'information du gouvernement et annexé à la présente convention.

#### Article 12 - Evolution et mise à jour du CRTE

Le CRTE est évolutif. Le corps du CRTE et ses annexes peuvent être modifiés par avenant d'un commun accord entre toutes les parties signataires du CRTE et après avis du comité de pilotage.

C'est notamment le cas lors d'une évolution de son périmètre thématique ou géographique ou de l'apparition de nouveaux projets déclinés en actions.

#### Article 13 - Résiliation du CRTE

D'un commun accord entre les parties signataires du CRTE et après avis favorable du comité de pilotage, il peut être mis fin au présent contrat.

#### Article 14 - Traitement des litiges

Les éventuels litiges survenant dans l'application du présent contrat seront portés devant le tribunal administratif de Toulon, territorialement compétent.

Signé à ..... ~~Toulon~~ ..... , le ..... 09 JUIL 2021

Le Préfet du Var,



Evelyne RICHARD

Le Président d'Estérel Côte d'Azur  
Agglomération,



Frédéric MASQUELIER

AR Prefecture

083-200035319-20210623-C\_20210615\_71-DE  
Reçu le 23/06/2021  
Publié le 23/06/2021

9 juil 2021

Page 39 sur 41

**CONTRAT TERRITORIAL DE RELANCE  
ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE  
Pour le territoire d'Estérel Côte d'Azur Agglomération**

**SOURCES DOCUMENTAIRES**

Les données citées dans le présent document sont extraites de documents émanant de l'agglomération, notamment le SCoT et le PLH pour les données relatives au territoire ou ayant trait à la population, qui s'appuient également sur des données INSEE, ainsi que sur des documents internes faisant état des différents projets et actions de l'agglomération.

Les principaux schémas et enfin le site Internet d'Estérel Côte d'Azur Agglomération sont également des sources d'informations précieuses pour compléter la connaissance du territoire et de ses actions.

- Accord de partenariat signé avec les régions le 28/09/2020 formalisant les principes et modalités d'action conjointe en faveur de la relance, de la résilience des territoires et de la transition écologique.
- Agenda 21
- Arrêté préfectoral n°139/2021-BCLI du 18/05/2021 modifiant les statuts de la Communauté d'agglomération Var Estérel méditerranée
- Arrêté préfectoral du 27/12/1999 créant la Communauté d'agglomération de Fréjus et Saint-Raphaël (CAFSR)
- Arrêté préfectoral du 30/09/2009 créant la Communauté de communes Pays Mer Estérel
- Circulaire du Premier Ministre n°6231 / SG du 20/11/2020 prévoyant l'élaboration des contrats territoriaux de relance et de transition écologique (CRTE)
- Contrat d'avenir de la Région Provence Alpes Côte d'Azur 2021-2027, accord signé le 05 janvier 2021
- Contrats de Plan État-Région (CPER) 2021-2027
- Contrats de Territoire avec l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse 2017-2019 & 2020-2022 signé le 17/11/2020
- Contrat de ville 2015-2022, approuvé par délibération n°17 du conseil communautaire du 29/06/2015
- Contrat Régional d'Équilibre Territorial (CRET) 2020-2022 approuvé par délibération n°12 du conseil communautaire du 16/12/2019
- Délibération n° 32 du conseil communautaire du 25/03/2021, modifiant les statuts et le nom de la communauté d'agglomération
- Délibération n°241 du conseil communautaire du 17/12/2020, portant création d'un Conseil intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance et de la radicalisation
- Dispositif « Petites Villes de Demain » - délibération n°51 du conseil communautaire du 25/03/2021
- Document d'Aménagement Artisanal et Commercial (DAAC) (en cours d'élaboration)
- Étude d'estimation des Volumes Prélevables Globaux (EEVP) réalisée par le Syndicat de l'eau de l'Est Var
- Loi « ALUR » : loi 2014-366 du 24/03/2014
- Loi Engagement et Proximité du 27/12/2019
- Loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (Loi MAPTAM du 27/01/2014)
- Pacte de gouvernance de la CAVEM, adopté par délibération n°30 du conseil communautaire du 25 mars 2021
- PAPI Complet de l'Argens et des côtiers de l'Estérel, convention cadre approuvé par délibération n°24 du 26/09/2016 comprenant l'action n° 31 Dispositif « ALABRI »

- Plan Climat Air Énergie Territorial adopté le 30/09/2019 (PCAET)
- Plan Voile 2024 de la Région
- Programme d'intérêt général « Rénover pour habiter mieux » 2017-2020, - Lancé en 2017 et prolongé par la délibération n°259 du conseil communautaire du 17/12/2020
- Programme Local de l'Habitat 2018/2023 (PLH) approuvé le 25/06/2018
- Plan de Déplacements Urbains approuvé le 14/12/2016 (PDU)
- Plan de Gestion de la ressource en Eau du Bas Argens (PGRE), validé en MISEN le 15/06/2017
- Programme national de l'alimentation
- Programme opérationnels européens
- Schéma de Cohérence Territoriale 2015-2035 (SCoT), approuvé par délibération N°33 du Conseil communautaire du 11/12/2017
- Schéma Directeur Vélo (en cours d'élaboration)
- Schéma Directeur d'agglomération des déchèteries (en cours d'élaboration)
- Schéma Directeur d'Aménagement et de gestion des eaux du bassin Rhône-Méditerranée 2010-2015 & 2016-2021 et le Schéma d'Organisation des Compétences Locales de l'Eau (SOCLE)



AGENCE  
NATIONALE  
DE LA COHÉSION  
DES TERRITOIRES

 La CAVEM devient  
**Estérel Côte d'Azur Agglomération**

**CONTRAT TERRITORIAL DE RELANCE  
ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE**

**Pour le territoire d'Estérel Côte d'Azur Agglomération**

**Juin 2021**



AGENCE  
NATIONALE  
DE LA COHÉSION  
DES TERRITOIRES



## La CAVEM devient **Estérel Côte d'Azur Agglomération**

### **CONTRAT TERRITORIAL DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE Pour le territoire d'Estérel Côte d'Azur Agglomération**

#### **SOMMAIRE DES ANNEXES**

**Annexe 1** - Portraits du territoire d'Estérel Côte d'Azur Agglomération (Source : Observatoire des territoires - janvier 2020)

**Annexe 2** - Pacte de Gouvernance d'Estérel Côte d'Azur Agglomération

#### **Annexe 3**

Opération de revitalisation du territoire de la commune de Roquebrune-sur-Argens

- Opérations du programme petites villes de demain
- Convention d'adhésion signée
- Fiche projet Petites villes de demain
- Fiche projet ORT multisites

#### **Annexe 4**

- Fiches action
- Fiches projet

**Annexe 5** - Maquette financière du CRTE

**Annexe 6** - Les indicateurs de suivi

**Annexe 7** - Missions et compétences des établissements publics et opérateurs pouvant apporter un soutien

- ANCT
- Banque des Territoires
- ADEME
- CEREMA

**Annexe 8** - Portrait écologique (Source : DDTM du Var – Annoncé pour décembre 2021)



AGENCE  
NATIONALE  
DE LA COHÉSION  
DES TERRITOIRES



La CAVEM devient  
**Estérel Côte d'Azur Agglomération**

**CONTRAT TERRITORIAL DE RELANCE  
ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE**

**Pour le territoire d'Estérel Côte d'Azur Agglomération**

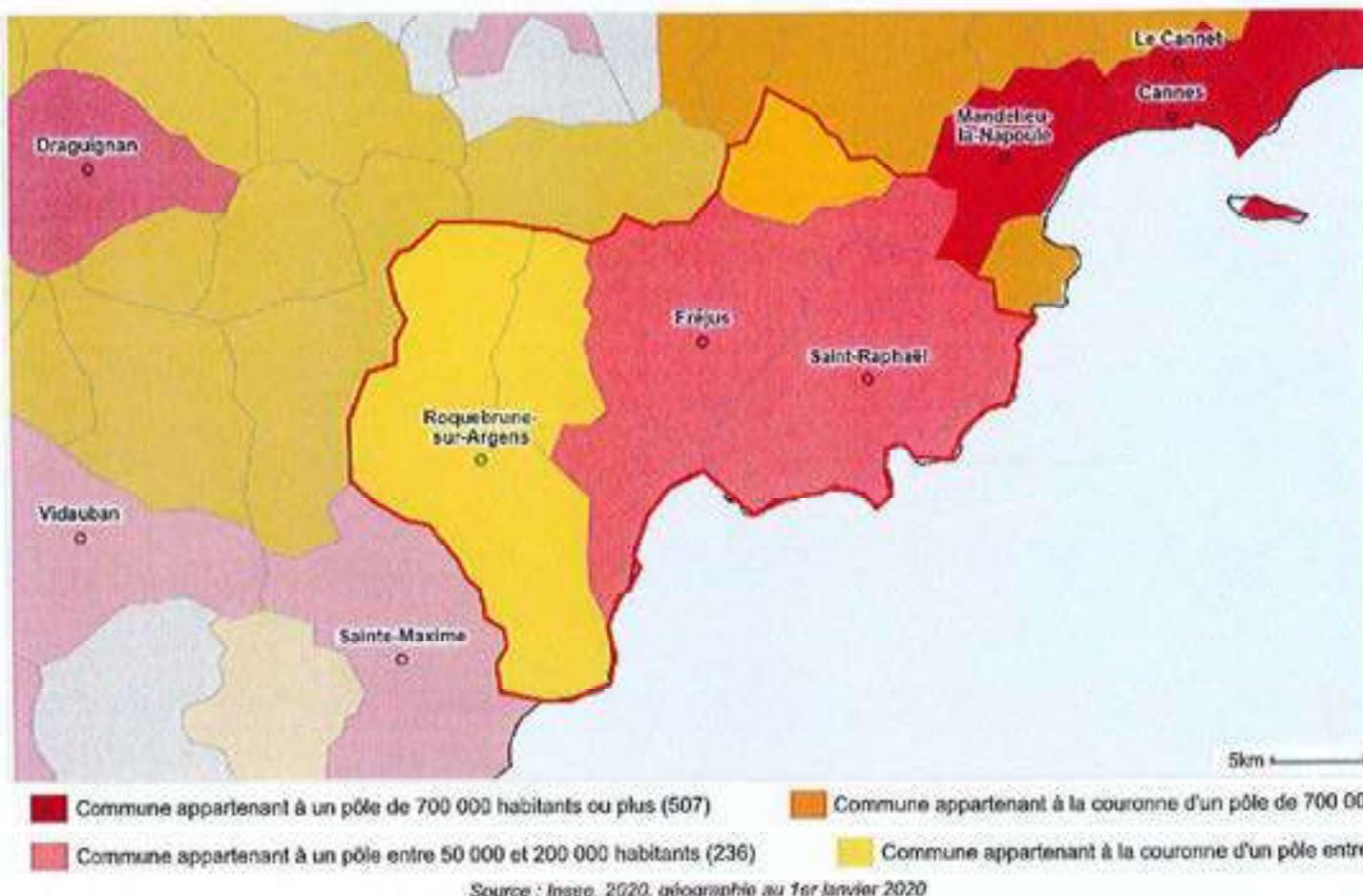
**Annexe 1 – Portraits du territoire d'Estérel Côte d'Azur Agglomération  
(Source Observatoires des territoires – Janvier 2020)**

Carte de présentation



Une approche fonctionnelle des territoires : le zonage en Aires d'attraction des villes (AAV)

Quelle insertion de mon territoire dans le zonage en AAV ?  
CA Var Estérel Méditerranée (Cavem)



Comment se répartissent la(s) commune(s) entre les différentes catégories du zonage en AAV?

Catégorie	Nombre		%	
	CA Var Estérel Méditerranée (Cavem)	France	CA Var Estérel Méditerranée (Cavem)	France
Commune appartenant à un pôle de 700 000 habitants ou plus	0	507	0,0	1,4
Commune appartenant à la couronne d'un pôle de 700 000 habitants ou plus	0	4 165	0,0	11,9
Commune appartenant à un pôle entre 200 000 et 700 000 habitants	0	231	0,0	0,7
Commune appartenant à la couronne d'un pôle entre 200 000 et 700 000 habitants	1	5 467	20,0	15,6
Commune appartenant à un pôle entre 50 000 et 200 000 habitants	2	236	40,0	0,7
Commune appartenant à la couronne d'un pôle entre 50 000 et 200 000 habitants	2	7 588	40,0	21,7
Commune appartenant à un pôle de moins de 50 000 habitants	0	771	0,0	2,2
Commune appartenant à la couronne d'un pôle de moins de 50 000 habitants	0	7 081	0,0	20,2
Commune isolée hors influence des pôles	0	8 932	0,0	25,5
Total	5	34 988	100,0	100,0

Source : Insee, 2020, géographie au 1er janvier 2020

### Comprendre les Aires d'attraction des villes

L'aire d'attraction d'une ville est un ensemble de communes, d'un seul tenant et sans enclave, qui définit l'étendue de l'influence d'un pôle de population et d'emploi sur les communes environnantes, cette influence étant mesurée par l'intensité des déplacements domicile-travail.

L'aire d'attraction d'une ville définit l'étendue de son influence sur les communes environnantes. Une aire est composée d'un pôle défini à partir de critères de population et d'emploi et d'une couronne constituée des communes dont au moins 15 % des actifs travaillent dans le pôle. La commune la plus peuplée du pôle est appelée commune-centre. Si un pôle envoie au moins 15 % de ses actifs travailler dans un autre pôle de même niveau, les deux pôles sont associés et forment ensemble le cœur d'une aire d'attraction.

Cette approche fonctionnelle de la ville permet d'étudier les disparités territoriales selon deux dimensions : la taille de l'aire et la distinction entre centre et périphérie.

Les pôles sont définis principalement à partir de critères de densité et de population totale, suivant une méthodologie cohérente avec celle de la grille communale de densité. Un seuil d'emplois est ajouté de façon à éviter que des communes essentiellement résidentielles, comportant peu d'emplois, soient considérées comme des pôles.

Les communes qui envoient au moins 15 % de leurs actifs travailler dans le pôle constituent la couronne de l'aire d'attraction du pôle.

Les communes n'appartenant ni à un pôle ni à une couronne sont appelées communes hors attraction des villes.

Les aires sont classées suivant le nombre total d'habitants de l'aire. Les seuils retenus sont : Paris, 700 000 habitants, 200 000 habitants et 50 000 habitants. Les aires dont le pôle est situé à l'étranger sont classées dans la catégorie correspondant à leur population totale (française et étrangère).

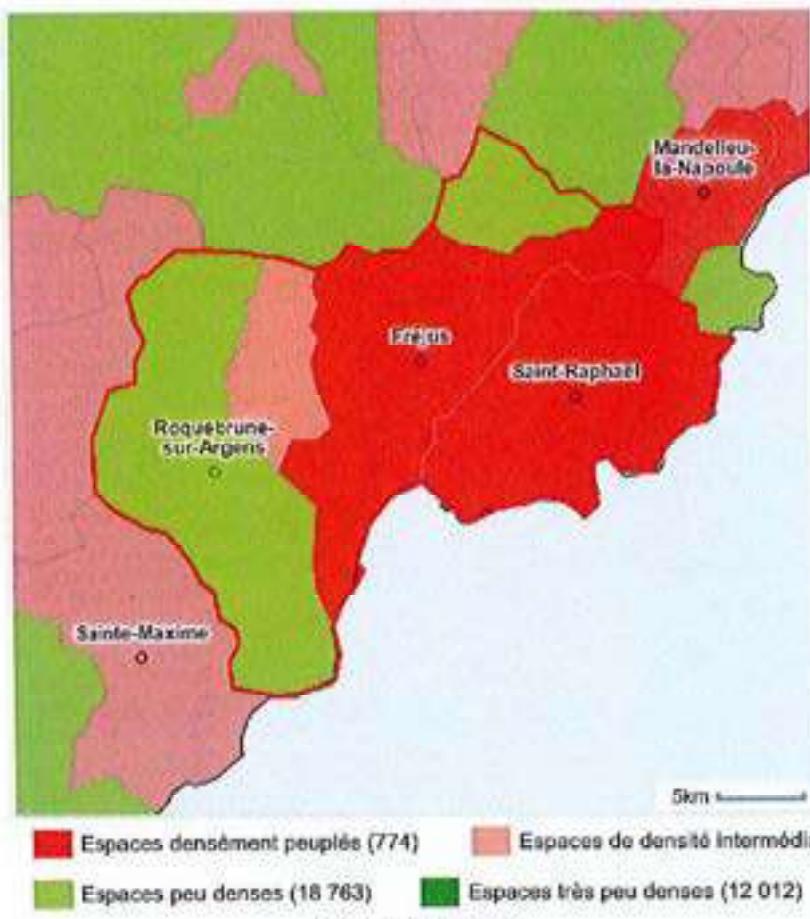
Le zonage en aires d'attraction des villes (ZAAV) 2020 se substitue au zonage en aires urbaines (ZAU) de 2010.

[Pour en savoir plus sur la constitution des AAV 2020](#)

Une approche morphologique des territoires : la grille communale de densité

Quelle insertion de mon territoire dans la grille communale de densité ?

CA Var Estérel Méditerranée (Cavem)



Source : Insee, 2020

Quelle ventilation entre les différentes catégories de la grille communale de densité ?

Catégorie	CA Var Estérel Méditerranée (Cavem)	Nombre		%	
		France	CA Var Estérel Méditerranée (Cavem)	France	CA Var Estérel Méditerranée (Cavem)
Espaces densément peuplés	2	774	40,0	2	40,0
Espaces de densité intermédiaire	1	3 419	20,0	9	20,0
Espaces peu denses	2	18 763	40,0	53	40,0
Espaces très peu denses	0	12 012	0,0	34	0,0
Total	5	34 968	100,0	100	100,0

Source : Insee, 2020

Pour prendre en compte la population communale et sa répartition dans l'espace, la grille communale de densité s'appuie sur la distribution de la population à l'intérieur de la commune en découplant le territoire en carreaux de 1 kilomètre de côté. Elle repère ainsi des zones agglomérées. C'est l'importance de ces zones agglomérées au sein des communes qui va permettre de les caractériser (et non la densité communale habituelle).

Cette classification reprend les travaux d'Eurostat, adaptés au contexte français par l'Insee en introduisant une finesse supplémentaire pour les territoires faiblement peuplés, plus fréquents en France que dans d'autres pays européens. Cette typologie distingue les communes en fonction de leur degré d'urbanisation et les classe selon quatre degrés de densité. A partir de carreaux de 1 km de côté, on forme des **mailles urbaines**, agrégations de carreaux contigus qui remplissent deux conditions : une densité de population au carreau d'au moins 300 habitants par km<sup>2</sup> et un minimum de 5 000 habitants après agrégation. Pour définir l'**urbain dense**, on forme ensuite des **mailles urbaines denses** qui remplissent deux conditions : une densité de population au carreau d'au moins 1 500 habitants par km<sup>2</sup> et un minimum de 50 000 habitants après agrégation. Cette typologie européenne est complétée par la définition de **mailles peu denses** qui remplissent deux conditions : une densité de population au carreau d'au moins 25 habitants au km<sup>2</sup> et un minimum de 3 000 habitants après agrégation. Les autres carreaux sont considérés comme **très peu denses**. Chaque commune (ou ensemble supra-communal) est ensuite classée selon la part majoritaire de sa population vivant dans l'un des 4 types de carreaux. La typologie de l'Insee complète ainsi la nomenclature européenne avec quatre niveaux de densité :

- les communes densément peuplées ;
- les communes de densité intermédiaire ;
- les communes peu denses ;
- les communes très peu denses

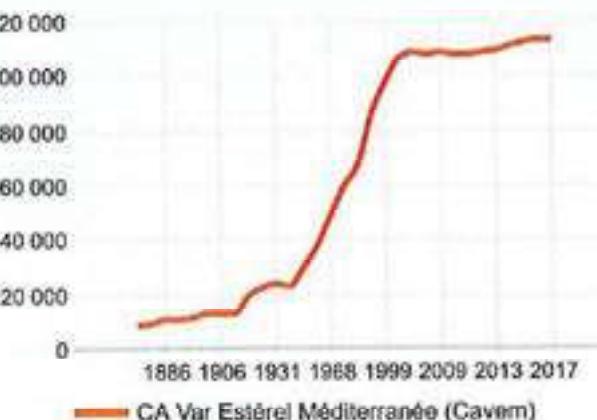
[Pour en savoir plus sur la grille communale de densité](#)

Comment se structurent les dynamiques démographiques ?

**Nombre d'habitants**  
Combien d'habitants aujourd'hui ? Quelle est la densité de population ?

**La population de 1876 à nos jours**  
Comment a évolué le peuplement de mon territoire sur le temps long ?

Indicateurs	CA Var Estérel Méditerranée (Cavem)	France	120 000
Population au dernier recensement (habitants)	112 812	66 524 339	100 000
Densité de population (habitants au km <sup>2</sup> )	325,0	105,1	80 000



Source : Insee, RP - 2017

Source : Insee, RP 1876-2017

Comment se structurent les dynamiques démographiques ?

**Gains/pertes de population**

Combien d'habitants mon territoire a-t-il gagné ou perdu ? Est-ce lié au solde naturel et/ou au solde migratoire ?

Indicateurs	CA Var Estérel Méditerranée (Cavem)	France
Variation annuelle de la population (habitants)	861	256 620
Variation annuelle de la population due au solde migratoire apparent (habitants)	958	31 766
Variation annuelle de la population due au solde naturel (habitants)	-96	224 854

Source : Insee, RP - 2012-2017

CHIFFRES CLÉS - QUELLE ÉVOLUTION DU NOMBRE D'HABITANTS ?

Dynamiques naturelles et migratoires

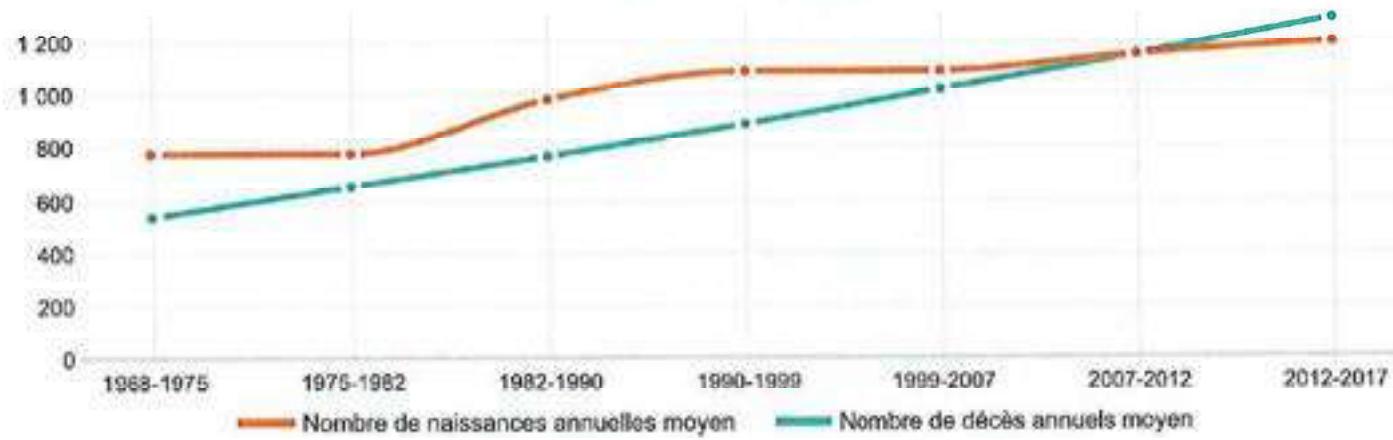
Quels déterminants de la croissance démographique par rapport à d'autres espaces ?



Source : Insee, RP - 2012-2017

Détail du solde naturel

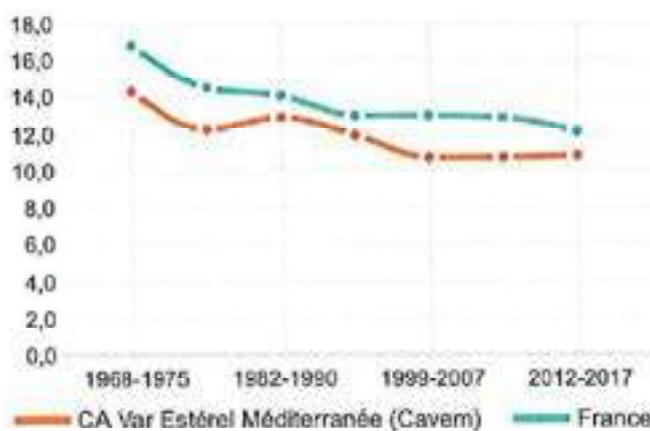
Combien de naissances pour combien de décès ?



Source : Insee, RP

Zoom sur... la natalité

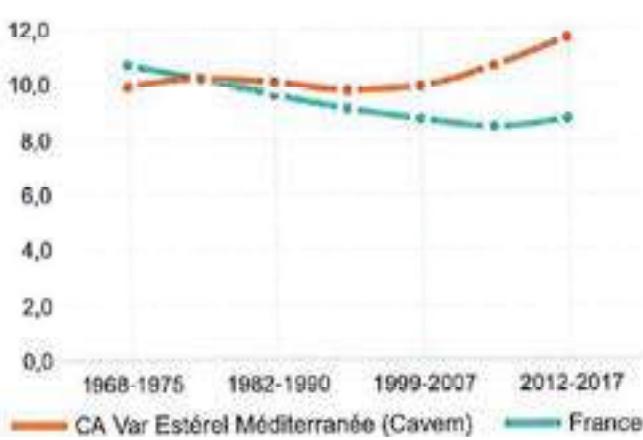
Combien de naissances recensées pour 1 000 habitants ?



Source : Insee, RP

Zoom sur... la mortalité

Combien de décès recensés pour 1 000 habitants ?

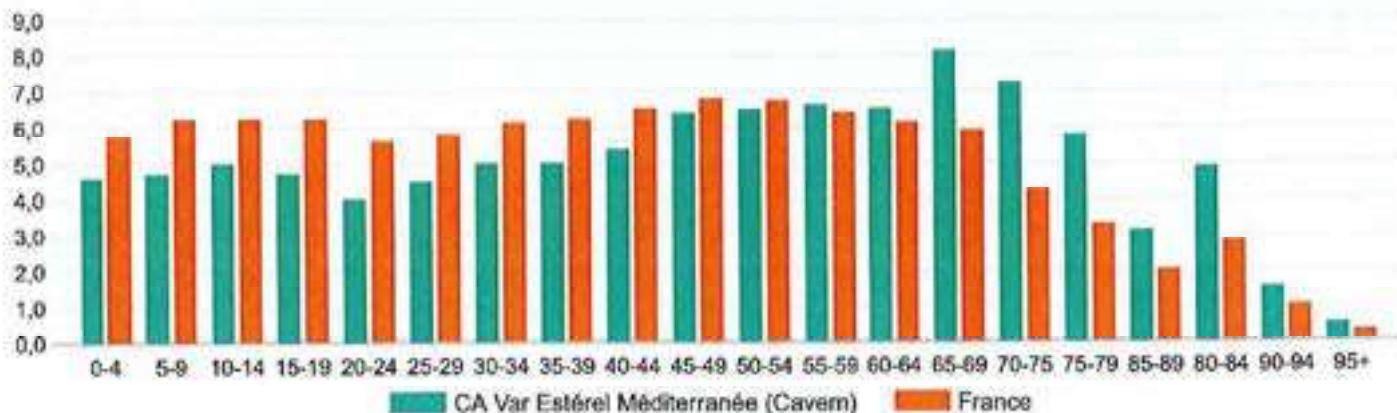


Source : Insee, RP

Jeunes, adultes, personnes âgées, qui peuple mon territoire ?

Age des populations

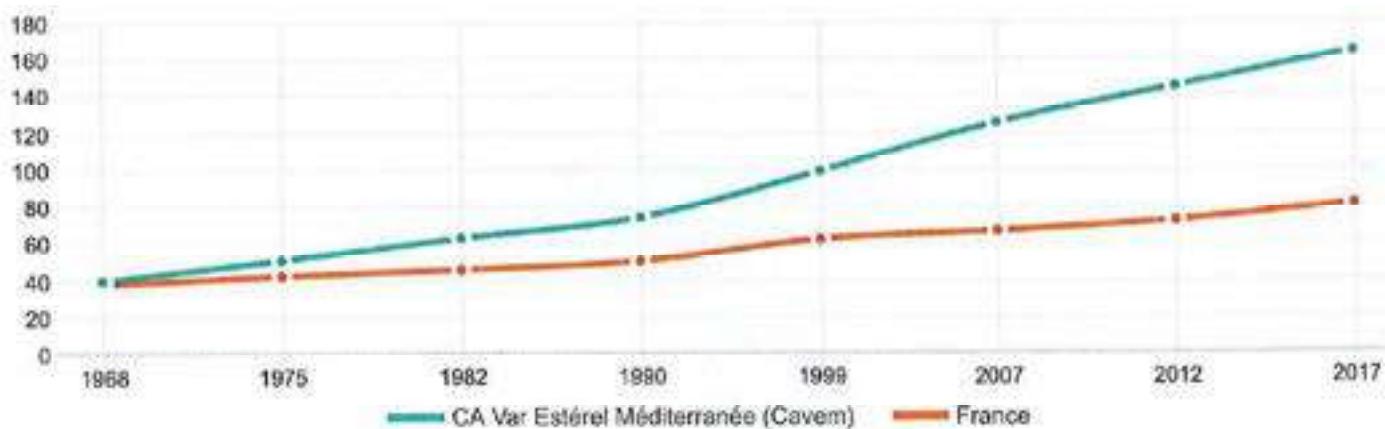
Une lecture fine de la répartition de la population par tranches d'âges quinquennales



Source : Insee, RP - 2017

Equilibre entre personnes âgées et jeunes

Combien de personnes de 65 ans et plus pour 100 jeunes de moins de 20 ans ?



Source : Insee, RP

L'indice de vieillissement est le rapport de la population des 65 ans et plus sur celle des moins de 20 ans. Un indice autour de 100 indique que les 65 ans et plus et les moins de 20 ans sont présents dans à peu près les mêmes proportions sur le territoire; plus l'indice est faible plus le rapport est favorable aux jeunes, plus il est élevé plus il est favorable aux personnes âgées.

Vivre seul, à deux, avec ou sans enfants, quelle est la composition des ménages ?

Petits, grands ménages, présence d'enfants

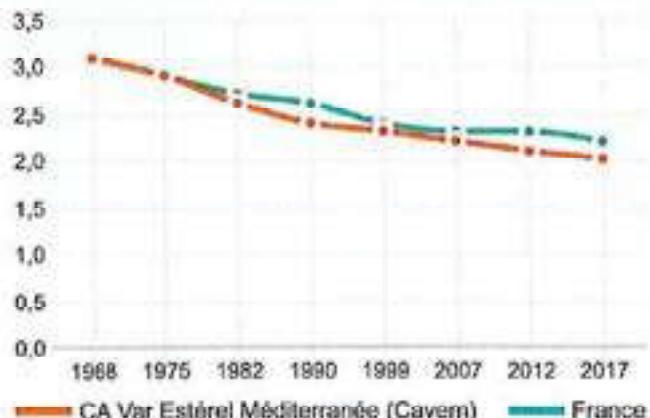
Mon territoire accueille-t-il plutôt des petits ménages ou des ménages familiaux avec enfant(s) ?

Indicateurs	CA Var Estérel Méditerranée (Cavem)	France
Part des ménages d'une seule personne (%)	37,1	36,2
Part des ménages dont la famille principale est formée d'un couple sans enfant (%)	31,9	26,1
Part des ménages dont la famille principale est une famille monoparentale (%)	8,6	9,8
Part des ménages dont la famille principale est formée d'un couple avec enfant(s) (%)	20,4	25,7

Source : Insee, RP - 2017

Taille moyenne des ménages

Combien de personnes en moyenne par ménage et quelle tendance d'évolution ?

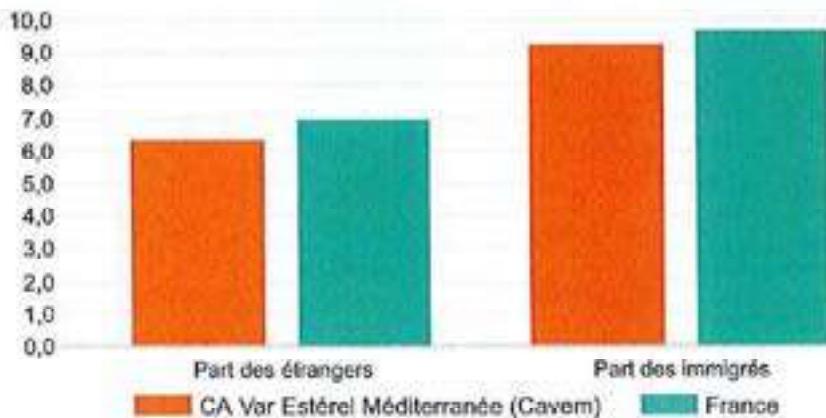


Source : Insee, RP

Quelle représentation des populations étrangères et immigrées sur mon territoire ?

Etrangers et immigrés

Quelle part représentent les étrangers et les immigrés dans la population de mon territoire ?



Source : Insee, RP - 2017

Selon la définition de l'Insee un immigré est une personne née étrangère à l'étranger et résidant en France. La qualité d'immigré est permanente : un individu continue à appartenir à la population immigrée même s'il devient français par acquisition. À l'inverse, un étranger est une personne qui réside en France et ne possède pas la nationalité française. Un étranger n'est pas forcément immigré, il peut être né en France. À la différence de celle d'immigré, la qualité d'étranger ne perdure pas toujours tout au long de la vie : on peut, sous réserve que la législation en vigueur le permette, devenir français par acquisition.

Quelles différences entre les femmes et les hommes sur mon territoire ?

Femmes / hommes dans l'ensemble de la population

Quel équilibre entre les sexes ?

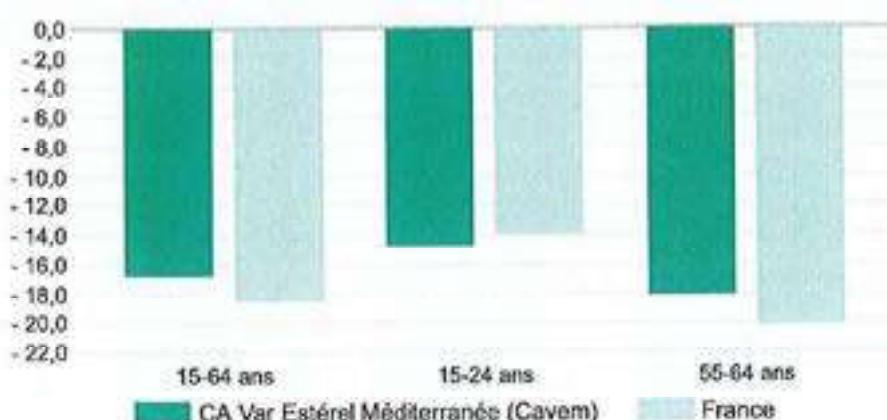
Périodes	CA Var Estérel Méditerranée (Cavem)	France
2007	1,09	1,07
2012	1,11	1,07
2017	1,12	1,07

Source : Insee, RP

Le ratio femmes / hommes est un indicateur calculé à partir d'une simple division du nombre de femmes sur le nombre d'hommes. Si sa valeur est supérieure à 1, cela signifie qu'il y a plus de femmes que d'hommes. Si sa valeur est inférieure à 1, cela signifie qu'il y a plus d'hommes que de femmes.

Ecart femmes-hommes de la part d'actifs en emploi à temps partiel selon l'âge

Les femmes et les hommes sont-ils égaux face au temps partiel ?



Source : Insee, RP - 2017

Le taux d'emploi à temps partiel d'une classe d'individus est calculé en rapportant le nombre d'actifs de la classe ayant un emploi à temps partiel au nombre total d'actifs en emploi (15-64 ans). Un temps partiel est un temps de travail inférieur à la durée légale du travail ou à la durée conventionnelle si celle-ci est inférieure. L'écart entre les valeurs prises par cet indicateur pour les hommes et pour les femmes est traduit en points de pourcentages. Si l'écart est positif, cela signifie que la valeur de l'indicateur est plus élevée pour les hommes que pour les femmes ; si l'écart est négatif, cela signifie que la valeur de l'indicateur est plus élevée pour les femmes.

Cadres, ouvriers, etc., quelle mixité sociale au sein de la population ?

Professions et catégories socioprofessionnelles (PCS)

Quelle est la situation sociale (liée à l'emploi) de ma population ? - Ensemble

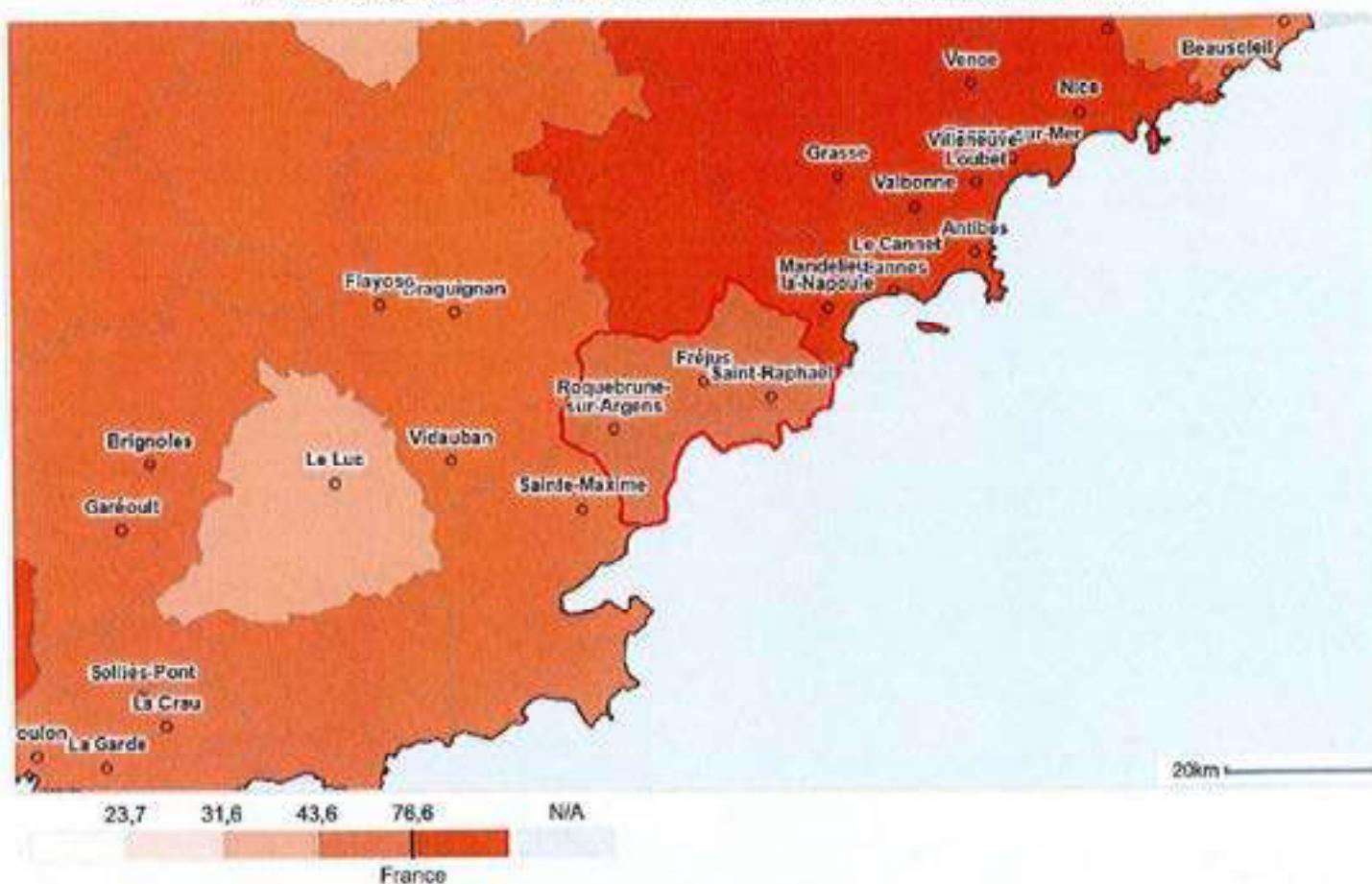


Source : Insee, RP - 2017

Zone d'étude CA Var Estérel Méditerranée (Cavem) (epci (2020)), comparée avec France  
CHIFFRES CLÉS - UNE POPULATION AUX CARACTÉRISTIQUES SINGULIÈRES ?

Nombre de cadres pour 100 ouvriers

Une manière d'approcher la mixité sociale sur mon territoire - CA Var Estérel Méditerranée (Cavem)



Source : Insee, RP - 2017

La nomenclature des professions et catégories socioprofessionnelles (PCS) permet de classer les individus selon leur situation professionnelle en tenant compte de plusieurs critères : métier proprement dit, activité économique, qualification, position hiérarchique et statut. L'indicateur rapporte le nombre d'individus rattachés à la PCS des "cadres et professions intellectuelles supérieures" à la PCS des "ouvriers". Il permet ainsi d'appréhender à travers une mesure simple la notion de mixité sociale.

Ecart femmes-hommes selon la CSP dans la population (en points de %)

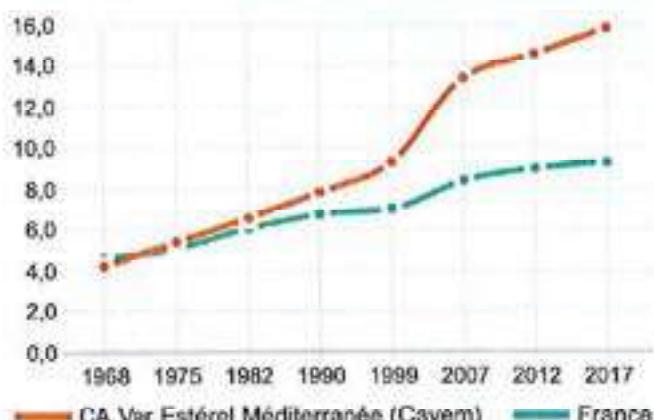
Indicateurs	CA Var Estérel Méditerranée (Cavem)	France	L'indicateur rapporte le nombre d'individus rattachés à la PCS des "agriculteurs" à l'ensemble de la population. L'écart entre les valeurs prises par cet indicateur pour les hommes et pour les femmes est traduit en points de pourcentages. Si l'écart est positif, cela signifie que la valeur de l'indicateur est plus élevée pour les hommes que pour les femmes ; si l'écart est négatif, cela signifie que la valeur de l'indicateur est plus élevée pour les femmes.
Agriculteurs exploitants (points de %)	0,1 <span style="color:red">▼</span>	0,8	
Artisans, commerçants et chefs d'entreprise (points de %)	5,5 <span style="color:green">▲</span>	3,3	
Cadres et professions intellectuelles supérieures (points de %)	2,3 <span style="color:red">▼</span>	3,8	
Employés (points de %)	-10,4 <span style="color:green">▲</span>	-14,7	
Autres inactifs (points de %)	-7,7 <span style="color:red">▼</span>	-5,4	
Professions intermédiaires (points de %)	-0,1 <span style="color:green">▲</span>	-1,0	
Ouvriers (points de %)	12,6 <span style="color:red">▼</span>	15,9	
Retraités (points de %)	-2,3 <span style="color:green">▲</span>	-2,7	

Source : Insee, RP 2007-2012-2017 - 2017

Des personnes âgées en nombre ?

Les personnes âgées et leur évolution

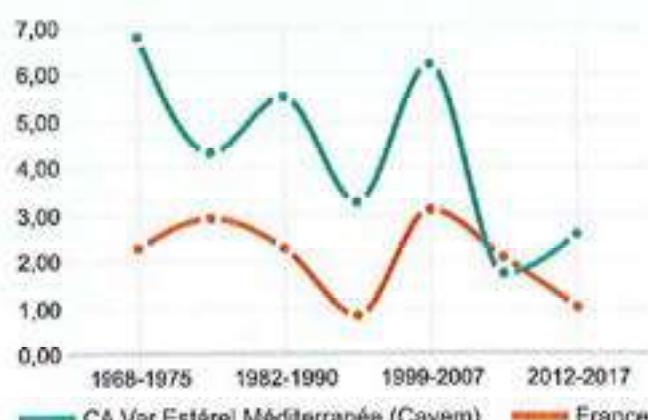
Quelle est la part des 75 ans et plus dans ma population et quelles sont les évolutions depuis 1968 ?



Source : Insee, RP

Vieillissement

Evolution des personnes âgées de 75 ans et plus



Source : Insee, RP

Quelle offre en établissements d'hébergement pour personnes âgées ?

Vivre en structure d'hébergement

Quelle part des 75 ans et plus vit dans des structures d'hébergement dédiées ?

Indicateurs	CA Var Estérel Méditerranée (Cavem)	France
Part des 75 ans et plus vivant dans un établissement pour personnes âgées (%)	6,3	9,4

Source : Insee, RP 2007-2012-2017 - 2017

Offre à destination des personnes âgées

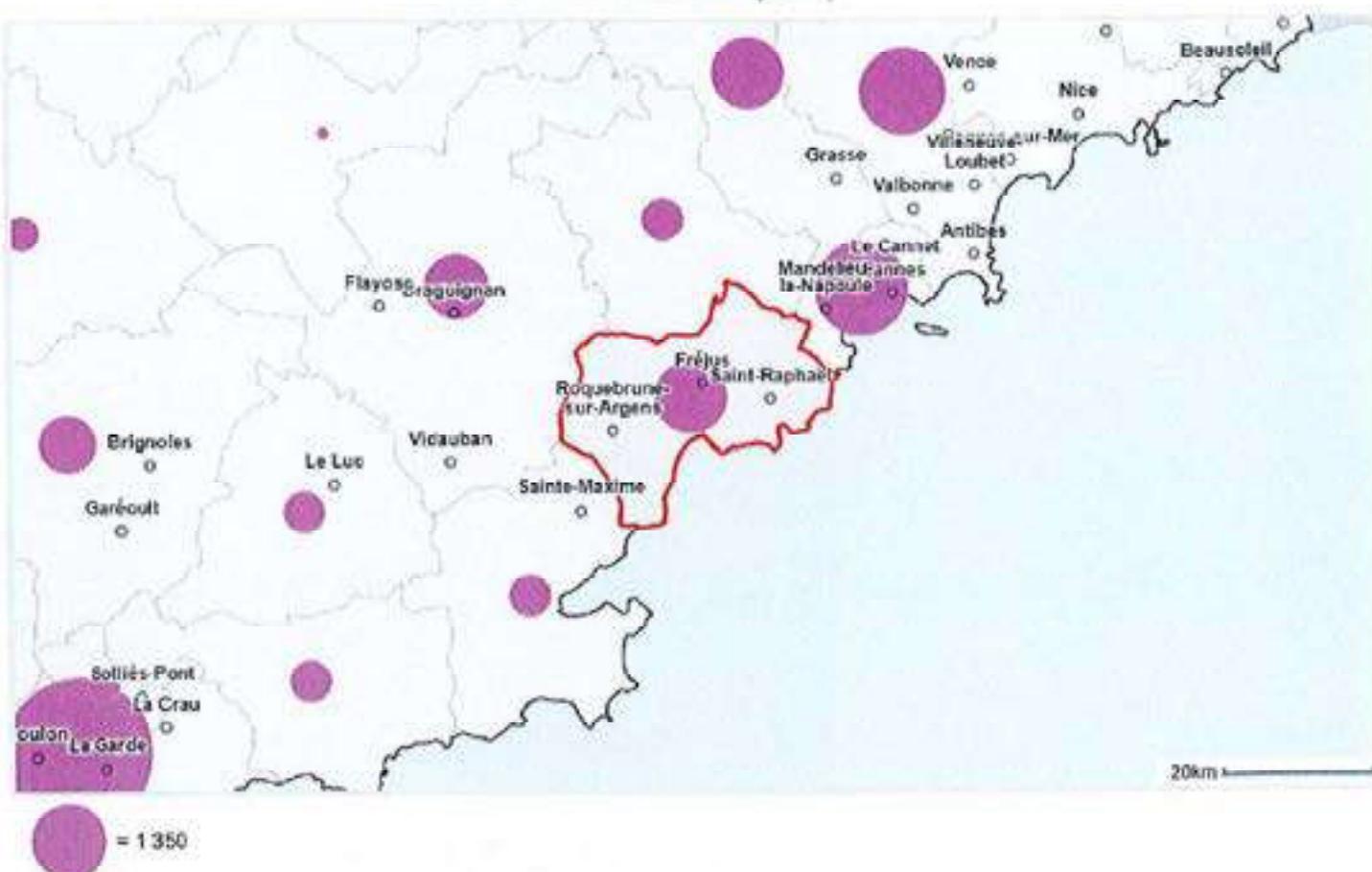
Combien de places recense-t-on dans les structures d'hébergement pour personnes âgées et quels besoins couvrent-elles ?

Catégories	CA Var Estérel Méditerranée (Cavem)	France
Ensemble	1 216	725 699
Etablissements pour personnes âgées autonomes	133	121 748
Etablissements pour personnes âgées dépendantes et atteintes de la maladie d'Alzheimer	1 083	599 764

Source : Finess, 31/12/2019

Localisation de l'offre

Où se situe l'offre en structures d'hébergement pour personnes âgées sur ou à proximité de mon territoire ? Quelles capacités d'accueil ? - CA Var Estérel Méditerranée (Cavem)



Source : Finess, 2019

Le nombre de places dans des établissements d'hébergement pour personnes âgées est extrait de la base Finess. Celle-ci fournit des informations sur la localisation et les capacités d'accueil des structures d'hébergement pour personnes âgées. Ces données permettent de distinguer le nombre de places/logements dédiés à l'accueil de personnes âgées autonomes (ex : logement dans une résidence senior), des places dédiées à l'accueil de personnes dépendantes - dont celles atteintes de la maladie d'Alzheimer - (ex : place en EHPAD).

Quels enjeux autour du maintien à domicile des personnes âgées ?

Vivre seul à son domicile

Quelle part des 75 ans et plus vit seule chez elle ? - Ensemble

Indicateurs	CA Var Estérel Méditerranée (Cavem)	France	Besoins potentiels en maintien à domicile			
			personnes	CA Var Estérel Méditerranée (Cavem)	France	CA Var Estérel Méditerranée (Cavem)
Nombre de personnes de 75 ans et plus vivant seules (personnes)	6 420	2 377 077				
Part des personnes de 75 ans et plus vivant seules (%)	38,2	42,5				
			Catégorie	CA Var Estérel Méditerranée (Cavem)	France	CA Var Estérel Méditerranée (Cavem)
			Femmes	4 818	1 850 570	75,0
			Hommes	1 602	525 815	25,0
			Total	6 420	2 376 385	100,0
						100,0

Source : Insee, RP - 2017

Source : Insee, RP - 2017

Une jeunesse en nombre, des populations à former ?

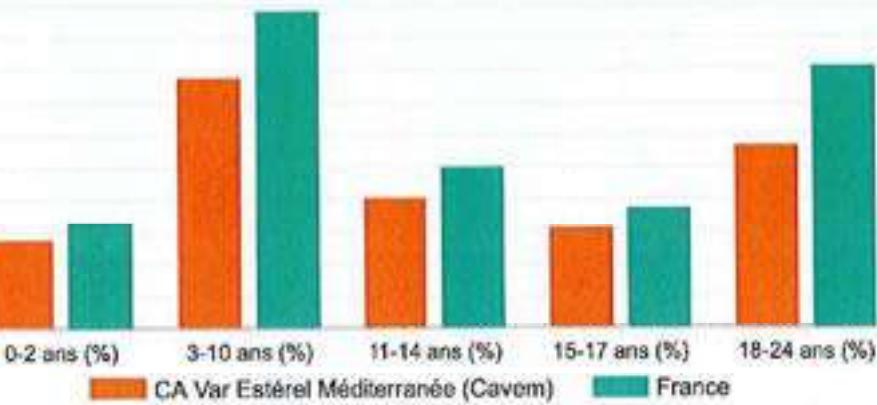
Population en âge d'être scolarisée

Combien d'enfants, d'adolescents potentiellement concernés par des besoins de scolarisation ?	10,0
Indicateurs	CA Var Estérel Méditerranée (Cavem)
0-2 ans (enfants)	3 010
3-10 ans (enfants)	8 635
11-14 ans (adolescents)	4 485
15-17 ans (adolescents)	3 530
18-24 ans (personnes)	6 281

Source : Insee, RP - 2017

Population en âge d'être scolarisée - suite

Quelle part dans la population et quelles différences par rapport aux autres territoires ?



Source : Insee, RP - 2017

Les diplômés du supérieur

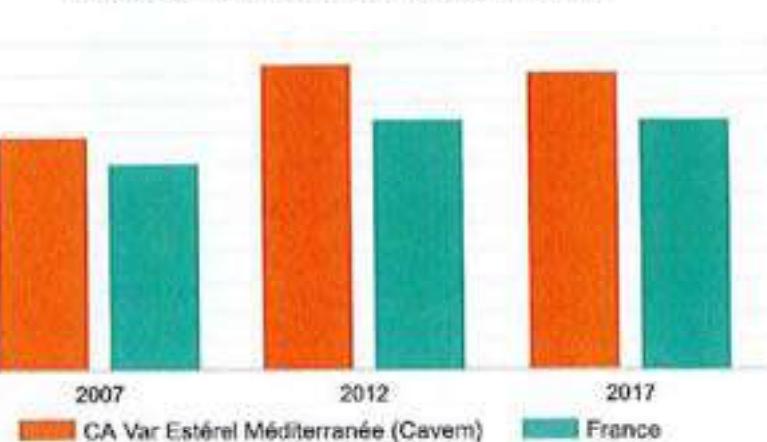
Mon territoire accueille-t-il, plus que d'autres, une population de diplômés ? - Ensemble

Indicateurs	CA Var Estérel Méditerranée (Cavem)	France
Part des diplômés du supérieur parmi les 15 ans et plus non scolarisés (%)	26,0	29,9

Source : Insee, RP - 2017

Les jeunes en difficulté d'insertion

Quelle est la part des jeunes de 15-24 ans ni en emploi, ni en formation (NEET), c'est-à-dire déscolorisés ou confrontés à des difficultés d'insertion ?



Source : Insee, RP - 2017

Quelles conditions d'accueil à l'école, au collège et au lycée ?

Offre dans le premier degré (maternelle et élémentaire) et le second degré (collège et lycée)

Quels sont les effectifs d'élèves des écoles maternelles et élémentaires, collèges et lycées situés sur mon territoire ?

Catégories	Ecoles maternelles - effectifs scolaires (élèves)	Ecole élémentaires - effectifs scolaires (élèves)	Collèges - effectifs scolaires (élèves)	Lycées (général, technologique et / ou professionnel) - effectifs scolaires (élèves)
Ensemble	3 209	6 913	5 066	605

Source : Ministère de l'Education Nationale et de la Jeunesse - 2019-2020

Zoom sur...la localisation des écoles maternelles et leurs capacités d'accueil



= 6 610

Source : Ministère de l'Education Nationale et de la Jeunesse - 2019-2020

Enseignement public et privé

Quelle part les établissements d'enseignement public représentent-ils dans l'offre de formation du premier et du second degré ? - Public

Indicateurs	CA Var Estérel Méditerranée (Cavem)	France
Part des effectifs scolaires en maternelle dans le public (%)	100,0	89,3
Part des effectifs scolaires en élémentaire dans le public (%)	94,2	82,4
Part des effectifs scolaires au collège dans le public (%)	89,4	78,6
Part des effectifs scolaires au lycée dans le public (%)	91,1	78,9

Source : Ministère de l'Education Nationale et de la Jeunesse - 2019-2020

Zoom sur...la localisation des écoles élémentaires et leurs capacités d'accueil

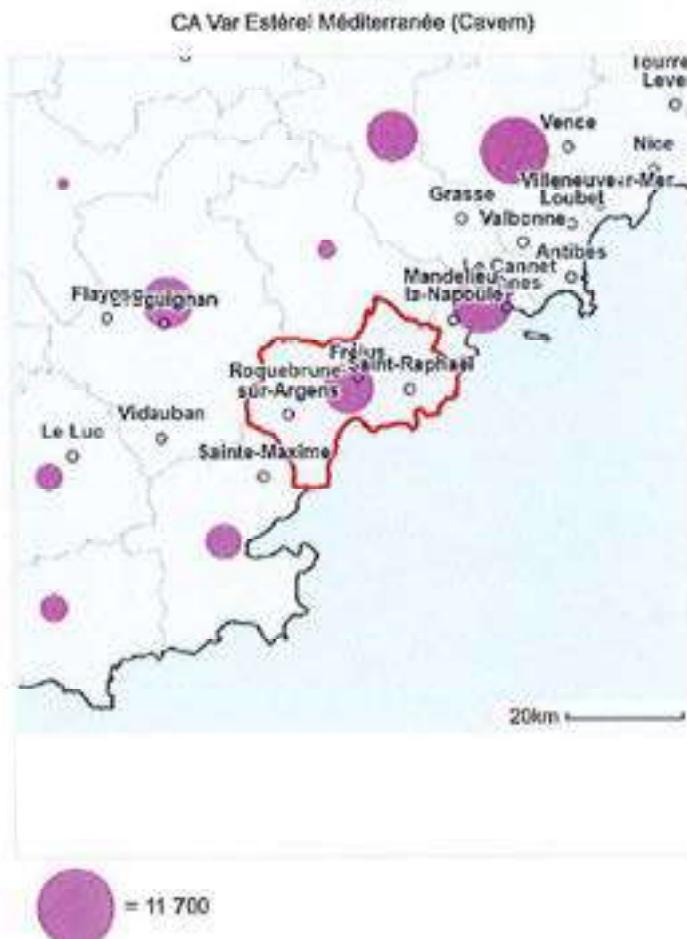


= 16 800

Source : Ministère de l'Education Nationale et de la Jeunesse - 2019-2020

CHIFFRES CLÉS - DE L'ÉCOLE À L'UNIVERSITÉ, QUELS ENJEUX AUTOUR DE L'OFFRE DE FORMATION ?

Zoom sur...la localisation des collèges et leurs capacités d'accueil



Zoom sur...la localisation des lycées et leurs capacités d'accueil



Source : Ministère de l'Education Nationale et de la Jeunesse - 2019-2020

Source : Ministère de l'Education Nationale et de la Jeunesse - 2019-2020

## L'offre d'enseignement supérieur, un levier de développement disponible sur le territoire ?

## Evolution des effectifs dans les établissements d'enseignement supérieur

Combien d'étudiants accueillent les établissement d'enseignement supérieur présents sur mon territoire ? Ces effectifs ont-ils beaucoup évolué au cours des 10 dernières années ?

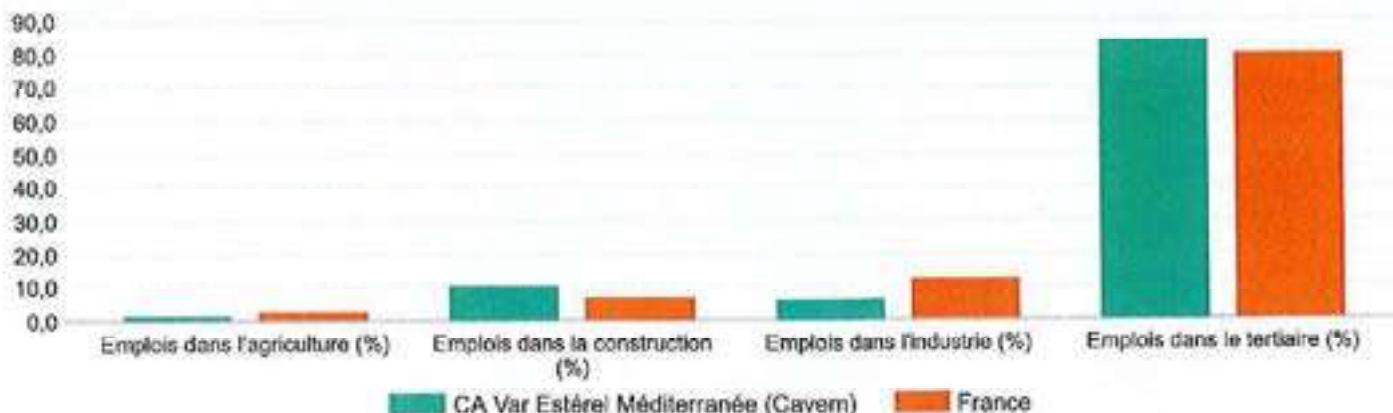
Catégories	Effectif des établissements d'enseignement supérieur (étudiants inscrits)		Taux de croissance des effectifs dans les établissements d'enseignement supérieur au cours des 10 dernières années (%)	
	CA Var Estérel Méditerranée (Cavem)	France	CA Var Estérel Méditerranée (Cavem)	France
Total des formations d'enseignement supérieur	250	2 612 434	- 53,0	20,3
Sections de techniciens supérieurs (STS) et assimilés	250	239 543	48,8	8,5
Classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE)	0	83 299	N/A	10,6
Grands établissements MENESR	0	104 508	N/A	228,1
Universités	0	1 481 758	- 100,0	11,9
Universités de technologie (UT)	0	10 110	N/A	27,5
Établissements d'enseignement universitaire privés	0	35 501	N/A	59,7
ESPE	0	66 012	N/A	N/A
Écoles normales supérieures (ENS)	0	6 186	N/A	68,1
Instituts nationaux polytechniques (INP)	0	3 751	N/A	- 44,0
Autres formations d'ingénieurs	0	106 724	N/A	38,5
Écoles de commerce, gestion et comptabilité	0	146 773	N/A	62,4
Écoles juridiques et administratives	0	8 480	N/A	5,3
Écoles paramédicales et sociales	0	125 562	- 100,0	- 1,8
Écoles supérieures art et culture	0	90 002	N/A	56,0
Autres écoles de spécialités diverses	0	59 602	N/A	- 46,0

Source : Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, 2017 + Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, 2007-2017

Comment se structure le tissu économique local ?

Les emplois locaux

Dans quels secteurs d'activité les emplois locaux sont-ils spécialisés ?



Source : Insee, RP - 2017

La taille des établissements selon le nombre de salariés

Le tissu économique local est-il dépendant de "grands" employeurs ou est-il constitué exclusivement de petits et moyens établissements ?

Catégories	Nombre d'établissements par classe d'effectifs salariés (établissements)		Part d'établissements par classe d'effectifs salariés (%)	
	CA Var Estérel Méditerranée (Cavem)	France	CA Var Estérel Méditerranée (Cavem)	France
Ensemble	14 804	5 829 259	100,0	100,0
0 ou inconnu	10 186	3 972 815	68,8	67,0
1 à 9 salariés	3 949	1 588 264	26,7	26,8
10 à 49 salariés	590	296 484	4,0	5,0
50 à 99 salariés	57	41 711	0,4	0,7
100 à 199 salariés	14	18 124	0,1	0,3
200 à 499 salariés	5	8 739	0,0	0,1
500 salariés et plus	3	3 122	0,0	0,1

Source : Insee, Répertoire des Entreprises et des Etablissements (REE) - 2016

Taux d'évolution annuel moyen de l'emploi

Comment se traduisent les dynamiques économiques en termes d'évolution du nombre d'emplois

Indicateurs	CA Var Estérel Méditerranée (Cavem)	France
Taux d'évolution annuel de l'emploi (%)	-0,11	0,06

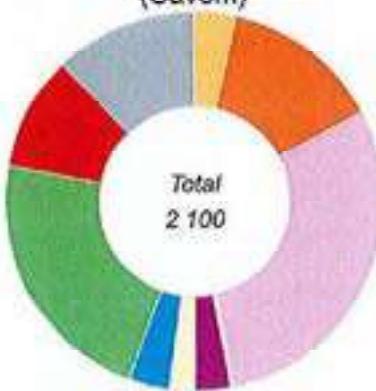
Source : Insee, RP - 2012-2017

Quelles sont les dynamiques de développement économique sur le territoire ?

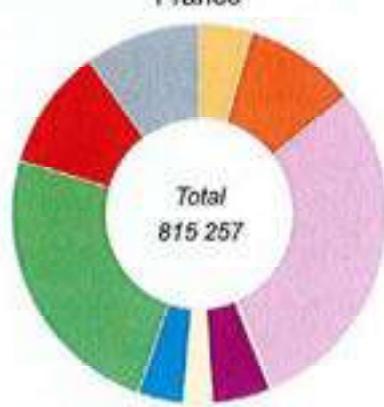
Nombre d'entreprises créées chaque année selon les secteurs d'activité

Combien d'entreprises ont été créées et quels sont les secteurs d'activité les plus dynamiques ?

CA Var Estérel Méditerranée  
(Cavem)



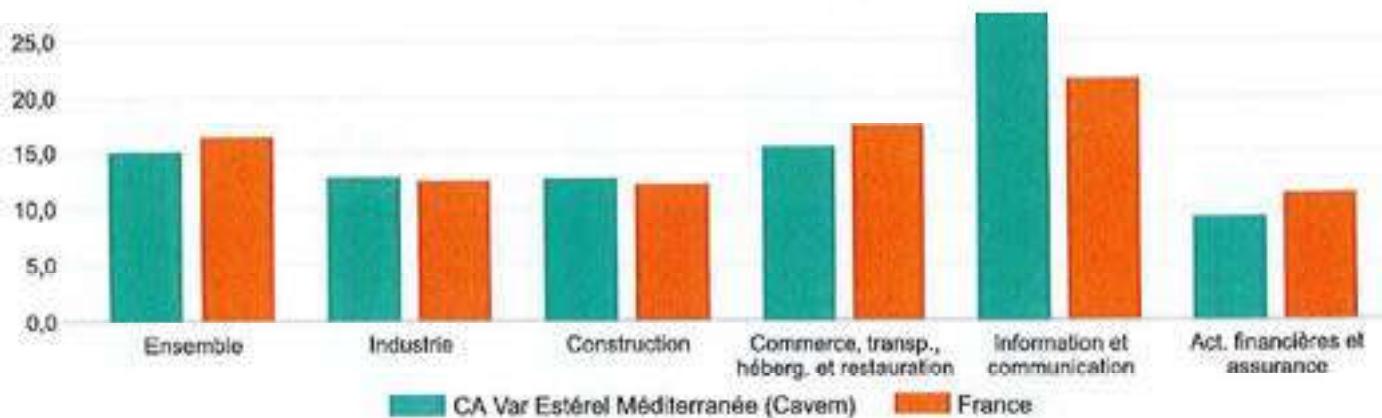
France



Source : Insee, Répertoire des Etablissements et des Entreprises (REE) - 2019

Taux de création d'entreprises (partie 1)

A quel taux de création d'entreprises cela correspond-il ? Est-ce supérieur ou inférieur à d'autres territoires ?

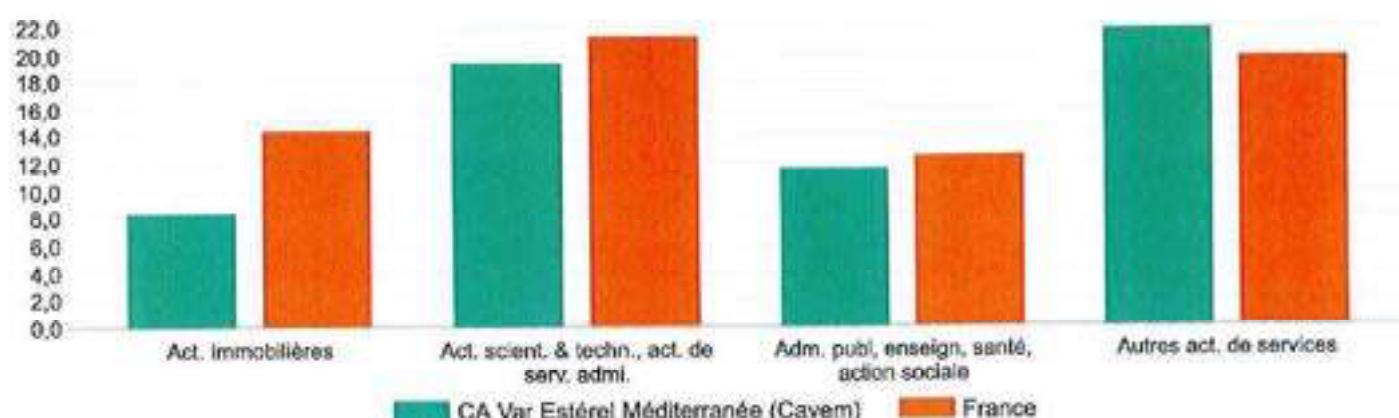


Source : Insee, Répertoire des Entreprises et des Etablissements (REE)

CHIFFRES CLÉS - UN TISSU ÉCONOMIQUE DYNAMIQUE ?

Taux de création d'entreprises (partie 2)

A quel taux de création d'entreprises cela correspond-il ? Est-ce supérieur ou inférieur à d'autres territoires



Source : Insee, Répertoire des Entreprises et des Etablissements (REE)

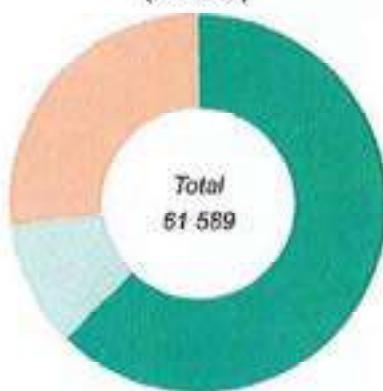
Le taux de création d'entreprises correspond au nombre d'entreprises créées au cours d'une année sur le total des entreprises existantes. Cet indicateur est ici décliné par secteur d'activité.

Comment se répartit la population en âge de travailler ? Combien d'emplois sont proposés localement ?

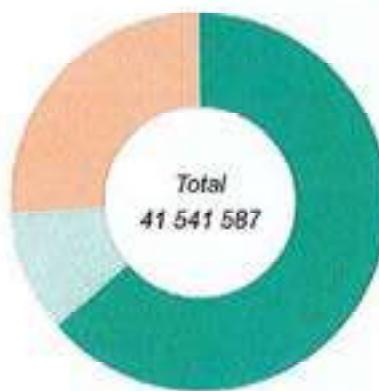
Répartition de la population en âge de travailler (15-64 ans)

Comment se répartit la population en âge de travailler entre personnes ayant un emploi, celles au chômage et les "inactifs" - Ensemble

CA Var Estérel Méditerranée (Cavem)

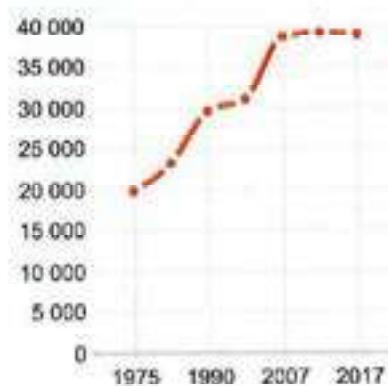


France



Nombre d'emplois

Combien d'emplois sont aujourd'hui proposés sur le territoire et comment ce chiffre a-t-il évolué au cours du temps ?



Source : Insee, RP - 2017

La population "inactive" correspond à la population des 15-64 ans qui ne se déclare ni en emploi, ni au chômage. À titre d'exemple, il peut s'agir d'étudiants ou de personnes "au foyer".

Source : Insee, RP

Les personnes exclues du marché du travail ou rencontrant des difficultés d'accès à l'emploi sont-elles nombreuses sur mon territoire ?

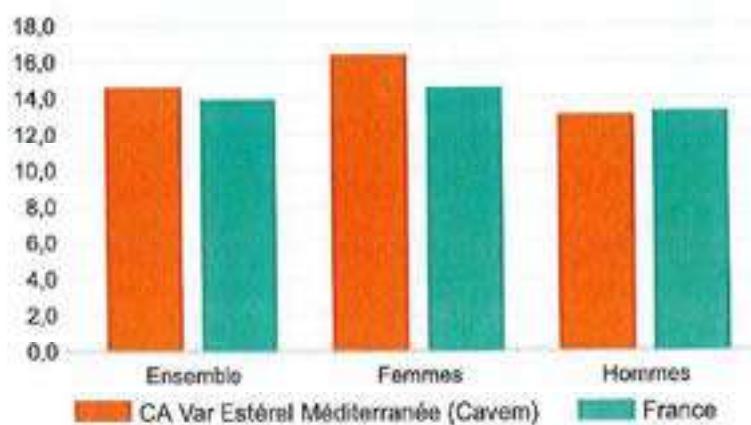
Les principales mesures du chômage

1. Le chômage au sens du Bureau International du travail (BIT)

Le BIT, agence spécialisée de l'Onu, définit un chômeur comme une personne qui est à la fois en âge de travailler (15 ans ou plus), qui n'a pas travaillé au cours de la semaine de référence de l'enquête (ne serait-ce qu'une heure), est disponible pour travailler dans les deux semaines à venir et a entrepris, au cours des quatre dernières semaines, une démarche de recherche d'emploi ou a trouvé un emploi qui débutera moins de trois mois après l'interrogation. C'est la définition du BIT que retient l'Insee pour mesurer le chômage en France, à partir de l'enquête Emploi.

Taux de chômage

Quel est le taux de chômage chez les 15-64 ans ?



Source : Insee, RP - 2017

## 2. Le taux de chômage localisé

L'enquête Emploi, couplée avec les données administratives venant de Pôle emploi, fournit les données officielles sur le taux de chômage à l'échelle de la région, du département, de la zone d'emploi et de l'intercommunalité.

À un niveau géographique plus fin, seules deux sources fournissent des données sur les personnes à la recherche d'un emploi : les données de Pôle emploi, et les enquêtes annuelles de recensement.

## 3. Le chômage au sens du recensement de la population

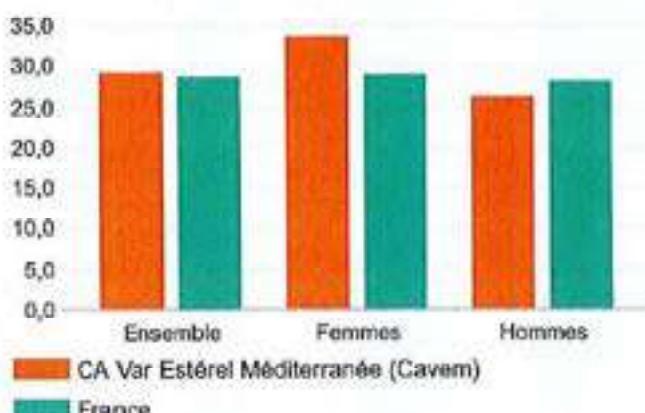
Le questionnaire du recensement permet de se rapprocher des critères retenus dans l'enquête Emploi, mais l'interrogation est moins précise. Les chômeurs au sens du recensement ne sont donc pas forcément des chômeurs au sens du BIT, et inversement. Les deux concepts ne peuvent être comparés.

Les chômeurs, au sens du recensement de la population de l'Insee, sont en effet constitués d'une part des personnes de 15 ans ou plus qui se sont déclarées chômeurs (inscrits ou non à Pôle emploi), sauf si elles ont en outre déclaré explicitement ne pas rechercher de travail ; et d'autre part, des personnes de 15 ans ou plus qui ne se sont déclarées spontanément ni en emploi ni au chômage, mais qui ont néanmoins déclaré rechercher un emploi. Le taux de chômage au sens du recensement est le rapport entre le nombre de chômeurs au sens du recensement et le nombre de personnes actives au sens du recensement (en emploi + au chômage). Il constitue, du fait du mode de recensement désormais en vigueur, une valeur moyenne sur cinq ans disponible trois ans après le millésime du recensement.

CHIFFRES CLÉS - DES DIFFICULTÉS D'ACCÈS AU MARCHÉ DU TRAVAIL ?

Zoom sur...le chômage des jeunes

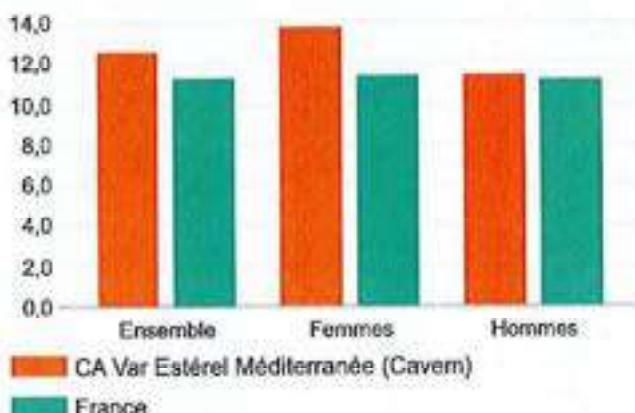
Quel est le taux de chômage chez les 15-24 ans ?



Source : Insee, RP - 2017

Zoom sur...le chômage des seniors

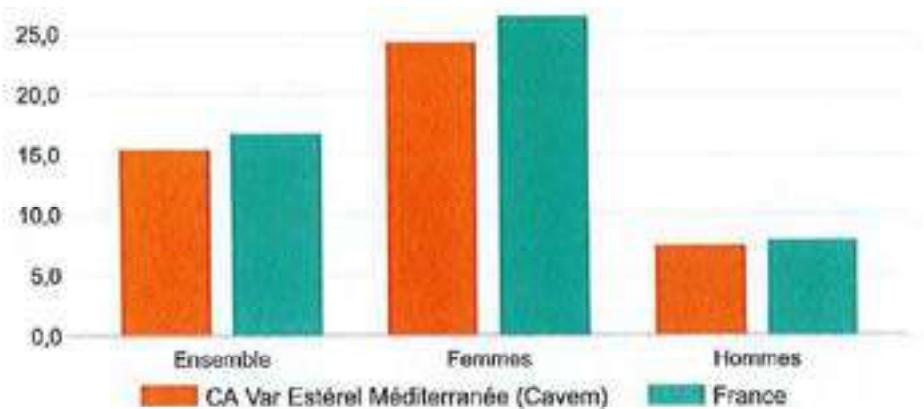
Quel est le taux de chômage chez les 55-64 ans ?



Source : Insee, RP - 2017

Les actifs ayant une activité professionnelle à temps partiel

Quelle est la part des actifs en emploi mais dont l'activité professionnelle ne correspond pas à un temps plein ?

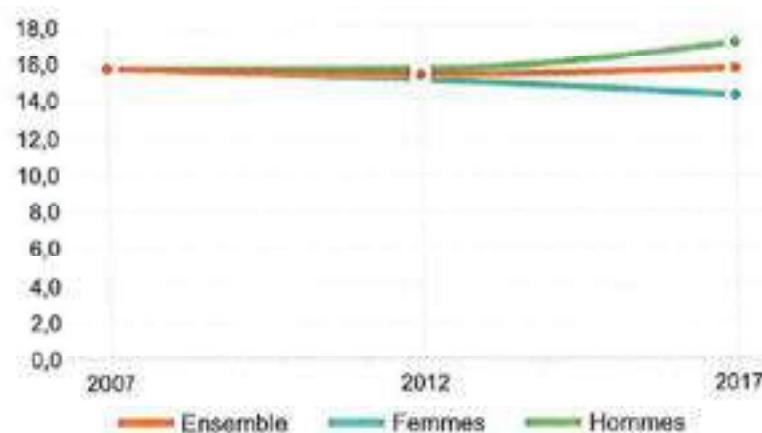


Source : Insee, RP - 2017

Le taux d'emploi à temps partiel d'une classe d'individus est calculé en rapportant le nombre d'actifs de la classe ayant un emploi à temps partiel au nombre total d'actifs en emploi (15-64 ans). Un temps partiel est un temps de travail inférieur à la durée légale du travail ou à la durée conventionnelle si celle-ci est inférieure.

Les salariés en emploi précaire

Quelle est la part des salariés vivant sur mon territoire mais dont l'emploi n'est pas stable ?



Source : Insee, RP

Les emplois précaires correspondent à la part des contrats qui ne sont pas des contrats à durée indéterminée. Il s'agit des contrats en intérim, apprentissage, les emplois jeunes, CES (contrats emploi solidarité), contrats de qualification ou autres emplois aidés, les stages rémunérés en entreprise et les autres emplois à durée limitée, CDD (contrats à durée déterminée), contrats courts, saisonniers, vacataires, etc.

Quels sont les enjeux autour des déplacements domicile-travail dans mon territoire ?

**Les modes de déplacements des actifs vers leur lieu de travail**

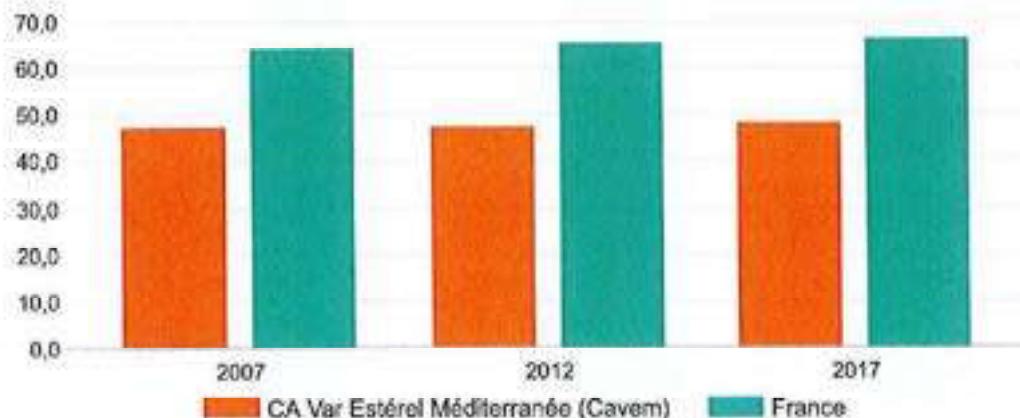
Quelle est la proportion d'actifs se rendant à leur travail en voiture ? En transports en commun ? En deux roues ?

Indicateurs	CA Var Estérel Méditerranée (Cavem)	France
Part des déplacements domicile-travail en voiture (%)	82,8	70,5
Part des déplacements domicile-travail en transports en commun (%)	2,9	15,2
Part des déplacements domicile-travail en deux roues (%)	4,5	4,0

Source : Insee, RP - 2017

**Les actifs qui changent de commune pour rendre sur leur lieu de travail**

Quelle est la part des actifs qui vivent et travaillent dans des communes différentes

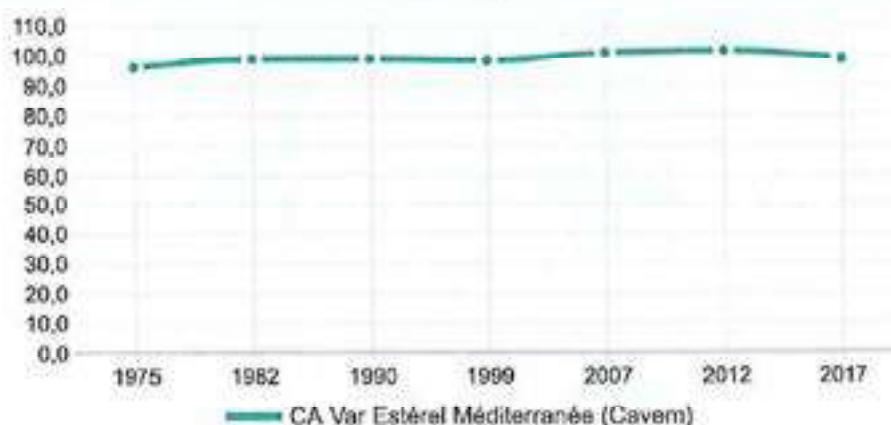


Source : Insee, RP 2007-2012-2017

Quelle est la proximité entre mon territoire et les pôles d'emplois voisins ?

Evolution de l'indice de concentration de l'emploi

La fonction de pôle d'emploi ou la fonction résidentielle de mon territoire s'est-elle renforcée au cours du temps ?



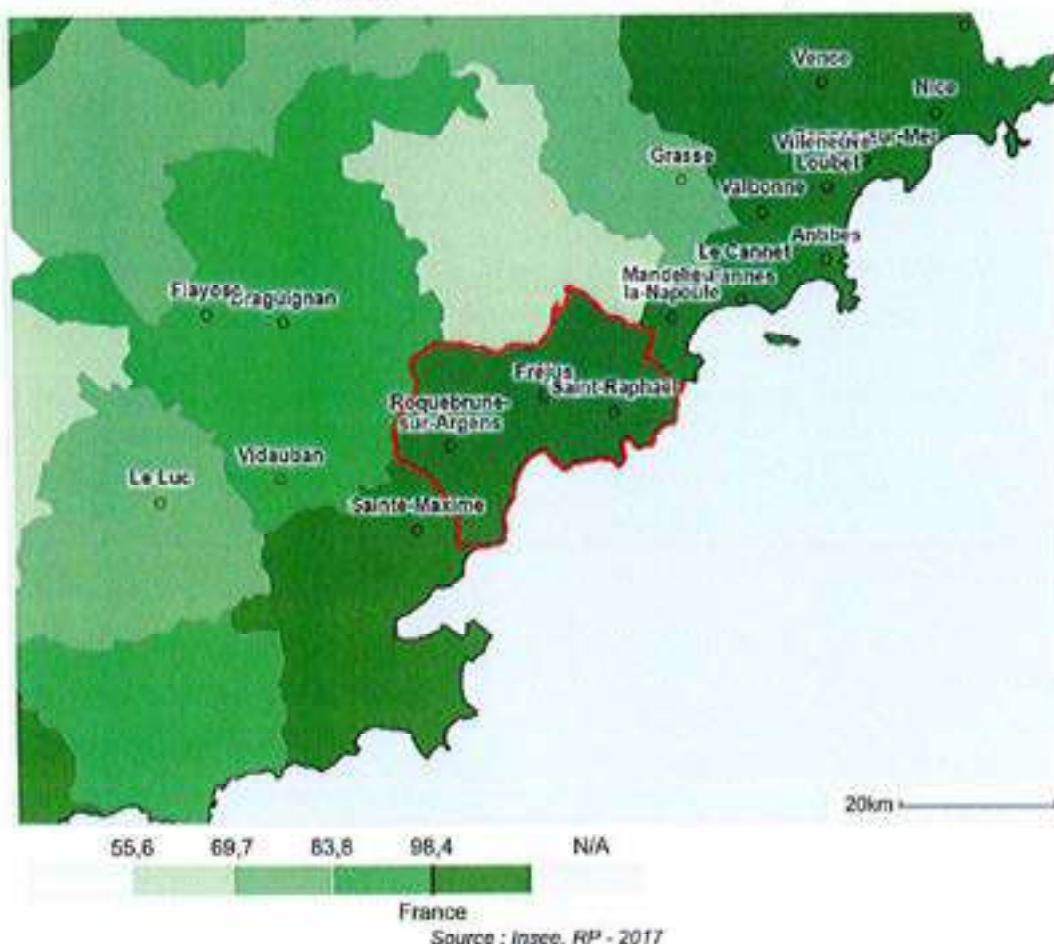
L'indice de concentration de l'emploi mesure le rapport entre le nombre d'emplois total proposés sur un territoire et le nombre d'actifs occupés (éclips en emploi) qui y résident.

Cet indicateur permet d'apprécier la fonction de pôle d'emploi ou la fonction résidentielle d'un espace. Si cet indice est supérieur à 100 alors le nombre d'emplois proposés localement est plus important que le nombre d'actifs qui y résident et qui ont un emploi. Dans ce cas, le territoire considéré occupe une fonction de pôle d'emploi.

Source : Insee, RP

Les pôles d'emplois situés à proximité

Indice de concentration de l'emploi : comment se structure géographiquement le marché du travail autour de mon territoire ? - CA Var Estérel Méditerranée (Cavem)



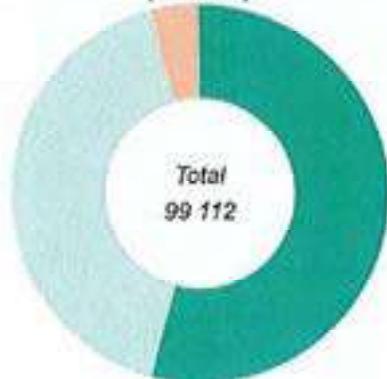
Quelle part de l'offre de logements sert à accueillir des habitants tout au long de l'année, uniquement à titre occasionnel et quelle part est inoccupée (vacance) ?

#### Le parc de logements

Quelle proportion des logements est occupée tout au long de l'année ? Quelle part n'est utilisée que ponctuellement (résidences secondaires) ?

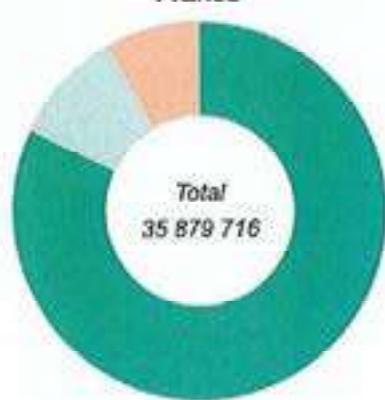
Quelle part est inoccupée (vacance) ?

#### CA Var Estérel Méditerranée (Cavem)



Résidences principales  
Résidences secondaires  
Logements vacants

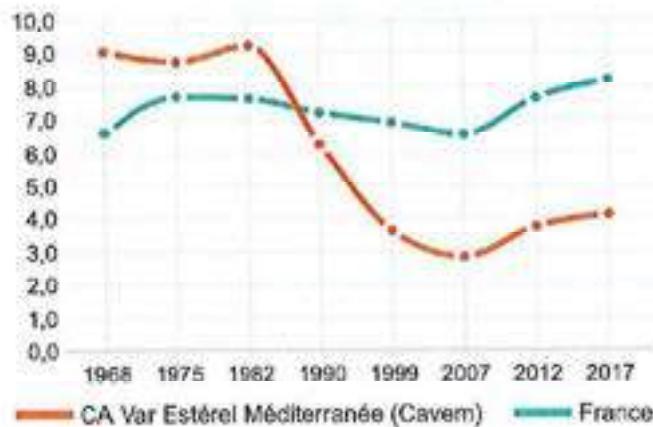
#### France



Source : Insee, RP - 2017

#### Zoom sur...la part des logements vacants

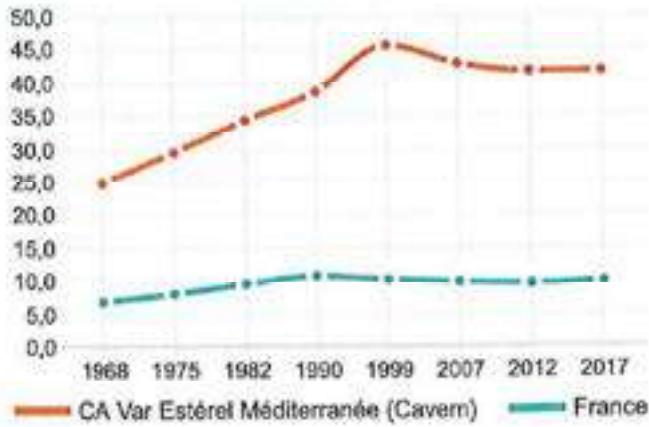
La part des logements inoccupés a-t-elle globalement diminué (par exemple par le biais des réhabilitations) ou a-t-elle augmenté (par exemple par le biais de désaffections pour certains types de bien) au cours des dernières décennies ?



Source : Insee, RP

#### Zoom sur...la part des résidences secondaires

La part des logements occupés occasionnellement ou en tant que résidence secondaire a-t-elle progressé ou diminué ? L'entretien du parc immobilier local est-il de plus en plus lié à des propriétaires qui ne résident pas en permanence sur place ?



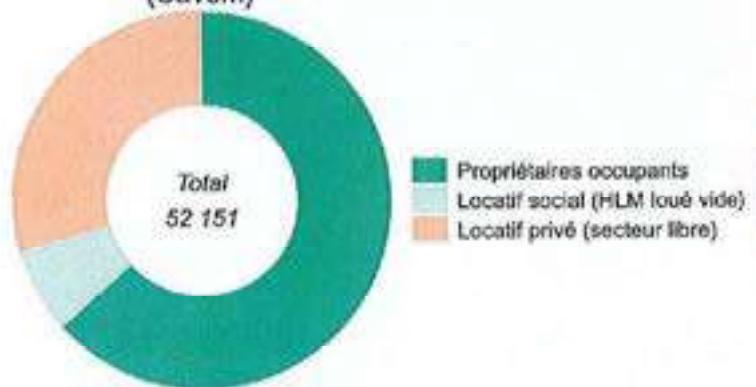
Source : RP, Insee

Quelles caractéristiques et quelle occupation des résidences principales ?

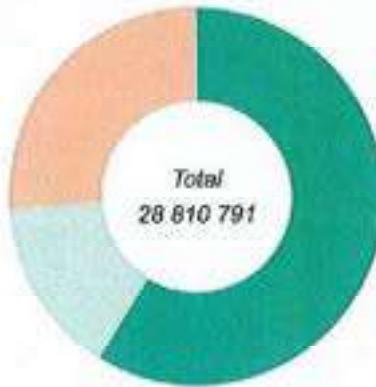
Nombre et part des résidences principales selon le statut d'occupation

Quelle part de logements est occupée par des propriétaires occupants ? Par des locataires du parc social ou du parc privé ?

CA Var Estérel Méditerranée  
(Cavem)



France



Source : Insee, RP - 2017

Taille moyenne des ménages selon le statut d'occupation

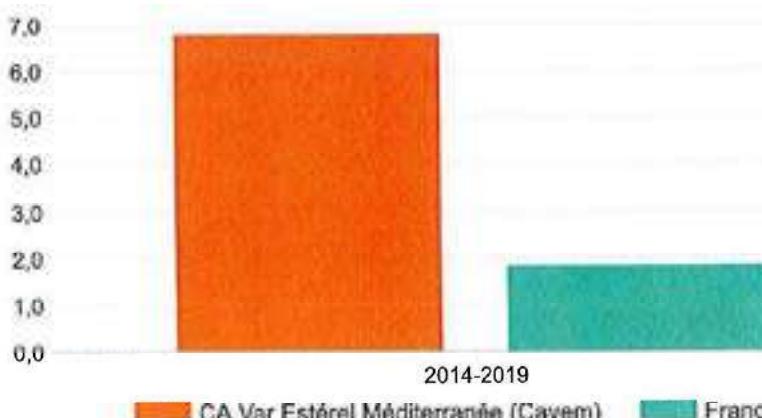
Combien de personnes vivent en moyenne dans les résidences principales occupées par des propriétaires, par des locataires du parc social et des locataires du parc privé ? Quelles sont les différences d'occupation au sein du parc ?

Période	Propriétaires occupants (personnes par ménage)		Locatif social (personnes par ménage)		Locatif privé (personnes par ménage)	
	CA Var Estérel Méditerranée (Cavem)	France	CA Var Estérel Méditerranée (Cavem)	France	CA Var Estérel Méditerranée (Cavem)	France
2007	2,2	2,4	2,5	2,4	2,1	2,0
2012	2,1	2,4	2,5	2,4	2,0	1,9
2017	2,1	2,3	2,5	2,3	2,0	1,9

Source : Insee, RP

Evolution annuelle du nombre de logements sociaux

Comment a évolué en moyenne chaque année le parc locatif social entre 2014 et 2019 ?



Créé au 1er janvier 2011, le Répertoire des logements locatifs des bailleurs sociaux (RPLS) a pour objectif de dresser l'état global du parc de logements locatifs « ordinaires » des bailleurs sociaux au 1er janvier de l'année de collecte (nombre de logements, modifications intervenues au cours de l'année écoulée, localisation, taux d'occupation, mobilité, niveau des loyers, financement et conventionnement). L'enquête est annuelle et la transmission des informations incombe au propriétaire des logements locatifs sociaux.

Source : Commissariat général au développement durable (Ministère de la Transition écologique et solidaire), Répertoire des logements locatifs des bailleurs sociaux (RPLS), 2014-2019

**Les constructions neuves**

Une construction immobilière dynamique ? Quelle surface en moyenne pour les nouveaux logements ?

Indicateurs	CA Var Estérel Méditerranée (Cavem)	France
Nombre de logements commencés (constructions neuves) (logements par an pour 1 000 habitants)	11,2	4,5
Surface moyenne des logements commencés (constructions neuves) (m <sup>2</sup> )	77,4	81,2

Source : Commissariat général au développement durable (Ministère de la Transition écologique et solidaire).

SIT@del 2, 2008-2012 et 2013-2017 - 2013-2017

Quel est le niveau d'accessibilité de mon territoire à la technologie 4G ?

Part de la surface du territoire couverte en 4G par au moins un opérateur (en %)

Quel est le niveau d'accessibilité de mon territoire au réseau mobile 4G vis-à-vis des territoires environnants ? - CA Var Estérel Méditerranée (Cavem)



Source : Arcep, données du 1er trimestre 2020 - 2020

Ces proportions reflètent la disponibilité, à l'extérieur des bâtiments, d'accès à un service, tel que les opérateurs l'affichent sur leurs cartes de couverture. Elles sont le résultat d'une modélisation informatique, produite par les opérateurs. Celles-ci sont théoriques et prennent en compte de multiples paramètres liés au réseau de l'opérateur. Comme toute simulation informatique théorique, il se peut que, localement, la réalité du terrain ne soit pas conforme à la simulation. De plus, la couverture peut varier selon un certain nombre d'éléments, telles que la typologie du terrain (montagnes, vallées, forêts...), la densité d'habitat de la zone, la sensibilité du terminal ou encore le fait d'être à l'intérieur d'un bâtiment.

Comparaison temporelle de la part de surface couverte en 4G par au moins un opérateur (en %)

Comment a évolué l'accessibilité au réseau mobile 4G sur mon territoire ?

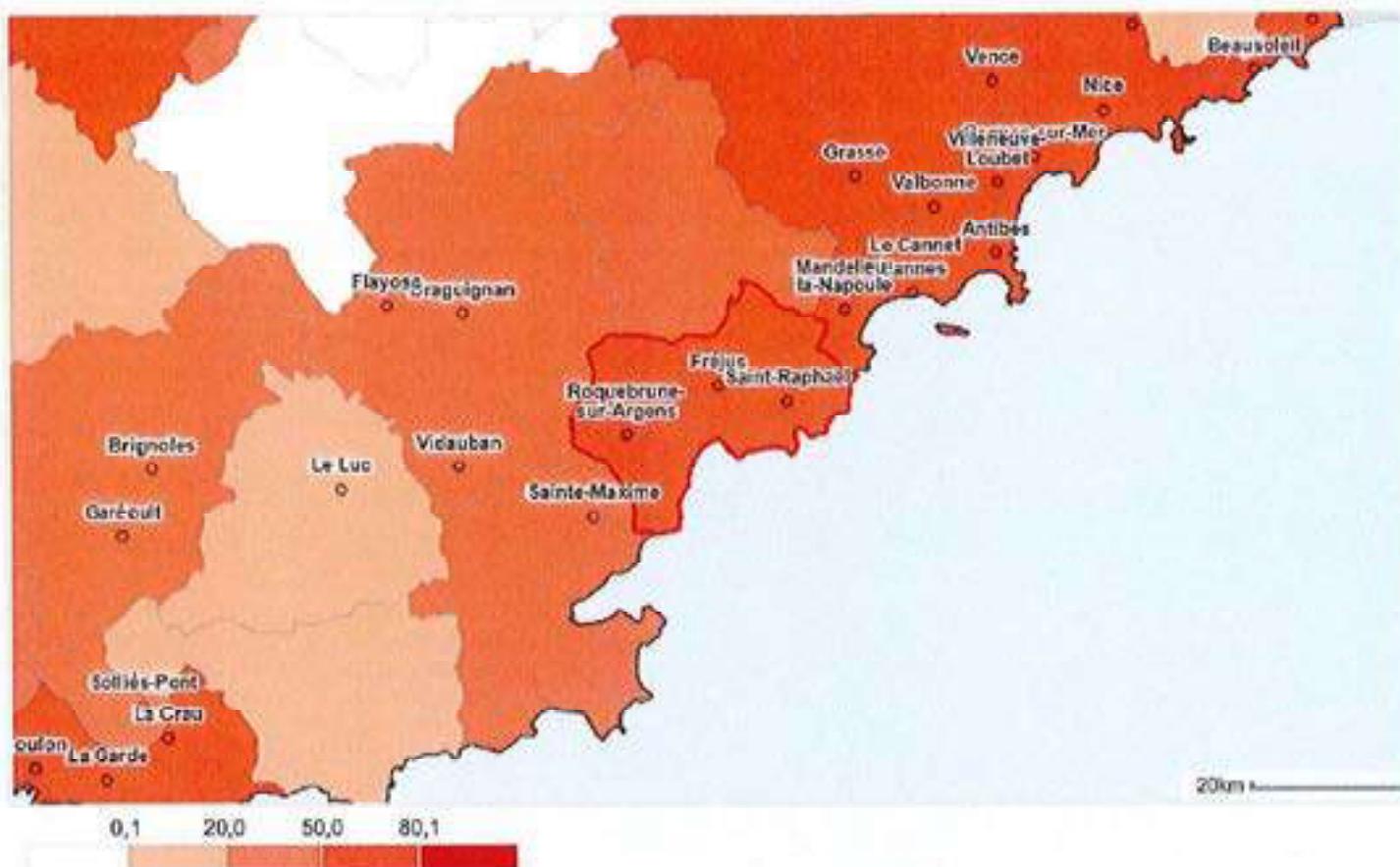
Périodes	CA Var Estérel Méditerranée (Cavem)	France
2017	98,1	82,8
2020	99,7	83,4

Source : Arcep, données du 3ème trimestre 2017 et du 3ème trimestre 2020

Quel est le niveau d'accessibilité de mon territoire à la fibre optique ?

Part des locaux raccordables FTTH (fibre optique)

Les logements et locaux à usage professionnel de mon territoire sont-ils plus ou moins raccordés à la fibre optique que les territoires environnants ? - CA Var Estérel Méditerranée (Cavem)



Source : Arcep, données du 1er trimestre 2020 - 2020

Les locaux raccordables au réseau FTTH correspondent aux logements ou locaux à usage professionnel raccordables à un réseau de communications à très haut débit en fibre optique par l'intermédiaire d'un point de mutualisation.

Comparaison temporelle du nombre et de la part de locaux raccordables à la fibre optique

Comment a évolué l'accessibilité de mon territoire à un réseau de communications à très haut débit en fibre optique

Période	Part des locaux raccordables FTTH (fibre optique) (%)		Nombre de locaux raccordables FTTH (fibre optique) (lieux)	
	CA Var Estérel Méditerranée (Cavem)	France	CA Var Estérel Méditerranée (Cavem)	France
2019	23,2	38,9	23 446	14 456 225
2020	52,1	59,5	57 444	24 188 142

Source : Arcep, données du 1er trimestre 2019 et du 4ème trimestre 2020

Quelle est l'offre de services publics disponibles sur mon territoire ?

**Les Maisons France Services**

Combien de MFS sont disponibles sur ou à proximité de mon territoire ? - CA Var Estérel Méditerranée (Cavem)



Source : ANCT - 2020

**France Services**

La création du réseau France Services a été annoncée par le Président de la République le 25 avril 2019.

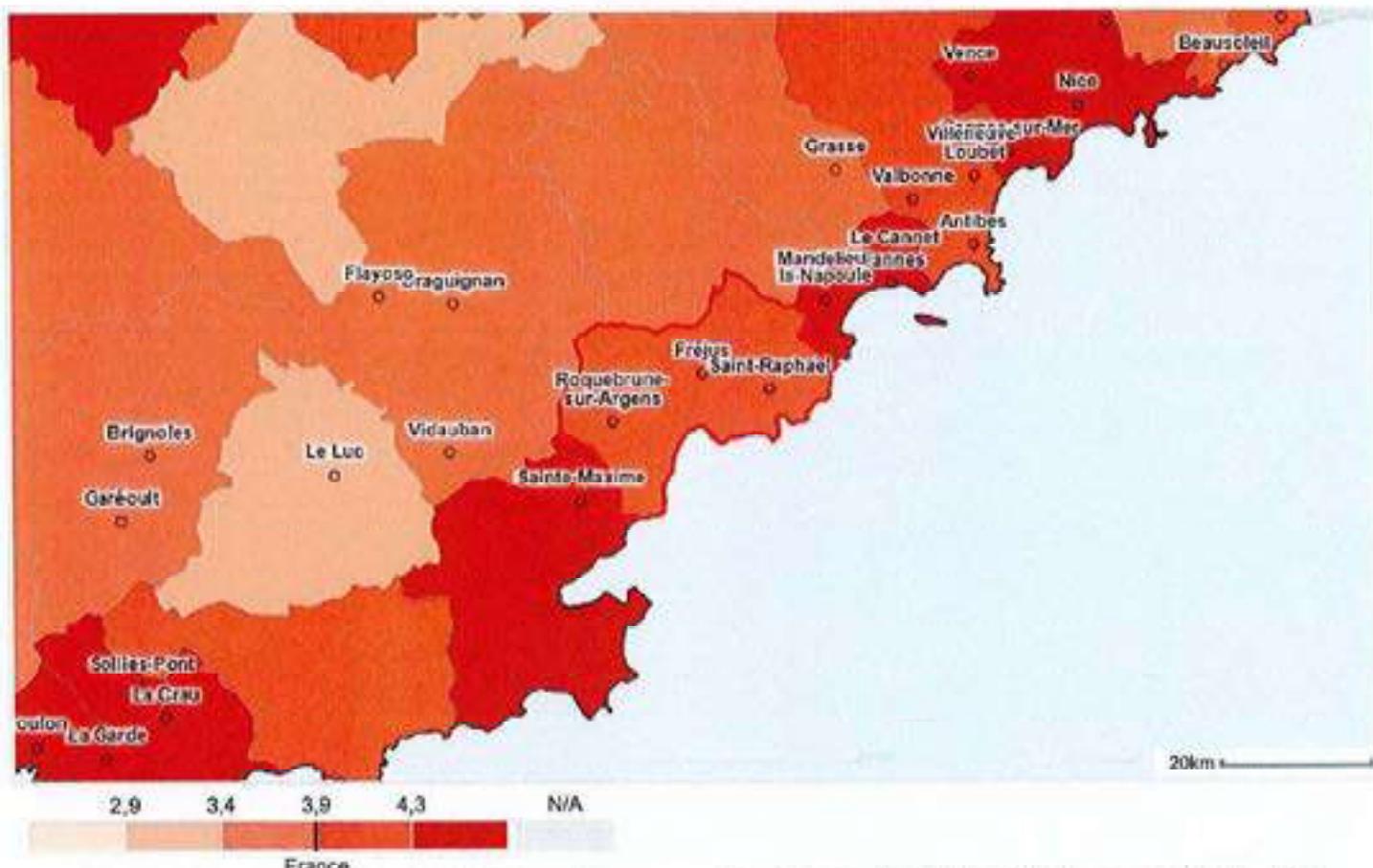
L'objectif poursuivi est de permettre à chaque Français d'accéder, à moins de 30 minutes de son domicile, à un lieu d'accueil physique ouvert au moins 24 heures et cinq jours par semaine, dans lequel il puisse obtenir des réponses complètes, sans réorientation systématique, à ses démarches du quotidien sur le périmètre d'intervention de neuf opérateurs : Pôle emploi, Cnam, MSA, CAF, CNAV, La Poste, Dgfp, ministères de la Justice et de l'Intérieur.

France Services repose, avant toute chose, sur une exigence de qualité de service garantie dans chacune de ces structures d'accueil de proximité, indépendamment de celui qui est en charge du portage et du lieu où elle est déployée. Les premières structures France Services, aussi bien fixes qu'itinérantes, ont été labellisées en janvier 2020, à l'issue d'une démarche de sélection et d'audit qui associe les préfectures de département, les collectivités, les partenaires du dispositif et les porteurs de projet locaux.

[Pour en savoir plus sur le dispositif France Services de l'ANCT](#)

Quel accès à la médecine générale ?

Accessibilité potentielle localisée (APL) aux médecins généralistes  
CA Var Estérel Méditerranée (Cavem)



Source : SNIIR-AM 2018, EGB 2018, CNAM-TS ; populations par sexe et âge 2016, distancier METRIC, INSEE ; traitements DREES. - 2018

L'Accessibilité Potentielle Localisée est un indicateur local qui tient compte de l'offre et de la demande issue des territoires environnents. Calculé à partir de l'échelle communale, l'APL met en évidence des disparités d'offre de soins qu'un indicateur usuel de densité, calculé sur des mailles beaucoup plus larges (bassins de vie, départements...), aura tendance à masquer. L'APL tient également compte du niveau d'activité des professionnels en exercice ainsi que de la structure par âge de la population de chaque commune qui influence les besoins de soins.

Les médecins pris en compte sont les suivants :

- des cabinets de médecins généralistes libéraux, cabinets secondaires inclus, les omnipraticiens et les médecins à exercice particulier suivants : homéopathes, acupuncteurs, gériatres et médecine physique ;
- des consultations effectuées dans les centres de santé ;
- l'activité des remplaçants est prise en compte, de manière agrégée à celle des médecins remplacés.

L'offre de consultations externes de médecine générale proposée par les hôpitaux n'est pas prise en compte dans cette version de l'indicateur : un peu moins de 3,68 millions d'actes (soit 1,3% de l'offre de médecine générale).

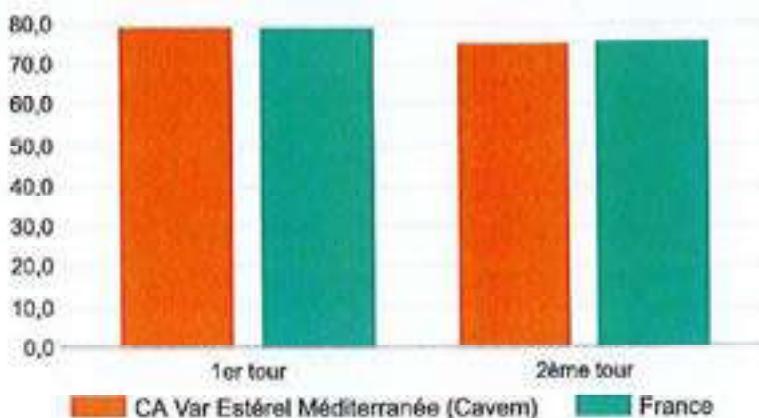
L'APL prend aussi en compte dans son calcul :

- un recours dégressif avec la distance entre 0 et 20 minutes.
- le nombre de consultations et visites (ou « nombre d'actes ») réalisées sur une année. Pour tenir compte du lien entre niveau d'activité des médecins et densité médicale locale, le nombre d'actes pris en compte dans le calcul de l'indicateur est borné à 6 000 actes par cabinet libéral. Inversement, un niveau d'activité minimal de 3 600 actes par an est affecté aux libéraux (sauf cabinets secondaires).
- La demande de soins : les besoins de recours à un médecin généraliste varient notamment en fonction de l'âge. Pour tenir compte de ces variations, chaque personne est affectée d'un poids qui dépend de la consommation moyenne observée de sa tranche d'âge.

Quelle relation à la vie démocratique ?

Participation aux élections présidentielles

Quel taux de participation au sein de la population ?



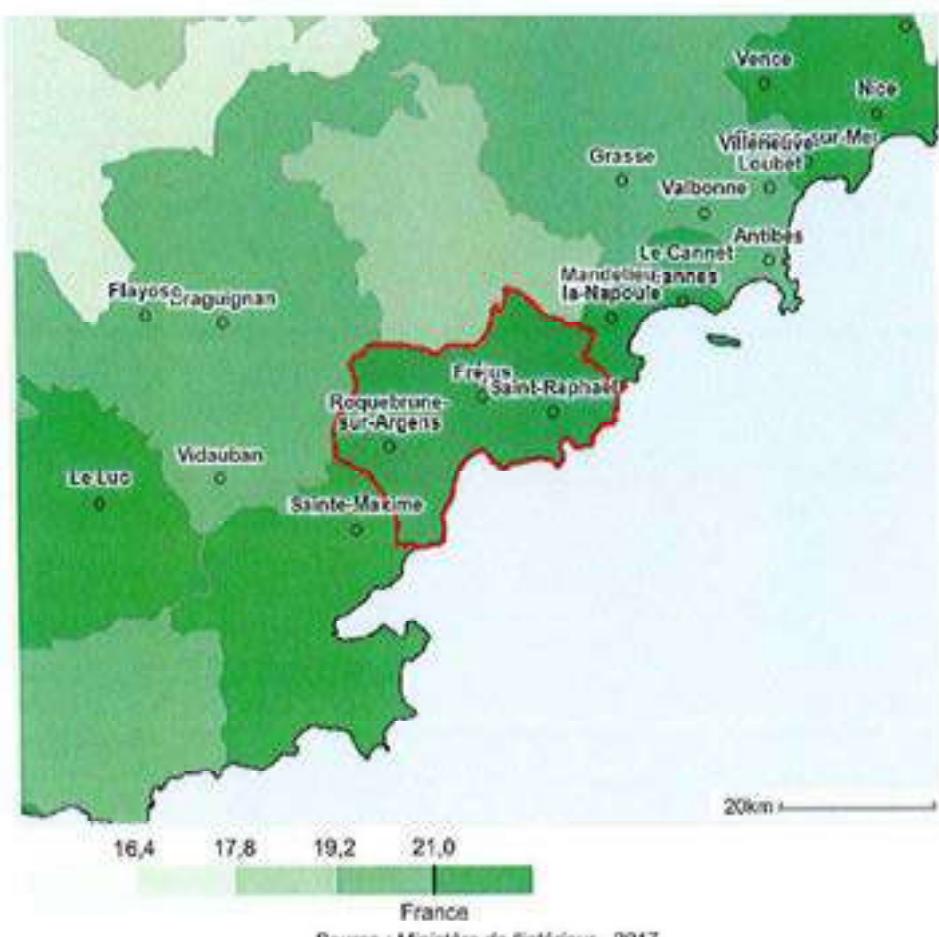
Source : Ministère de l'Intérieur - 2017

Le taux de participation aux élections rapporte le nombre de personnes ayant voté au nombre de personnes inscrites sur les listes électorales lors des élections concernées.

Taux d'abstention aux élections présidentielles

Une abstention plus importante sur mon territoire qu'ailleurs ? - CA Var Estérel Méditerranée (Cavem)

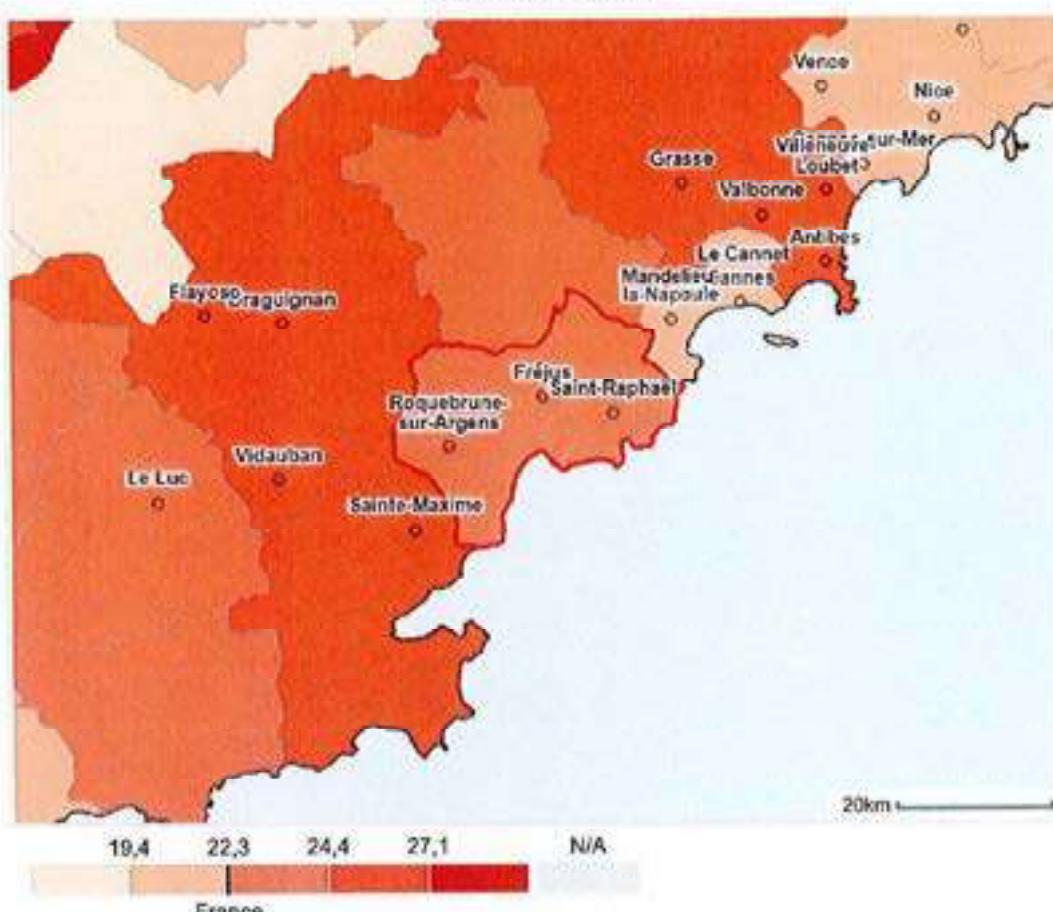
Le taux d'abstention aux élections est calculé en rapportant le nombre des citoyens inscrits sur les listes électorales mais s'étant abstenu au nombre total de personnes inscrites sur les listes électorales, à la date du scrutin.



Quelle dynamisme de la vie associative locale ?

Nombre de licenciés sportifs pour 100 habitants

Combien de personnes sont engagées dans un activité sportive associative sur le territoire ? - CA Var Estérel Méditerranée (Cavem)

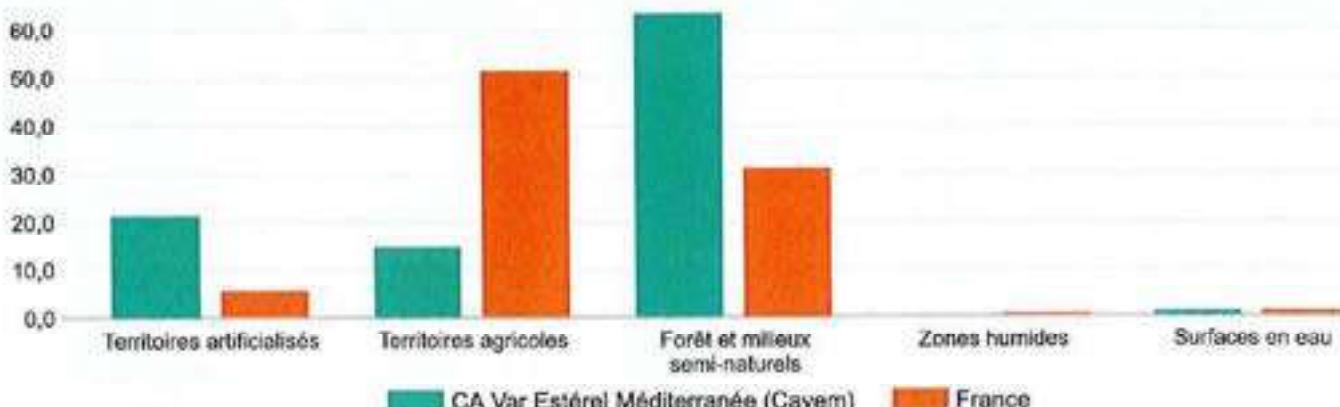


Source : Recensement des licences et clubs sportifs / Insep - Meos - 2016

Occupations des sols et artificialisation : quels enjeux de consommation des espaces ?

Part des surfaces selon l'occupation du sol (en %)

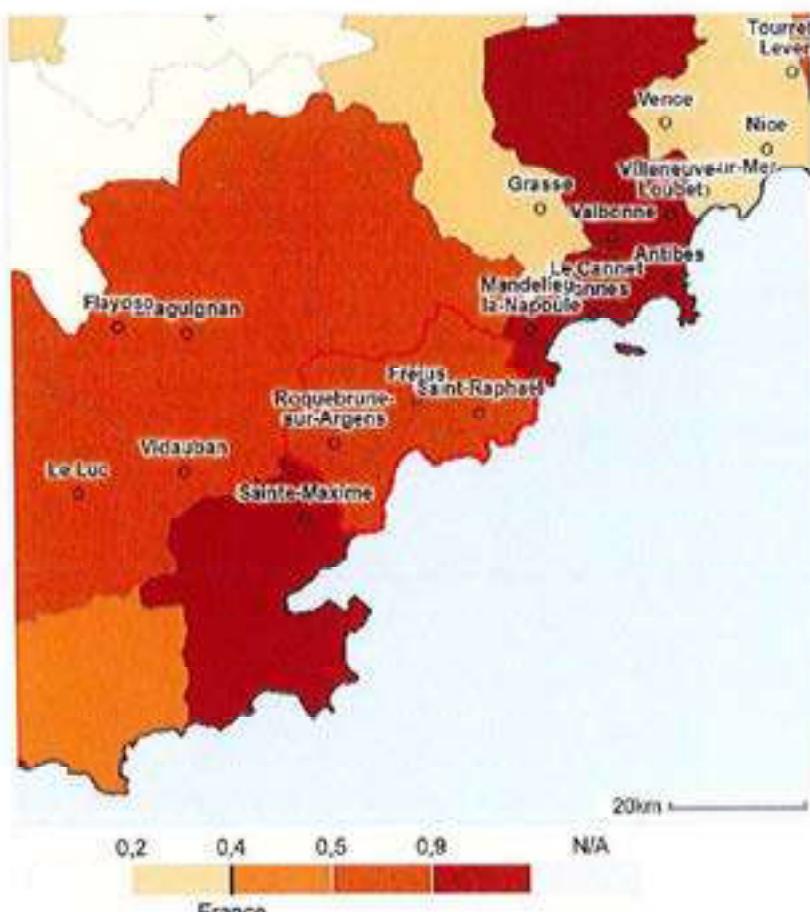
Quelle proportion de mon territoire les zones artificialisées occupent-elles ?



Source : CORINE Land Cover - CGDD-SDES, 2018

Part de la surface artificialisée entre 2009 et 2018 (en %)

Comme se positionne mon territoire en matière d'évolution de la surface artificialisée ? - CA Var Estérel Méditerranée (Cavem)



Les chiffres de l'artificialisation des sols sur mon territoire

Quelle proportion de mon territoire a été artificialisé ?  
Combien d'hectares cette artificialisation représente-t-elle ?

Indicateurs	CA Var Estérel Méditerranée (Cavem)	France
Nombre d'hectares artificialisés entre 2009 et 2018 (hectares)	190,6	255 608,2
Part de la surface artificialisée entre 2009 et 2018 (%)	0,5	0,4

Source : Observatoire de l'artificialisation des sols - Plan Biodiversité, 2009-2018 - 2009-2018

Les chiffres exposés mesurent l'artificialisation des sols, qui constitue un type de consommation d'espaces, c'est-à-dire le passage d'un sol d'une occupation "naturelle, agricole ou forestière", à une occupation "urbanisée".

Source : Observatoire de l'artificialisation des sols - Plan Biodiversité, 2009-2018 - 2009-2018

## Le territoire est-il soumis à des aléas, risques naturels ou technologiques ?

**Catastrophes naturels, plans de prévention naturels (PPRN) et technologiques (PPRT)**

Quelles sont les procédures mises en oeuvre sur mon territoire pour faire face aux aléas, risques naturels ou technologiques ?

**Aléas et risques naturels ou technologiques locaux**

Quelles sont les aléas et risques naturels ou technologiques identifiés dans le DORM ?

Indicateurs	CA Var Estérel Méditerranée (Cavem)	France	Communes soumises à un aléa ou un risque naturel ou technologique (communes)		Part des communes soumises à un aléa ou un risque naturel ou technologique (%)	
			CA Var Estérel Méditerranée (Cavem)	France	CA Var Estérel Méditerranée (Cavem)	France
Nombre d'Arrêtés de Catastrophes Naturelles publiés au J.O. depuis 1982 (arrêtés)	84	161 748	Nucléaire	0	499	0,0
Plan de Prévention des Risques Naturels (PPRN) (communes couvertes par PPRN)	5	13 761	Risque industriel	2	1 861	40,0
Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) (communes couvertes par PPRT)	0	792	Risques technologiques	0	1	0,0
			Transport de marchandises dangereuses	5	15 458	100,0
			Phénomènes météorologiques	0	7 453	0,0
			Inondation	5	20 778	100,0
			Feu de forêt	5	6 711	100,0
			Mouvement de terrain	5	19 260	100,0
			Séisme - fort	0	66	0,0
			Séisme - modéré	1	6 917	20,0
			Séisme - moyen	0	1 964	0,0
			Séisme - faible	4	10 914	80,0
			Séisme - très faible	0	13 389	0,0
			Rupture de barrage	0	3 792	0,0
			Avalanche	0	607	0,0
			Eruption volcanique	0	68	0,0
			Risques miniers	0	17	0,0
			Emissions en surface de gaz de mine	0	61	0,0
			Radon	5	2 384	100,0
			Engins de guerre	0	1 418	0,0

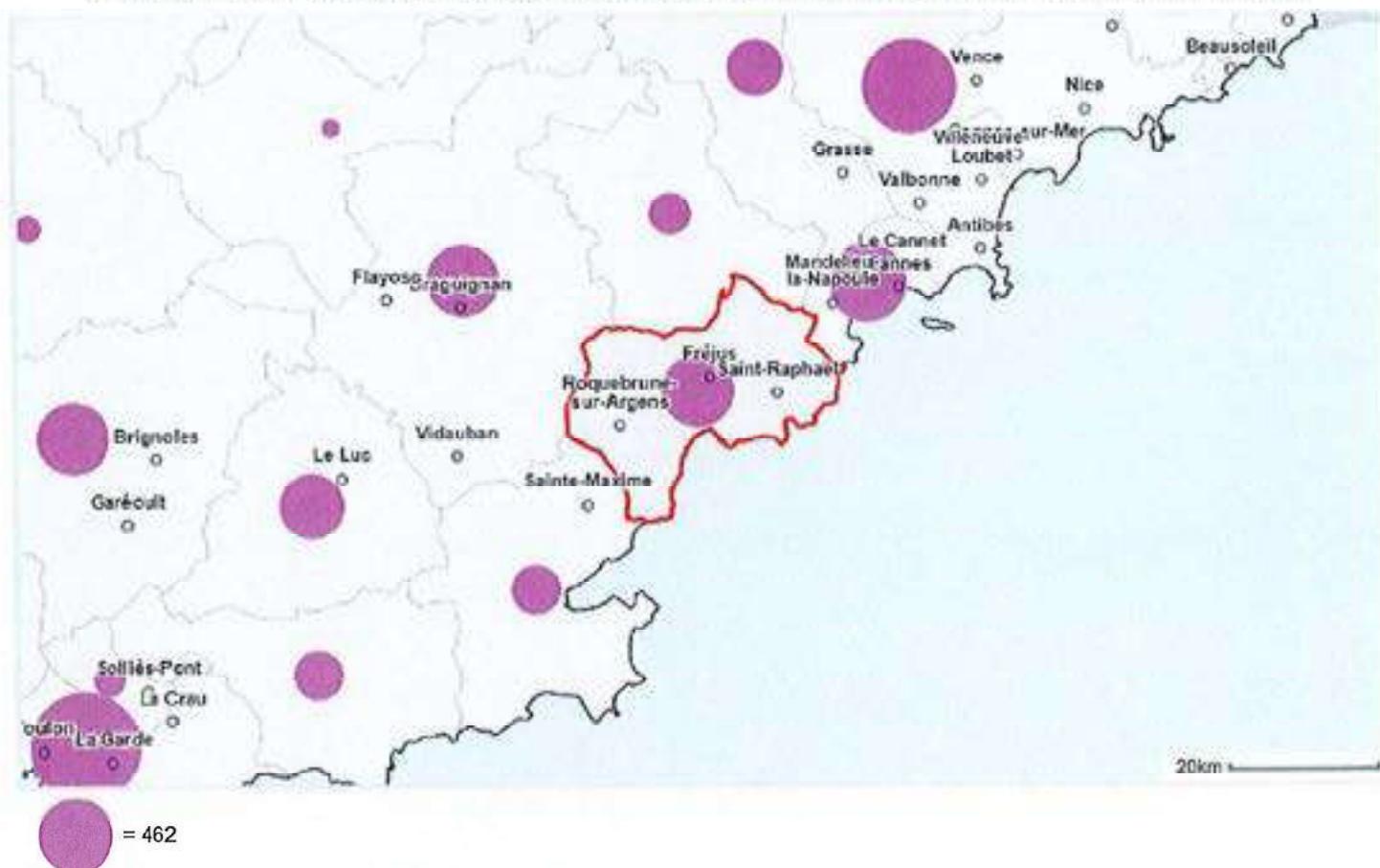
Source : Base Gaspar - DORM, 2018

Le DORM (le Dossier Départemental sur les Risques Majeurs) est un document où le préfet (Conformément à l'article R125-11 du Code de l'Environnement) consigne toutes les informations essentielles sur les risques naturels et technologiques majeurs au niveau de son département, ainsi que sur les mesures de prévention et de sauvegarde prévues pour limiter leurs effets. En précisant les notions d'aléa et de risque majeur, le DORM doit recenser toutes les communes à risques du département, dans lesquelles une information préventive des populations doit être réalisée.

Quelles contributions aux émissions de gaz à effet de serre ?

Emissions de gaz à effet de serre hors puits (PRG)

Combien de milliers de tonnes équivalent CO<sub>2</sub> sont relâchées localement dans l'atmosphère ? - CA Var Estérel Méditerranée (Cavem)



Source : Inventaire national spatialisé (INS) des émissions PAGES, 2012 - 2012

Le pouvoir de réchauffement global (PRG) exprime, en milliers de tonnes équivalent CO<sub>2</sub>, l'effet cumulé des substances émises dans l'air qui contribuent à l'accroissement de l'effet de serre. Il est calculé sur la base du pouvoir de réchauffement de chaque gaz à l'horizon de 100 ans comparé à celui du CO<sub>2</sub>. Les gaz à effet de serre direct sont pris en compte : le dioxyde de carbone CO<sub>2</sub> (non biologique), le méthane CH<sub>4</sub>, le protoxyde d'azote N<sub>2</sub>O, les hydrofluorocarbures HFC, les perfluorocarbures PFC et l'hexafluorure de soufre SF<sub>6</sub>. Le PRG est exprimé ici sans tenir compte des puits de carbone. Ces puits correspondent principalement à l'absorption de CO<sub>2</sub> pour la croissance de la végétation (photosynthèse) et à celle de méthane (CH<sub>4</sub>) par les sols forestiers. De même ne sont pas prises en compte les émissions des sources biotiques (forêts non gérées par l'homme, prairies naturelles, zones humides et rivières, feux de forêt). Sont donc prises en compte uniquement les émissions occasionnées par les activités humaines ou gérées par l'homme. Les émissions maritimes et aériennes internationales ne sont pas comptabilisées.



AGENCE  
NATIONALE  
DE LA COHÉSION  
DES TERRITOIRES



La CAVEM devient  
**Estérel Côte d'Azur Agglomération**

**CONTRAT TERRITORIAL DE RELANCE  
ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE**

**Pour le territoire d'Estérel Côte d'Azur Agglomération**

**Annexe 2 - Pacte de Gouvernance**



# PACTE DE GOUVERNANCE



COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
VAR-ESTEREL-MEDITERRANEE

AR Prefecture

083-200035319-20210325-C\_20210325\_30-DE

Reçu le 31/03/2021

Publié le 31/03/2021

LES ADRETS DE L'ESTEREL - FRÉJUS - PUGET SUR ARGENS - ROQUEBRUNE-SUR-ARGENS - SAINT-RAPHAËL

**AR Prefecture**

083-200035319-20210325-C\_20210325\_30-DE  
Reçu le 31/03/2021  
Publié le 31/03/2021

# SOMMAIRE

<b>Le pacte de gouvernance, pourquoi ? .....</b>	<b>4</b>
<b>Les instances politiques et de concertation de la communauté d'agglomération .....</b>	<b>5</b>
<b>INTRODUCTION</b>	
<b>Le contexte et les enjeux .....</b>	<b>6</b>
<b>CHAPITRE 1</b>	
<b>Consolider la communauté d'agglomération pour un fonctionnement optimisé au service des habitants .....</b>	<b>7</b>
1.1   De nouvelles méthodes de travail plus exigeantes .....	7
1.2   La création d'un sentiment d'appartenance à une même communauté .....	7
1.3   Rapprocher la communauté d'agglomération du citoyen .....	8
1.4   Un schéma de mutualisation pour rationaliser et optimiser les moyens .....	8
1.5   Une unité de temps, de lieu et d'action pour les services .....	11
<b>CHAPITRE 2</b>	
<b>Une véritable ambition et des investissements structurants pour l'attractivité du territoire .....</b>	<b>12</b>
2.1   Renforcer la promotion et l'attractivité touristiques du territoire .....	12
2.2   Consolider l'économie du territoire par la formation .....	13
2.3   Moderniser et développer les parcs d'activités .....	13
2.4   Accroître notre rayonnement sportif et culturel .....	14
2.5   Renforcer les relations avec les EPCI voisins .....	15
<b>CHAPITRE 3</b>	
<b>Un territoire mieux protégé, durable et solidaire .....</b>	<b>16</b>
3.1   Une meilleure gestion des risques naturels avec des résultats concrets .....	16
3.2   Un territoire durable .....	16
3.2.1   Garantir la qualité et la pérennité de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement .....	16
3.2.2   Des objectifs ambitieux de traitement et de valorisation des déchets .....	17
3.2.3   Intégrer la compétence « eaux pluviales » .....	17
3.2.4   Sensibiliser et agir pour l'environnement au quotidien .....	17
3.3   Un territoire agréable à vivre et solidaire .....	18
3.3.1   Développer les mobilités alternatives .....	18
3.3.2   Renforcer notre agriculture locale et les circuits courts .....	18
3.3.3   Une action cohérente pour le logement .....	19
3.3.4   Solidarités et politique de la ville: une action plus structurée .....	19
<b>CONCLUSION .....</b>	<b>20</b>

AR Prefecture

083-200035319-20210325-C\_20210325\_30-DE  
Reçu le 31/03/2021  
Publié le 31/03/2021

# LE PACTE DE GOUVERNANCE, POURQUOI?

**La loi Engagement et Proximité du 27 décembre 2019 introduit la possibilité d'élaborer un pacte de gouvernance entre les communes et l'Établissement Public de Coopération Intercommunale à Fiscalité Propre (EPCI-FP).**

Ses modalités d'élaboration sont prévues dans l'article L. 5211-11-2 du CGCT.

Au-delà de cet aspect réglementaire, les élus de la CAVEM ont voulu à travers ce pacte de formaliser leurs ambitions et leur projet politique pour la mandature.

Les élus de la CAVEM ont en effet décidé à l'unanimité en séance du 25 septembre 2020 de se doter d'un tel pacte, ayant la valeur d'un contrat, qui permet notamment de définir les relations entre les communes et la communauté, et de formaliser les objectifs et modalités de la coopération avec les communes membres dans le respect de chaque territoire.

Les EPCI reçoivent régulièrement de nouvelles compétences transférées par les communes, soit parce que la loi l'impose, soit par démarche volontaire.

Au-delà, l'exaspération des citoyens face à l'impuissance publique et à la multiplication des strates administratives (agglomération, métropole, département, région...), toujours plus nombreuses et plus coûteuses, imposent aux élus de porter un véritable projet communautaire et de veiller à ce que le fonctionnement de la CAVEM soit performant.

Il s'agit ici d'une opportunité pour réaffirmer les fondamentaux de la gouvernance intercommunale, condition nécessaire (quoique non suffisante) de l'efficacité des politiques publiques sur le territoire, cela en complémentarité avec les communes dont le rôle demeure fondamental.

**Le pacte de gouvernance est bâti autour de trois grands objectifs :**

**Renforcer l'échelon intercommunal producteur et animateur des grands axes concernant les équipements et les services publics**

**Placer le développement, l'investissement et la qualité des services rendus au cœur de la coopération intercommunale grâce à la création d'une administration de mission**

**Optimiser la dépense et l'efficacité des politiques menées en raisonnant à la bonne échelle et en mutualisant les coûts associés ; en diminuant les coûts de nombreux projets et en facilitant leur réalisation**

Le présent pacte de gouvernance réaffirme les valeurs partagées de la CAVEM, précise les grands principes des relations entre l'intercommunalité et les cinq communes qui la composent et propose un cadre et des modalités relatives au processus décisionnel au sein de l'institution.

Il vise enfin à affirmer une ambition légitime et partagée pour le territoire. Celle-ci place le citoyen au cœur de l'action mise en œuvre, autour des principes fondamentaux du service à l'usager, de la rationalisation des coûts ou encore du pilotage par objectifs de l'institution.

C'est aujourd'hui cette ambition qui doit guider les politiques qui seront développées dans le courant de la mandature.

**AR Prefecture**

083-200035319-20210325-C\_20210325\_30-DE  
Reçu le 31/03/2021  
Publié le 31/03/2021

# LES INSTANCES POLITIQUES ET DE CONCERTATION DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

La gouvernance de la CAVEM garantit à chacune des communes membres et à l'ensemble des élus d'être associés aux processus de décision.

Il sera rappelé pour mémoire que les instances de gouvernance de la communauté d'agglomération, définies par le Code Général des Collectivités Territoriales, et les statuts sont :

- › le conseil communautaire,
- › le bureau communautaire,
- › les commissions thématiques.

Le règlement intérieur du conseil communautaire adopté en séance du 25 septembre 2020 détermine leurs compétences et leurs modalités de fonctionnement.

Le présent pacte de gouvernance consacre les valeurs de coopération entre les élus communautaires, qui œuvrent dans l'intérêt du territoire, au-delà de tout clivage politique.

Le conseil communautaire délibère sur les questions majeures et structurantes.

Les réunions du bureau communautaire comportent une première partie délibérative et décisionnelle, dans le cadre des compétences qui lui ont été déléguées par le conseil communautaire, et une seconde partie qui permet de présenter et d'échanger sur les travaux en cours, les grandes orientations du territoire, les principes organisationnels...

Par ailleurs, des commissions thématiques sont régulièrement tenues informées des projets en vigueur et se prononcent sur tout sujet qui leur est soumis dans leur domaine d'intervention, à savoir :

- › commission des assemblées,
- › commission du développement économique,
- › commission aménagement et habitat,
- › commission équipements et infrastructures,
- › commission transports et mobilité,
- › commission environnement et qualité de vie.

Leur composition respecte de droit le principe de représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus. Chaque commune membre y détient au moins un siège. Elles sont de surcroît ouvertes aux conseillers municipaux non élus communautaires, soit avec voix délibérative, soit avec voix consultative, afin d'impliquer tous les élus municipaux qui le souhaitent.

Pour compléter ce dispositif, il sera instauré une conférence des maires appelée à se réunir *a minima* semestriellement. Dans la mesure du possible, cette conférence des maires se tiendra à tour de rôle à l'hôtel de ville de chacune des communes membres.

En outre, à l'échelon administratif, une réunion régulière des DGS des communes membres avec le Directeur Général des Services, le Directeur de Cabinet et les Directeurs Généraux Adjoints des Services de la CAVEM permet d'assurer les échanges d'information et la préparation technique des délibérations et décisions, ainsi que de faire remonter les attentes et questionnements des communes pour garantir leur prise en compte dans le processus de préparation des décisions politiques. Ce CODIR est ainsi une instance technique qui s'inscrit dans ce même objectif de concertation entre la communauté d'agglomération et les communes.

Un compte rendu écrit des CODIR sera adressé au Président qui recevra aussi mensuellement les indicateurs sur le travail réalisé par chaque service.

# INTRODUCTION LE CONTEXTE ET LES ENJEUX

Ce pacte définit les modalités de la gouvernance de la CAVEM pour les 6 prochaines années ainsi que les principes et objectifs qui guideront son action durant cette mandature.

Il a été établi en concertation avec les maires des communes sur la base des projets en cours, de besoins établis pour chaque commune et d'une volonté partagée de donner corps à une ambition pour le territoire.

La méthode a consisté à faire un inventaire précis des projets menés au cours des dernières années, d'examiner, d'interroger les services sur les projets en vigueur et d'associer chaque commune.

Les capacités financières et humaines de la CAVEM ont été évaluées afin que les engagements pris dans ce pacte puissent être réalisés au cours de la mandature, s'appuyant sur une administration devant agir comme une administration de mission, porteuse de projets,

Un bilan de l'action menée sera dressé en fin de mandat et le compte rendu sera public. Cette manière d'agir est celle d'une collectivité moderne. Notre communauté d'agglomération est désormais reconnue, elle s'est dotée d'outils opérationnels et est en ordre de marche au service des habitants.

Par ailleurs, le paysage communal et intercommunal a été sensiblement modifié à l'issue des dernières élections. La campagne électorale a été aussi marquée par le fait que pour la première fois l'intercommunalité a fait l'objet d'un débat.

L'exécutif élu lors du conseil communautaire du 11 juillet 2020 a garanti une représentation équilibrée entre les villes, gage d'équité et d'efficacité. Une majorité à la fois large et stable a été établie autour du Président de l'intercommunalité. Cette gouvernance garantit la recherche du consensus le plus large. Pour autant, le principe de majorité sera de mise sur les projets structurants dans lesquels s'exprime pleinement l'intérêt communautaire qui ne doit évidemment pas empiéter sur le rôle essentiel des maires mais en revanche retranscrire l'intérêt, qui doit prévaloir, du territoire.

Sur le plan institutionnel, la communauté d'agglomération entretient des relations étroites avec le Département et la Région ainsi qu'avec un ensemble d'organismes (Agence de l'Eau, Audat, autres EPCI...), relations qu'il convient d'entretenir et de développer. L'institution est par nature en relation étroite et régulière avec les services de l'État. Les relations de confiance ainsi tissées ne sont cependant pas exemptes de difficultés, voire de désaccords, sur certaines thématiques (aménagement, logement...), parallèlement à une contrainte forte sur la gestion avec le contrat « Cahors », qui peut parfois rendre difficile la prise en compte de certaines compétences ou être un frein à des mutualisations pourtant utiles.

Enfin, le phénomène de métropolisation, qui a conduit à la concentration de nombreux investissements au détriment de l'Est-Var – notamment sur des sujets majeurs tels que l'hôpital ou la formation supérieure -, est source de difficultés potentielles pour notre agglomération qui n'a pas vocation à devenir la banlieue résidentielle des grandes métropoles voisines mais qui a, au contraire, de vrais atouts à faire valoir. Ce, d'autant plus que les souhaits de vie de nombreux citoyens ne se portent pas naturellement sur les grandes métropoles, que la crise sanitaire a illustré le développement de nouveaux modes de vie et de travail qu'il convient de prendre en compte militant pour un réel rééquilibrage en faveur des zones moins urbanisées de notre territoire.

C'est dans ce contexte d'une volonté de toutes les communes de travailler en pleine concertation, de relations à rééquilibrer avec l'État sur un certain nombre de sujets majeurs pour l'avenir de notre territoire et de nécessaire valorisation de l'identité et des atouts de l'Est-Var que s'inscrit cette mandature.

AR Prefecture

083-200035319-20210325-C\_20210325\_30-DE  
Reçu le 31/03/2021  
Publié le 31/03/2021

# CHAPITRE 1

## CONSOLIDÉ LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION POUR UN FONCTIONNEMENT OPTIMISÉ AU SERVICE DES HABITANTS

### 1.1 | De nouvelles méthodes de travail plus exigeantes

Les méthodes de travail seront revues afin de privilégier l'efficacité de l'action publique.

Un plan d'administration ambitieux améliorera, dès le premier semestre 2021, le fonctionnement des services avec comme mot d'ordre la sobriété, la responsabilité et l'efficacité.

Les modes de travail et les évolutions de carrières seront revus en fonction de ces objectifs. Notamment, dans le cadre de la maîtrise de la dépense publique, chaque euro devra être évalué. Chaque embauche devra faire l'objet d'une évaluation stricte quant à son intérêt pour la communauté d'agglomération.

Un contrôle de gestion strict et de la dépense publique sera mis en place dès le début de l'année 2021 avec un élu référent et, si nécessaire, le recours à des bureaux d'étude indépendants.

À titre d'exemple, le temps passé par certains services sur des études obligatoires mais sans réalité concrète sera limité et l'utilité du travail sera à chaque fois appréciée.

Des tableaux de bord de suivi de l'action publique seront mis en place pour chacun des services.

On notera également une rationalisation des projets afin de permettre leur réalisation. En effet, l'expérience a montré que l'émiettement des projets ne produisait pas forcément de résultat à la hauteur de l'énergie déployée, voire des sommes investies. Ainsi, plus de 110 actions étaient prévues dans le dernier contrat de territoire avec l'Agence de l'Eau. Or, moins de la moitié a été réalisée.

Un recentrage sera donc réalisé sur des projets moins nombreux, ce qui va également dans le sens d'une plus grande lisibilité de l'action de l'institution.

Dans cette même perspective, il a été demandé à chaque service de fournir trimestriellement un tableau de suivi du travail réalisé, avec des indicateurs quantitatifs précis et une note d'analyse.

Des projets ne seront, également, pas choisis du fait de leur subventionnement. Ainsi, un projet subventionnable mais peu utile ne sera pas engagé. Une discussion sera amorcée avec la Région pour une révision du Contrat Régional d'Équilibre Territorial (CRET) dans ce cadre et pour une pleine harmonisation avec les nouveaux dispositifs d'aides de l'État. Plus largement, le service chargé des subventions tiendra un tableau de bord précis avec des objectifs formalisés.

Le mode de gestion en régie de certains services sera également étudié et si nécessaire revu, notamment dans les déchetteries et dans le secteur de la propreté, où le maintien de certaines prestations en régie n'apparaît pas forcément le plus pertinent.

### 1.2 | La création d'un sentiment d'appartenance à une même communauté

La difficulté au sein d'une communauté d'agglomération est, bien entendu, de créer un sentiment d'appartenance à une même communauté humaine, à un même territoire.

La tentation est que chaque commune voit uniquement son intérêt propre sans qu'émerge un projet commun. La communauté d'agglomération ne peut être un simple prestataire de services, ce qui ne serait pas compris par le citoyen. À travers les décisions prises doit s'affirmer un véritable intérêt communautaire et une vision pour le territoire de l'agglomération.

C'est pourquoi les statuts de la CAVEM seront revus dès le début de l'année 2021 en mettant clairement en évidence la raison d'être de la communauté d'agglomération. Un nouveau nom sera donné à notre communauté, ainsi qu'un nouveau logo. Ceci pour mieux mettre en avant nos atouts et développer un véritable marketing territorial, indispensable pour encore mieux valoriser nos projets et nos initiatives, notamment dans les domaines touristique et économique.

083-200035319-20210325-C\_20210325\_30-DE  
Reçu le 31/03/2021  
Publié le 31/03/2021

À cet effet, notre politique de communication sera aussi totalement réorganisée et professionnalisée.

Dans cette perspective, la communauté d'agglomération concentrera ses actions et ses projets sur ses compétences essentielles, ce qui en renforcera la lisibilité. Elle n'en exécutera pas moins, tout en les rationalisant, les actions qui, sans être au cœur de ses missions, apportent un véritable service aux habitants (démoustication, traitement des palmiers, hygiène...).

## 1.3 | Rapprocher la communauté d'agglomération du citoyen

Un récent sondage a montré que la communauté d'agglomération n'est connue que par une personne sur deux, ce qui est insuffisant au regard de l'importance des compétences exercées sur et pour le territoire.

Certains efforts ont été accomplis pour associer le citoyen, notamment avec la mise en place d'un conseil de développement.

Au vu de l'expérience passée, une composition renouvelée de ce conseil a été votée afin de permettre une représentativité de la diversité du territoire et un fonctionnement sur le modèle du Conseil Économique Social et Environnemental.

Hormis cette instance consultative, il est proposé d'associer davantage le citoyen au bon fonctionnement des services.

La communauté d'agglomération mettra donc en place une plateforme participative et un service aux usagers afin de pouvoir répondre aux demandes qui sont portées à sa connaissance.

Par ailleurs, une attention particulière sera portée aux demandes des usagers afin qu'une réponse écrite et argumentée soit apportée à chaque requête adressée aux services.

Plus particulièrement, des consultations sous différentes formes et, notamment, des sondages, seront mises en place afin de mesurer la satisfaction des usagers par rapport aux services rendus par la CAVEM.

Dans les prochains mois, il sera contractualisé avec les principaux délégataires afin que cette évaluation soit réalisée, à leur frais, par un organisme indépendant dans les domaines d'activité qu'ils ont à leur charge. En fonction des résultats obtenus, des propositions de modifications et de réalisation de service pourront être opérées.

Les revues municipales feront connaître l'action de la communauté d'agglomération. Le Président se déplacera régulièrement dans chaque commune.

8

Le Président de la communauté d'agglomération rendra compte de son mandat chaque année lors de voeux ouverts à la population, si les conditions notamment sanitaires le permettent, afin de présenter le bilan de l'action accomplie et les projets à venir.

## 1.4. | Un schéma de mutualisation pour rationaliser et optimiser les moyens

L'optimisation de l'organisation des services publics locaux constitue pour la communauté d'agglomération, comme pour ses communes membres, un enjeu tant budgétaire que d'efficacité et de qualité du service apporté aux habitants.

À cette fin et, répondant aux exigences de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe), le conseil communautaire de la CAVEM a approuvé en séance du 16 février 2016 un schéma de mutualisation des services qui a fait l'objet d'un bilan annuel au conseil communautaire.

Plusieurs actions ont ainsi pu être menées à bien. D'autres n'ont pu aboutir, soit parce que s'étant au final avérées moins pertinentes qu'initialement envisagé, soit pour des raisons techniques.

La volonté commune de renforcer l'efficience de l'action publique conduit à donner un nouveau souffle à la mutualisation des services au sein de l'intercommunalité.

Comme le permet la loi « Engagement et Proximité » du 27 décembre 2019, le présent pacte de gouvernance inclut le schéma de mutualisation. Ce schéma s'articule autour de 3 grands objectifs et de 17 actions envisagées. Chaque action sera détaillée par une fiche technique en précisant le contenu et le calendrier.

### **Les 3 grands objectifs sont:**

- › mutualiser certaines fonctions support,
- › renforcer l'expertise et réduire les coûts,
- › améliorer le service aux usagers.

**AR Prefecture**

083-200035319-20210325-C\_20210325\_30-DE  
Reçu le 31/03/2021  
Publié le 31/03/2021

## 1. Mutualiser certaines fonctions support

ACTION  
1

### **Poursuivre le suivi mutualisé de la paie et des carrières des agents CAVEM**

Cette action a été mise en œuvre avec succès et est à poursuivre.

ACTION  
2

### **Créer un service commun de médecine de prévention pour les agents des communes et de la CAVEM**

L'administration est tenue d'assurer à ses agents des conditions d'hygiène et de sécurité de nature à préserver leur santé et leur intégrité physique. Les villes recourent, chacune de leur côté, à des prestataires de service extérieurs. Un service commun permettrait un meilleur suivi en réduisant les coûts. La difficulté de cette action, déjà envisagée et non réalisée, concerne le recrutement d'un médecin du travail.

ACTION  
3

### **Créer un service commun en matière de santé/sécurité au travail**

Dans un contexte où les obligations des employeurs publics sont de plus en plus nombreuses (document unique, registres de sécurité, etc.), la mutualisation des conseillers prévention existant dans deux villes (Fréjus et Saint-Raphaël) pour disposer d'un service commun à l'échelle de la CAVEM, pour l'EPCI et les communes membres, irait pleinement dans le sens du renforcement de la santé et de la sécurité au travail des agents, avec une sécurité juridique accrue.

ACTION  
4

### **Poursuivre la mutualisation des ressources documentaires**

Cette action a été mise en œuvre. Un service commun à la CAVEM et à 4 des 5 communes a permis de maintenir une information ciblée des services en mutualisant les sources d'information (abonnements et bases de données) et donc en réduisant les coûts, et de faire bénéficier les agents d'une veille réglementaire et professionnelle.

ACTION  
5

### **Renforcer la mutualisation du Système d'Information Géographique (SIG)**

Ces dernières années ont vu la mise en place d'un SIG CAVEM en relation directe avec les différentes villes membres. Pour autant, certains doublons apparaissent et le dispositif actuel nécessite la coexistence d'un système communautaire et de systèmes communaux. L'objectif sera de disposer au final d'un document unique intégrant l'ensemble des données de la communauté d'agglomération et des villes ainsi qu'un service unique dédié, afin d'éviter les doublons et de renforcer la qualité et la complétude de l'information géographique.

ACTION  
6

### **Tendre vers un service intercommunal des archives**

Au sein de la CAVEM, comme de plusieurs villes, la gestion des archives souffre d'un manque de moyens humains et de locaux qui ne permettent pas d'optimiser le traitement des archives courantes, ni de valoriser comme elles le mériteraient certaines ressources historiques. La mutualisation, jusqu'ici timidement entamée, permettrait de disposer d'une réelle expertise partagée au sein d'un service commun et également d'envisager la création d'un site pouvant accueillir les archives de la CAVEM et celle des villes intéressées.

ACTION  
7

### **Mutualiser partiellement la fonction support « services d'information »**

Si chaque ville dispose d'applications et de réseaux spécifiques, la mise en commun de certaines ressources permettrait de renforcer la sécurité des réseaux, de renforcer une expertise partagée et de procéder à des économies d'échelle sur certains achats.

## 2. Renforcer l'expertise et réduire les coûts

ACTION  
8

### **Poursuivre les formations mutualisées**

Un certain nombre de formations mutualisées entre la CAVEM et ses communes membres ont été mises en œuvre ces dernières années. L'objectif est de développer ces formations communes, ce qui permet de limiter les déplacements des agents, de réduire les coûts, d'assurer aux agents d'être à jour de leurs formations obligatoires et de renforcer les compétences.

#### **Créer des réseaux d'échanges et de veille**

**ACTION 9**

L'objectif serait de mettre en réseau les services de la CAVEM et des communes chargés, d'une part, de la commande publique, d'autre part des affaires juridiques pour renforcer les expertises, améliorer les veilles dans un contexte réglementaire mouvant et partager des informations afin d'optimiser les procédures.

#### **Développer les groupements de commandes**

**ACTION 10**

Dans la lignée de la précédente action, l'objectif sera de parvenir, dans certains secteurs à identifier conjointement, à des économies d'échelle. De nombreuses possibilités existent pour donner une « masse critique » à certains marchés : matériel, véhicules, fluides, informatique... La communauté d'agglomération et les communes se rapprocheront pour identifier les secteurs permettant cette mutualisation, pour harmoniser si besoin les dates de fin de marché et constituer des groupements de commandes.

#### **Mutualiser les recherches de subventions**

**ACTION 11**

La CAVEM, comme ses communes membres, s'investissent afin de rechercher des subventions extérieures pour leurs projets. Pour autant, l'accès à certaines subventions nécessite à la fois une veille optimisée, des échanges d'information et de savoir-faire. Dans ce cadre, une expertise commune pourra être mise en œuvre.

#### **Renforcer la mutualisation au sein des services techniques**

Cette action peut s'articuler autour de deux axes.

**ACTION 12**

Tout d'abord, les services techniques des différentes villes, comme de la CAVEM, peuvent avoir besoin d'utiliser ponctuellement des équipements lourds et coûteux dont le coût marginal d'utilisation est, dès lors, élevé. Un achat par la CAVEM de certains équipements techniques (mais aussi pour les animations par exemple) pour une mise en commun avec les différentes communes membres permettrait, là encore, de réaliser des économies d'échelle. Un espace de stockage commun pourra être trouvé afin de réduire certaines emprises foncières.

Par ailleurs, certains projets importants à venir nécessiteront d'être suivis à la fois à l'échelle de la CAVEM mais aussi des communes. La mutualisation du recrutement de certains cadres de haut niveau entre la CAVEM et les communes, sur des projets à dimension intercommunale, sera un gage de bon déroulement des projets.

### **3. Améliorer le service aux usagers**

10

#### **Renforcer l'expertise en matière de logement social**

**ACTION 13**

Alors que la réglementation renforce le rôle des intercommunalités en matière de logement social et que cette thématique est au cœur des préoccupations de nos villes, au regard des objectifs parfois inatteignables qui leur sont fixés, le renforcement d'une expertise partagée, la nécessité de mener des actions communes et, enfin, celle de garantir en priorité le suivi et l'accession au logement social de nos communes, nécessitent de fournir un accès au serveur national d'enregistrement pour toutes les communes, de mutualiser certains agents dans ce cadre et de renforcer la coordination entre la CAVEM et ses communes membres. On peut, dans ce cadre, envisager un « front office » (relations avec les demandeurs) demeurant propre à chaque ville et un « back office » (suivi et traitement) commun à l'échelle de la CAVEM.

**ACTION 14**

#### **Mettre en réseau les ressources numériques des médiathèques**

À l'heure où se développent les ressources numériques proposées par les médiathèques, cette mise en réseau devrait permettre de renforcer les ressources à disposition des habitants de la CAVEM (livres, musique et films) sans augmenter le coût pour les collectivités concernées.

**ACTION 15**

#### **Mettre en réseau le Conservatoire et les écoles de musique**

La mise en réseau pourra notamment permettre de créer de nouveaux cursus, notamment sur les instruments dits « rares », de renforcer la fidélisation des enseignants et aussi de développer des actions communes entre le Conservatoire de Saint-Raphaël et les écoles de musique municipales ou associatives des autres villes. À l'aune de ces coopérations sera étudiée, dans un second temps, la possibilité d'un Conservatoire à rayonnement intercommunal.

**ACTION 16**

#### **Poursuivre la mise en réseau des structures d'Information Jeunesse**

Plusieurs structures rattachées au réseau de l'Information Jeunesse développent sur le territoire un savoir-faire reconnu, tant en matière d'information et d'orientation des jeunes qu'en termes d'organisation d'événements facilitant l'orientation professionnelle. L'objectif sera de poursuivre l'action entreprise pour apporter une expertise à la création éventuelle de nouvelles structures sur l'agglomération, partager et mettre en commun des ressources matérielles voire humaines et, ainsi, améliorer la coordination au sein de la CAVEM en matière d'organisation d'événements.

**AR Prefecture**

083-200035319-20210325-C\_20210325\_30-DE  
Reçu le 31/03/2021  
Publié le 31/03/2021

**Élaborer un Plan Intercommunal de Sauvegarde**

Ce Plan serait complémentaire aux Plans Communaux de Sauvegarde (PCS) existants et permettrait d'améliorer et de mieux coordonner les réponses à des crises dont l'impact dépasse parfois le cadre d'une seule commune. Les principaux objectifs pourraient en être :

- le renforcement de la coopération entre communes ;
- la mise à disposition d'infrastructures d'accueil ;
- la consolidation du renfort des réserves communales de sécurité civile ;
- la création d'outils communs de gestion des crises.

Ce schéma de mutualisation fera l'objet d'un bilan annuel présenté au conseil communautaire.

## 1.5 | Une unité de temps, de lieu et d'action pour les services

La réalisation de ce projet communautaire ambitieux et de ces différentes actions impose de disposer d'une administration efficiente.

Or, aujourd'hui, les services de la communauté d'agglomération sont éclatés sur plusieurs sites. En outre, la technicité des sujets traités fait que les agents ont parfois tendance à travailler en silo et de manière très administrative.

Une feuille de route doit ainsi être donnée à chacun, élus comme agents de l'EPCI.

Par ailleurs, afin d'apporter un service optimisé aux habitants, deux objectifs seront poursuivis pour améliorer le fonctionnement interne :

**L'adaptation de l'organigramme.** Une première réforme a été opérée, afin de définir clairement plusieurs pôles répondant aux objectifs de l'institution. Des recrutements sont et seront opérés dans le court terme, afin de répondre aux enjeux essentiels (inondations, grands projets, habitat...). Ce, afin de renforcer à la fois la lisibilité de nos actions et l'expertise de nos services. À terme, cette organisation évoluera encore de manière à renforcer, notamment, le contrôle de gestion, le suivi des objectifs et le contrôle des délégataires ;

**L'amélioration de la gestion quotidienne des ressources humaines**, notamment en matière de gestion prévisionnelle des effectifs et des compétences. La mutualisation de la gestion de la paie et des carrières a été effective et productive. Il convient aujourd'hui de créer un poste spécifique de chargé de mission RH, qui travaillera auprès des directeurs mutualisés, en lien quotidien avec les services et les agents.

Dans cette même optique d'optimisation, **le regroupement de l'essentiel des services de l'EPCI dans un même lieu** s'avère aujourd'hui indispensable. En effet, leur éclatement géographique nuit à leur bon fonctionnement. La construction d'un nouveau siège de l'agglomération sera, de fait, une priorité du début de mandat. Ce regroupement induira assurément, outre une nouvelle dynamique interne et la contribution à un réel sentiment d'appartenance territoriale à l'échelle du territoire, des économies pérennes de fonctionnement, tant au regard des loyers aujourd'hui payés par l'EPCI que de la réduction du montant des fluides, du coût du personnel affecté à l'accueil, de la limitation des déplacements inter-services... Ce projet, qui permettra par ailleurs de disposer d'une véritable salle des assemblées et qui vise une haute qualité environnementale, est susceptible de bénéficier de soutiens de la part de l'État et de la Région.

**AR Prefecture**

083-200035319-20210325-C\_20210325\_30-DE  
Reçu le 31/03/2021  
Publié le 31/03/2021

# CHAPITRE 2

## UNE VÉRITABLE AMBITION ET DES INVESTISSEMENTS STRUCTURANTS POUR L'ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE

### 2.1 | Renforcer la promotion et l'attractivité touristiques du territoire

L'attractivité touristique est essentielle pour le territoire et son économie. Le rôle premier de la communauté d'agglomération, au regard de ses compétences, doit être non seulement de la maintenir dans un environnement de plus en plus concurrentiel, mais aussi de la développer, notamment pour sortir de la saisonnalité.

**À cette fin, il convient de mettre en œuvre une politique autour de plusieurs axes qui imposeront une forte mobilisation de nos moyens.**

**Se doter d'un outil de promotion adapté pour l'ensemble du territoire**, car le contexte concurrentiel actuel impose une démarche commune pour valoriser l'ensemble de nos atouts. C'est pourquoi un véritable Office de Tourisme Intercommunal (OTI) sera créé afin d'améliorer la visibilité et la promotion de notre territoire. Un travail avec les structures existantes a d'ores et déjà été engagé en ce sens et aboutira courant 2021. Il s'agit là d'un enjeu majeur qui permettra, notamment à travers une mise en commun des expertises et des compétences, de passer à un stade supérieur de valorisation de nos destinations et à la mise en place d'un véritable marketing territorial. Outre la promotion de notre destination, la nouvelle structure permettra également de renforcer l'accompagnement des professionnels et le développement de services de proximité de qualité.

**Valoriser notre bord de mer, atout touristique majeur de notre destination.** Le cœur de notre attractivité est en effet notre bord de mer qui représente de fait un intérêt communautaire marqué. Il convient de le revaloriser et de l'adapter aux nouvelles attentes d'un tourisme en pleine évolution : loisirs de proximité, promenade, circulations douces, moindre place de la voiture, renforcement de la nature en ville, possibilités d'animations plus régulières... Ceci nécessite une intervention d'envergure afin de se doter d'un outil aussi attractif et parlant que la Croisette à Cannes ou la Promenade des Anglais à Nice, avec la réalisation d'une « promenade des Bains » du port de Fréjus au port de Santa-Lucia, sans oublier le secteur des Issambres, autre vitrine littorale de notre communauté d'agglomération. Une attractivité accrue de ces secteurs majeurs aura un impact concret et important sur l'ensemble de l'économie de nos cinq communes. La mise en place d'un Transport Collectif en Site Propre (TCSP), qui apparaît aujourd'hui indispensable, impose juridiquement la création d'un intérêt communautaire pour les voiries concernées. Le rôle de la CAVEM ne peut se limiter à une simple gestion de ces voiries et l'intérêt communautaire rend nécessaire la réalisation par la CAVEM de travaux importants de valorisation.

**Améliorer la circulation sur deux axes clés**, dont la pratique et les études illustrent la nécessité de proposer des solutions alternatives pour éviter des problèmes majeurs de circulation, nuisant à notre attractivité. C'est ainsi qu'il convient :

- d'une part, de mener à son terme sur les communes de Puget et Fréjus, le doublement de la RDN7 afin d'éviter des encombrements déjà importants et qui pourraient demain représenter, comme l'indiquent les études effectuées, un nœud de congestion automobile négatif pour notre territoire ;
- d'autre part, en relation étroite avec le Département, d'agir pour résoudre le problème de l'engorgement récurrent des deux axes principaux de liaison entre Fréjus et Saint-Raphaël.

Ces deux projets nécessiteront, là encore, d'importants investissements cependant indispensables pour l'avenir. Ils s'accompagneront évidemment de nouvelles initiatives pour développer la part des circulations « douces » dans nos villes (cf. Infra partie 3).

AR Prefecture

083-200035319-20210325-C\_20210325\_30-DE  
Reçu le 31/03/2021  
Publié le 31/03/2021

### **Protéger et valoriser notre patrimoine maritime commun en menant plusieurs actions visant à :**

- créer des zones de protection de nos ressources halieutiques en poursuivant, notamment, les actions menées sur le cantonnement de pêche du Cap Roux mais aussi en intégrant une dimension patrimoniale, comme sur le vivier romain de Roquebrune ;
- mettre en place des zones de mouillage respectueuses de l'environnement ;
- développer des formations autour des métiers de la mer, comme cela a été initié avec le soutien à l'implantation de l'École Nationale des Scaphandriers ;
- étudier, en lien avec les communes et le secteur privé, de nouveaux réseaux d'énergie utilisant par exemple la thalassothermie.

**Mieux mettre en valeur nos sites forestiers.** En effet, notre attractivité est également liée à nos espaces naturels forestiers remarquables.

À cette fin, la communauté d'agglomération accompagnera étroitement le SIPME dans le cadre de l'obtention du label « Grand Site de France » afin que l'Estérel soit à la fois mieux protégé mais aussi valorisé avec une attractivité plus forte : circuits de promenade, balisage...

Dans ce cadre, la Communauté d'agglomération mènera également à bien, en concertation étroite avec la ville des Adrets de l'Estérel, le projet de Maison de l'Estérel.

Enfin, un partenariat sera dressé avec le golfe de Saint-Tropez pour une candidature à l'inscription au patrimoine de l'UNESCO de l'Estérel et du Massif des Maures.

Ces différents projets s'accompagneront du développement d'une véritable « marque » territoriale, « Estérel Côte d'Azur », qui permettra de positionner et de renforcer la visibilité du territoire mais sera également appropriable par nos acteurs économiques et touristiques.

## **2.2 | Consolider l'économie du territoire par la formation**

La politique de métropolisation connue ces dernières années a conduit à une concentration de la formation supérieure (universités écoles, instituts...) dans les grandes métropoles régionales. Comme précédemment indiqué, cette tendance apparaît de moins en moins en phase avec les attentes des habitants. Elle a, en outre, un impact direct négatif sur notre économie, la présence d'une main-d'œuvre formée étant un des déterminants d'implantation des entreprises. De plus, cela impacte également les jeunes qui souhaiteraient pouvoir continuer à vivre et travailler « au pays », l'éloignement occasionnant aussi des charges parfois lourdes pour les familles.

La communauté d'agglomération a cependant, ces dernières années, œuvré pour accueillir plusieurs nouveaux instituts de formation, de l'École Nationale des Scaphandriers (fonds de concours à la ville de Fréjus pour rénover les locaux) au futur institut de formation hôtelière lié à l'École Supérieure de Lausanne qui s'installera prochainement sur Saint-Raphaël et pourra accueillir jusqu'à 300 étudiants. De surcroît, elle accueille désormais un « Campus connecté », en relation avec le ministère chargé de l'enseignement supérieur, initiative appelée à se développer.

Pour autant, il faut aller plus loin. Des contacts ont d'ores et déjà été pris pour accueillir de nouvelles formations post-bac sur le territoire. Dans cette perspective, les conditions d'accueil sont déterminantes. À la faveur du déménagement d'anciens équipements municipaux, le développement d'une forme de « campus » proposant également une offre sportive et de détente, sur le site fréjusien de la Base nature sans préjudice d'autres sites d'accueil qui pourraient être identifiés, apparaît une possibilité à creuser, notamment pour les formations aux métiers de la mer et à la « croissance bleue ».

Par ailleurs, l'arrivée de nouveaux étudiants devra s'accompagner, pour que notre offre soit attractive, du développement d'une offre de logements étudiants en relation avec des prestataires spécialisés.

13

## **2.3. | Moderniser et développer les parcs d'activités**

Les parcs d'activités de la communauté d'agglomération ont permis l'implantation de nombreuses entreprises même si, dans certains cas, il est apparu qu'ils ont été les supports d'une réinstallation d'entreprises existantes, voire été source de spéculation.

À travers ses interventions au sein des zones d'activités existantes relevant du cadre de ses compétences, la CAVEM visera tout d'abord à les moderniser afin de maintenir leur capacité d'accueil de nouvelles entreprises et leur renouvellement avec en priorité des objectifs de création d'emplois. Les actions menées pourront notamment concerner :

l'amélioration de l'esthétisme et des fonctionnalités urbaines de ces zones (voies, végétalisation, éclairage, réseaux, etc.);

l'accroissement significatif de leur niveau de services aux clients et employés (desserte en transport, fibre optique, restaurants, entreprises, crèches mutualisées, etc.);

083-200035319-20210325-C\_20210325\_30-DE  
Reçu le 31/03/2021  
Publié le 31/03/2021

un travail de fond sur la diversité commerciale de ces zones, qui ne doivent pas porter préjudice aux centres-villes ; l'optimisation du foncier de poches aujourd'hui sous-exploitées car construites en large horizontalité, avec parkings découverts, etc.

La création d'un véhicule juridique adapté, type SEM ou SPL, sera dans cette perspective étudiée.

Ces actions seront mises en place en lien étroit avec les associations gestionnaires des parcs d'activités avec lesquelles les collaborations devront être adaptées.

Par ailleurs, un des grands enjeux de la mandature est également **la création de nouveaux parcs d'activités** dans un contexte économique certes difficile mais favorable à l'implantation d'entreprises dans des sites « à taille humaine », disposant d'un environnement offrant une réelle qualité de vie. À cette fin, la communauté d'agglomération veillera à mener des négociations lui permettant de disposer de nouvelles emprises foncières (secteur « Safari » ou « Bonfin » à Fréjus, zones constructibles en sortie d'autoroute aux Adrets de l'Estérel...) et à accompagner les initiatives privées porteuses d'innovation.

Dans les futurs parcs d'activités qu'elle sera appelée à créer, la communauté d'agglomération veillera, à travers un cahier des charges adapté, à accueillir en priorité des typologies d'entreprises innovantes et surtout créatrices d'emplois (à partir de critères tels nombres d'emplois/ha occupés).

L'institution poursuivra par ailleurs, notamment grâce au site dédié du Château Gallieni, **une politique active de conseil et d'accompagnement des créateurs d'entreprises**, grâce à un réseau de partenaires institutionnels et associatifs.

Enfin, la communauté d'agglomération s'attachera à mettre en œuvre **l'opération de revitalisation du territoire**, en concertation avec les communes intéressées, afin d'accompagner la redynamisation commerciale des centres urbains mais aussi, dans son ensemble, la revitalisation des centres-villes dans une approche globale alliant commerce, habitat et rénovation urbaine. Les actions de démarchage et de prospective pour l'implantation de nouvelles enseignes et franchises pourront être mutualisées à l'échelle de l'agglomération.

## 2.4. Accroître notre rayonnement sportif et culturel

14

L'attractivité d'un territoire passe également par son rayonnement sportif et culturel. À ce titre, la communauté d'agglomération dispose de compétences liées à l'intérêt communautaire notamment à travers, d'une part, le théâtre Le Forum et, d'autre part, le soutien à plusieurs clubs intercommunaux, professionnels ou semi-professionnels, dans des grands sports collectifs : handball, volley, football et rugby. En l'espèce, il existe une véritable complémentarité entre l'action de l'institution pour ces clubs qui portent les couleurs de l'intercommunalité et les associations qui les accompagnent, financées par les communes et pour lesquelles les équipes premières doivent être une « locomotive » pour l'accueil de jeunes amateurs.

La communauté d'agglomération souhaite poursuivre ces partenariats à la condition qu'ils s'inscrivent dans un vrai projet intercommunal pouvant éventuellement dépasser le cadre géographique de l'intercommunalité, compte tenu des moyens financiers nécessaires, autour d'objectifs partagés et d'engagements réciproques clairement définis. Cela nécessite également le renforcement des partenariats privés de ces clubs. Dans ce cadre, **la CAVEM pourrait mettre en place une « cellule sponsoring »** pour aider les clubs amateurs à la recherche de fonds privés.

Toujours dans cette perspective, la communauté d'agglomération réalisera **un nouveau stade intercommunal** pour accompagner le club de football dans son développement, allant de pair avec des équipements rénovés pour le club de rugby.

Dans ce même objectif de rayonnement à travers le sport et la culture, la communauté d'agglomération, en lien avec le futur OTI et les communes membres, **pourra prendre en compte ou accompagner des événements d'envergure** dont le rayonnement est susceptible de bénéficier, en termes de retombées directes et indirectes, à l'économie du territoire.

## 2.5 Renforcer les relations avec les EPCI voisins

L'avenir de notre territoire appelle, enfin, une coopération plus étroite sur un certain nombre de sujets communs avec les EPCI voisins : Pays de Fayence, Dracénie, Golfe de Saint-Tropez. Un syndicat mixte pourra ainsi être créé autour d'un certain nombre de thèmes de coopération renforcée, notamment en matière de santé, de transports, d'environnement – particulièrement à travers la gestion des trames vertes et bleues -, de valorisation des déchets ménagers ou encore de formations, pour lesquels un travail en commun permettra de disposer d'un poids plus important dans les négociations à mener avec les différents partenaires institutionnels. Le maintien d'une offre de soins de qualité et de proximité, la prise en compte des enjeux environnementaux et économiques dans le traitement des déchets, la nécessité d'améliorer nos réseaux de transport et le développement hors métropoles d'une réelle offre de formation supérieure rendent en effet cette coopération indispensable.

083-200035319-20210325-C\_20210325\_30-DE  
Reçu le 31/03/2021  
Publié le 31/03/2021

# CHAPITRE 3

## UN TERRITOIRE MIEUX PROTÉGÉ, DURABLE ET SOLIDAIRE

### 3.1 | Une meilleure gestion des risques naturels avec des résultats concrets

Dans le cadre de sa nouvelle compétence GEMAPI, la communauté d'agglomération fait de la lutte contre les inondations un objectif prioritaire.

Cet objectif doit s'accompagner de résultats concrets. La fluidité des relations avec le Syndicat Mixte de l'Argens est essentielle pour s'assurer de la réalisation rapide des projets inscrits au PAPI de l'Argens et des Côtiers de l'Estérel ainsi qu'à la préparation du futur PAPI à compter de 2022.

Parallèlement aux projets amorcés de la protection du secteur de la Palud et de la création d'ouvrages écrêteurs de crue de l'Aspé et de Vaulongue, la protection de la basse vallée de l'Argens est un enjeu majeur de la mandature. La communauté d'agglomération accompagnera également les études et travaux sous l'égide du Syndicat de la Garonne.

Ces actions, ainsi que les actions « quotidiennes » d'entretien des cours d'eau et des ouvrages, nécessitent une importante capacité d'intervention dans le cadre du budget annexe GEMAPI. Des interventions qui prendront également en compte, conformément aux textes régissant la GEMAPI, la « défense contre la mer », à travers des interventions sur certains secteurs du littoral pour lutter contre l'érosion côtière et, de facto, la submersion marine.

Pour permettre la réalisation des travaux nécessaires à la protection des personnes et des biens sur plusieurs secteurs particulièrement exposés, il sera indispensable que le taux de la taxe GEMAPI soit porté à son montant maximum le temps de la mandature. Cela permettra de dégager un montant annuel d'investissement à même de répondre aux besoins les plus immédiats.

Une attention toute particulière sera aussi portée sur un renforcement des dispositifs de prévention et d'intervention lors des inondations.

La communauté d'agglomération jouera par ailleurs pleinement son rôle, dans le cadre des compétences qui sont les siennes, en matière de lutte contre le risque incendie.

Nous étudierons l'implantation dans le Var d'un radar météorologique ce qui n'existe pas à ce jour. De même, dans le cadre du schéma de mutualisation, un plan de sauvegarde intercommunal renforcera les Plans Communaux de Sauvegarde.

Enfin, une meilleure aide des personnes sinistrées, notamment dans les démarches liées au fonds de prévention des risques naturels (dit « Fonds Barnier »), sera mise en place.

### 3.2 | Un territoire durable

#### 3.2.1. Garantir la qualité et la pérennité de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement

Dans le cadre des prochains contrats de délégation de service public qui seront conclus au cours de la mandature, tant dans le secteur de l'eau que dans celui de l'assainissement, la communauté d'agglomération veillera particulièrement à trois objectifs majeurs :

- la qualité de service au meilleur prix ;
- l'entretien et la pérennité des réseaux, pour partie vieillissants, et dont le rythme de renouvellement devra être accéléré pour éviter toute obsolescence préjudiciable. Ceci concerne l'ensemble des communes et tout particulièrement Les Adrets de l'Estérel ;

**AR préfecture** enjeux environnementaux, en conformité avec le contrat de territoire conclu avec l'Agence de l'Eau.

083-200035319-20210325-C\_20210325\_30-DE  
Reçu le 31/03/2021  
Publié le 31/03/2021

Parallèlement, la communauté d'agglomération renforcera ses missions de contrôle des délégations et de la bonne exécution du service public. Les potentialités de discussion sur les contrats existants seront étudiées en vue d'éventuelles renégociations dans l'objectif d'une réduction du prix et/ou de travaux renforcés sur les réseaux.

Par ailleurs, une vigilance particulière sera mise en œuvre autour de la pérennité de nos ressources en eau avec le Syndicat de l'Eau du Var-Est (SEVE) et également dans le cadre de l'approvisionnement par les sources de la Siagnole, en relation avec la communauté de communes du Pays de Fayence.

Enfin, la communauté d'agglomération veillera à poursuivre la production d'énergies renouvelables à partir de la STEP du Reyran et à la renforcer.

### **3.2.2. Des objectifs ambitieux de traitement et de valorisation des déchets**

La question de la collecte et du traitement des déchets ménagers est centrale pour plusieurs raisons. D'une part parce qu'elle est au cœur de la qualité de vie des habitants. Ensuite, parce qu'elle s'accompagne d'enjeux économiques majeurs au regard des sommes consacrées par la communauté d'agglomération à cette compétence, dans un contexte où les contraintes réglementaires et la forte augmentation de la TGAP vont entraîner des charges supplémentaires pour notre budget. Enfin, car elle revêt aussi des enjeux environnementaux majeurs. L'objectif devra donc être de garantir service de qualité, de respecter les nouvelles normes en matière de valorisation et d'éviter un dérapage des coûts.

Ceci nécessite donc, en collaboration étroite avec le SMIDDEV, une action portée par une réelle ambition autour de cinq aspects majeurs :

- la qualité du service** de collecte et son ajustement au fil du temps aux évolutions des pratiques, des attentes mais également de la réglementation ;
- la sensibilisation au tri et une offre de services adaptée à son développement**, avec en filigrane un objectif de forte réduction des déchets ultimes. Dans ce cadre, une réflexion sur une tarification incitative sera à développer ;
- l'optimisation budgétaire du tri**, en lien avec le SMIDDEV, pour s'assurer de l'intégration à des filières performantes ;
- la rentabilisation des futurs et importants investissements qui seront engagés** notamment sur le site de Bagnols en Forêt et par le SMIDDEV sur un centre de traitement multi-filières, mais également directement par la CAVEM au sein des différentes déchetteries du territoire, un important programme de modernisation de l'existant et de création de nouvelles déchetteries étant envisagé pour les toutes prochaines années, ainsi que celle d'une ressourcerie à Roquebrune ;
- enfin, s'assurer avec nos partenaires (SMIDDEV, SPL...) **d'arriver au meilleur équilibre économique** avec un contrôle strict des dépenses et recettes à tous les niveaux de la chaîne.

### **3.2.3. Intégrer la compétence « eaux pluviales »**

Dans l'attente de créer un véritable service dédié à la gestion de la compétence « pluvial », la communauté d'agglomération a confié par convention le suivi de cette compétence aux communes. Cette convention, effective en 2020, a été reconduite pour une année jusqu'à fin 2021. Pour cette date, la communauté d'agglomération se dotera d'un service opérationnel afin de disposer d'un schéma directeur intercommunal avec une programmation à long terme pour garantir, dans les différentes communes, notre capacité à capter et canaliser les eaux de pluies urbaines.

### **3.2.4. Sensibiliser et agir pour l'environnement au quotidien**

De par ses compétences, la communauté d'agglomération a un rôle majeur à jouer en matière de préservation de notre environnement naturel et de lutte contre les gaz à effet de serre. Elle a, dans ce cadre, adopté un Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET).

Qu'il s'agisse de la construction de son siège, de la STEP du Reyran, des actions à mettre en œuvre pour le développement des mobilités douces (cf. infra) ou du soutien à la protection de notre littoral et de nos ressources halieutiques comme du massif de l'Estérel, la prise en compte des enjeux environnementaux est un « fil rouge » de nos actions.

Dans le cadre de l'aspect « gestion des milieux aquatiques » de la GEMAPI, la communauté d'agglomération poursuivra la gestion optimale des sites sensibles sous sa responsabilité, en relation avec le Conservatoire du littoral.

La direction chargée de l'environnement mènera par ailleurs le projet de transformation de la ferme des Esclamandes, au sein du site des Étangs de Villepey, pour créer un lieu de sensibilisation et d'éducation à l'environnement, notamment pour les scolaires.

Parallèlement, l'institution s'attachera à développer les énergies « propres », notamment photovoltaïques, sur ses bâtiments, comme à sensibiliser les entreprises ou les agriculteurs (serres) disposant de surfaces de toiture à même d'accueillir des panneaux photovoltaïques.

**AR Prefecture**

083-200035319-20210325-C\_20210325\_30-DE  
Reçu le 31/03/2021  
Publié le 31/03/2021

## 3.3 | Un territoire agréable à vivre et solidaire

### 3.3.1. Développer les mobilités alternatives

Le Plan de Déplacements Urbains a illustré la part prépondérante des déplacements en véhicules individuels au sein de notre territoire. Si la configuration du territoire ne rend pas envisageable une politique « anti-voitures », il convient cependant de développer des actions concrètes pour renforcer la part des mobilités dites « douces », autour de quatre axes majeurs :

**les transports en commun.** Dans ce cadre, la « clause de revoyure » du contrat de délégation de service public permettra d'adapter le réseau et de renforcer les objectifs de développement fixés au transporteur, parallèlement à la mise en œuvre d'un système de contrôle de la qualité des prestations et d'une meilleure réponse aux demandes et suggestions des usagers. De nouvelles navettes pourront être envisagées, ainsi qu'une plus grande adaptabilité du service, parallèlement à une efficience accrue pour obtenir de meilleurs résultats sans surcoût. De plus, un système de navettes écologiques en site propre sera mis en place dans le cadre des travaux du front de mer, ce qui appelle de par la loi la classification communautaire des voiries concernées ;

**le vélo et, notamment, le vélo électrique.** La communauté d'agglomération finalisera avant mi 2021 un « plan vélo » qu'elle mettra en œuvre en relation étroite avec les différentes communes, notamment pour le développement cohérent d'itinéraires cyclables. Elle pourra envisager, selon l'équilibre économique du dispositif, le développement d'un système de vélos électriques en libre-service ;

**le co-voiturage,** à travers la création d'aires dédiées et aussi le renforcement des pratiques, notamment dans le cadre du « plan de déplacement inter-administrations » ;

**la marche,** à travers des campagnes de sensibilisation et la formalisation d'itinéraires disposant de signalétique adaptées sur le territoire.

Parallèlement, la communauté d'agglomération s'attachera à promouvoir et accompagner la conversion du parc et le développement des véhicules « propres », à court terme l'électrique et à moyen terme l'hydrogène, par le soutien à des installations dédiées (bornes de recharge de véhicules électriques dans un premier temps, capacité locale de production d'hydrogène dans un second temps). La communauté d'agglomération s'attachera à s'équiper d'un parc « propre » dans ses acquisitions et à l'exiger de ses délégataires et partenaires, notamment de transport en commun.

17

### 3.3.2. Renforcer notre agriculture locale et les circuits courts

L'agriculture est une part de l'histoire de nos communes. La préserver et, au-delà, la développer, en dépit des dégâts causés ces dernières années par les inondations, représente un enjeu essentiel. Cela peut passer, directement, par la création de Zones Agricoles Protégées (ZAP) dans les PLU et, indirectement, par la lutte contre l'imperméabilisation des sols liée à une trop forte extension de l'urbanisation.

Un inventaire précis des terres agricoles réellement exploitables devra être établi, ainsi que des exploitants. Dans la perspective du développement de notre agriculture ainsi que de celui des circuits courts, plusieurs projets pourront être mis en œuvre dès lors que ceux-ci contribuent effectivement à renforcer la part de l'approvisionnement local dans les consommations individuelles et collectives :

- **la création d'une plate-forme de circuits courts** à Puget sur Argens ;
- le soutien au développement de la « **maison des terroirs** » de Roquebrune-sur-Argens et d'autres initiatives de ce type ;
- **la création de deux hameaux agricoles** à Fréjus (Saint-Pons) et à Roquebrune-sur-Argens (les Amandiers).

Ces actions accompagneront la mise en œuvre d'un **Projet Alimentaire Territorial (PAT)** pour lutter contre le gaspillage alimentaire et réorganiser l'approvisionnement en privilégiant les circuits courts.

La restauration scolaire doit être au cœur de cette démarche car elle représente une masse critique à même de constituer un débouché clé pour les productions agricoles locales et de saison. Une approche commune de cette question, pouvant s'accompagner de la création d'une cuisine centrale intercommunale, sera à développer au regard de l'enjeu.

Plus largement, il conviendra de développer là encore une démarche de marketing territorial autour de la marque « Estérel Côte d'Azur » pour valoriser les produits de qualité de notre territoire.

### 3.3.3. Une action cohérente pour le logement

La communauté d'agglomération ainsi que ses communes membres sont soumises à une très forte pression de la part de l'État pour la réalisation de nombreux logements sociaux. Si le renforcement du parc social est en effet nécessaire, il ne peut se réaliser à marche forcée, sous la menace d'amendes extrêmement lourdes, avec des objectifs dont la réalisation est impossible du fait de l'état du foncier et des contraintes réglementaires.

**AR Préfecture**

083-200035319-20210325-C\_20210325\_30-DE  
Reçu le 31/03/2021  
Publié le 31/03/2021

De fait, il conviendra d'engager avec l'État une négociation afin d'aboutir à des perspectives réalistes tenant compte de la situation des communes concernées. Un état des lieux devra être établi avec les moyens, les aides et les besoins des communes. Une révision du PLH sera engagée dans les prochains mois afin de réviser un certain nombre d'objectifs à la fois quantitatifs et qualitatifs (typologie des logements, critères de subventionnement...).

Par ailleurs, une refonte du service Habitat, dans une perspective de mutualisation accrue comme précédemment exposé, devrait permettre d'assurer aux communes un accès au fichier SNE et un meilleur suivi des demandeurs. Le service Habitat devra dans cette perspective devenir un support technique et d'expertise pour les communes, en relation directe avec les demandeurs.

### **3.3.4. Solidarités et politique de la Ville: une action plus structurée**

Dans le cadre de la politique de la Ville, l'évaluation des actions sera renforcée. Une attention particulière sera accordée à la lutte contre la radicalisation, avec la mise en œuvre d'une charte dont le suivi sera prioritaire, autour d'un ensemble de principes : égalité femmes/hommes, respect des valeurs républicaines, lutte contre toute dérive communautariste... Les partenaires de la CAVEM, délégataires comme associations, seront particulièrement sensibilisés au respect de cette charte qu'ils s'engageront à respecter.

Plus largement, ce point sera au cœur des travaux d'un futur CISPD-R (Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation) qui permettra une approche globale et transversale de ces problématiques, la communauté d'agglomération disposant de la compétence « dispositifs locaux de prévention de la délinquance », ceci en étroite collaboration avec les communes membres et les CLSPD-R existants sur le territoire.

Afin d'optimiser le dispositif de prévention et de lutte contre la délinquance, la création d'un Centre de Supervision Urbain Intercommunal sera envisagée. Un système intercommunal de vidéoprotection apparaît en effet pertinent au regard de la configuration de notre territoire. La mise en commun des moyens dans ce cadre assurera une plus grande efficacité pour des coûts maîtrisés.

Sur l'aspect social, la communauté d'agglomération intégrera à ses compétences la création d'un Centre Intercommunal d'Action Sociale qui agira en pleine complémentarité avec les CCAS des différentes villes membres, dans une optique de mutualisation de certaines actions. Elle veillera également à rénover les lieux d'accueil dont elle dispose dès le début de la mandature.

Enfin, la communauté d'agglomération, à travers notamment les travaux de sa commission intercommunale d'accessibilité, s'attachera à accompagner les acteurs du handicap, à soutenir les initiatives associatives mais aussi, à travers notamment des fonds de concours, les actions mises en œuvre par les communes pour la mise aux normes et l'accessibilité de la voirie.

# CONCLUSION

La communauté d'agglomération a devant elle plusieurs années de travail considérable. Les enjeux, et ce document l'illustre, sont majeurs pour l'avenir de notre territoire, de ses habitants et de ses acteurs économiques.

Dans les toutes prochaines années, ce sont près de 100 millions d'euros qui vont être injectés dans l'économie locale à travers les projets d'investissement de la communauté d'agglomération. Ils le seront, comme cela a été exposé, dans le souci d'une étroite collaboration avec les communes membres, autour de projets concrets et fédérateurs qui auront un impact positif sur notre territoire.

Ainsi, cette mandature peut être exceptionnelle dès lors que l'ambition est donnée de croire en nos forces et de dépasser les clivages. Avec l'ensemble des maires et élus de notre communauté d'agglomération, nous aurons à cœur d'y consacrer ces prochaines années.

19

**AR Prefecture**

083-200035319-20210325-C\_20210325\_30-DE  
Reçu le 31/03/2021  
Publié le 31/03/2021

## NOTES

AR Prefecture

083-200035319-20210325-C\_20210325\_30-DE  
Reçu le 31/03/2021  
Publié le 31/03/2021

**AR Prefecture**

083-200035319-20210325-C\_20210325\_30-DE  
Reçu le 31/03/2021  
Publié le 31/03/2021



624 chemin Aurélien - 83700 Saint-Raphaël  
Tél. 04 94 19 31 00 - [contact@cavem.fr](mailto:contact@cavem.fr)

AR Prefecture

083-200035319-20210325-C\_20210325\_30-DE  
Reçu le 31/03/2021  
Publié le 31/03/2021

[WW.cavem.fr](http://WW.cavem.fr)



AGENCE  
NATIONALE  
DE LA COHÉSION  
DES TERRITOIRES



La CAVEM devient  
**Estérel Côte d'Azur Agglomération**

**CONTRAT TERRITORIAL DE RELANCE  
ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE**

**Pour le territoire d'Estérel Côte d'Azur Agglomération**

**Annexe 3 - Opération de revitalisation du territoire de la commune  
de Roquebrune sur Argens**

- Opérations du programme petites villes de demain
- Convention d'adhésion signée
- Fiche projet petites villes de demain
- Fiche projet ORT multisites



AGENCE  
NATIONALE  
DE LA COHÉSION  
DES TERRITOIRES



## CONVENTION D'ADHESION PETITES VILLES DE DEMAIN DE LA COMMUNE ROQUEBRUNE-SUR-ARGENS

ENTRE

- La Commune de Roquebrune-sur-Argens représentée par son maire M. Jean CAYRON ;
- L'EPCI de la Communauté d'Agglomération Var Estérel Méditerranée représentée par son président M. Frédéric MASQUELIER ;

ci-après, la Collectivité bénéficiaire, à savoir la Commune de Roquebrune-sur-Argens ;  
d'une part,

ET

- L'Etat représenté par le Préfet de Département du Var M. Egence RICHARD,  
ci-après, « l'Etat » ;  
d'autre part,
- « les Partenaires »

Il est convenu ce qui suit.

AR Prefecture

083-200035319-20210325-C\_20210325\_51-0R  
Reçu le 31/03/2021  
Publié le 31/03/2021

## Contexte

Le programme Petites villes de demain vise à donner aux élus des communes de moins de 20 000 habitants, et leur intercommunalité, qui exercent des fonctions de contraintes et présentent des signes de fragilité, les moyens de concrétiser leurs projets de territoire pour conforter leur statut de villes dynamiques, où il fait bon vivre et respectueuses de l'environnement.

Ce programme constitue un outil de relance au service des territoires. Il ambitionne de répondre à l'émergence des nouvelles problématiques sociales et économiques, et de participer à l'atteinte des objectifs de transition écologique, démographique, numérique et de développement. Le programme doit ainsi permettre d'accélérer la transformation des petites villes pour répondre aux enjeux actuels et futurs, et en faire des territoires démonstrateurs des solutions définies au niveau local contribuant aux objectifs de développement durable.

Il traduit la volonté de l'Etat de donner à ces territoires la capacité de déterminer et de mettre en œuvre leur projet de territoire, de simplifier l'accès aux aides de toute nature, et de favoriser l'échange d'expérience et le partage de bonnes pratiques entre les parties prenantes du programme et de contribuer au mouvement de changement et de transformation, renforcé par le plan de relance.

La nécessité de conforter efficacement et durablement le développement des territoires couverts par le programme Petites villes de demain appelle à une intervention coordonnée de l'ensemble des acteurs impliqués. Pour répondre à ces ambitions, Petites villes de demain est un cadre d'action conçu pour accueillir toutes formes de contributions, au-delà de celles de l'Etat et des partenaires financiers du programme (les ministères, l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT), la Banque des Territoires, l'Agence nationale de l'habitat (ANAH), CEREMA, l'Agence de la transition écologique (ADEME)). Le programme, piloté par l'ANCT, est déployé sur l'ensemble du territoire national et il est décliné et adapté localement.

Les Collectivités signataires ont dûment et conjointement exprimé leur candidature au programme le 04 novembre 2020, par courrier signé par le Maire de la Commune et le Président de la Communauté d'Agglomération Var Estérel Méditerranée. Elles ont souhaité pouvoir bénéficier de l'offre de services prévue par le programme pour la redynamisation du centre-ville et concrétiser les projets de revitalisation de l'ensemble des pôles et du territoire communal.

Les collectivités du Var retenues dans le cadre du programme Petites villes de demain ont été annoncées le 14 novembre 2020 par la ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales.

AR Prefecture

083-200035319-20210325-C\_20230326\_51-DR  
Reçu le 31/03/2021  
Publié le 31/03/2021

## Article 1. Objet de la convention

La présente convention d'adhésion Petites villes de demain (« la Convention ») a pour objet d'acter l'engagement de la Collectivité bénéficiaire et de l'État dans le programme Petites villes de demain.

La Convention engage la Collectivité bénéficiaire à élaborer et/ou à mettre en œuvre un projet de territoire explicitant une stratégie de revitalisation. Dans un délai de 18 mois maximum à compter de la date de signature de la présente Convention, le projet de territoire devra être formalisé notamment par une convention d'ORT.

La présente Convention a pour objet :

- de préciser les engagements réciproques des parties et d'exposer les intentions des parties dans l'exécution du programme ;
- d'indiquer les principes d'organisation de la Collectivité bénéficiaire, du Comité de projet et les moyens dédiés par la Collectivité bénéficiaire ;
- de définir le fonctionnement général de la Convention ;
- de présenter un succinct état des lieux des enjeux du territoire, des stratégies, études, projets, dispositifs et opérations en cours et à engager concourant à la revitalisation
- d'identifier les aides du programme nécessaires à l'élaboration, la consolidation ou la mise en œuvre du projet de territoire.

Le programme s'engage dès la signature de la présente Convention.

Cette convention a, par ailleurs, vocation à s'articuler avec le futur Contrat territorial de relance et de transition écologique qui sera conclu entre l'État, les Collectivités bénéficiaires, la commune de Roquebrune-sur-Argens et la Communauté d'Agglomération Var Estérel Méditerranée.

## Article 2. Engagement général des parties

Les parties s'engagent à fournir leurs meilleurs efforts pour assurer le succès de la mise en œuvre du programme et la réalisation des actions inscrites dans la convention.

En particulier :

- L'État s'engage (i) à animer le réseau des Partenaires du programme afin de faciliter l'élaboration et la mise en œuvre; (ii) à désigner au sein de ses services un référent départemental et un référent régional chargés de coordonner l'instruction et le suivi des projets et d'assurer l'accessibilité de l'offre de services ; (iii) à étudier le possible co-financement des actions inscrites dans le plan d'action de la Convention qui seraient éligibles aux dotations et crédits de l'État disponibles (iv) à mobiliser les experts techniques des services déconcentrés.
- La Collectivité bénéficiaire s'engage (i) à mobiliser autant que possible les moyens humains et financiers nécessaires pour assurer le pilotage et la mise en œuvre efficace du programme sur leur territoire ; (ii) à ne pas engager de projet de quelque nature que ce soit (urbanisme réglementaire, opération d'aménagement, etc.) qui viendrait en contradiction avec les orientations du projet ; (iii) à signer une convention d'ORT dans un délai de 18 mois à compter de la signature de la présente convention.

En outre, les Partenaires financiers (les différents ministères, l'ANCT, la Banque des Territoires, l'ANAH, le CEREMA et l'ADEME) se sont engagés au niveau national à (i) instruire dans les meilleurs délais les propositions de projet et d'actions qui seront soumises par la Collectivité bénéficiaire ; (ii) mobiliser leurs ressources humaines et financières pour permettre la réalisation des actions entrant dans leur champ d'intervention et qu'ils auraient préalablement approuvées dans le cadre de leurs instances décisionnaires.

AR Prefecture

La Géresse des Dépôts, par l'intermédiaire de sa direction de la Banque des Territoires, contribue à la mise en œuvre effective du Programme Petites Villes de Demain en mobilisant sur la période 2020-2026 les moyens visant notamment à

- Accompagner les villes et leur intercommunalité en matière de soutien méthodologique et d'ingénierie de projet, adaptés aux problématiques des petites centralités et répondant aux enjeux de redynamisation et d'attractivité. Ces moyens pourront prendre la forme de cofinancement d'une partie des postes de chefs de projet, de cofinancement d'études nécessaires pour élaborer et mener à bien le projet global de redynamisation, et de prise en charge d'assistances techniques destinées aux territoires rencontrant des difficultés particulières ;
- Contribuer à l'expertise opérationnelle portant sur les montages dédiés à la mise en œuvre opérationnelle des investissements ou des solutions de portage d'actifs immobiliers aux côtés des acteurs économiques (la Caisse des Dépôts ne subventionne pas les investissements publics) ;
- Financer sous forme de prêts, en particulier le Prêt Rénovation Urbaine Petites Villes de Demain, les opérations des personnes morales publiques ou privées situées dans les communes lauréates du programme et incluses dans le périmètre des Opérations de Revitalisation Territoriale (ORT).

Pour chaque sollicitation financière (prêt, ingénierie, investissement), l'accompagnement de la Caisse des Dépôts sera subordonné aux critères d'éligibilité de ses axes d'intervention ainsi qu'à l'accord préalable de ses organes décisionnels compétents.

Les porteurs de projets publics comme privés ont, à travers le comité local de projet Petites Villes de Demain, une instance de proximité au sein de laquelle ils pourront faire examiner les possibilités de saisine de l'offre CDC Petites Villes de Demain de la Banque des Territoires selon les modalités qu'elle définit avec ses partenaires.

AR Prefecture

083-200035339-20210325-C\_20210325\_51-DE  
Reçu le 31/03/2021  
publié le 31/03/2021

### Article 3. Organisation de la Collectivité bénéficiaire

Pour assurer l'ordonnancement général du projet, le pilotage efficace des études de diagnostic, la définition de la stratégie et l'élaboration du projet de territoire ainsi que la coordination et la réalisation des différentes actions, conduisant notamment à l'élaboration de l'ORT, la Collectivité bénéficiaire s'engage à mettre en œuvre l'organisation décrite ci-après :

- La mise en place de relations partenariales renforcées entre la Collectivité bénéficiaire et la Communauté d'Agglomération Var Estérel Méditerranée et leurs services. La Commune y associe aux côtés de l'Etat les partenaires fondateurs tels que la Banque des Territoires mais aussi les partenaires publics et privés. L'intérêt de ces partenariats est d'augmenter les moyens mis à la disposition de la collectivité et de faciliter leurs mobilisations sur le terrain.
- L'installation d'un Comité de projet dont la composition et les missions sont précisées à l'article 4 de la présente Convention co-présidé par le Maire de Roquebrune-sur-Argens et le Président de la CAVEM.
- Le suivi du projet par un chef de projet Petites villes de demain. L'attribution d'un cofinancement du poste engage au respect de certaines conditions notamment de mise en œuvre de certaines missions (voir annexe 1 « rôle et missions de référence du chef de projet Petites villes de demain »). Le chef de projet rend notamment compte de ses travaux par la production de rapports transmis aux membres du comité de projet. (se reporter à l'annexe 2 « Annuaire »).
- L'appui d'une équipe-projet, sous la supervision du chef de projet Petites villes de demain, assurant la maîtrise d'ouvrage des études et actions permettant de définir la stratégie de revitalisation globale du territoire et d'élaborer l'ORT.
- La présentation des engagements financiers des projets en Comité régional des financeurs.
- L'usage de méthodes et outils garantissant l'ambition et la qualité du projet tout au long de sa mise en œuvre : mise en œuvre d'une démarche qualité.
- L'intégration des enjeux et des objectifs de transition écologique au projet : en s'appuyant sur le Plan Climat Air-Energie Territorial de la CAVEM.
- L'association de la population et des acteurs du territoire dans la définition et la mise en œuvre du projet devra être arrêtée lors de la première réunion du comité de projet.
- La communication des actions fera l'objet d'un plan de communication structuré qui sera défini avec le service communication de la Ville et de la CAVEM.

#### **Article 4. Comité de projet**

Le Comité de projet, validant le projet de territoire, est co-présidé par le Maire de Roquebrune-sur-Argens, M. Jean CAYRON, et le Président de la CAVEM, M. Frédéric MASQUELIER.

Ses membres seront les suivants :

- Monsieur le Maire de Roquebrune-sur-Argens,
- Monsieur le Président de la Communauté d'agglomération Var Estérel Méditerranée,
- Une conseillère municipale référente du projet, Mme Martine BOUVARD, ainsi que les élus et les services communaux appelés à travailler sur le programme,
- Le chef de projet Petite ville de demain,
- Des acteurs des services développement économique, habitat, environnement, transports et mobilité de la CAVEM,
- L'Etat représenté par le préfet de département et/ou le « référent départemental de l'Etat » désigné par le préfet y participe(nt) nécessairement,
- Le sous-préfet de Draguignan ou son représentant,
- La sous-préfète chargée de mission en tant que déléguée territoriale adjointe de l'ANCT, référente PVD Etat, ou son représentant,
- Le DDTM du Var en tant que délégué territorial adjoint de l'ANCT, ou son représentant,
- Les services de l'Etat en fonction des enjeux identifiés (UDAP, DDGS, ...),
- Les partenaires institutionnels et financiers associés au programme (Banque des Territoires notamment).

Le Comité valide les orientations et suit l'avancement du projet.

Il se réunit de façon formelle a minima de façon trimestrielle, mais ses membres sont en contact permanent afin de garantir la bonne dynamique du Projet.

Une articulation avec la gouvernance de démarches préexistantes (Action cœur de Ville par exemple, dynamisation de centres-villes...) sera recherchée.

#### **Article 5. Durée, évolution et fonctionnement général de la convention**

La présente Convention est valable pour une durée de dix-huit (18) mois maximum, à compter de la date de sa signature. En cas de difficulté avérée et justifiée, sur demande explicite et circonstanciée de la Collectivité bénéficiaire, validée par le comité de pilotage, cette durée pourra être prolongée par avenant à l'appréciation de l'Etat représenté par le préfet de département.

Dans ce délai, un projet de territoire intégrant une stratégie urbaine et économique de revitalisation (diagnostic, objectifs, actions, phasage et financement) devra être adopté. Durant ce même calendrier, la Collectivité bénéficiaire peut mobiliser les offres des Partenaires financiers et des Partenaires techniques, nationaux et locaux, pertinentes à la réalisation des actions.

À tout moment, sur la base du projet de territoire, les Collectivités bénéficiaires peuvent faire arrêter en Comité de projet et après validation du Comité régional des financeurs, la convention d'ORT. La signature de la convention ORT met fin automatiquement à la présente Convention. En cas de l'existence d'une convention d'ORT à l'échelle de l'EPCI au moment de la signature de la présente convention, la Collectivité peut s'engager dans l'ORT par avenant à la convention existante ou par l'adoption d'une convention-chapeau reprenant la convention d'ORT existante et incluant les éléments déterminés dans le cadre du programme Petites villes de demain.

Cette convention d'ORT devra respecter les dispositions de l'article L303-2 du code de la construction et de l'habitation et notamment indiquer le(s) secteur(s) d'intervention, le contenu et le calendrier des actions prévues, le plan de financement des actions et la gouvernance. Conformément à l'article précité, cette convention sera signée par la Collectivité, l'Etat et ses établissements publics et toute personne publique ou privée intéressée.

AR Prefecture

083-200035819-20210325-C\_20210325\_51-0K  
Reçu le 31/03/2021  
Publié le 31/03/2021

## Article 6. Etat des lieux

### 6.1 Evolution et situation du territoire

Roquebrune-sur-Argens est une commune d'une superficie de 106 km<sup>2</sup> composée de trois centralités urbanisées distinctes à savoir, le Village, la Bouverie et Les Issambres, ainsi que d'un pôle secondaire appelé le quartier des Quatre Chemins. Chacun de ces ensembles urbains possède ses propres caractéristiques démographiques, urbanistiques et d'activités, avec une identité forte, notamment pour le Village avec son Centre ancien historique et les Issambres, quartier littoral de la Commune (7 km de front de mer).

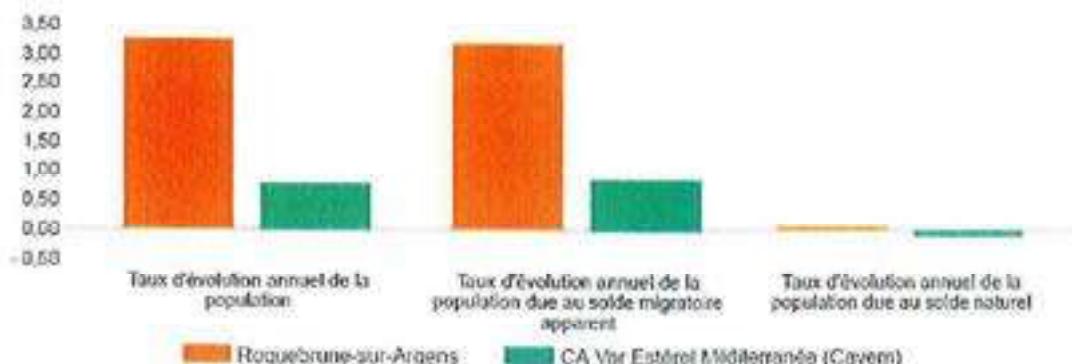
Afin d'améliorer la qualité de vie des Roquebrunois, la Ville souhaite maîtriser les dynamiques démographiques, économiques, résidentielles et touristiques, maintenir sa population actuelle et accueillir de nouveaux résidents de façon encadrée. Ainsi, la nouvelle équipe municipale a élaboré une réflexion sur l'aménagement de son territoire centré sur les axes suivants : préserver un patrimoine historique et naturel d'exception, renforcer l'attractivité économique, valoriser la beauté exceptionnelle jusqu'alors préservée de son littoral, urbaniser de façon réfléchie et dynamique, optimiser les flux de circulation pour limiter l'impact environnemental, redynamiser et recentrer l'offre commerciale et artisanale sur les besoins de la population permanente et touristique, capter le flux routier (20.000 véhicules par jour) afin d'améliorer le développement économique (e-commerce).

Par ailleurs, il est important de préciser que Roquebrune-sur-Argens est une commune fortement carencée au titre de la Loi Solidarité Renouvellement Urbain du 13 décembre 2000 et de ce fait soumise à des obligations de production de logements locatifs sociaux (1625 logements sociaux suivant arrêté préfectoral en date du 25 février 2021).



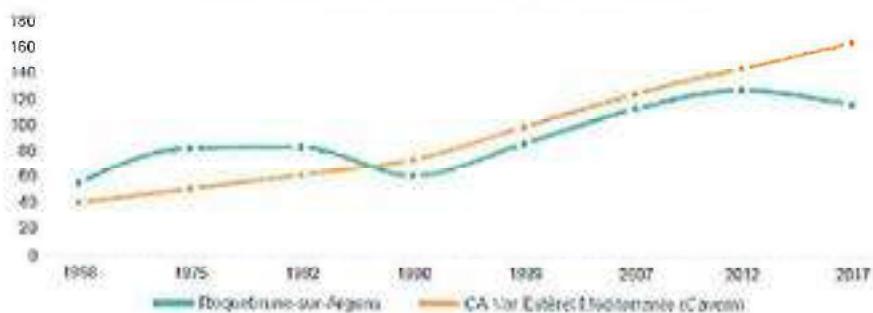
Avec ses 14 815 habitants (source INSEE population légale au 1<sup>er</sup> janvier 2018, applicable au 1<sup>er</sup> janvier 2021), Roquebrune est intégrée en périphérie d'un pôle de 50 000 à 200 000 habitants, avec un triplement de sa population en saison estivale. 65 % des actifs ont leur emploi en dehors de la commune dont plus des 2/3 travaillent dans l'une des autres communes de la CAVEM, en utilisant leur voiture pour 90% d'entre eux.

**Dynamiques naturelles et migratoires**  
 Quels déterminants de la croissance démographique par rapport à d'autres espaces ?



Source : Insee, RP - 2012-2017

**Équilibre entre personnes âgées et jeunes**  
 Combien de personnes de 65 ans et plus pour 100 jeunes de moins de 20 ans ?



Source : Insee, RP

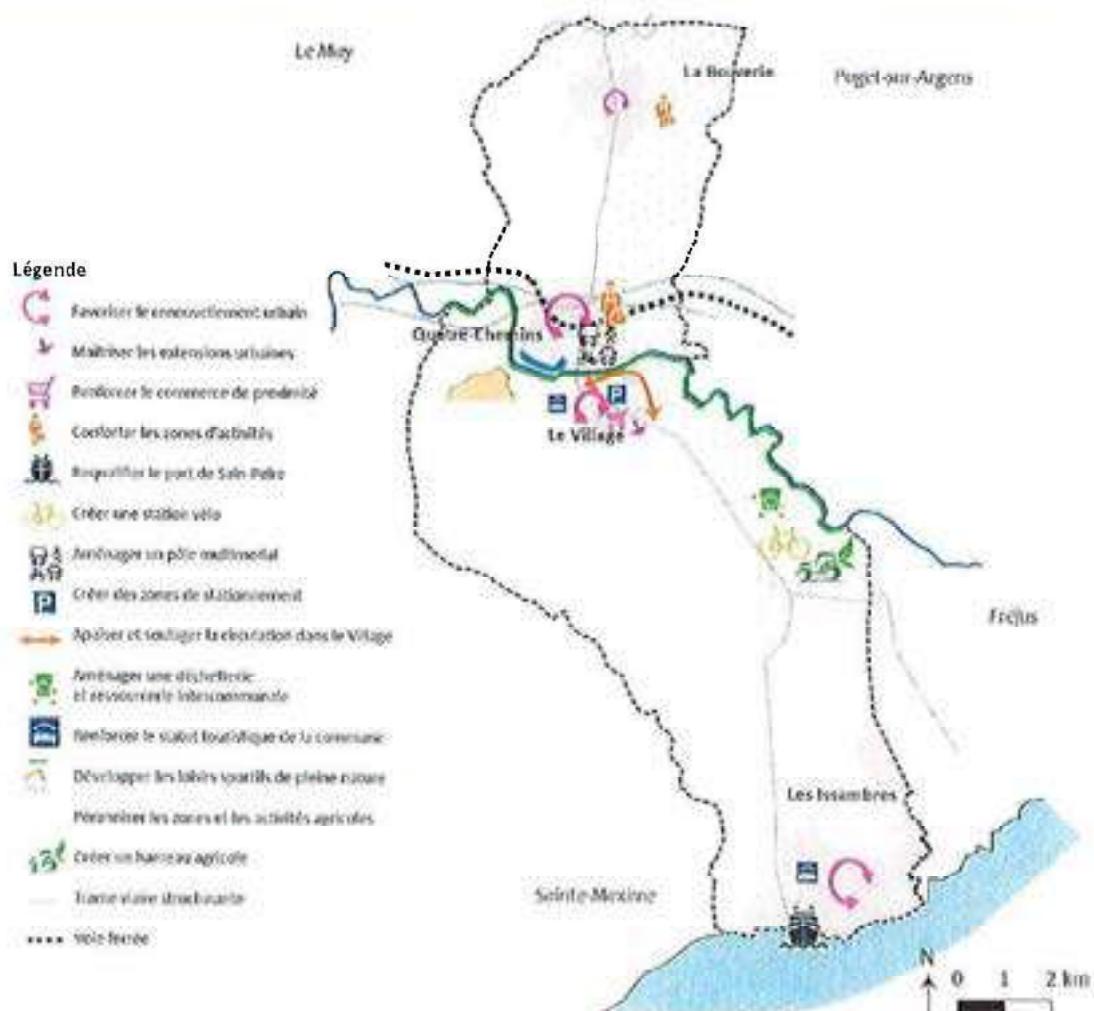
L'indice de vieillissement est le rapport de la population des 65 ans et plus sur celle des moins de 20 ans. Un indice inférieur à 100 indique que les 65 ans et plus et les moins de 20 ans sont présents dans à peu près les mêmes proportions sur le territoire, plus l'indice est faible plus le rapport est favorable aux jeunes, plus il est élevé plus il est favorable aux personnes âgées.

Le taux d'évolution de la population est l'un des plus forts du Var et le premier de la CAVEM, avec une croissance de 3,5 % de 2012 à 2017. Le solde migratoire dépasse les 3%, composé à la fois de retraités mais aussi de jeunes actifs, et le solde naturel est en effet positif de 0,3%, grâce à une natalité dépassant les 11,5 %. Les plus de 65 ans représentent 35 % et les plus de 75 ans 12% des habitants, mais le ratio s'est infléchi de 130 à un peu moins de 120 en 5 ans, marquant un rejeunissement sensible de la population, avec pour conséquence l'explosion des besoins en infrastructures scolaires, les 3-10 ans avoisinant 10 %.

La taille des familles est plus importante que dans le reste de la CAZEM avec 36,8 % de familles avec enfant et le besoin en logements est important alors que 56% sont des résidences secondaires et que 2% seulement sont vacants. La construction peine à suivre l'évolution démographique et aggrave régulièrement le déficit en logements sociaux, alors que le PPRI et le PRIFF limitent à 6% la superficie encore constructible du territoire.

\* Cartographie issue du Projet d'Aménagement et de Développement Durable débattu en Conseil

#### Un développement réfléchi mais dynamique



Municipal le 05/11/2020

## 6.2 Stratégies, projets et opérations en cours concourant à la revitalisation AR Préfecture

083-2000386.2.1 Documents d'urbanisme, de planification applicables et de valorisation du patrimoine  
Reçu le 31/03/2021  
Publié le 31/03/2021

Le Plan Local d'Urbanisme est en cours d'élaboration et le Projet d'Aménagement et de Développement Durable a été débattu lors de la séance du Conseil Municipal du 06 novembre 2020. De ce fait, la Commune est actuellement réglementée par le Règlement National d'Urbanisme.

Plusieurs autres documents de planification approuvés doivent être pris en compte pour l'élaboration du PLU à savoir le SCOT de la Communauté d'Agglomération Var Estérel Méditerranée (CAVEM) approuvé en date du 11 décembre 2017 par le Conseil Communautaire, le Plan de Déplacement Urbain, le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires (SRADDET) approuvé par arrêté préfectoral en date du 15 octobre 2019, le Plan Local de l'Habitat de la CAVEM approuvé lors de la séance du conseil communautaire en date du 25 juin 2018 qui fixe un taux de 57% la part consacrée à la production de logements locatifs sociaux dans la production neuve annuelle.

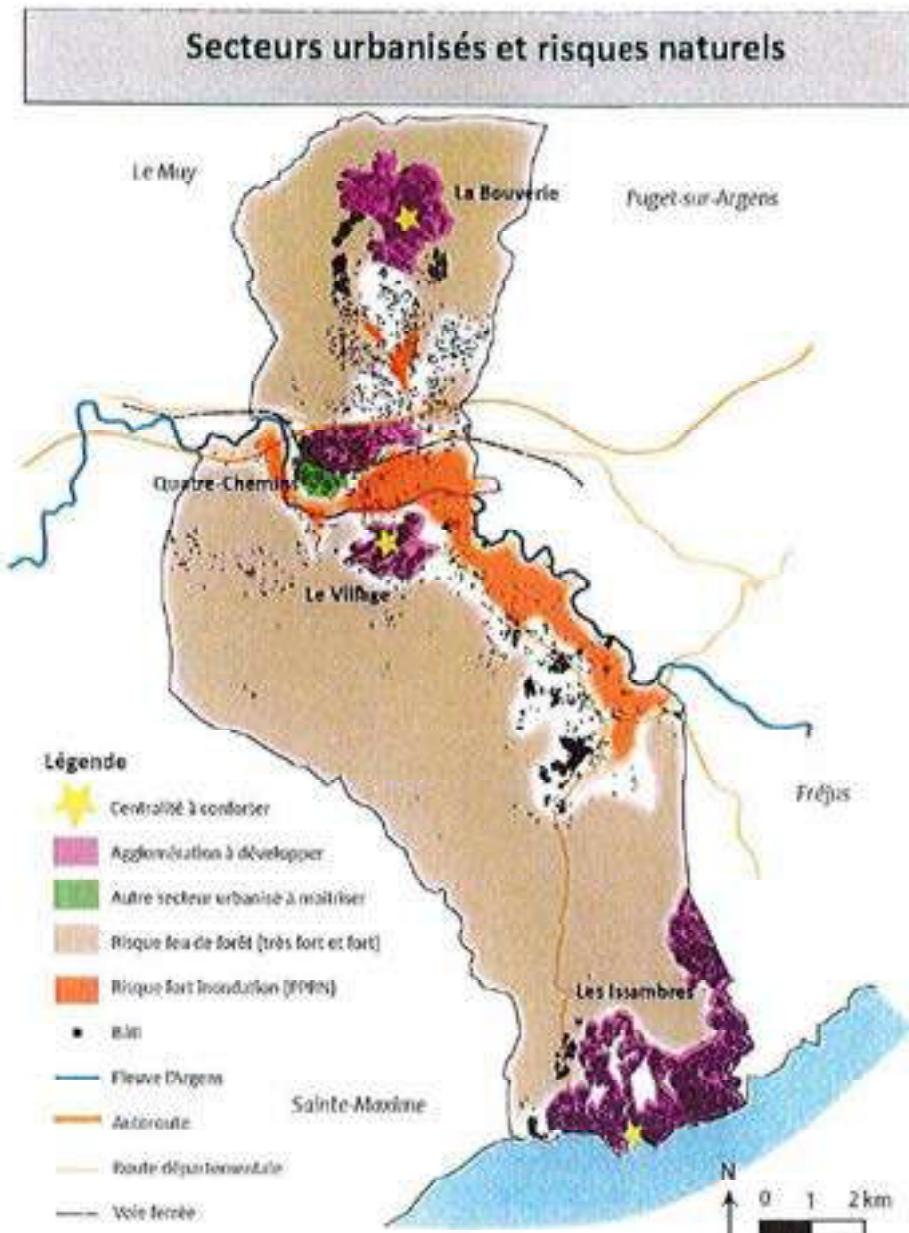
Par ailleurs, la pression foncière très forte sur la commune de Roquebrune-sur-Argens a amené les élus territoriaux à déployer des outils de protection des espaces agricoles, en sachant que les plus menacés par la spéculation foncière sont ceux situés en dehors des zones impactées par le Plan de Prévention des Risques Inondation, dont les propriétaires nourrissent l'espoir d'une ouverture à l'urbanisation et refusent le fermage. La Ville a donc mis en œuvre une Zone Agricole Protégée, pour amplifier les mesures de préservation des espaces agricoles et lutter contre le phénomène de friches, sur une partie des terres agricoles peu ou pas soumises au risque inondation, approuvée par arrêté préfectoral en date du 7 mai 2019. La Commune, en partenariat avec la CAVEM et la Chambre d'Agriculture, s'engage dans un plan de reconquête des terres agricoles afin de relancer la production agricole vivrière locale.

La Commune de Roquebrune-sur-Argens est également grevée par des servitudes d'utilité publique notamment pour la préservation de son patrimoine historique impliquant un avis de l'Architecte des Bâtiments de France pour toute demande d'autorisation d'urbanisme pour des projets situés dans les périmètres du Centre Ancien au Village, du Vivier Gallo-Romain et des Dolmens aux Issambres.

De plus, le territoire est impacté par les six périmètres Natura 2000, les quinze périmètres d'inventaires ZNIEFF (62,73% du territoire) et le site classé du Rocher.

AR Prefecture

083-200035319-20210325-C-20210325-51-08  
Reçu le 31/03/2021  
Publié le 31/03/2021



#### 6.2.2 Programmes et contrats territoriaux

La Commune est inscrite au sein d'un contrat de territoire 2020-2022 avec l'Agence de l'Eau « Sauvons l'eau », au même titre que les quatre autres communes de la CAVEM ainsi que le Syndicat de l'Eau du Var Est et le Syndicat Intercommunal pour la Protection du Massif de l'Estérel.

### 6.2.3 Projets et opérations d'urbanisme

La Commune a signé une convention « Habitat à caractère multisites » avec l'EPF PACA qui a pris effet le 01/01/2021 pour une durée de 5 ans. Le portage foncier ou la préemption de biens d'habitation vacants constitue un axe d'intervention majeur dans ce partenariat. A ce titre, un travail sera mené conjointement afin d'identifier le foncier stratégique à mobiliser. Ce foncier prioritaire identifié pourra être intégré aux prochains documents de planification PLH ou PLU.

De plus, dans le cadre du Programme d'Intérêt Général « Rénover pour habiter mieux », poursuivi par la CAVEM, la Commune proposera de cibler la prospection des propriétaires de logements vacants afin de les inciter lors de réunions d'informations destinées à leur présenter les aides disponibles pour réhabiliter leurs biens et ainsi les amener à conventionner avec l'ANAH pour les remettre sur le marché. La Commune a d'ailleurs fait acte de candidature pour le déploiement accéléré du Plan National de lutte contre les logements vacants.

Par ailleurs, la Commune souhaite redonner une place à la nature en centre-ville en créant des espaces arborés et paysagés (parcs et jardins, jardins familiaux, jardins pédagogiques) et en imposant la réalisation d'espaces verts de proximité et de qualité dans tous les projets d'aménagement à venir.

La Commune a également entamé une démarche de valorisation de son patrimoine par la création d'un circuit du patrimoine au Village par technologie QRCode (réalisation en cours). La Ville prévoit également de créer une Maison de la Préhistoire à la Bouverie et une annexe de la Maison du Patrimoine aux Issambres.

### 6.3 Projet de territoire : stratégies et actions à engager concourant à la revitalisation [2020-2026]

Dans le cadre d'un projet global intégré de développement, plusieurs opérations sont actuellement en cours de réflexion notamment :

- Un travail de restructuration de la circulation automobile qui permettra de désengorger les flux automobiles dans l'avenue principale et d'étoffer l'offre commerciale en centre-ville, d'améliorer la qualité de vie des habitants et de réguler la circulation, tout en aménageant l'entrée de ville.
- Une réflexion centrée sur la piétonisation accrue du centre ancien historique couplée à la création d'espaces de stationnement en proche périphérie et au développement de parcours piétons permettant de relier entre eux les espaces de vie d'activités et de services afin de limiter le recours aux trajets automobiles pendulaires.
- La mise en œuvre de programme de renouvellement urbain en première couronne du centre ancien avec un objectif de mixité fonctionnelle et sociale (intégration de cellules commerciales, d'équipements publics et de projets de collectifs à vocation sociale avec accession à la propriété).
- La réhabilitation d'une maison du Village pour y déplacer l'actuelle Maison du Terroir dans un lieu mieux adapté, toujours au cœur du Village, permettant de posséder un espace commercial plus important, un jardin pour le développement d'activités pédagogiques et des animations à destination des touristes, la valorisation et la promotion des produits du terroir ainsi que le savoir-faire local.
- Le réaménagement du cœur de San Peire aux Issambres en matière de logements, de nouveaux locaux publics, la réhabilitation des cellules commerciales avec un souci de mixité sociale, fonctionnelle et intergénérationnelle.
- La création de voies vertes entre les trois pôles à des fins de déplacements (quotidiens et cyclotourisme) dans le cadre du Schéma Directeur Vélo en cours d'élaboration au sein de la CAVEM.

AR Prefecture

- La création d'un espace partagé piétonnier, vélo et véhicules motorisés permettant de relier d'autres espaces au cœur de San Pére (espace Robert Manuel, logements municipaux situés à la Pinède, école municipale de musique) ou en utilisant la voie de l'Ancien Chemin du Train des Pignes pour créer une voie verte articulée avec les voies cyclables de la CAVEM et de la Communauté de Communes du Golfe de Saint-Tropez.
- Une réflexion sur l'opportunité de reconversion d'éléments patrimoniaux avec pour certains des aménagements paysagers, créant des espaces de respiration tout en dégageant des vues sur le centre ancien.
- Aménager des bases de départ de sentiers de randonnées afin de valoriser le patrimoine.
- Le développement de solutions numériques pour la dynamisation du commerce de proximité.

L'activité économique de Roquebrune-sur-Argens est largement basée sur le tourisme de manière directe et indirecte. Le territoire attire de nombreux touristes (résidences secondaires, locations et campings) notamment en saison estivale. La Ville a engagé une réflexion globale afin de dynamiser cette activité touristique en s'appuyant sur l'authenticité de son Patrimoine historique (centre ancien et vestiges du Village perché du VI<sup>e</sup> siècle, grottes préhistoriques de la Bouverie), son patrimoine naturel (Rocher, Lac de l'Aréna, fleuve et berges de l'Argens, basse vallée de l'Argens, littoral sambacitain), mais aussi son patrimoine agricole (valorisation des productions du terroir, canotourisme, route des vins de Provence, animations culinaires...). De ce fait, l'objectif est de l'étendre à de nouveaux touristes et de la désaisonnabiliser en augmentant la qualité de l'offre d'activités et en la diversifiant à travers un tourisme vert appuyé sur les cheminements doux et des manifestations culturelles et sportives marquantes. Cette réflexion englobe le développement de nouvelles structures d'accueil notamment l'hébergement de randonneurs cyclotouristes en étape de la future Maison du Terroir...

#### 6.4 Besoins en Ingénierie estimés

Besoins en ingénierie : financement, études pré-opérationnelles (études d'impact, études de marché, études de programmation, études de faisabilité, animation, formation, étude diagnostic sur le commerce) :

- Pour les actions en cours, matures, cohérentes avec le plan d'action en cours concourant à la revitalisation :
  - Animation, coordination : un chef de projet Petites villes de demain,
  - Commerces : expertise pour développer des solutions adaptées
  - Formations, expertises thématiques, accompagnement méthodologique pour mettre en œuvre le projet de revitalisation.
- Pour les actions à engager concourant à la revitalisation :
  - Une étude urbaine globale sur le centre-ville
  - Une étude pré-opérationnelle sur l'habitat, intégrant une phase de diagnostic (permettant de recenser les dysfonctionnements dans le périmètre préalablement défini) et une phase opérationnelle (préconisant les objectifs et les leviers d'actions à mobiliser pour les atteindre)
  - Mise en place de solutions numériques sur diverses thématiques (commerces, équipements, patrimoine, etc.)

Ces différents besoins seront amenés à être précisés et pourraient être en partie mis en œuvre par les partenaires privilégiés de l'offre de services, tels que la Banque des territoires, le Cerema, l'Anah, les chambres consulaires, l'Audat, etc.

Cette annexe présente le rôle du chef de projet Petites villes de demain et en détaille ses missions. Elle vise à accompagner les collectivités dans la construction de la fiche de poste. Le profil doit être affiné en fonction des besoins existants locaux, spécifiques à chacun, et apporter une plus-value au regard des compétences présentes localement.

## Rôle du chef de projet Petites villes de demain

Tout au long du programme Petites villes de demain, le chef de projet est le chef d'orchestre du projet de revitalisation par le pilotage et l'animation du projet territorial. Il coordonne la conception ou l'actualisation du projet de territoire, définit la programmation et coordonne les actions et opérations de revitalisation dans les Petites villes de demain dont il est le chef de projet. Il appuie et conseille les instances décisionnelles communales ou/et intercommunales engagées dans le projet. Il entretient des liens étroits avec les partenaires locaux (dont les représentants des partenaires nationaux), qu'ils soient publics, associatifs ou privés. Il bénéficie d'un réseau du Club Petites villes de demain pour s'inspirer, se former, s'exercer et partager ses expériences.

Il est recommandé que le chef de projet soit positionné à un niveau hiérarchique lui permettant d'orchestrer l'action de manière transversale au sein des services de la collectivité. Il est préconisé que le chef de projet soit rattaché à la Direction générale de l'administration et des services de l'intercommunalité ou de la commune ou à la Direction générale au sein de la collectivité maîtresse d'ouvrage de l'OPAH RU\*. Il est également souhaité des liens étroits entre le chef de projet et l'élu référent du projet de revitalisation (que celui-ci soit le maire ou non).

## Missions du chef de projet Petites villes de demain

**Participer à la conception ou à l'actualisation du projet de territoire et définir sa programmation :**

Recenser les documents stratégiques territoriaux, les études et le(s) projet(s) en cours pour analyser les dynamiques territoriales et opérationnelles et en dégager des enjeux ;

En lien étroit avec le maire ou l'élu référent, stabiliser les intentions politiques et partenariales en faisant valider le projet global de revitalisation, en cohérence avec les documents stratégiques territoriaux ;

Définir les besoins d'ingénieries (études, expertises, ...) nécessaires dans les thématiques suivantes : rénovation de l'habitat, commerces, services et activités, mobilité, aménagement des espaces publics, patrimoine, culture, tourisme, transition écologique et environnement, numérique, participation ;

Identifier, mobiliser et coordonner les expertises nécessaires en s'appuyant sur les partenaires nationaux et locaux du programme PVD ;

Concevoir et rédiger l'ensemble des documents destinées à être contractualisés ou avenantés (projet de territoire, programmation, convention-cadre, convention OPAH-RU\*...).

## Mettre en œuvre le programme d'actions opérationnel :

Impulser et suivre l'avancement opérationnel, technique et financier des opérations en lien avec les référents des partenaires de la Ville.

Coordonner les opérations et veiller à leur faisabilité et articulation au sein du plan d'actions globale ;

Mettre en œuvre et animer une OPAH-RU\* (suivi et animation des partenariats financiers et opérationnels, élaboration d'une stratégie de concertation et de communication) ou tout autre dispositif ;

Gérer le budget global du programme (dépenses et recettes), son articulation au plan prévisionnel d'investissement, aux budgets annuels, à l'exécution des marchés, aux demandes de subventions ; Assurer le suivi, et l'évaluation du projet de territoire et des opérations\*.

**Organiser le pilotage et l'animation du programme avec les partenaires :**

Coordonner et, le cas échéant, encadrer l'équipe-projet ;

Concevoir et animer le dispositif de pilotage stratégique et opérationnel propre au projet et s'assurer, auprès des collectivités et des opérateurs, du respect des processus décisionnels courant à l'avancement du projet ;

Identifier et alerter des difficultés rencontrées au bon niveau de décision et proposer des solutions pour y répondre (choix techniques, budgétaires ou réglementaires, dispositif d'information/de communication), préparer et organiser les arbitrages et la validation auprès des instances concernées ;

Fédérer, associer et informer régulièrement les acteurs privés et publics autour du projet ; intégrer dans la dynamique du projet, les actions de communication, de concertation et de co-construction auprès des habitants/ usagers et partenaires locaux.

**Contribuer à la mise en réseau nationale et locale :**

Participer aux rencontres et échanges

Contribuer à la capitalisation des expériences et à l'échange de bonnes pratiques

**Cofinancement du poste de chef de projet Petites villes de demain :**

Pour rappel, le cofinancement d'un poste de chef de projet par la Banque des Territoires, dans le cadre du programme Petites villes de demain, est conditionné au respect des missions présentées ci-dessus et sous réserve d'être dédié à la démarche de revitalisation (ETP à 80% à minima).

Le cofinancement par l'ANAH est principalement conditionné à la préparation et/ou mise en œuvre d'une OPAH-RU. Les missions suivies d'un (\*) font expressément référence à la mise en œuvre de cette opération programmée complexe.

## ANNEXE 2: ANNUAIRE

AR Prefecture

083-200035319-20210325-C\_20210325\_51-DR  
Reçu le 31/03/2021  
Publié le 31/03/2021

Nom Prénom	Collectivité	Poste et service	Mail	Téléphone
M. Jean CAYRON	Mairie de Roquebrune-sur-Argens 3 <sup>e</sup> Vice-Président	Maire	<a href="mailto:jcayron@mairie-roquebrune-argens.fr">jcayron@mairie-roquebrune-argens.fr</a>	04.94.19.59.59
Mme Martine BOUVARD	Mairie de Roquebrune-sur-Argens 6 <sup>e</sup> Vice-Présidente	Conseillère municipale, référente Petites villes de demain	<a href="mailto:mbouvard@mairie-roquebrune-argens.fr">mbouvard@mairie-roquebrune-argens.fr</a>	04.94.19.59.59
M. Michel DUTREUX	Mairie de Roquebrune-sur-Argens	Directeur Général des Services	<a href="mailto:mdutreux@mairie-roquebrune-argens.fr">mdutreux@mairie-roquebrune-argens.fr</a>	04.94.19.59.59
En cours de recrutement	Mairie de Roquebrune-sur-Argens	Chef de projet		04.94.19.59.59
Mme Vanessa ENCAOUA	Mairie de Roquebrune-sur-Argens	Services municipaux à mobiliser dans le cadre du projet : Urbanisme, Foncier, commerce de proximité, patrimoine	<a href="mailto:vencaoua@mairie-roquebrune-argens.fr">vencaoua@mairie-roquebrune-argens.fr</a>	04.94.19.59.59
M. Frédéric MASQUELIER	CAVEM	Président	<a href="mailto:contact@cavem.fr">contact@cavem.fr</a>	04.94.19.31.00
Mme Nathalie BACU	CAVEM	Service développement économique	<a href="mailto:deveco@cavem.fr">deveco@cavem.fr</a>	04.94.82.64.45
	CAVEM	Service Habitat	<a href="mailto:habitat@cavem.fr">habitat@cavem.fr</a>	04.94.19.77.41
M. Frédéric FERRERO	CAVEM	Service environnement	<a href="mailto:environnement@cavem.fr">environnement@cavem.fr</a>	04.94.19.68.51
Mme Patricia FERRAIOLI	CAVEM	Service transports et mobilités	<a href="mailto:transports@cavem.fr">transports@cavem.fr</a>	04.83.09.80.63

AR Prefecture

083-200035319-20210325-C\_20210325\_51-DE  
Reçu le 31/03/2021  
Publié le 31/03/2021

Le 29 AVR 2021

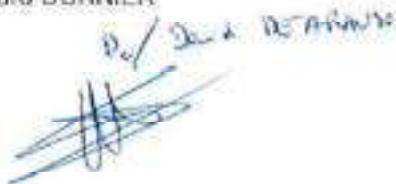
Le Maire de Roquebrune-sur-Argens  
M. Jean CAYRON



Le Président de la Communauté d'Agglomération Var Estérel Méditerranée:  
M. Frédéric MASQUELIER



Le directeur régional PACA de la Banque des Territoires – Groupe Caisse des Dépôts  
M. Richard CURNIER



Le Préfet du Var  
Délégué territorial de l'ANCT  
M. Evrige RICHARD



#### ANNEXE 1: ROLE ET MISSIONS DU CHEF DE PROJET PETITES VILLES DE

DEMAIN  
AR Prefecture

003-200035313-20210325-C\_20210325\_51-06  
Reçu le 31/03/2021  
Publié le 31/03/2021

<b>Commune de Roquebrune sur Argens - Les projets structurants inscrits au PPI - Contrat de Relance de Transition Ecologique Petites Villes De Demain -</b>			<b>Coût global de l'opération HT</b>
<b>Lutte contre le réchauffement climatique</b>			
	<b>Energie</b>		
		Evolution vers un éclairage public économe en énergie	<b>2 100 000,00 €</b>
		Rénovation énergétique des bâtiments communaux et équipements sportifs : toiture, doublage, boisserie...	<b>1 000 000,00 €</b>
		Rénovation énergétique et extension de l'Ecole de la Bouverie, de la cuisine centrale	<b>1 900 000,00 €</b>
	<b>Mobilité et transport</b>		
		Création de modes doux entre les principaux pôles générateurs de flux : pistes cyclables et voie verte	<b>500 000,00 €</b>
		Schéma et mise en œuvre du plan de circulation et de stationnement avec P+R aux entrées sorties du village centre, dés imperméabilisation des parkings, végétalisation des voies et des parkings en faveur des îlots de fraicheur	<b>300 000,00 €</b>
<b>Biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles, et sylvicoles</b>			
	<b>Protection de la biodiversité</b>		
		Aménagement du Tour du Lac de l'Arena avec sensibilisation du TOUT public aux risques inondations (l'Argens), à la biodiversité (Sites Natura 2000 et Site inscrit du Rocher...)	<b>200 000,00 €</b>
<b>Redynamisation de l'agriculture</b>			
		Acquisition foncier agricole : stratégie en faveur de la dynamisation et la préservation de la filière agricole , arboriculture, maraîchage...	<b>500 000,00 €</b>
<b>Relance et mutation économique</b>			
		Restructuration des îlots Aicard/ Blay/ Janin en cœur de village : démolition , reconstruction , reprise de l'existant et extension des école et crèche, végétalisation, création de voie de desserte modes doux entre les îlots avec végétalisation, création cellules commerciales, habitat, stationnement ...	<b>3 650 000,00 €</b>
<b>Total HT Opérations Roquebrune sur Argens PVD - CRTE</b>			<b>10 150 000,00 €</b>



## Annexe 3 ter : Fiche projet Petites villes de demain

### CRTE Estérel Côte d'Azur Agglomération

Orientation stratégique n°7	Relance et mutation économique
Action n°1	Dispositif Petites ville de demain
Maître d'ouvrage	Estérel Côte d'Azur Agglomération - Ville de Roquebrune sur Argens
<b>DESCRIPTION DE L'ACTION</b>	<p>La commune de Roquebrune-sur-Argens s'est portée candidate et a été retenue pour bénéficier du programme national dénommé « Petites villes de demain » (2021-2026).</p> <p>« Petites villes de demain » vise à améliorer les conditions de vie des habitants des petites communes et des territoires alentour, en accompagnant les collectivités dans des trajectoires dynamiques et respectueuses de l'environnement. Le programme a pour objectif de donner aux élus des villes et leurs intercommunalités de moins de 20 000 habitants exerçant des fonctions de centralités les moyens de concrétiser leurs projets de territoire.</p> <p>Estérel Côte d'Azur Agglomération assure avec la commune le pilotage stratégique du projet de revitalisation conduit à travers ce programme, et a procédé au recrutement d'un chef de projet chargé de la conception et de l'actualisation du projet de territoire, ainsi que de l'animation du programme.</p> <p>Au-delà de ce dispositif une ORT est prévue sur les communes de Fréjus et Saint-Raphaël dans le but de revitaliser leur centre-ville.</p>
<b>PARTENAIRES</b>	Villes de Fréjus, Roquebrune sur Argens, Saint-Raphaël, Etat (dispositif Petites villes de demain) : ANAH, Banque des territoires, ANCT.
<b>COUT PREVISIONNEL</b>	10 150 000€
<b>PLAN DE FINANCEMENT</b>	A définir
<b>CALENDRIER</b>	2021-2026
<b>INDICATEURS D'EVALUATION PROPOSES</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Respect de l'objectif du projet en lien avec la transition écologique et la relance</li> <li>-Respect du calendrier de commencement d'exécution et de livraison</li> <li>-Consommation des crédits au long de la réalisation du projet</li> <li>-Ecart entre le coût final et le coût prévisionnel de l'opération</li> </ul>
<b>CONTACT</b>	Magalie AMARE : Cheffe de projet Petites villes de demain



## Annexe 3 quater: Fiche projet ORT multisites

### CRTE Estérel Côte d'Azur Agglomération

Orientation stratégique n°7	Relance et mutation économique
Action n°2	Mise en place d'une ORT multisites
Maître d'ouvrage	Estérel Côte d'Azur Agglomération - Ville de FREJUS, Ville de Saint-Raphaël- Ville de Puget sur Argens

<b>DESCRIPTION SYNTHÉTIQUE</b>	<p>La loi ELAN a créé un outil permettant de développer un plan d'actions sur les centres-villes afin d'en améliorer l'attractivité : l'Opération de Revitalisation de Territoire (ORT). Cet outil suit une approche multisectorielle et transversale qui prévoit un certain nombre de dispositifs principalement dans les domaines de l'habitat, le développement commercial et le cadre de vie et se matérialise par une convention avec l'Etat et différents partenaires comme les consulaires, l'Audat.Var, la Caisse des dépôts, le CEREMA, l'EPF PACA, les architectes des bâtiments de France, l'ANAH, Action logement pour une durée d'au moins 5 ans.</p> <p>En date du 04 avril 2019, la CAVEM a reçu une demande de la ville centre pour rentrer dans la démarche. Toutefois, l'opportunité de ce dispositif a été étudiée sur un périmètre plus étendu que le seul cœur historique de Fréjus et proposée en Conseil Communautaire du 30 septembre 2019. Le lancement officiel de la démarche sur le centre urbain de l'agglomération a été approuvé à l'unanimité par délibération n°20 de la même assemblée.</p> <p>En parallèle, Estérel Côte d'Azur Agglomération s'est engagée dans une étude pour la réalisation d'un Document d'Aménagement Artisanal et Commercial (DAAC) qui donne les grandes orientations en matière d'aménagement commercial et fixe les conditions d'implantation du commerce sur le territoire, en prévoyant le type d'activités et la surface de vente maximale des équipements commerciaux. En s'articulant de manière cohérente avec le DAAC, l'ORT est un des outils pour renforcer l'attractivité commerciale en centre-ville.</p>
--------------------------------	--

	La prochaine étape pour poursuivre le projet est l'identification des périmètres d'intervention du dispositif.
<b>LOCALISATION</b>	Centre-Ville de FREJUS, de Saint-Raphaël, de Puget sur Argens
<b>PARTENARIAT</b>	Villes de Fréjus, Roquebrune sur Argens, Saint-Raphaël, Etat (dispositif Petites villes de demain) : ANAH, Banque des territoires, ANCT.
<b>PLAN DE FINANCEMENT</b>	A définir
<b>BUDGET PRÉVISIONNEL</b>	A définir
<b>CALENDRIER DE RÉALISATION</b>	2021-2026
<b>MATURITÉ TECHNIQUE ET PROCÉDURALE</b>	Lancement de la démarche ORT par délibération n°20 du Conseil communautaire du 30 septembre 2019.
<b>NOTE D'OPPORTUNITÉ</b>	<p>L'ORT présente de nombreuses opportunités d'action sur le territoire d'Estérel Côte d'Azur Agglomération, dans une optique de rénovation urbaine : rééquilibrage territorial entre le centre et la périphérie, densification du centre-ville et lutte contre l'étalement urbain, revitalisation d'un cœur de ville centre peu dynamique.</p> <p>La forte composante économique de la mesure (locaux commerciaux) apparaît un point d'appui important, en lien avec le caractère dynamique du territoire (économie résidentielle) et le fort enjeu que représente l'accès au foncier.</p>
<b>INDICATEURS D'EVALUATION PROPOSES</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Respect de l'objectif du projet en lien avec la transition écologique et la relance</li> <li>-Respect du calendrier de commencement d'exécution et de livraison</li> <li>-Consommation des crédits au long de la réalisation du projet</li> <li>-Ecart entre le coût final et le coût prévisionnel de l'opération</li> </ul>
<b>CONTACT TECHNIQUE</b>	Magalie AMARE : Cheffe de projet Petites villes de demain et ORT



AGENCE  
NATIONALE  
DE LA COHÉSION  
DES TERRITOIRES



**La CAVEM devient  
Estérel Côte d'Azur Agglomération**

**CONTRAT TERRITORIAL DE RELANCE  
ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE**

**Pour le territoire d'Estérel Côte d'Azur Agglomération**

**Annexe 4 – Fiches Action et Fiches Projet du CRTE**

- Fiches Actions
- Fiches Projets

## **FICHES ACTION**

## FICHES ACTION

Estérel Côte d'Azur Agglomération		Maîtrise d'ouvrage	Lieu d'implantation	COUT PREVISIONNEL DE L'OPERATION EN EUROS HT
<b>NOMBRE TOTAL D'OPERATIONS : 19</b>				
<b>Orientation 1 : Lutte contre le changement climatique</b>				
<b>1.1 Energie</b>				
1.1.1	Reconstruction du siège d'Estérel Côte d'Azur Agglomération	Estérel Côte d'Azur Agglomération	Fréjus	9 160 000 €
1.1.2	Réhabilitation de l'accueil de jour Villa Ste-Thérèse	Estérel Côte d'Azur Agglomération	Fréjus	380 000 €
1.1.3	Réhabilitation de Centre d'Hébergement d'Urgence - Villa La Lauve	Estérel Côte d'Azur Agglomération	Saint-Raphaël	198 333 €
1.1.4	Mise aux normes énergétiques de l'éclairage des parcs d'activités	Estérel Côte d'Azur Agglomération	Fréjus, Saint-Raphaël, Roquebrune-sur-Argens	833 333 €
<b>SOUS-TOTAL Axe</b>				<b>10 571 666 €</b>
<b>1.2 Mobilité et transport</b>				
1.2.1	Barreau routier Fréjus/Puget	Estérel Côte d'Azur Agglomération	Fréjus/ Saint-Raphaël	15 810 747 €
<b>SOUS-TOTAL Axe</b>				<b>15 810 747 €</b>
<b>SOUS-TOTAL Orientation</b>				
<b>Orientation 2 : Adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels</b>				
<b>2.1 Prévention des inondations</b>				
2.1.1	La création de deux ouvrages de retenue des côtiers de l'Estérel à Saint-Raphaël (aquisitions foncières)	Estérel Côte d'Azur Agglomération	Saint-Raphaël	1 093 000 €
2.1.2	Réduction du risque inondation sur la zone d'activités de la Palud (partie pluviale).	Estérel Côte d'Azur Agglomération	Fréjus	4 416 667 €
2.1.3	Modernisation du système d'annonce de crue : achat de stations de mesures et Hyperviseur	Estérel Côte d'Azur Agglomération	Fréjus/ Saint-Raphaël	210 000 €
<b>SOUS-TOTAL Axe</b>				<b>5 503 000 €</b>
<b>2.2 Lutte contre l'érosion marine</b>				
2.2.2	Régie des Ports Raphaélois - Restructuration de la digue de protection du port de Santa Lucia	Régie des Ports Raphaélois	Saint-Raphaël	5 008 377 €
<b>SOUS-TOTAL Axe</b>				<b>5 008 377 €</b>
<b>SOUS-TOTAL Orientation</b>				
<b>Orientation 3 : gestion de la ressource en eau</b>				
3.1	Réutilisation des eaux usées de la STEP d'Agay pour l'arrosage d'un golf	Estérel Côte d'Azur Agglomération	Saint-Raphaël	360 060 €
<b>SOUS-TOTAL Orientation</b>				<b>360 060 €</b>
<b>Orientation 4 : Economie circulaire, déchets et lutte contre les pollutions</b>				
4.3	Modernisation de la déchetterie de Puget/Argens	Estérel Côte d'Azur Agglomération	Puget	1 114 210 €
<b>SOUS-TOTAL Orientation</b>				<b>1 114 210 €</b>

Orientation 5 : biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles				
	5.1 La protection de la Biodiversité			
5.1.4	Installation de deux amarrages écologiques en baie d'Agay	Régie des Ports Raphaëlois	Saint-Raphaël	60 000 €
	SOUS-TOTAL Axe			
	60 000 €			
	5.2 Une redynamisation de l'agriculture			
5.2.1	Plateforme circuits courts	Estérel Côte d'Azur Agglomération	Puget sur Argens	537 500 €
5.2.2	Hameau agricole Saint-Pons	Estérel Côte d'Azur Agglomération	Fréjus	666 667 €
5.2.3	Hameau des Amandiers (remise en état des terres, du bâtiment et rachat EPF)	Estérel Côte d'Azur Agglomération	Roquebrune-sur-Argens	2 904 050 €
	SOUS-TOTAL Axe			
	4 108 217 €			
	SOUS-TOTAL Orientation			
	4 168 217 €			
Orientation 6 : Impact sociétal et emploi				
6.1	Ville de Saint Raphaël - Rénovation de la base nautique de Santa Lucia pour l'accueil d'entraînements d'équipes de voile pour les JO de 2024	Ville de Saint Raphaël	Saint-Raphaël	1 875 051 €
6.2	Campus numérique : montée en charge ( AAP PIA)	Estérel Côte d'Azur Agglomération	Saint-Raphaël	129 000 €
6.4	Recrutement de deux conseillers numériques	Estérel Côte d'Azur Agglomération/ Fréjus	Estérel Côte d'Azur Agglomération/ Fréjus	A définir
	SOUS-TOTAL Orientation			
	2 004 051 €			
Orientation 7 : Relance et mutation économique				
7.1	Gros travaux de renouvellement des ZAE en gestion CAVEM	Estérel Côte d'Azur Agglomération	Fréjus, Saint-Raphaël, Roquebrune-sur-Argens	4 424 000 €
	SOUS-TOTAL Orientation			
	4 424 000 €			
TOTAL GENERAL		48 964 328 €		



### Fiche action 1.1.1

#### CRTE Estérel Côte d'Azur Agglomération

Orientation stratégique n°1	Lutte contre le changement climatique
Action n°1	Construction du siège d'Estérel Côte d'Azur Agglomération
Maître d'ouvrage	Estérel Côte d'Azur Agglomération - EPCI
Localisation	Fréjus

#### DESCRIPTION SYNTHÉTIQUE

Le siège d'Estérel Côte-d'Azur Agglomération est actuellement hébergé dans un bâtiment de type Puilleron datant des années 1970 qui servait de locaux administratifs et de logements de fonction de l'ancien collège A. Karr. Dénué d'isolation thermique, ce bâtiment est par ailleurs énergivore.

La dispersion des services en de multiples sites génère des dépenses de fonctionnement sans permettre un fonctionnement optimal de l'administration communautaire. Leur regroupement en un lieu unique permettra de réaliser des économies sensibles sur les loyers, les déplacements et le personnel dédié à l'accueil notamment, ainsi que de réduire fortement la facture énergétique des locaux.

Il apparaît donc aujourd'hui nécessaire de réaliser un nouveau siège d'Estérel Côte-d'Azur Agglomération, qui accueillerait l'ensemble de ses services administratifs. Cet équipement serait réalisé à proximité immédiate du Palais des Sports.

Une des orientations du SCoT d'Estérel Côte-d'Azur Agglomération étant de garantir l'exemplarité des opérations de construction ou de rénovation de maîtrise d'ouvrage publique, le futur équipement devra être exemplaire en matière performances énergétiques et environnementales et vise notamment :

- Une certification BDM niveau Or
- Un niveau E3/C1 (anticipation RE 2020)
- Un niveau E2 sans prise en compte de la production photovoltaïque

Il s'agira d'un bâtiment de conception bioclimatique, à enveloppe optimisée du point de vue architectural, pour lequel les matériaux utilisés seront de type biosourcés dès que possible.

La toiture accueillera des panneaux photovoltaïques, dans les limites de surfaces maximales fixées par la réglementation en la matière : les études de conception nous permettront de connaître la surface des panneaux.

Les performances visées, en termes d'isolation thermique seront hautes avec :

- Une résistance thermique des parois horizontales supérieure à  $10 \text{ m}^2.\text{K/W}$
  - Une résistance thermique des parois verticales supérieure à  $7.5 \text{ m}^2.\text{K/W}$
- L'étanchéité à l'air sera de  $Q4\text{Pa-surf. } <0.8 \text{ m}^3/(\text{h.m}^2)$ .

Les menuiseries seront de classe d'étanchéité A4 et présenteront un  $U_w$  inférieur à 1.7.

Les besoins en chaud pourront être assurés par un réseau de chaleur soit par géothermie ou chaudière bois. La consommation conventionnelle d'énergie primaire du projet, portant sur les consommations de chauffage, de refroidissement, d'éclairage, de production d'eau chaude sanitaire et d'auxiliaires (pompes et ventilateurs), vise un Cep inférieur à  $15\text{kWhep/m}^2/\text{an}$ , soit un Cep inférieur de 40% par rapport à la RT 2012 – hors production liée au photovoltaïque.

Une étude de préfaisabilité, dans l'attente du Test de Réponse du Terrain, présente 2 scénarios très favorables au système géothermique par sondes, au vu des besoins en chaud et en froid du futur bâtiment.

Le rafraîchissement sera de type passif assuré par ventilation nocturne et par apport de végétalisation autour du projet. Une Simulation Thermique Dynamique est attendue au niveau des études de conception, pour veiller à optimiser thermiquement la conception de l'ouvrage, et ceci, dans une version canicule au niveau de l'occupation des locaux, pour appréhender le confort d'été.

De plus, il sera recherché une désimperméabilisation maximale des espaces extérieurs, par l'intégration d'espaces plantés en pleine terre, et de matériaux de surfaces perméables. Cela permettra à la fois de diminuer le volume d'eau rejeté dans les réseaux, et de favoriser l'infiltration de l'eau dans le sol et respecter son cycle naturel.

S'agissant du volet numérique, le Bâtiment sera équipé de base des réseaux câblés (Fibre optique et Réseaux basse tension), du WI-FI, de relais de téléphonie mobile ou satellitaire et des serveurs informatiques avec une TGBT, nécessaires à son fonctionnement autorisant une gestion intelligente sur les volets performance énergétique, sécurité et gestion domotique du bâtiment et des extérieurs.

Des serveurs informatiques dédiés accueilleront les données et applications nécessaires à leur traitement de l'ensemble des services qui y seront regroupés. Les équipements et matériels des services (postes informatiques et les équipements de projection qui équipent les salles actuelles) pourront y être transférés et complétés. Des applications nouvelles et à venir permettront une meilleure réponse d'Esterel Côte-d'Azur Agglomération en termes de services et d'usages, à l'attention des administrés et usagers, avec notamment des outils de participation citoyenne.

Les serveurs seront dans une enceinte sécurisée, climatisée, hors d'eau et desservie par un groupe électrogène de secours ou système équivalent permettant d'assurer une autonomie de fonctionnement sur plusieurs jours. Le bâtiment accueillera en effet les outils de communication et de modélisation spécifiques à la gestion de crise (Inondations, risques technologiques, autres) et notamment le superviseur de crues autorisant un fonctionnement en PC Intercommunal.

Il disposera également des outils de communication nécessaires (écrans interactifs) pour la salle des assemblées, l'accueil, les salles d'attente et les salles de repos du personnel

	afin de diffuser respectivement des informations sur la distribution interne/les réunions, le territoire sans oublier toutes les informations utiles internes au personnel.
<b>PARTENAIRES</b>	<p>-La Région au titre du CRET 2020-2022 pour 1 500 000€</p> <p>-La Région et l'ADEME pour le financement de l'étude du potentiel géothermique (financement demandé et accompagnement technique en cours)</p> <p>-L'Agence de l'eau a été consulté pour intervenir financièrement à hauteur de 50% sur la désimperméabilisation du parking actuel, dans le cadre de son 11eme programme. L'agence de l'eau et le CEREMA seront aussi présents en soutien technique sur cette partie du projet.</p>
<b>PLAN DE FINEMENT</b>	<p>Région : CRET Estérel Côte d'Azur Agglomération- CCPF 2020-2022 1 500 000 € 16,5%</p> <p>Etat : DSIL Relance 782 000 € 8,5%</p> <p>Département : aide à l'investissement 450 000 € 5%</p> <p>Autofinancement Estérel Côte d'Azur Agglomération 6 428 000 € 70%</p> <p>Coût TOTAL 9 160 000 € HT 100%</p> <p>Les financements de la Région et du Département qui apparaissent ci-dessus sont votés à ce jour.</p>
<b>BUDGET PRÉVISIONNEL</b>	<p><b>Montant des études : 1 160 000 € HT</b></p> <p><b>Montant des travaux : 8 000 000 € HT</b></p> <p><b>Coût Total : 9 160 000 € HT</b></p>
<b>CALENDRIER DE RÉALISATION</b>	<p>Attribution du marché global de performances (études et travaux) : Novembre 2021</p> <p>Date du dépôt du permis de construire : Décembre 2021</p> <p>Début des travaux : Septembre 2022</p> <p>Date de livraison du bâtiment : Août 2023</p>
<b>MATURITÉ TECHNIQUE ET PROCÉDURALE</b>	<p>Esterel Côte d'Azur Agglomération est propriétaire du terrain.</p> <p>Le zonage du PLU permet la construction du bâtiment.</p> <p>Les études de faisabilités ont été réalisées : le 29/01/2019.</p> <p>L'attribution du marché global de performances est prévue au mois de novembre 2021.</p> <p>Le dépôt du permis de construire est prévu en décembre 2021.</p>
<b>NOTE D'OPPORTUNITÉ</b>	<p>1-Le bâtiment du siège administratif d'Esterel Côte-d'Azur Agglomération est un bâtiment ancien, énergivore dont il est devenu indispensable de réduire la consommation énergétique.</p>

	<p>2-La construction de ce bâtiment est l'occasion pour Esterel Côte-d'Azur Agglomération de réaliser un bâtiment à très haute performance énergétique démontrant son engagement en matière de maîtrise d'énergie et de neutralité carbone sur le territoire.</p> <p>3- La dispersion des services d'Esterel Côte-d'Azur Agglomération sur de multiples sites est source de dépenses diverses (locations, accueils, énergie) et ne permet pas de disposer de toute l'efficacité requise.</p> <p>4-Le regroupement des services administratifs d'Esterel Côte-d'Azur Agglomération facilite l'accès aux administrés et améliore la lisibilité des compétences d'action de la Communauté d'Agglomération.</p> <p>5- Ce bâtiment sera positionné sur un terrain appartenant à Esterel Côte-d'Azur Agglomération situé en position centrale du territoire sur l'axe routier structurant de l'agglomération (la RD 100). Ce positionnement mettra en valeur sa visibilité et son accessibilité au public</p> <p>6-Cette démarche représente une opportunité de mobiliser les acteurs de la chaîne de construction, de susciter l'évolution des savoir-faire et d'encourager l'innovation matérielle. La valorisation et la diffusion de cette démarche d'exemplarité est une nécessité pour opérer des effets d'entraînement et accélérer la transition énergétique et urbaine.</p> <p><i>Caractère intercommunal :</i></p> <p>Le siège de la Communauté d'Agglomération qui accueillera ses services est intrinsèquement de portée intercommunale.</p> <p><i>Soutenabilité financière :</i></p> <p>Les subventions octroyées et l'étalement du projet sur le budget principal de l'agglomération de 2021 à 2025 rendent ce projet de mandature tout à fait réalisable.</p>
<b>INDICATEURS D'EVALUATIONS PROPOSES</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Respect de l'objectif du projet en lien avec la transition écologique et la relance</li> <li>-Respect du calendrier de commencement d'exécution et de livraison</li> <li>-Consommation des crédits au long de la réalisation du projet</li> <li>-Ecart entre le coût final et le coût prévisionnel de l'opération</li> </ul>
<b>CONTACT TECHNIQUE</b>	Marcel MERLIN - Chef de Service Equipement et Patrimoine Jimmy SCHEVENEMENT – Ingénieur chargé du suivi des grands projets



## Fiche action 1.1.2

### **CRTE Estérel Côte d'Azur Agglomération**

Orientation stratégique n°1	Lutte contre le changement climatique
Action n°2	Réhabilitation de la villa Sainte Thérèse
Maître d'ouvrage	Estérel Côte d'Azur Agglomération EPCI
Localisation	Fréjus

Dans le cadre de sa compétence en matière d'équilibre social de l'habitat et de politique de la ville, Estérel Côte d'Azur Agglomération a eu l'opportunité d'acquérir en novembre 2013 la Villa Sainte Thérèse cadastré BII n° 252, propriété de la commune de Fréjus qui l'a elle-même acquise en 2003 pour la mettre à disposition de l'association Paola solidarités pour l'accueil de jour des personnes très défavorisées à la demande de sœur Emmanuelle, membre de l'association.

**DESCRIPTION SYNTHÉTIQUE**  
 Cette association, à vocation sociale et solidaire, apporte en effet une aide et un soutien quotidiens aux personnes en grande précarité en provenance de l'ensemble du territoire d'Estérel Côte d'Azur Agglomération, notamment les sans domicile fixe et participe à leur réinsertion sociale. Ces actions sont assurées en lien et sous le contrôle des CCAS de Fréjus et de Saint Raphaël. L'acquisition s'est accompagnée d'une reprise de la convention d'occupation à son profit, conformément à la demande de la ville de Fréjus dans son courrier du 29 août 2013 et approuvé par la délibération N°4 du bureau communautaire du 29 novembre 2013.

La villa Sainte-Thérèse maison d'habitation datant des années soixante est composée : au rez-de-chaussée : de bureaux et de sanitaires (Douches et WC).  
 L'étage est constitué de cinq pièces : cuisine, salle de bains et WC.

La maintenance et l'entretien de l'immeuble étant à la charge d'Estérel Côte d'Azur Agglomération, cette dernière a depuis 2017 opéré une série de diagnostics, faisant le constat de la nécessité d'une mise en conformité, ainsi qu'une rénovation générale de l'ensemble des intérieurs.

Ce qui a induit à des réflexions pour élaborer un projet global tant sur le fonctionnement et les besoins de l'Association PAOLA Solidarités, que sur la rénovation intérieure de l'existant.

1-Sur le fonctionnement et les besoins de l'Association PAOLA Solidarités, il s'est avéré que l'association manquait d'espace pour mener à bien sa mission.

Ce qui a conduit à une réorganisation de l'espace intérieur existant et le projet de construction d'une annexe de 55m<sup>2</sup> Hors tout.

2-Sur la rénovation intérieure de l'existant, les différents diagnostics électricité, gaz, hygiène sanitaire, énergétique ont révélé des non-conformités exigeant une mise aux normes et une réhabilitation complète de l'ensemble.

Travaux prévus dans l'existant :

- ✓ Crédit de sanitaires et de douches pour les bénéficiaires.
- ✓ Crédit d'un bureau pour l'assistante sociale.
- ✓ Réaménagement de la cuisine, la préparation des repas et du stockage
- ✓ Crédit de vestiaires Hommes et Femmes pour le personnel.

Engagée dans une démarche de rénovation énergétique de ses bâtiments, la CAVEM a fait réaliser une étude de déperdition thermique de la villa, qui a indiqué une situation "critique".

Estérel Côte d'Azur Agglomération a donc fait le choix de profiter de la période de réalisation des travaux cités plus en avant et l'absence des occupants afin de réaliser des travaux de protection thermique des murs extérieurs (Isolation par l'extérieur et remplacement des fenêtres par du double vitrage PVC).

De même, les bénéficiaires de l'Association PAOLA Solidarités étant consommateurs d'une grande quantité d'eau chaude, il a été prévu de remplacer la chaudière existante au gaz par un système d'eau chaude solaire.

<b>PARTENAIRES</b>	<p>Etat : DDTM/ DDETS dans le cadre du programme de modernisation des accueils de jour. L'ADEME et l'AREVE pour leur expertise. La Région : service transition énergétique pour leur financement et leur expertise. Les amis de PAOLA : association gestionnaire de l'accueil de jour.</p>
<b>PLAN DE FINANCE-MENT</b>	<p>Etat DSIL rénovation énergétique – CRTE : 20% Etat : programme de modernisation des accueils de jour : 60% CAVEM autofinancement : 20%</p> <p>Des demandes de financements ont été déposées au titre de la DSIL rénovation énergétique 2021 et dans le cadre du programme France Relance de modernisation et d'amélioration des accueils de jour. La Région pourrait intervenir pour la rénovation énergétique du bâtiment au titre de son cadre d'intervention bâtiment durable, au cours de la revoyure du CRET 2020-2022.</p>

**BUDGET PRÉVISIONNEL**

**380 000 € HT**  
 Construction d'une extension : 107 000€  
 Travaux sur existant de mise aux normes 193 000€  
 Travaux thermiques (ECS et isolation extérieure) 80 000€

<b>Phase A</b>	
<b><i>Extension :</i></b>	
Construction tout corps d'état d'un espace de bureaux de 55m <sup>2</sup>	107 000€
<b><i>Travaux sur existant :</i></b>	
Mise en sécurité alimentation eau, électrique et gaz.	4 000€
Dépose appareillage de cuisine à conserver, appareils sanitaires, divers y compris et mise en décharge.	
Démolition cloisons et mise en décharge. Rebouchage et divers.	5 500€
Gros Œuvre création trémie pour monte-chARGE et divers.	7 000€
Cloison + reprise trappe d'accès comble.	15 000€
Menuiseries intérieures + repose cuisine.	3 250€
Changement des menuiseries extérieures (par menuiseries en PVC isolants)	26 250€
Mise aux normes réseau électrique	17 000€
Reprise réseau plomberie alimentation et évacuation y compris fournitures d'appareils	20 000€
Mise aux normes réseau Gaz	3 000€
Chauffage/ climatisation	30 000€
Ventilation et extraction	17 000€
Carrelage et faïence	20 000€
Peinture (Murs, plafonds, cloisons, menuiseries intérieures et extérieures)	12 000€
Pose de gouttière de 120mm y compris descente.	3 000€
Réaménagement des sols extérieurs en gravier + bordure en bois.	3 000€

**TOTAL Phase A : 300 000€**

	<table border="1" data-bbox="401 309 1480 467"> <thead> <tr> <th colspan="2">Phase B :</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Eau chaude solaire</td><td>30 000€</td></tr> <tr> <td>Isolation par l'extérieur y compris enduit et toutes finitions</td><td>50 000€</td></tr> </tbody> </table> <p data-bbox="401 500 700 534"><b>Total Phase B : 80 000€</b></p>	Phase B :		Eau chaude solaire	30 000€	Isolation par l'extérieur y compris enduit et toutes finitions	50 000€
Phase B :							
Eau chaude solaire	30 000€						
Isolation par l'extérieur y compris enduit et toutes finitions	50 000€						
<b>CALENDRIER DE RÉALISATION</b>	<p>Début de travaux 4ème trimestre 2021 Fin des travaux décembre 2022</p>						
<b>MATURITÉ TECHNIQUE ET PROCÉDURALE</b>	<p>Diagnostics thermiques, diagnostics techniques et immobilier réalisés Déclaration de travaux à réaliser en juin 2021 pour la création de l'extension.</p>						
<b>NOTE D'OPPORTUNITÉ</b>	<p>La réalisation de travaux pour l'amélioration et la modernisation de la Villa Sainte Thérèse est un investissement pour pallier l'inadaptation et à la dégradation des locaux, améliorer la qualité de l'accueil des bénéficiaires et des services offerts par l'Association PAOLA Solidarités. La création d'un bureau pour l'assistante social permettra plus d'intimité dans les échanges avec les personnes accueillies. La mise aux normes des ERP permettra l'accueil de personnes en situation de handicap, ce qui était impossible jusqu'à maintenant.</p> <p><i><b>Caractère intercommunal :</b></i></p> <p>L'accueil de jour est le seul du territoire d'Estérel Côte d'Azur Agglomération et à vocation à accueillir un public des 5 communes du territoire</p> <p><i><b>Soutenabilité financière :</b></i></p> <p>Les subventions demandées et l'étalement du projet sur le budget principal de l'agglomération de 2021 à 2025 rendent ce projet tout à fait réalisable</p>						
<b>INDICATEURS D'EVALUATION PROPOSES</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Respect de l'objectif du projet en lien avec la transition écologique et la relance</li> <li>-Respect du calendrier de commencement d'exécution et de livraison</li> <li>-Consommation des crédits au long de la réalisation du projet</li> <li>-Ecart entre le coût final et le coût prévisionnel de l'opération</li> </ul>						
<b>CONTACT TECHNIQUE</b>	<p>Marcel MERLIN - Chef de Service Equipement et Patrimoine Estérel Côte d'Azur Agglomération.</p>						



### Fiche action 1.1.3

#### CRTE Estérel Côte d'Azur Agglomération

Orientation stratégique n°1	Lutte contre le changement climatique
Action n°3	Réhabilitation de la villa « La Lauve »
Maître d'ouvrage	Estérel Côte d'Azur Agglomération - EPCI
Localisation	Saint-Raphaël

<b>DESCRIPTION SYNTHÉTIQUE</b>	<p>La villa la Lauve est occupée par l'Association des Amis de Paola qui effectue de la mise à disposition de logements auprès de personnes SDF en vue de leur réinsertion sociale et dans la vie active.</p> <p>L'objectif principal est de réaliser un bâtiment exemplaire en termes de qualité de vie, de qualité environnementale et de développement durable, complétant et affirmant l'identité du lieu.</p> <p>Les thématiques de la luminosité, de l'acoustique, de l'isolation, de la ventilation et de l'étanchéité à l'air seront au cœur du projet afin de garantir la meilleure qualité et la meilleure performance des installations. En outre des travaux de réhabilitation de la charpente et de la couverture sont nécessaire ainsi que la réfection des sanitaires sont nécessaires.</p> <p>En matière de performance énergétique du bâtiment, il est prévu l'isolation des façades par l'ITE, une solution de production solaire thermique, avec 17m<sup>2</sup> de panneaux solaires, un équipement VMC hélicoïde à moteur basse consommation, détecteur de présence avec temporisation réglable ou le taux d'hygrométrie des locaux, par unité.</p>
<b>PARTENAIRES</b>	<p>L'ADEME et l'AREVE pour leur expertise.</p> <p>La Région : Service transition énergétique à solliciter pour leur financement et leur expertise.</p> <p>Les amis de PAOLA : association gestionnaire de l'accueil de jour.</p> <p>L'Etat : une demande de financement a été déposé au titre de la DSIL rénovation énergétique 2021.</p>

<b>PLAN DE FINANCEMENT</b>	<p>Etat : DSIL rénovation énergétique - CRTE 30%</p> <p>Estérel Côte d'Azur Agglomération autofinancement : 70%</p> <p>La Région pourrait intervenir pour la rénovation énergétique du bâtiment au titre de son cadre d'intervention bâtiment durable, au cours de la revoyure du CRET 2020-2022.</p>
<b>BUDGET PRÉVISIONNEL</b>	<p>Qui se décompose comme suit :</p> <p><b>PHASE 1 / Travaux réalisés en 2020</b></p> <p>Réfection des murs et plafonds</p> <p>Rénovation des WC, salle de bains et carrelage</p> <p><b>PHASE 2 / Travaux réalisés en mars, avril et mai 2021</b></p> <p>Renforcement des pignons</p> <p>Réfection de la toiture (Charpente, couverture, les gouttières et pose d'un châssis d'accès à la toiture</p> <p>Reprise de la trappe d'accès comble.</p> <p>Remplacement de l'isolation des combles</p> <p><b>PHASE 3 / Travaux à réaliser à partir d'Octobre 2021</b></p> <p>Réalisation de l'isolation par l'extérieur + peinture</p> <p>Mise en conformité du réseau électrique intérieur y compris pose de panneaux rayonnant</p> <p>Pose de panneaux solaire eau chaude + accumulateur de 1500L</p> <p>Ventilation de l'ensemble des salles de bain</p> <p><b>TOTAL 198 333€</b></p>
<b>CALENDRIER DE RÉALISATION</b>	<p><b>PHASE 1 / En novembre 2020 la rénovation intérieure de l'ensemble des locaux :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Réfection des murs et des cloisons = Plâtrerie et peinture.</li> <li>- Rénovation complète des WC et salles de bains = Changement des appareils et pose de carrelage.</li> </ul> <p><b>PHASE 2 / En mars, avril et mai 2021, les travaux de rénovation extérieures :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le renforcement des pignons = Arase en béton armé avec becquets de protection pour l'isolation extérieur.</li> <li>- La réfection de la toiture = Charpente, couverture et les gouttières.</li> <li>- La rénovation de l'accès aux combles.</li> <li>- Le remplacement de l'isolation des combles.</li> </ul> <p><b>PHASE 3 / En octobre 2021 les travaux d'amélioration énergétique du bâtiment.</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Réalisation d'une isolation par l'extérieur + peinture de finition sur l'ensemble des façades.</li> <li>- Mise en conformité du réseau électrique intérieur y compris pose de panneaux rayonnants.</li> <li>- Pose de panneaux solaire pour la production d'eaux chaude.</li> <li>- Réalisation d'un réseau de ventilation des salles de bains.</li> </ul>

<b>MATURITÉ TECHNIQUE ET PROCÉDURALE</b>	<p>Diagnostics techniques et thermique réalisés. Pas de demande de permis de construire à faire. Marché de travaux à lancer.</p>
<b>NOTE D'OPPORTUNITÉ</b>	<p>-La rénovation de ces bâtiments va permettre de réaliser des économies de consommation d'énergie.</p> <p>-En charge de la compétence habitat, la réhabilitation et la mise aux normes permettra de proposer une offre d'accueil et de logements au public le plus fragile, dont le nombre s'est accru avec la crise économique conséquente à la pandémie de COVID-19.</p> <p><b><i>Caractère intercommunal :</i></b></p> <p>Le centre d'hébergement d'urgence est le seul du territoire d'Estérel Côte d'Azur Agglomération et à vocation à accueillir un public des 5 communes du territoire.</p> <p><b><i>Soutenabilité financière :</i></b></p> <p>Les subventions demandées et l'étalement du projet sur le budget principal de l'agglomération de 2021 à 2025 rendent ce projet tout à fait réalisable.</p>
<b>INDICATEURS D'EVALUATION PROPOSES</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Respect de l'objectif du projet en lien avec la transition écologique et la relance</li> <li>-Respect du calendrier de commencement d'exécution et de livraison</li> <li>-Consommation des crédits au long de la réalisation du projet</li> <li>-Ecart entre le coût final et le coût prévisionnel de l'opération</li> </ul>
<b>CONTACT TECHNIQUE</b>	Marcel MERLIN - Chef de Service Equipement et Patrimoine d'Estérel Côte d'Azur Agglomération



## Fiche action 1.1.4

### CRTE Estérel Côte d'Azur Agglomération

Orientation stratégique n°1	Lutte contre le changement climatique
Action n°4	Mise aux normes énergétique des parcs d'activités
Maître d'ouvrage	Estérel Côte d'Azur Agglomération - EPCI
Localisation	Fréjus- Saint-Raphaël- Roquebrune sur Argens

Le projet consiste à poursuivre la démarche engagée en 2019 consistant au remplacement de l'éclairage public des zones d'activités d'Estérel Côte d'Azur Agglomération par des éclairages à LED de 8000 lumens plus durables et plus économies.

Ce programme de renouvellement s'étend jusqu'en 2027 et concerne entre 2021 et 2027 les zones d'activités suivantes :

ZA Raphèle à Roquebrune sur Argens  
 ZA Epsilon 1 à Saint Raphaël  
 ZA La Palud à Fréjus  
 ZA L'Intendance à Fréjus  
 Pole BTP à Fréjus  
 ZA Pôle production à Fréjus  
 ZA Les Garillans à Roquebrune sur Argens.

Afin de limiter la pollution lumineuse nocturne tout en évitant les risques de cambriolage, une baisse automatisée de l'intensité de l'éclairage de 30% à 40 % est prévue entre 23 h et 5 h du matin.

#### DESCRIPTION SYNTHÉTIQUE

<b>LOCALISATION</b>	Fréjus, Saint Raphaël et Roquebrune sur Argens
<b>PARTENAIRES</b>	La Région sera sollicitée dans le cadre de la revoyure du CRET 2020-2022.
<b>PLAN DE FINANCEMENT</b>	Etat CRTE : 30% Autofinancement Estérel Côte d'Azur Agglomération : 70%
<b>BUDGET PRÉVISIONNEL</b>	833 333 € HT
<b>CALENDRIER DE RÉALISATION</b>	Début de l'opération : Juillet 2021 Fin de l'opération : Janvier 2027
<b>MATURITÉ TECHNIQUE ET PROCÉDURALE</b>	Devis obtenus pour l'année 2021. Pas d'autorisations d'urbanisme nécessaires

<b>NOTE D'OPPORTUNITÉ</b>	<p>Un mode d'éclairage plus économique et une diminution de la pollution lumineuse.</p> <p><b><i>Caractère intercommunal :</i></b> Les zones d'activités concernées sont sous gestion intercommunale et réparties sur 3 des communes de la Communauté d'agglomération.</p> <p><b><i>Soutenabilité financière :</i></b> Ce projet est prévu selon un programme pluriannuel permettant de répartir la dépense sur les 6 années à venir.</p>
<b>INDICATEURS D'EVALUATIONS PROPOSES</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Respect de l'objectif du projet en lien avec la transition écologique et la relance</li> <li>-Respect du calendrier de commencement d'exécution et de livraison</li> <li>-Consommation des crédits au long de la réalisation du projet</li> <li>-Ecart entre le coût final et le coût prévisionnel de l'opération</li> </ul>
<b>CONTACT TECHNIQUE</b>	Xavier Perdigal - Responsable service Infrastructure VRD



## Fiche action 1.2.1

### CRTE Estérel Côte d'Azur Agglomération

Orientation stratégique n°1.2	Mobilité et transport
Action n°1	Barreau routier Fréjus/Puget
Maître d'ouvrage	Estérel Côte d'Azur Agglomération - EPCI
Localisation	Fréjus et Puget-sur Argens

<b>DESCRIPTION SYNTHÉTIQUE</b>	<p>Axe majeur et historique de l'agglomération, l'ancienne Nationale 7, arrive aujourd'hui à saturation entre Fréjus et Puget sur Argens avec une fréquentation de l'ordre de 45 000 véhicules par jour en été.</p> <p>Afin d'y remédier, Estérel Côte d'Azur Agglomération souhaite réaliser un itinéraire alternatif entre la RD4 à Fréjus et le boulevard Jean-Moulin à Puget sur Argens.</p> <p>Cet aménagement routier permettra d'agir sur l'axe structurant de liaison Roquebrune/Saint-Raphaël (soit la traversée de l'ensemble de l'agglomération) en reliant le giratoire RD4/RD100A à l'Est sur la commune de Fréjus avec le giratoire cité ci-avant RDN7/A8 sortie 37, sur la commune de Puget sur Argens.</p> <p>Le Plan de Déplacement Urbain (PDU) d'Estérel Côte d'Azur Agglomération précise que le bon fonctionnement de la RDN7 est vital non seulement à Estérel Côte d'Azur Agglomération mais à tout l'Est Var. De longue date, un délestage a été envisagé qui permettrait de répartir le trafic et de soulager la RDN7 qui pourrait alors faire l'objet d'une requalification.</p> <p>L'étude de cet itinéraire alternatif a révélé également la nécessité d'élargir la digue de protection qui sera réalisée pour la réduction du risque d'inondations pour y implanter cette voie. Cette opération correspond à l'action N°62 du PAPI complet de l'Argens et des côtiers de l'Estérel.</p>
	<p>Le projet se situe parallèlement à la RDN7 et au Nord de la RDN7 actuelle entre les communes de Fréjus et de Puget sur Argens. La route digue est la section située au Nord de la ZAE de La Palud.</p>
<b>LOCALISATION</b>	
<b>PARTENAIRES</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>L'Etat est partenaire de cette action pour la section N°2 de l'itinéraire qui consiste à la création d'une route digue, inscrite au PAPI complet Argens en action N° 62 : « Aménagement hydraulique du site de la Palud sur la commune de Fréjus ».</li> </ul>

	<p>L'Etat pourra intervenir aussi pour la création de la piste cyclable via le Fonds de mobilités active.</p> <p>-La Région pourra être sollicitée pour compléter son aide au titre de sa compétence mobilité.</p> <p>-Le Département apporte son soutien avec une aide à l'investissement de 350 000€, et sera sollicité pour apporter un fonds de concours.</p> <p>-Le CEREMA et l'ADEME pourront être consultés pour leur expertise en matière de mobilité.</p>
<b>PLAN DE FINANCEMENT</b>	<p>Etat : CRTE 3 162 148 € 20%</p> <p>Département : aide à l'investissement 350 000 € 2,3%</p> <p>Région : CRET Estérel Côte d'Azur Agglomération CCPF 2017-2019</p> <p>(pour la partie voirie de désenclavement de la ZA de la Palud)</p> <p>120 000 € 0,7%</p> <p>Autofinancement Estérel Côte d'Azur Agglomération 12 174 275 € 77%</p> <p>Coût total 15 810 747 € HT 100%</p> <p>Les aides de la Région et du département ont été obtenues. Une partie de la réalisation de la voie pourra être réalisée via un Partenariat Public Privé.</p>
<b>BUDGET PRÉVISIONNEL</b>	<b>TOTAL : 15 810 747 € HT</b>
<b>CALENDRIER DE RÉALISATION</b>	<p>Début des travaux : fin 2023</p> <p>Fin des travaux : courant 2025</p>
<b>MATURITÉ TECHNIQUE ET PROCÉDURALE</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Modélisation hydraulique réalisée le 01/04/2020</li> <li>-Etude de trafic réalisée le 01/04/2020</li> <li>-Concertation publique réalisée entre le 31 août 2020 et le 18 septembre 2020</li> <li>-Remise de l'Avant-projet détaillé et de l'estimation prévisionnelle réalisée le 11 septembre 2020</li> <li>-Présentation du dossier d'autorisation environnementale unique : début 2022.</li> </ul>
	<p>Cet aménagement va permettre la fluidification du trafic routier et donc limiter les ralentissements et accélérations, sources d'émissions de CO2 supplémentaires.</p> <p>L'aménagement de la voirie sur la digue limitera l'impact de cette nouvelle voie sur le plan environnemental.</p> <p>Ces travaux permettront une liaison cyclable entre la commune de FREJUS et PUGET SUR ARGENS à terme. Les cycles pourront</p>

<b>NOTE D'OPPORTUNITÉ</b>	<p>utiliser un mode doux grâce au projet de l'itinéraire alternatif de la RDN7.</p> <p>Le désenclavement de la Zone d'Activités permettra de sécuriser le site pour les services de secours et facilitera la circulation dans cette ZAC.</p>
<b>NOTE D'OPPORTUNITÉ</b>	<p><b><i>Caractère intercommunal :</i></b></p> <p>Cet aménagement routier construit dans la prolongation de la RD 100, axe de la diamétrale de centralité du territoire défini au SCOT permettra d'agir sur la fluidité de la circulation et la baisse d'émission de carbone due aux embouteillages entre Roquebrune et Saint-Raphaël (soit la traversée de l'ensemble de l'agglomération).</p> <p>Il sera également un des principaux axes d'entrée de l'agglomération reliant l'échangeur A8 Puget à la RD100.</p> <p><b><i>Soutenabilité financière :</i></b></p> <p>Les subventions octroyées, la réalisation de PPP et l'étalement du projet sur le budget principal de l'agglomération de 2021 à 2026 rendent ce projet soutenable.</p>
<b>INDICATEURS D'EVALUATION PROPOSES</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Respect de l'objectif du projet en lien avec la transition écologique et la relance</li> <li>-Respect du calendrier de commencement d'exécution et de livraison</li> <li>-Consommation des crédits au long de la réalisation du projet</li> <li>-Ecart entre le coût final et le coût prévisionnel de l'opération</li> </ul>
<b>CONTACT TECHNIQUE</b>	Xavier PERDIGAL -Responsable service Infrastructure VRD



## Fiche action 2.1.1

### CRTE Estérel Côte d'Azur Agglomération

Orientation stratégique n°2.1	Prévention des inondations
Action n°2	Création de deux ouvrages de retenue des côtiers de l'Estérel
Maître d'ouvrage	Estérel Côte d'Azur Agglomération
Localisation	Saint-Raphaël

<b>DESCRIPTION SYNTHÉTIQUE</b>	<p>Dans le cadre de sa compétence en matière de lutte contre les inondations sur le bassin versant de la Garonne, du Valescure et du Pédégal, Estérel Côte d'Azur Agglomération souhaite poursuivre son action sur son territoire en réalisant les aménagements prescrits par les études hydrauliques. Le Schéma Directeur de Lutte Contre les Inondations de 2007 révisé en 2014-2015 a notamment fait apparaître la nécessité d'écrêter des crues des principaux affluents du cours d'eau de la GARONNE en construisant des ouvrages de rétention.</p> <p>A ce titre, Estérel Côte d'Azur Agglomération a fait inscrire ce projet dans le Plan d'Aménagement et de Protection contre les Inondations (PAPI) de l'ARGENS et des côtiers de l'Estérel afin de faire co-financer les études, le foncier et travaux afférents sur la période 2016-2022.</p>
	<p>Les sites sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Site de Vaulongue : bassin écrêteur prévu sur la berge en rive gauche de la Garonne pour écrêter un affluent (le vallon du Cerceron) avec une capacité de 25 000 m<sup>3</sup>. Ouvrage constitué en déblais remblais avec limitation des apports</li> <li>- Site de l'Aspé : barrage écrêteur prévu sur la rive gauche de la Garonne pour écrêter un affluent avec une capacité de 104 000 m<sup>3</sup>. Ouvrage constitué en remblais pour la constitution d'un barrage de 8,6 mètres de haut.</li> </ul> <p>Le projet proposé a été élaboré suivant une perspective de développement durable. Il s'inscrit dans la volonté d'Estérel Côte d'Azur Agglomération de proposer des aménagements qualitatifs dont l'objectif de réduction de l'aléa répond aux besoins présents et futurs en matière sociale, économique et écologique.</p>



	<p>Le montant des acquisitions foncière estimé dans le PAPI a été sous-estimé et le projet nécessite 1 093 000€ supplémentaire pour finaliser les acquisitions qui permettront la réalisation de ce projet.</p>
<b>PARTENAIRES</b>	Etat dans le cadre du PAPI Argens et SMA.
<b>PLAN DE FINANCEMENT</b>	<p>Etat CRTE : 30%</p> <p>Département : 20%</p> <p>Estérel Côte d'Azur Agglomération : 50%</p>
<b>BUDGET PRÉVISIONNEL</b>	<b>Acquisition 1 093 000 M€</b>
<b>CALENDRIER DE RÉALISATION</b>	<p>Début des travaux : juin 2021</p> <p>Fin des travaux : décembre 2023</p>
<b>MATURITÉ TECHNIQUE ET PROCÉDURALE</b>	<p>Une partie des acquisitions foncières ont été réalisées.</p> <p>La concertation publique a été réalisée en 2017.</p> <p>Autorisations environnementales obtenues en octobre 2020.</p>
<b>NOTE D'OPPORTUNITÉ</b>	<p>Le territoire Fréjuso-raphaëlois a été marqué par des inondations très importantes en 1966, et 1973 sur le bassin versant des cours d'eau de la Garonne, du Valescure et du Pédégal. En termes d'évolutions climatiques on constate de surcroît une augmentation de l'intensité et de la durée des pluies entraînant des crues majeures des cours d'eau qui inondent ce territoire. La récurrence des phénomènes météorologiques majeurs a sensiblement évolué. De plus, le développement concentrique des villes de Fréjus et Saint-Raphaël s'est historiquement étendu sur des zones impactées par l'aléa inondation modifiant ainsi les enjeux.</p> <p>Les dégâts occasionnés par ces inondations ont été importants. Cette situation a donc renforcé la volonté d'Estérel Côte d'Azur Agglomération de poursuivre son action de réduction de l'aléa et la vulnérabilité sur les secteurs les plus touchés.</p> <p><i>Caractère intercommunal :</i></p> <p>Ce projet est réalisé dans le cadre de la compétence Lutte contre les inondations confiée à la CAVEM. Ces ouvrages visent à protéger les deux communes les plus peuplées de la CAVEM.</p>



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité



La CAVEM devient  
**Estérel Côte d'Azur Agglomération**

AGENCE  
NATIONALE  
DE LA COHÉSION  
DES TERRITOIRES

	<p><i>Soutenabilité financière :</i></p> <p>Ce projet est financé par la taxe GEMAPI et soutenu par l'Etat dans le cadre du PAPI Argens.</p>
<b>INDICATEURS D'EVALUATION PROPOSES</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>-Respect de l'objectif du projet en lien avec la transition écologique et la relance</li><li>-Respect du calendrier de commencement d'exécution et de livraison</li><li>-Consommation des crédits au long de la réalisation du projet</li><li>-Ecart entre le coût final et le coût prévisionnel de l'opération</li></ul>
<b>CONTACT TECHNIQUE</b>	Vanessa HUET : Pôle Hydraulique d'Estérel Côte d'Azur Agglomération



## Fiche action 2.1.2

### CRTE Estérel Côte d'Azur Agglomération

Orientation stratégique n°2.1	Prévention des inondations
Action n°3	Réduction du risque inondation sur la zone d'activité de la Palud (partie pluviale)
Maitre d'ouvrage	Estérel Côte d'Azur Agglomération
Localisation	Fréjus

<b>DESCRIPTION SYNTHÉTIQUE</b>	<p>La zone d'activités de la Palud, située sur la commune de Fréjus, a été fortement touchée par les inondations qui ont frappées la plaine de l'Argens en juin 2010. Cette zone d'activités accueille un grand nombre d'entreprises et contribue ainsi activement à l'économie locale.</p> <p>Afin de réduire le risque d'inondation dans la ZA, la commune de Fréjus a engagé une mission de maîtrise d'œuvre qui a abouti à la conception d'un système d'endiguement, qui permet de protéger la zone contre les crues les plus fréquentes et retarder les crues plus fortes facilitant ainsi l'évacuation des personnes, la zone restante inondable pour ces crues.</p> <p>La fiche action n°62 du Programme d'Actions de Prévention des Inondations, PAPI Complet de l'Argens et des côtiers de l'Esterel prévoit la réalisation de cet aménagement et identifie deux maitres d'ouvrages :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- le SMA pour la réalisation d'ouvrages hydrauliques au titre de sa compétence de lutte contre les inondations sur le bassin versant de l'Argens,</li> <li>- la commune de Fréjus, au titre de sa compétence eaux pluviales, pour la réalisation d'un système de pompage des eaux de pluie (et ouvrages associés) à l'intérieur de la zone protégée. Les deux ouvrages sont cependant combinés et fonctionnent en interaction.</li> </ul> <p>Le projet global d'aménagement de la zone de la Palud comprend également la réalisation d'ouvrages relatifs aux voiries sous maîtrise d'ouvrage d'Estérel Côte d'Azur Agglomération au titre de sa compétence Voirie des Parcs d'Activités. Estérel Côte d'Azur Agglomération prend en charge la gestion du foncier nécessaire à la réalisation des ouvrages, dont les emprises des ouvrages hydrauliques et du système de pompage, mais aussi des espaces naturels connexes à préserver.</p> <p>La partie gestion des eaux pluviales sera financée par Estérel Côte d'Azur Agglomération au titre de sa compétence.</p>



## Fiche action 2.1.3

### CRTE Estérel Côte d'Azur Agglomération

Orientation stratégique n°2.1	Prévention des inondations
Action n°4	Modernisation du système d'annonce de crue
Maître d'ouvrage	Estérel Côte d'Azur Agglomération
Localisation	Territoire Estérel Côte d'Azur Agglomération

<b>DESCRIPTION SYNTHÉTIQUE</b>	<b>Objectifs :</b> améliorer l'anticipation et le suivi du risque d'inondation ; optimiser la mise en oeuvre des plans communaux de sauvegarde, mutualiser et partager l'acquisition des données et favoriser ainsi les retours d'expérience.
	<p><b>Méthodologie :</b> Estérel Côte d'Azur Agglomération dispose d'un système d'annonce de crue constitué de différents outils de prévision météorologique et d'un réseau de téléméasures qui lui permettent de réaliser :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Une veille hydrométéorologique à l'échelle du territoire de l'EPCI par la diffusion de bulletins d'information à destination des acteurs de la gestion de crise : communes, syndicats, SDIS, gendarmeries, SPC, Sous-préfecture, Préfecture, RDI, DDTM, entreprise PREDICT...</li> <li>- Une surveillance des bassins versants du Pédégal, du Valescure et de la Garonne où sont implantés 4 ouvrages hydrauliques.</li> </ul>



	<p>sauvegarde, Estérel Côte d'Azur Agglomération souhaite mener les actions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Remplacer et étendre son parc de stations de mesures devenues obsolètes par du matériel multi protocoles, en réseau IP, énergétiquement indépendant (batteries et panneaux solaires) et disposant de deux médias de communication (ADSL et 4/5G, voir transmission satellite pour certains sites sensibles : technologie IRIDIUM en bande L) ;</li> <li>➤ Remplacer ses pluviomètres à auget par des pluviomètres à impact ceux-ci ne nécessitant aucune maintenance ;</li> <li>➤ Remplacer ses capteurs immersés (Bulle à bulle), pas du tout adaptés aux assecs des cours d'eau méditerranéens, par des capteurs radar électromagnétiques aériens ;</li> <li>➤ Etendre l'utilisation des caméras avec réalité augmentée ;</li> <li>➤ S'équiper d'un superviseur web permettant de visualiser les données enregistrées par les stations de mesures afin que tous les acteurs de la crise aient le même niveau d'information durant l'événement. Cet outil devra être modulable, évolutif, intégrer les stations de mesures existantes sur le Reyran, les stations installées sur l'Agay, gérer les alarmes, transmettre automatiquement de manière sécurisée les données au SPC et sur Data Sud</li> <li>➤ Développer un outil de communication collaboratif pour faciliter les échanges d'information entre les différents acteurs de la gestion de crise pendant un événement mais aussi avoir une interface grand public afin de diffuser des informations à destination de la population sur les conditions météorologiques, les gestes de sauvegarde et toute communication utile pour comprendre les phénomènes d'inondation et de submersion.</li> </ul> <p>L'objectif est ici de lancer un marché d'ici à la fin de cette année comportant deux lots : un pour l'optimisation des stations de mesures et un deuxième pour le développement d'un superviseur web adapté.</p>									
<b>LOCALISATION</b>	Territoire d'Estérel Côte d'Azur Agglomération									
<b>PLAN DE FINANCEMENT</b>	<table> <tr> <td>Etat CITE :</td> <td>63 000€</td> <td>30%</td> </tr> <tr> <td>Région (AAP Smart territoire)</td> <td>90 000€</td> <td>42.8%</td> </tr> <tr> <td>Autofinancement :</td> <td>57 000€</td> <td>27.2%</td> </tr> </table>	Etat CITE :	63 000€	30%	Région (AAP Smart territoire)	90 000€	42.8%	Autofinancement :	57 000€	27.2%
Etat CITE :	63 000€	30%								
Région (AAP Smart territoire)	90 000€	42.8%								
Autofinancement :	57 000€	27.2%								
<b>PARTENAIRES</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Etat : A solliciter pour un financement</li> <li>-Région : financement obtenu dans le cadre de l'AAP Parcours sud : Smart Territoire 2020 et destinataire des données collectées et traitées</li> <li>-Communes membres d'Estérel Côte d'Azur Agglomération : premières utilisatrices des données en vertu du pouvoir de police du maire</li> </ul>									



	<p>: les dépassements de seuils d'alerte visibles sur le superviseur permettront une réponse adaptée du Plan Communal de Sauvegarde</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <u>Service de Prévision des Crues Méditerranée Est (SPC)</u> : destinataire des données collectées, mise en place d'une convention de partenariat pour l'échange d'information et de service ; obtention d'une labellisation SDAL = Système D'Annonce Local</li> <li>- <u>SMIAGE Maralpin</u> : acteur de la gestion crise, destinataire des données collectées et traitées, échange de bonnes pratiques sur l'annonce de crue et la gestion du risque inondation : le SMIAGE Maralpin met en place actuellement un superviseur à l'échelle du département des Alpes-Maritimes.</li> <li>- <u>Département du Var</u> : La Direction du Service Environnement du CD83, qui avait initié en 2014 le PAPI d'intention de l'Argens, s'est montrée vivement intéressé par ce projet qui pourrait bénéficier du co-financement du Département au titre de l'aide aux EPCI.</li> <li>- <u>Syndicat Mixte de l'Argens (SMA)</u> : destinataire bulletins de vigilance météo produits par Estérel Côte d'Azur Agglomération, articulation avec le PAPI Argens</li> <li>- <u>Syndicat Mixte de la Garonne</u> : destinataire des bulletins de vigilance météo produits par Estérel Côte d'Azur Agglomération car la structure gère un cours d'eau limitrophe avec la communauté d'agglomération.</li> <li>- <u>SDIS</u> : destinataire bulletins de vigilance météo produits par Estérel Côte d'Azur Agglomération et des données des collectées pour une anticipation du déploiement des secours</li> <li>- <u>SHOM</u> : partenaire à solliciter pour la récupération des données marégraphiques.</li> <li>- <u>SEVE</u> : Syndicat des Eaux du Var Est : accès au superviseur et à sa banque de données pour la gestion de la ressource en eau.</li> </ul>								
<b>BUDGET PRÉVISIONNEL</b>	<table> <thead> <tr> <th style="text-align: left;"><b>Postes de dépenses</b></th> <th style="text-align: right;"><b>Montants HT</b></th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>-Achat et pose de 15 stations hydrométriques</td> <td style="text-align: right;">150 000€</td> </tr> <tr> <td>-Développement d'un système de supervision collaboratif</td> <td style="text-align: right;">60 000€</td> </tr> <tr> <td><b>TOTAL</b></td> <td style="text-align: right;"><b>210 000€ HT</b></td> </tr> </tbody> </table>	<b>Postes de dépenses</b>	<b>Montants HT</b>	-Achat et pose de 15 stations hydrométriques	150 000€	-Développement d'un système de supervision collaboratif	60 000€	<b>TOTAL</b>	<b>210 000€ HT</b>
<b>Postes de dépenses</b>	<b>Montants HT</b>								
-Achat et pose de 15 stations hydrométriques	150 000€								
-Développement d'un système de supervision collaboratif	60 000€								
<b>TOTAL</b>	<b>210 000€ HT</b>								
<b>CALENDRIER DE RÉALISATION</b>	<p>Début des travaux : 3ème trimestre 2021</p>								



<p><b>NOTE D'OPPORTUNITÉ</b></p>	<p>Fin des travaux : décembre 2023</p> <p>Anticiper les phénomènes de crues est essentiel pour prendre les bonnes dispositions de mise en sûreté des populations et dans la mesure du possible de protection des biens.</p> <p><i>Caractère intercommunal :</i></p> <p>Ce projet permettra de stimuler l'entraide intercommunale par le partage des données collectées par les stations de mesures et par l'utilisation d'une plate-forme collaborative : les communes membres d'Estérel Côte d'Azur Agglomération pourront avoir accès aux mesures en temps réels (sous leur responsabilité et pour leurs besoins propres) ainsi que tous les acteurs de la gestion de crise comme le SDIS, les autres Syndicats riverains du territoire, les instances représentatives de l'Etat, ....</p> <p>Un autre objectif est de pouvoir par la suite mutualiser cet outil pour d'autre compétence comme le pluvial voir de le mettre à disposition, en ouvrant des droits d'accès, à d'autres structures en intégrant des stations de mesures situées hors du territoire d'Estérel Côte d'Azur Agglomération comme sur le fleuve Argens, afin d'avoir une vision globale d'un évènement dont l'étendue ne se limite pas à un territoire administratif.</p> <p><i>Soutenabilité financière :</i></p> <p>Le projet pourra être financé par la taxe GEMAPI</p>
<p><b>INDICATEURS D'EVALUATION PRO- POSES</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Respect de l'objectif du projet en lien avec la transition écologique et la relance</li> <li>-Respect du calendrier de commencement d'exécution et de livraison</li> <li>-Consommation des crédits au long de la réalisation du projet</li> <li>-Ecart entre le coût final et le coût prévisionnel de l'opération</li> <li>- Nombres de stations fonctionnelles</li> <li>- Nombre d'utilisateurs ayant des droits d'accès au superviseur</li> </ul> <p>A long terme :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de vie humaines épargnées par les crues</li> </ul>
<p><b>CONTACT TECHNIQUE</b></p>	<p>Vanessa HUET : Pôle Hydraulique Estérel Côte d'Azur Agglomération</p>

## Fiche action 2.2.2

### CRTE Estérel Côte d'Azur Agglomération

Orientation stratégique n°2.2	Lutte contre l'érosion marine
Action n°2	Restructuration de la digue de protection du port Santa Lucia
Maître d'ouvrage	Régie des ports Raphaélois
Localisation	Saint-Raphaël

<b>DESCRIPTION SYNTHÉTIQUE</b>	<p>L'objectif est de réaliser des travaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- de réhabilitation des digues en enrochements du port,</li> <li>- de rehaussement des murs de protection contre les franchissements de houles,</li> <li>- de confortement des quais du port et de la darse de levage</li> <li>- de pacification du plan du Bassin SUD par la mise en place d'un épi en enrochements et la réalisation d'un ouvrage Brise-Houle,</li> <li>- de modification du plan de mouillage pour adaptation au projet et aux demandes.</li> </ul>												
<b>LOCALISATION</b>	Port de Santa Lucia à Saint-Raphaël												
<b>PARTENAIRES</b>	Etat, Département, Région : à solliciter												
<b>PLAN DE FINANCEMENT</b>	<table> <tr> <td>Etat CRTE :</td> <td>40%</td> </tr> <tr> <td>Région :</td> <td>20%</td> </tr> <tr> <td>Département :</td> <td>20%</td> </tr> <tr> <td>Autofinancement :</td> <td>20%</td> </tr> <tr> <td><b>TOTAL</b></td> <td><b>5 000 000 € HT</b></td> </tr> <tr> <td></td> <td><b>100%</b></td> </tr> </table>	Etat CRTE :	40%	Région :	20%	Département :	20%	Autofinancement :	20%	<b>TOTAL</b>	<b>5 000 000 € HT</b>		<b>100%</b>
Etat CRTE :	40%												
Région :	20%												
Département :	20%												
Autofinancement :	20%												
<b>TOTAL</b>	<b>5 000 000 € HT</b>												
	<b>100%</b>												
<b>BUDGET PRÉVISIONNEL</b>	<p><b>Travaux : 5 008 378€ HT</b></p> <p><b>Montants estimatifs détaillés avec aléas technique de 8% :</b></p> <p>1 Installation de chantier et travaux préparatoires 396 684,00 €</p> <p>2 Reprise de la digue en enrochements sur la zone 1 SUD-OUEST TC1 376 470,72 €</p> <p>3 Reprise et rehaussement du mur de protection sur la zone 1 SUD-OUEST TC1 342 856,80 €</p> <p>4 Reprise de la digue en enrochements sur la zone 2a OUEST (hors quai) TC4 496 081,80 €</p>												

	<p>5 Rehaussement du mur de protection sur la zone 2a OUEST (hors quai) TC4 371 541,60 €</p> <p>6 Réagencement et rechargement de la crête en enrochements sur la zone 2b OUEST (quai) TC4 149 688,00 €</p> <p>7 Pas de Rehaussement du mur de protection sur la zone 2b OUEST (quai) TC4 0,00 €</p> <p>8 Rien sur la zone 3a Digue Centrale (quai CANAL) TC3 0,00 €</p> <p>9 Rien sur la zone 3b Digue Centrale (quai FATIMA) TC3 0,00 €</p> <p>10 Rehaussement du mur de protection sur la zone 3b Digue Centrale (quai FATIMA) TC3 262 872,00 €</p> <p>11 Réagencement de la digue en enrochements provenant de la dépose sur la zone 4 contre-digue TC1 119 465,28 €</p> <p>12 Rehaussement du mur de protection la zone 4 contre-digue TC1 129 729,60 €</p> <p>13 Réagencement de la digue en enrochements provenant de la dépose sur la zone 5 Chantier Naval TC1 60 650,64 €</p> <p>14 Rehaussement du mur de protection sur la zone 5 Chantier Naval TC1 118 540,80 €</p> <p>15 Rien sur la zone 6 Nord TC4 0,00 €</p> <p>21 Installation de chantier et travaux préparatoires 80 244,00 €</p> <p>22 Reprise du quai FATIMA TC1 93 744,00 €</p> <p>23 Reprise du quai CANAL TC1 98 226,00 €</p> <p>24 Reprise du quai d'honneur TC1 81 216,00 €</p> <p>25 Reprise du quai OUEST TC1 25 515,00 €</p> <p>26 Reprise de la darse de levage et du quai EST TC1 138 672,00 €</p> <p>31 Installation de chantier et travaux préparatoires TC2 214 596,00 €</p> <p>32 Crédit de l'épi en enrochements sur digue pour réduction agitation TC2 74 610,72 €</p> <p>33 Dépose de la panne 9 partielle TC2 64 341,00 €</p> <p>34 Crédit de l'ouvrage Brise Houle (pieux avec enrochements en lieu et place de la panne 9) TC2 1 177 902,00 €</p> <p>41 Installation de chantier et travaux préparatoires (barge non comptabilisé ici mais dans la pacificat TS 19 548,00 €</p> <p>42 Dépose de la panne 8 partielle (hors lignes de mouillages) TS 115 182,00 €</p> <p>43 Pas de renforcement du ponton 7 et 9 pour accueillir des gros bateaux jusqu'à 18m TS 0,00€</p> <p><b>Nota :</b> La conjoncture actuelle incite certaines entreprises, en recherche d'activité, à répondre à des prix très bas avec des rabais pouvant aller jusqu'à 30 % a priori difficilement justifiables. Ne pouvant préjuger des rabais ou des efforts que les entreprises pourront consentir, il nous paraît raisonnable de ne pas intégrer cette variable dans l'établissement de nos estimations. Ces dernières sont établies sur la base de moyennes de prix unitaires, issues de consultations similaires récentes, pour des appels d'offres lancés dans la même région et de notre expertise dans le domaine maritime.</p>
<b>CALENDRIER DE RÉALISATION</b>	<p>Début des travaux : <b>octobre 2021</b></p> <p><b>Phasage sur 3 saisons hivernales (pas de travaux en été)</b></p> <p>Fin des travaux : Printemps 2024</p>
<b>MATURITÉ TECHNIQUE ET PROCÉDURALE</b>	<p>Avant-projet réalisé par le bureau d'étude ICTP,</p> <p>Projet non soumis à étude d'impact environnemental (décision du 04/11/2020),</p> <p>Travaux prêts à démarrer en octobre 2021.</p>
<b>NOTE D'OPPORTUNITÉ</b>	<p>Cette réhabilitation va permettre de sécuriser le fonctionnement du port en réduisant l'agitation résiduelle sans perturber les conditions hydro-sédimentaires autour de digues de protection en enrochements et donc d'améliorer le quotidien des usagers (plaisanciers, pêcheurs, service de secours, employés du port, passagers des navettes).</p>

	<p>-Le projet va permettre de reprendre le plan de mouillage, accompagné de la réhabilitation des digues et quais du port de Santa-Lucia, ce qui offrira la possibilité d'accueillir des navires de taille plus importante.</p>
<b>INDICATEURS D'EVALUATION PROPOSES</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Respect de l'objectif du projet en lien avec la transition écologique et la relance</li> <li>-Respect du calendrier de commencement d'exécution et de livraison</li> <li>-Consommation des crédits au long de la réalisation du projet</li> <li>-Ecart entre le coût final et le coût prévisionnel de l'opération</li> </ul>
<b>CONTACT TECHNIQUE</b>	Mathieu BERTORA- Directeur de la régie des ports Raphaëlois



## Fiche action 3.1

### **CRTE Estérel Côte d'Azur Agglomération**

Orientation stratégique n°3	Gestion de la ressource en eau
Action n°1	Réutilisation des eaux usées de la STEp d'Agay pour l'arrosage d'un golf
Maître d'ouvrage	Estérel Côte d'Azur Agglomération

<b>DESCRIPTION SYNTHÉTIQUE</b>	<p>La Réutilisation des eaux usées traitées est une ressource alternative compétitive et proposant une vision plus holistique que les solutions conventionnelles. La REUSE permet la mise en œuvre d'une gestion plus durable et résiliente de l'eau en réduisant les prélevements dans le milieu, à savoir la nappe alluviale de la basse vallée de l'Argens et La Siagne ressources classées en déséquilibre quantitatif au SDAGE 2016-2021, tout en limitant les rejets d'EUT dans les cours d'eau et la mer. C'est une solution inscrite dans la transition vers une économie circulaire qui permet de s'adapter au changement climatique et à la transformation des modes de consommation.</p> <p>La STEP d'Agay intègre le génie civil d'une installation de traitement complémentaire des eaux traitées en vue de leur réutilisation pour l'arrosage d'un golf.</p> <p>L'action consiste à obtenir les autorisations nécessaires à la réutilisation des eaux traitées et à réalisation des équipements de l'installation de traitement :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Établissement des dossiers de demande d'autorisation,</li> <li>2. Réalisation des travaux avec mise en place d'une filtration et d'un traitement par UV</li> <li>3. Mise à disposition d'eau traité pour l'arrosage du golf.</li> </ol>
<b>LOCALISATION</b>	Saint-Raphaël – Quartier Agay
<b>PARTENARIAT</b>	-Agence de l'Eau : qui finance le projet au titre du Contrat de

	<p>territoire 2020-2022 auquel il est inscrit.</p> <p>-Etat : A solliciter pour le financement du projet. Les services de la DDTM et de l'ARS ont déjà été sollicités pour participer à plusieurs réunions techniques sur ce projet.</p> <p>-Golf de Cap Estérel : qui finance sa partie du réseau d'abduction d'eau au départ de la STEp en direction du golf pour bénéficier de l'eau traitée pour l'arrosage.</p>
<b>PARTENARIAT</b>	Travaux : 360 060 € HT
<b>PLAN DE FINANCEMENT</b>	<p>Agence de l'eau Contrat de territoire : 50%</p> <p>Etat CRTE : 30%</p> <p>Autofinancement : 20%</p> <p>Total 360 060€ HT 100%</p>
<b>BUDGET PRÉVISIONNEL</b>	<p>Début des travaux : 2<sup>eme</sup> semestre 2021</p> <p>Fin des travaux : 1<sup>er</sup> trimestre 2023</p>
<b>CALENDRIER DE RÉALISATION</b>	<p>-Respect de l'objectif du projet en lien avec la transition écologique et la relance</p> <p>-Respect du calendrier de commencement d'exécution et de livraison</p> <p>-Consommation des crédits au long de la réalisation du projet</p> <p>-Ecart entre le coût final et le coût prévisionnel de l'opération</p> <p>-Volume d'eaux produites.</p>
<b>MATURITÉ TECHNIQUE ET PROCÉDURALE</b>	Caroline Combe- Ingénieur eau et assainissement

## Fiche action 4.3

### CRTE Estérel Côte d'Azur Agglomération

Orientation stratégique n°4	Economie circulaire, déchets et lutte contre les pollutions
Action n°4	Modernisation de la déchetterie de Puget sur Argens
Maître d'ouvrage	Estérel Côte d'Azur Agglomération - EPCI
Localisation	Puget sur Argens

La communauté d'agglomération a élaboré un ambitieux programme de modernisation des déchèteries de son territoire conformément au régime applicable aux installations classées (ICPE).

Les Travaux de la déchèterie de Saint-Raphaël commencés en 2020 seront terminés en 2021. Ceux de la déchèterie de Fréjus commenceront au 1er trimestre 2021.

Restent à réaliser la modernisation de la déchèterie de Puget sur Argens et de celle des Adrets de l'Estérel.

Estérel Côte d'Azur Agglomération a missionné le bureau d'étude EODD, en août 2020, en vue de réaliser un audit technique de conformité ICPE pour opérer une mise en conformité de la déchèterie de Puget sur Argens.

Cet audit relève un certain nombre de points à mettre en conformité avec la réglementation et propose plusieurs scénarios d'aménagement. Sur cette base, TPF Ingénierie a rendu au mois de décembre 2020 un avant-projet proposant une estimation de ces aménagements.

Cet avant-projet prévoit que :

- L'ensemble de la déchèterie soit clôturé.
- La déchèterie sera dissociée en 2 zones :

-La première, accessible par les particuliers, permettra d'atteindre le pont à bascule et les quais de déchargement,

-La deuxième en contrebas des quais, permettra aux camions la manœuvre les bennes,

- La voirie existante en mauvais état soit démolie sur sa totalité et reprise en structure neuve,
- Des signalisations horizontales et verticales soient mises en place selon les réglementations en vigueur,
- Un aménagement paysager soit prévu afin de limiter l'impact visuel de la déchèterie,
- Un emplacement soit prévu pour la mise en place de containers de récupération des huiles, des DD (déchets dangereux), des D3E (déchets d'équipements électriques et électroniques), des DND (déchets non dangereux) et ressourcerie (pour les objets réutilisables),

#### DESCRIPTION SYNTHÉTIQUE

	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le local agent existant soit démolie et repositionné à une distance réglementaire avec les containers,</li> <li>• Les dalles en béton présentes sous chaque benne soient agrandies,</li> <li>• Trois nouveaux emplacement bennes seront créés,</li> <li>• Le quai de bâchage existant soit démolie et reconstruit dans la partie basse,</li> <li>• Le raccordement au réseau d'eaux usées,</li> <li>• Le réseau d'eau soit revu avec l'implantation d'un poteau incendie,</li> <li>• Le réseau pluvial soit revu avec la création de deux bassins de rétention et d'un système de traitement des eaux par un séparateur d'hydrocarbures,</li> <li>• 2 cameras de télésurveillance soient installées,</li> <li>• Des spots d'éclairages soient ajoutés.</li> </ul> <p>Un plan local de prévention et de gestion des déchets (PLPGD) d'Estérel Côte d'Azur Agglomération est en cours de rédaction avec le soutien de la Région dans le cadre du projet européen LIFE Smart Waste. A l'issus de la rédaction de ce plan des actions en faveur de l'économie circulaire pourront être mises en place sur l'ensemble des déchèteries du territoire.</p>
<b>LOCALISATION</b>	Puget sur Argens
<b>PARTENARIAT</b>	Etat (sollicité dans le cadre de la DSIL 2021) et Région à solliciter dans le cadre du contrat d'objectif.
<b>PLAN DE FINANCEMENT</b>	<p>Etat : CRTE 30%</p> <p>Région : 30%</p> <p>Autofinancement : 40%</p>
<b>BUDGET PRÉVISIONNEL</b>	<p>Coût de l'opération : 1 114 210€ HT</p> <p>Etudes : 35 000€ HT</p> <p>Travaux : 903 210€ HT</p> <p>Maîtrise d'œuvre et aléas : 176 000€ HT</p>
<b>CALENDRIER DE RÉALISATION</b>	Juin 2021- décembre 2021
<b>MATURITÉ TECHNIQUE ET PROCÉDURALE</b>	Avant-projet remis en décembre 2020. Marché de gestion, exploitation et travaux prêt à être lancé
<b>NOTE D'OPPORTUNITÉ</b>	Ces dernières années la réglementation au titre des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) a fortement évoluée. Ces modifications nécessitent une mise aux normes des installations dont les principaux enjeux sont la sécurité des personnes et la gestion des pollutions.

	<p>Au-delà de la maîtrise des risques, en modernisant ces installations c'est également l'opportunité d'offrir un service public indispensable aux usagers pour trier plus efficacement leurs déchets, sachant qu'une tonne apportée en déchèterie coûte 2 à 3 fois moins cher que collectée en porte à porte.</p>
<b>INDICATEURS D'EVALUATION PROPOSES</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Respect de l'objectif du projet en lien avec la transition écologique et la relance</li> <li>-Respect du calendrier de commencement d'exécution et de livraison</li> <li>-Consommation des crédits au long de la réalisation du projet</li> <li>-Ecart entre le coût final et le coût prévisionnel de l'opération</li> </ul>
<b>CONTACT TECHNIQUE</b>	Frédérique Gorjux - DIPROVAL

## Fiche action 5.1.4

### CRTE Estérel Côte d'Azur Agglomération

Orientation stratégique n°5.1	La protection de la biodiversité
Action n°4	Installation de deux amarrages écologiques en baie d'Agay
Maître d'ouvrage	Régie des ports raphaëlois
Localisation	Saint-Raphaël

<b>DESCRIPTION SYNTHÉTIQUE</b>	À la suite de l'arrêté préfectoral interdisant le mouillage des bateaux de plus de 24 mètres, la commune de Saint-Raphaël, par l'intermédiaire de la Régie des Ports Raphaëlois, souhaite installer deux amarrages écologiques en baie d'Agay. Ce type d'amarrage permet d'éviter un mouillage sur ancre destructeur pour la flore sous-marine et plus particulièrement pour l'herbier de posidonie.
<b>LOCALISATION</b>	Baie d'Agay – Saint-Raphaël
<b>PARTENAIRES</b>	Etat et Région à solliciter.
<b>PLAN DE FINANCEMENT</b>	Etat : CRTE : 20% Région 30% Régie des ports autofinancement 50% Total 60 000€ 100%
<b>BUDGET PRÉVISIONNEL</b>	Travaux : 60 000 € HT
<b>CALENDRIER DE RÉALISATION</b>	Début des travaux : mai 2021 Fin des travaux : décembre 2021
<b>MATURITÉ TECHNIQUE ET PROCÉDURALE</b>	Etudes réalisées
<b>NOTE D'OPPORTUNITÉ</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Adaptation du territoire à la transition climatique, énergétique et environnementale</li> <li>Gestion du littoral à des fins touristiques, environnementales et de maîtrise des risques</li> <li>Préserver les paysages et la biodiversité marines</li> <li>Réguler les flux sur les sites touristiques sensibles</li> </ul>
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Respect de l'objectif du projet en lien avec la transition écologique et la relance</li> <li>-Respect du calendrier de commencement d'exécution et de livraison</li> <li>-Consommation des crédits au long de la réalisation du projet</li> <li>-Ecart entre le coût final et le coût prévisionnel de l'opération</li> </ul>



<b>CONTACT TECHNIQUE</b>	Mathieu BERTORA – Directeur de la régie des ports Raphaëlois 04 94 95 34 30

N  
S



## Fiche action 5.2.1

### CRTE Estérel Côte d'Azur Agglomération

Orientation stratégique n°5.2	Une redynamisation de l'agriculture
Action n°1	Aménagement de la plateforme de vente de produits agricoles en circuit court
Maître d'ouvrage	Estérel Côte d'Azur Agglomération - EPCI
Localisation	Puget sur Argens

Estérel Côte d'Azur Agglomération souhaite promouvoir l'activité agricole sur son territoire. Cette activité prend place essentiellement sur la Basse vallée de l'Argens à cheval sur les communes de Fréjus, Puget sur Argens et Roquebrune sur Argens. Cette vallée impactée régulièrement par de fortes Inondations, fait l'objet sur le volet hydraulique d'un vaste programme de travaux développé par le Syndicat Mixte Argens, dans le cadre du PAPI Argens et cours d'eaux Côtiers déposés le février 2016.

L'un des axes du plan de relance de l'activité agricole sur le territoire consiste à créer une plateforme de vente agricole qui assurera le lien entre les producteurs et les clients. L'objectif est de faciliter la vente en circuit court, limiter les intermédiaires et proposer des produits au juste prix.

Cette réflexion, réalisée en partenariat avec la Chambre d'Agriculture s'articule autour de 3 pôles complémentaires :

- un drive fermier pour vendre en direct auprès des consommateurs,
- une légumerie pour fournir des produits locaux aux cantines scolaires et collectives et aux restaurateurs,
- un outil logistique pour alimenter les cantines collectives du territoire, les restaurateurs et ensuite seulement les rayons « produits locaux » des grandes surfaces,

La SAS « Ô Paysans » regroupant des agriculteurs locaux s'est portée volontaire pour la construction du bâtiment et pour la gestion de la structure. Estérel Côte d'Azur Agglomération assure l'achat du terrain et son aménagement qu'elle mettra à bail au groupement d'agriculteurs. Ce groupement assurera la construction du bâtiment et la gestion de la structure dans le cadre du soutien aux circuits courts apporté par la mesure FEADER 16.4.

La parcelle acquise doit faire l'objet de travaux de viabilisation, comprenant :

- le débroussaillage et l'aménée des réseaux jusqu'à la parcelle,
- les travaux d'aménagements de la parcelle comprenant les réseaux sur la parcelle, la plateforme pour la construction du bâtiment, la chaussée, le trottoir, l'éclairage, la clôture et le bassin de rétention et des aménagements

### DESCRIPTION SYNTHÉTIQUE



	<p>paysagers.</p> <p>Ce projet sera inscrit au Programme Alimentaire Territorial d'Estérel Côte d'Azur Agglomération.</p>
<b>LOCALISATION</b>	Puget sur Argens
<b>PLAN DE FINANCEMENT</b>	<p>Etat : CRTE 20%</p> <p>Région : CRET 2020-2022 30%</p> <p>Estérel Côte d'Azur Agglomération : 50%</p>
<b>BUDGET PRÉVISIONNEL</b>	<p><b>TOTAL : 537 500€ HT</b></p> <p>Etudes : 37 500€</p> <p>Travaux : 500 000€</p>
<b>CALENDRIER DE RÉALISATION</b>	Réalisation de l'opération : 2ème semestre 2021
<b>MATURITÉ TECHNIQUE ET PROCÉDURALE</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le terrain d'assise est propriété d'Estérel Côte d'Azur Agglomération.</li> <li>- Une étude avec chiffrage de la viabilisation du site a été réalisée.</li> </ul>
<b>NOTE D'OPPORTUNITÉ</b>	<p>Le projet de création d'une plate-forme de circuits-courts s'inscrit dans les projets d'aménagement et de développement durable du SCOT, visant à protéger l'armature des grands plans agricoles du territoire que sont les espaces valléens de l'Argens et du Reyran.</p> <p>L'objectif est de maintenir, développer et mettre en valeur l'agriculture locale.</p> <p><i>Caractère intercommunal :</i></p> <p>La vente de produits agricoles en circuit court est un des projets majeurs que mène Estérel Côte d'Azur Agglomération depuis plusieurs années, notamment dans le cadre de son projet de redynamisation de l'agriculture locale.</p> <p>La clientèle visée est celle de l'ensemble du territoire, le secteur dans lequel est situé cette plateforme de vente, le long de la RDN7, est fréquenté par l'ensemble des habitants du territoire qui viennent faire leurs courses dans les grandes surfaces. Par ailleurs les produits locaux commercialisés pourront être produits sur les 5 communes d'Estérel Côte d'Azur Agglomération.</p>
<b>INDICATEUR D'EVALUATION PROPOSES</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Respect de l'objectif du projet en lien avec la transition écologique et la relance</li> <li>-Respect du calendrier de commencement d'exécution et de livraison</li> <li>-Consommation des crédits au long de la réalisation du projet</li> <li>-Ecart entre le coût final et le coût prévisionnel de l'opération</li> </ul>



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE  
*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

CONTACT TECHNIQUE



La CAVEM devient  
**Estérel Côte d'Azur Agglomération**

AGENCE  
NATIONALE  
DE LA COHÉSION  
DES TERRITOIRES

Cécilia LIEFOOGHE : Chargée de mission agriculture CAVEM



## Fiche action 5.2.2

### CRTE Estérel Côte d'Azur Agglomération

Orientation stratégique n°5.2	Une redynamisation de l'agriculture
Action n°2	Hameau agricole Saint-Pons
Maitre d'ouvrage	ESTEREL CÔTE D'AZUR AGGLOMÉRATION - EPCI
Localisation	Saint-Raphaël

<b>DESCRIPTION SYNTHÉTIQUE</b>	<p>Issu de l'Atelier National Argens conduit en 2014, le concept de hameau agricole est un élément fort du projet de territoire de la Basse Vallée de l'Argens inscrit dans le SCoT d'ESTEREL CÔTE D'AZUR AGGLOMÉRATION approuvé fin 2017. Il vise à redévelopper l'activité de production agricole sur cet espace remarquable et historique. Ces hameaux d'initiative et sous gestion publique doivent permettre à des agriculteurs impactés par les crues de l'Argens ou à de jeunes agriculteurs souhaitant s'installer, d'y construire leurs habitations, leurs hangars d'exploitation et disposer de terrains à cultiver. A terme une dizaine d'exploitants sur les 200 présents sur la Basse Vallée pourront y exercer sereinement leurs activités.</p> <p>Un ténement foncier de 6.5 hectares a été identifié et acquis sur la commune de Fréjus pour accueillir le Hameau de Saint Pons. Ce site pourra accueillir trois exploitants agricoles disposant en location d'environ 2 hectares pour exploitation (Maraîchage ou arboriculture). La location intervient sous la forme du « Bail cessible hors cadre familial » pour permettre au preneur de récupérer en fin de bail un pécule correspondant à son investissement indépendamment des amortissements.</p> <p>Les loyers doivent être assez bas pour que les preneurs de lots puissent financer et construire leurs bâtis et démarrer leurs exploitations. Il existe des aides de la Chambre d'Agriculture à l'installation.</p> <p>Ce ténement foncier à l'état de friche fera l'objet de travaux agricoles pour permettre la remise en culture des terres avec un financement FEADER et de travaux de viabilisation.</p> <p>Reste à financer la viabilisation du foncier avec l'aménée des réseaux pour permettre la construction des bâtis d'habitation et des hangars agricoles nécessaires pour l'installation des trois exploitants.</p>
	<b>LOCALISATION</b>
	Fréjus – Quartier saint Pons

<b>PARTENAIRES</b>	Etat ( DDTM) dans le cadre de l'atelier national des territoires , la Région qui finance le projet au titre du CRET 2017-2019, le
--------------------	---



	Département qui finance le projet au titre de l'aide à l'investissement des EPCI
<b>PLAN DE FINANCEMENT</b>	<p>ETAT : CRTE 40%</p> <p>DEPARTEMENT : aide aux communes/EPCI 30%</p> <p>Autofinancement 30%</p> <p><b>TOTAL.</b> 666 667 € HT</p>
<b>BUDGET PRÉVISIONNEL</b>	<p>Montant prévisionnel total d'opération (Foncier et travaux agricoles compris) 1 267 600 € HT</p> <p>Acquisition foncière réalisée par la CAVEM : 534 500 € HT</p> <p>Part des travaux et études déjà réalisés : 166 100 € HT</p> <p>Part de travaux d'aménagement finançable 666 667 € HT</p>
<b>CALENDRIER DE RÉALISATION</b>	<p>Début de l'opération : 2ème semestre 2021</p> <p>Fin de l'opération : 1<sup>er</sup> semestre 2023</p> <p>Durée : 2 ans</p>
<b>MATURITÉ TECHNIQUE ET PROCÉDURALE</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le terrain d'assise est propriété de la CAVEM.</li> <li>- Une étude avec chiffrage de la viabilisation du site a été réalisée.</li> <li>- Un travail sur l'approche architecturale du hameau a été fait avec l'association des paysagistes et architectes conseil auprès de la DDTM.</li> <li>- Un appel à manifestation d'intérêt est en cours de préparation pour le choix des agriculteurs à qui les lots seront mis à bail.</li> <li>- Un permis sera déposé par la CAVEM pour aménagement avant fin 2021.</li> </ul>
<b>NOTE D'OPPORTUNITÉ</b>	<p><b>Caractère intercommunal :</b></p> <p>1-Sur un territoire dont l'économie est en bonne partie présentielle, l'agriculture constitue une activité de production à fort potentiel avec 1000 ha de foncier disponibles. Augmenter la production permet de mieux approvisionner le territoire (8% des besoins satisfaits aujourd'hui), qui plus est dans une démarche en circuit court accélérée par la crise COVID19.</p> <p>2-Les projets de hameaux agricoles permettent de mettre hors d'eau les exploitants présents et à des jeunes agriculteurs de s'installer sur le territoire.</p> <p>3- La création d'un hameau agricole permet de remettre en culture des friches agricoles et de figer dans le temps la destination de ces terrains.</p> <p><b>Soutenabilité financière :</b></p> <p>La mise à bail des dix lots et logements permettra de couvrir de coût d'investissement de la CAVEM sur une durée plus ou moins longue en fonction des subventions qui pourront être obtenues.</p>
<b>INDICATEUR D'EVALUATION PROPOSES</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Respect de l'objectif du projet en lien avec la transition écologique et la relance</li> <li>-Respect du calendrier de commencement d'exécution et de livraison</li> </ul>



RÉPUBLIQUE

FRANÇAISE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



La CAVEM devient  
**Estérel Côte d'Azur Agglomération**

**AGENCE  
NATIONALE  
DE LA COHÉSION  
DES TERRITOIRES**

- Consommation des crédits au long de la réalisation du projet
- Ecart entre le coût final et le coût prévisionnel de l'opération

**CONTACT TECHNIQUE**

Cécilia LIEFOOGHE : Chargée de mission agriculture CAVEM

## Fiche action 5.2.3

### CRTE Estérel Côte d'Azur Agglomération

Orientation stratégique n°5.2	Redynamisation de l'agriculture
Action n°3	Création du Hameau des Amandiers
Maître d'ouvrage	Estérel Côte d'Azur Agglomération - EPCI
Localisation	Roquebrune sur Argens

<b>DESCRIPTION SYNTHÉTIQUE</b>	<p>Issu de l'Atelier National Argens conduit en 2014, le concept de hameau agricole est un élément fort du projet de territoire de la Basse Vallée de l'Argens inscrit dans le SCoT d'Estérel Côte d'Azur Agglomération approuvé fin 2017. Il vise à redévelopper l'activité de production agricole sur cet espace remarquable et historique. Ces hameaux d'initiative et sous gestion publique doivent permettre à des agriculteurs impactés par les crues de l'Argens ou à de jeunes agriculteurs souhaitant s'installer, d'y construire leurs habitations, leurs hangars d'exploitation et disposer de terrains à cultiver. A terme, une dizaine d'exploitants pourront y exercer sereinement leurs activités.</p>
	<p>Estérel Côte d'Azur Agglomération souhaite créer ce hameau agricole sur la base d'un ensemble foncier de 29 hectares situés sur la Commune de Roquebrune sur Argens dont 27 feront l'objet de découpages en lots pour remise en culture. Sur les deux hectares restants s'élève une ancienne bastide à relever pouvant accueillir huit familles et des locaux techniques. Sur ce terrain pourront être construit en complément deux hangars dévolus aux exploitants pour y abriter du matériel. Ce site est situé hors d'atteinte des crues de l'Argens assurant la sécurité des exploitants qui y seront installés.</p>

<b>LOCALISATION</b>	Roquebrune-sur-Argens
<b>PARTENAIRES</b>	L'Etat dans le cadre de l'atelier national des territoires, la Région (dans le cadre du CRET 2020-2022), le Département, l'Etablissement Public Foncier PACA avec qui une convention de portage foncier a été signé.
<b>PLAN DE FINANCEMENT</b>	<p>REGION : CRET Estérel Côte d'Azur Agglomération CCPF 2017-2019 200 000 €</p> <p>REGION : CRET Estérel Côte d'Azur Agglomération CCPF 2020-2022 684 569 €</p> <p>DEPARTEMENT : aide aux communes 612 160 €</p> <p>ETAT : CRTE 500 000 €</p> <p>Estérel Côte d'Azur Agglomération : Autofinancement 907 321 €</p> <p><b>TOTAL</b> 2 904 050 € HT</p>
<b>BUDGET PRÉVISIONNEL</b>	<p>Coût d'acquisition 1 431 697 €</p> <p>Coût des travaux 1 472 353 €</p> <p><b>TOTAL</b> 2 904 050 € HT</p>
<b>CALENDRIER DE RÉALISATION</b>	<p>Début de l'opération : 2ème semestre 2021</p> <p>Fin de l'opération : 1<sup>er</sup> semestre 2023</p> <p>Durée : 2 ans</p>
<b>MATURITÉ TECHNIQUE ET PROCÉDURALE</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Une convention de portage foncier a été signée avec l'EPP PACA pour l'acquisition nécessaire à la création de 10 lots.</li> <li>-Une étude avec chiffrage de la réhabilitation du bâti a été réalisée.</li> <li>-Un travail sur l'approche architecturale du hameau a été fait avec l'association des paysagistes et architectes conseil auprès de la DDTM.</li> <li>-Un appel à manifestation d'intérêt est en préparation pour le choix des agriculteurs à qui les lots seront loués.</li> </ul>
<b>NOTE D'OPPORTUNITÉ</b>	<p><i>Caractère intercommunal :</i></p> <p>1-Sur un territoire dont l'économie est en bonne partie présente, l'agriculture constitue une activité de production à fort potentiel avec 1000 ha de foncier disponibles. Augmenter la production permet de mieux approvisionner le territoire (8% des besoins satisfaits aujourd'hui), qui plus est dans une démarche en circuit court accélérée par la crise COVID19.</p> <p>2-Les projets de hameaux agricoles permettent de mettre hors d'eau les exploitants présents et à des jeunes agriculteurs de s'installer sur le territoire.</p> <p>3- La création d'un hameau agricole permet de remettre en culture des friches agricoles et de figer dans le temps la destination de ces terrains.</p>



	<p><b>Soutenabilité financière :</b> La mise à bail des dix lots et logements permettra de couvrir de coût d'investissement de la CAVEM sur une durée plus ou moins longue en fonction des subventions qui pourront être obtenues. La vente de lot est aussi envisagée.</p>
<b>INDICATEUR D'EVALUATION PROPOSES</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>-Respect de l'objectif du projet en lien avec la transition écologique et la relance</li><li>-Respect du calendrier de commencement d'exécution et de livraison</li><li>-Consommation des crédits au long de la réalisation du projet</li><li>-Ecart entre le coût final et le coût prévisionnel de l'opération</li></ul>
<b>CONTACT TECHNIQUE</b>	Cécilia LIEFOOGHE : Chargée de mission agriculture CAVEM



## Fiche action 6.1

### CRTE Estérel Côte d'Azur Agglomération

Orientation stratégique n°6	Impact sociétal et emploi
Action n°1	Ville de Saint Raphaël - Rénovation de la base nautique de Santa Lucia pour l'accueil d'entraînements d'équipes de voile pour les JO de 2024
Maître d'ouvrage	Commune de Saint Raphaël
Localisation	Saint Raphaël

<b>DESCRIPTION SYNTHÉTIQUE</b>	<p>Lors des discussions des projets à inscrire au CRET 2020-2022, la Région a informé Estérel Côte d'Azur Agglomération de l'adoption du Plan Voile 2024 et de la recherche de sites pouvant participer à la dynamique d'accueil d'équipes olympiques de voile à l'entraînement sur le littoral régional dans la perspective des jeux programmés pour 2024.</p> <p>Du fait de l'intérêt et de la portée de cette démarche, la ville de Saint-Raphaël par ailleurs labelisée « Terre de jeux 2024 » a proposé l'inscription du projet de Réhabilitation de la Base Nautique de Santa Lucia dans le CRET 2020-2022.</p> <p>Le territoire dispose d'atouts, avec la présence du CREPS de Boulouris, qui participe de la préparation des jeux Olympiques pour le territoire.</p> <p>Le plan d'eau de Saint Raphaël et ses conditions météorologiques variées permettent une pratique toute l'année. La base nautique de Santa Lucia avec ses infrastructures accueille régulièrement les membres de l'équipe de France de Voile. Faire de l'accueil d'équipes à l'entraînement pour les Jeux Olympiques un accélérateur de l'excellence sportive est une motivation forte.</p> <p>L'opération inscrite au CRET intègre une réfection lourde de la cale de mise à l'eau avec un revêtement adapté, une réfection des locaux sur le plan énergétique pour un bâti BBC (Bâti Basse Consommation) et l'extension du bâtiment pour une superficie d'environ 50m<sup>2</sup>.</p> <p>La ville a engagé les travaux de réfection de la cale de mise à l'eau mais aussi l'élaboration d'un cahier des charges en vue de refonder l'exploitation de la base nautique en cohérence avec les ambitions de la ville en matière de voile légère et de développement du nautisme. L'objectif est ensuite de restructurer cette base, d'en améliorer la capacité et le confort pour ses usages futurs et notamment l'accueil d'équipes olympiques à l'entraînement dans la perspective des jeux.</p> <p>C'est à ce stade de la réhabilitation de la Base de Santa Lucia qu'est proposé le présent projet pour un financement au contrat d'avenir.</p>
<b>Localisation</b>	Saint-Raphaël - Quartier de Santa Lucia



Partenaires	Région
<b>PLAN DE FINANCEMENT</b>	<p>REGION : CRET Estérel Côte d'Azur Agglomération - CCPF 2020-2022 30%</p> <p>Commune de Saint-Raphaël autofinancement 70%</p> <p>Coût Total 1 438 693 € HT</p>
<b>BUDGET PRÉVISIONNEL</b>	<p><b>1 875 051 € HT</b></p> <p>Travaux de cale de mise à l'eau : 189 776€ HT</p> <p>Travaux de réhabilitation énergétique des bâtiments : 1 685 274€ HT</p>
<b>CALENDRIER DE RÉALISATION</b>	<p>Date de début des études : 1er semestre 2021</p> <p>Date de début des travaux : 1<sup>er</sup> semestre 2022</p> <p>Date de fin des travaux : mi-2023</p> <p>Durée d'exécution : 2 ans</p>
<b>MATURITÉ TECHNIQUE ET PROCÉDURALE</b>	<p>Niveau de maturité 3</p> <p>Etudes en cours sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La cale de mise à l'eau a fait l'objet d'une étude technique d'un montant de 41 157 € HT au terme de laquelle les travaux de réfection ont été estimés à <b>189 776 € HT</b>.</li> <li>- Une étude générale sur le fonctionnement de la base et la dévolution de ses bâtiments, préalable à l'engagement du volet énergétique pour un bâti basse consommation. Le montant de dépenses subventionnables pour les travaux de réhabilitation de la Base Nautique s'établit donc à <b>1 685 274 € HT</b>.</li> </ul>
<b>NOTE D'OPPORTUNITÉ</b>	<p>1<sup>er</sup> Une meilleure visibilité du territoire au plan régional</p> <p>2<sup>er</sup> Le développement de l'activité économique et touristique</p> <p>3<sup>er</sup> Un équipement accueillant et adapté aux besoins d'équipes olympiques</p> <p>4<sup>er</sup> Une valorisation de cette réalisation sur le plan environnemental</p> <p>5<sup>er</sup> La promotion de la filière nautisme et des formations aux métiers de la mer et de la voile.</p>
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	<p>Principe de base : le respect des objectifs du projet</p> <p>Indicateurs de suivi :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Le respect du calendrier prévisionnel,</li> <li>• Le respect des coûts prévisionnels,</li> <li>• Le niveau de consommation des crédits alloués par l'Etat.</li> </ul>
<b>CONTACT TECHNIQUE</b>	Claire BUTARD - Directrice général Adjointe des Services de la mairie de Saint-Raphaël



## Fiche action 6.2

### CRTE Estérel Côte d'Azur Agglomération

Orientation stratégique n°6	Impact sociétal et emploi
Action n°2	Campus connecté : montée en charge
Maitre d'ouvrage	Estérel Côte d'Azur Agglomération - EPCI
Localisation	Saint-Raphaël

<b>DESCRIPTION SYNTHÉTIQUE</b>	<p>La Ville de Saint Raphaël fait partie des 13 villes sélectionnées par le Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche à avoir mis en place un « campus connecté labellisé ».</p> <p>Cet espace de formation à distance conventionné avec une dizaine d'universités en France et le CNED permet à des étudiants du territoire d'en suivre les enseignements à distance. Il est également agréé centre d'examens. Les jeunes qui y sont accueillis bénéficient d'un encadrement pédagogique. Ce mode opératoire permet à des jeunes ayant des moyens modestes de suivre un parcours de formation supérieure.</p> <p>Installé dans les locaux de la CCIV au cœur de la ville de Saint Raphaël, le campus connecté accueille aujourd'hui une quinzaine d'étudiants et jeunes en formation postbac. La convention initiale a été renouvelée pour cinq ans et son succès nécessite de développer la structure et porter sa capacité d'accueil à cinquante étudiants.</p> <p>Cette évolution nécessite d'investir dans du matériel informatique supplémentaire, de renforcer l'encadrement et disposer des locaux nécessaires.</p> <p>Le projet comprend ainsi l'acquisition entre 2021 et 2025 :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-d'ordinateurs fixes avec écran pour les élèves</li> <li>-de PC portables pour les 3 nouveaux tuteurs</li> <li>-d'ordinateurs fixes avec écran pour les 3 tuteurs</li> <li>-de baie réseau</li> <li>-de casques</li> <li>-de copieurs</li> <li>-de tables et chaises</li> <li>-d'aménagements de stockage</li> <li>-Les licences des logiciels Antivirus et Office pour chaque poste</li> </ul>
<b>LOCALISATION</b>	Saint-Raphaël

<b>PLAN DE FINANCEMENT</b>	<p>Etat - DSIL 2021 Estérel Côte d'Azur Agglomération 70%</p> <p>Total 129 00€</p> <p>30%</p> <p>100%</p>
<b>BUDGET PRÉVISIONNEL HT</b>	<p>Achat de matériel informatique et équipement : 110 000€ Licences des logiciel anti-virus : 19 000€</p> <p>Total 129 000€ HT</p>
<b>CALENDRIER DE RÉALISATION</b>	<p>Date prévisionnelle de commencement d'exécution de l'opération : 01/03/2021</p> <p>Date prévisionnelle d'achèvement de l'opération : 01/06/2025</p>
<b>MATURITÉ TECHNIQUE ET PROCÉDURALE</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Convention quinquennale signée avec l'Etat</li> <li>- Devis pour les équipements obtenus</li> </ul>
<b>NOTE D'OPPORTUNITÉ</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Sur le territoire d'Estérel Côte d'Azur Agglomération, seulement 37 % des 18-24 ans suivent des études, contre une moyenne nationale de 52 %. C'est le plus faible taux au niveau régional. En cause, le potentiel d'emplois saisonniers et l'éloignement des grandes villes qui n'incitent pas les jeunes à poursuivre des études et pour ce faire à quitter le territoire.</li> <li>Le Campus Connecté va permettre d'améliorer le niveau de qualification des jeunes du territoire, de retarder leur arrivée sur le marché du travail, d'y entrer mieux préparés et au final d'infléchir la courbe du chômage des jeunes sur Estérel Côte d'Azur Agglomération.</li> <li>-En matière de transition écologique, le campus connecté permet aux étudiants de suivre leur cursus universitaire depuis leur lieu de vie évitant des allers-retours quotidiens ou hebdomadaires vers les grandes villes universitaires. Cette forme d'enseignement concourt à l'amélioration du bilan carbone.</li> </ul>
<b>INDICATEURS D'EVALUATIONS PROPOSÉS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Respect de l'objectif du projet en lien avec la transition écologique et la relance</li> <li>-Respect du calendrier de commencement d'exécution et de livraison</li> <li>-Consommation des crédits au long de la réalisation du projet</li> <li>-Ecart entre le coût final et le coût prévisionnel de l'opération</li> </ul>
<b>CONTACT TECHNIQUE</b>	Mme Joëlline PRADIER – Campus Connecté

**Fiche action 6.4****CRTE Estérel Côte d'Azur Agglomération**

Orientation stratégique n°6	Impact sociétal et emploi
Action n°4	Recrutement de deux conseillers numériques
Maître d'ouvrage	Estérel Côte d'Azur Agglomération - EPCI
Localisation	Estérel Côte d'Azur Agglomération

<b>DESCRIPTION SYNTHÉTIQUE</b>	<p>Les conseillers numériques accompagnent les Français sur trois thématiques considérées comme prioritaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-Soutenir les Français.es dans leurs usages quotidiens du numérique : travailler à distance, consulter un médecin, vendre un objet, acheter en ligne, etc. ;</li> <li>-Sensibiliser aux enjeux du numérique et favoriser des usages citoyens et critiques : s'informer et apprendre à vérifier les sources, protéger ses données personnelles, maîtriser les réseaux sociaux, suivre la scolarité de ses enfants, etc. ;</li> <li>- Rendre autonomes pour réaliser des démarches administratives en ligne seul.</li> </ul> <p>Estérel Côte d'Azur Agglomération et Fréjus ont choisi de recruter 2 conseillers numérique sur le territoire dont l'un sera rattaché à Estérel Côte d'Azur Agglomération et l'autre à la commune de Fréjus.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Sur la commune de Fréjus, le conseiller numérique devra intervenir dans différents services : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Médiathèque</li> <li>- Direction des affaires générales</li> <li>- CCAS</li> </ul> </li> <li>Sur la communauté d'agglomération, il sera géré par le service Politique de la Ville et mis à disposition des différentes structures en proximité avec les habitants des quartiers prioritaires et en veille active, à savoir : <ul style="list-style-type: none"> <li>- l'EAAS, l'EPAFA voire l'APS pour le quartier de La Gabelle ;</li> <li>- le centre social et culturel de l'Agachon pour le quartier éponyme ;</li> <li>- le centre social et culturel de Saint-Raphaël pour les quartiers de l'Aspé et de Saint-Sébastien.</li> </ul> <p>Ce sous réserve que les associations soient d'accord pour l'accueillir dans leurs locaux comme l'EAAS, 1 jour/semaine, voire une 1/2 journée.</p> <li>Les créneaux non utilisés seraient réaffectés à l'EAAS, le quartier de La Gabelle en ayant le plus besoin, voire éventuellement dans d'autres structures du territoire mais en charge d'un public jeune (Maisons des Jeunes, BIJ/PIJ, etc.) dans une optique de prévention de la délinquance.</li> <li>Il pourra également intervenir au sein des service Etat-civil des mairies pour initier les personnes demandeuses aux demandes d'actes en ligne.</li> </li></ul>
<b>LOCALISATION</b>	Estérel Côte d'Azur Agglomération
<b>PARTENAIRES</b>	ANCT Fréjus

<b>PLAN DE FINANCEMENT</b>	Etat (AMI Conseiller numérique) : 50 000€ par poste
<b>BUDGET PRÉVISIONNEL</b>	Coût de fonctionnement : salaire de la personne qui sera recrutée
<b>CALENDRIER DE RÉALISATION</b>	Recrutement prévu mi 2021.
<b>MATURITÉ TECHNIQUE ET PROCÉDURALE</b>	Recherche de candidat en cours.
<b>NOTE D'OPPORTUNITÉ</b>	<p>Il a pour but de combler le déficit constaté chez les jeunes des quartiers prioritaires et chez les personnes âgées.</p> <p>Il permettra donc d'offrir à chacun un dispositif d'accompagnement individuel et/ou collectif pour favoriser leur montée en compétence numérique.</p>
<b>INDICATEURS D'EVALUATIONS PROPOSES</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Nombre de personnes cibles formées</li> <li>-Respect du calendrier de commencement d'exécution et de livraison</li> <li>-Consommation des crédits au long de la réalisation du projet</li> <li>-Ecart entre le coût final et le coût prévisionnel de l'opération</li> </ul>
<b>CONTACT TECHNIQUE</b>	M. Emmanuel SOLER- Service politique de la ville Anne-Claire LEFEVRE – Aménagement numérique

## Fiche action 7.1

### CRTE Estérel Côte d'Azur Agglomération

Orientation stratégique n°7	Relance et mutation économique
Action n°2	Gros travaux de renouvellement des ZAE en gestion Estérel Côte d'Azur Agglomération
Maitre d'ouvrage	Estérel Côte d'Azur Agglomération
<b>DESCRIPTION DE L'ACTION</b>	<p>L'action consiste à réaliser les travaux d'entretiens et les travaux de remise à neuf des ZAE afin d'améliorer les réseaux de voirie, les voiries, le réseaux pluviaux, verdissement, etc... Le programme des travaux s'étend jusqu'en 2026 et concerne entre 2021 et 2026 les Zones d'activités suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- ZAE Raphèle à Roquebrune sur Argens</li> <li>- ZAE Epsilon 1 à Saint Raphael</li> <li>- ZAE La Palud à Fréjus</li> <li>- ZAE l'Intendance à Fréjus</li> <li>- ZAE Pole BTP à Fréjus</li> <li>- ZAE les Garillans à Roquebrune sur Argens</li> <li>- ZAE Pole production</li> </ul>
<b>PARTENAIRES</b>	Etat
<b>COUT PREVISIONNEL</b>	TRAVAUX 4 424 000 € HT
<b>PLAN DE FINANCEMENT</b>	Etat CRTE : 30% Estérel Côte d'Azur Agglomération : 70%
<b>CALENDRIER</b>	Travaux répartis selon un programme de 2021 à 2026.
<b>INDICATEURS D'EVALUATION PROPOSES</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Respect de l'objectif du projet en lien avec la transition écologique et la relance</li> <li>-Respect du calendrier de commencement d'exécution et de livraison</li> <li>-Consommation des crédits au long de la réalisation du projet</li> <li>-Ecart entre le coût final et le coût prévisionnel de l'opération</li> </ul>
<b>CONTACT</b>	Xavier Perdigal – Service VRD et infrastructures

## **FICHES PROJET**

## FICHES PROJET

Estérel Côte d'Azur Agglomération		Maitrise d'ouvrage	Lieu d'implantation	COUT PREVISIONNEL DE L'OPERATION EN EUROS HT
<b>NOMBRE TOTAL D'OPERATIONS : 19</b>				
<b>Orientation 1 : Lutte contre le changement climatique</b>				
	<b>1.1 Energie</b>			
1.1.5	Bilan des émissions de gaz effets de serre	Estérel Côte d'Azur Agglomération	Toutes communes	15 000 €
1.1.6	Etude d'identification de chaleur cœur de ville	Estérel Côte d'Azur Agglomération	Toutes communes	12 500 €
<b>SOUS-TOTAL Axe</b>				<b>27 500 €</b>
	<b>1.2 Mobilité et transport</b>			
1.2.2	Réaménagement du front de mer de Fréjus - Saint Raphaël - Création d'un TCSP	Estérel Côte d'Azur Agglomération	Fréjus/Puget sur Argens	30 000 000 €
1.2.3	L'évolution du réseau public de transport collectif de la CAVEM avec l'adaptation du parc de véhicules aux enjeux de transition écologique	Estérel Côte d'Azur Agglomération	Toutes communes	A définir
1.2.4	Pôle d'échange multimodal- Entrée ouest	Estérel Côte d'Azur Agglomération	Roquebrune-sur-Argens	1 023 580 €
1.2.5	Création de navettes maritimes entre les principaux ports du territoire	Estérel Côte d'Azur Agglomération	Fréjus, Saint-Raphaël, Roquebrune-sur-Argens	A définir
<b>SOUS-TOTAL Axe</b>				<b>31 023 580 €</b>
<b>SOUS-TOTAL Orientation</b>				<b>31 051 080 €</b>
<b>Orientation 2 : Adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels</b>				
	<b>2.1 Prévention des inondations</b>			
<b>SOUS-TOTAL Axe</b>				<b>0 €</b>
	<b>2.2 Lutte contre l'érosion marine</b>			
2.2.1	Protection de la plage du Veillat à Saint-Raphaël et celle de différents secteurs de Fréjus-plage et de la plage des Issambres	Estérel Côte d'Azur Agglomération	Saint-Raphaël, Fréjus, Roquebrune-sur-Argens	6 000 000 €
<b>SOUS-TOTAL Axe</b>				<b>6 000 000 €</b>
<b>SOUS-TOTAL Orientation</b>				<b>6 000 000 €</b>
<b>Orientation 4 : Economie circulaire, déchets et lutte contre les pollutions</b>				
4.1	Création de la déchetterie de la Grande Bastide à Roquebrune-sur-Argens-sur-Argens (1810)	Estérel Côte d'Azur Agglomération	Roquebrune-sur-Argens	1 958 333 €
4.2	Création Déchetterie de Fréjus Nord Capitou (1701)	Estérel Côte d'Azur Agglomération	Fréjus	2 410 667 €
4.4	Modernisation de la déchetterie des Adrets de l'Estérel	Estérel Côte d'Azur Agglomération	Les Adrets	2 228 363 €
4.5	Création d'une ressourcerie mutualisée	Estérel Côte d'Azur Agglomération	Roquebrune-sur-Argens	791 667 €
<b>SOUS-TOTAL Orientation</b>				<b>7 389 030 €</b>

<b>Orientation 5 : biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles</b>				
<b>5.1 La protection de la Biodiversité</b>				
5.1.1	Réaménagement de la ferme des Esclamandes au sein des Etangs de Villepey	Estérel Côte d'Azur Agglomération	Les Adrets de l'Estérel	802 000 €
5.1.2	Création de la Maison de l'Estérel	Estérel Côte d'Azur Agglomération	Fréjus	A définir
5.1.3	Etude de faisabilité d'organisation des mouillages en mer	Estérel Côte d'Azur Agglomération	Saint-Raphaël	80 000 €
<b>SOUS-TOTAL Axe</b>				<b>882 000 €</b>
<b>5.2 Une redynamisation de l'agriculture</b>				
5.2.4	Etude pour un Programme Alimentaire Territorial	Estérel Côte d'Azur Agglomération	Puget-Fréjus - Roquebrune-sur-Argens	20 833 €
5.2.5	Extension de la Maison des Terroirs à Roquebrune-sur-Argens-sur-Argens sur Argens	Estérel Côte d'Azur Agglomération / Roquebrune-sur-Argens	Roquebrune-sur-Argens	A définir
<b>SOUS-TOTAL Axe</b>				<b>20 833 €</b>
<b>SOUS-TOTAL Orientation</b>				<b>902 833 €</b>
<b>Orientation 6 : Impact sociétal et emploi</b>				
6.3	Hôtel social "Loge toit" : réhabilitation de locaux	Estérel Côte d'Azur Agglomération	Fréjus	293 750 €
6.5	Création d'une plateforme de démocratie participative	Estérel Côte d'Azur Agglomération	Toutes les communes	15 000 €
6.6	Outil de dématérialisation des demandes administratives	Estérel Côte d'Azur Agglomération	Toutes les communes	50 000 €
<b>SOUS-TOTAL Orientation</b>				<b>358 750 €</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>				<b>45 701 693 €</b>



## Fiche projet 1.1.5

### CRTE Estérel Côte d'Azur Agglomération

Orientation stratégique n°1	Lutte contre le changement climatique
Action n°5	Bilan GES
Maître d'ouvrage	Estérel Côte d'Azur Agglomération - EPCI
Localisation	L'ensemble du territoire

<b>DESCRIPTION SYNTHÉTIQUE</b>	<p>Le Plan Climat Air Energie Territorial a été adopté en 2019 pour une durée de 6 ans. La réglementation impose qu'un bilan des émissions de GES liées au patrimoine et aux activités d'Estérel Côte d'Azur Agglomération en tant que collectivité soit réalisé à mi-parcours.</p> <p>Ce BEGES doit donc être réalisé en 2022. Il évaluera l'évolution des émissions de GES et mesurera les efforts réalisés participant à l'atteinte des objectifs chiffrés prévus pour 2025.</p>
<b>PARTENAIRES</b>	Bureau d'Etudes spécialisé
<b>PLAN DE FINANCEMENT</b>	<p>ETAT - CRTE : 20%</p> <p>ESTEREL CÔTE D'AZUR AGGLOMERATION Autofinancement : 80%</p>
<b>BUDGET PRÉVISIONNEL</b>	15 000 € H.T.
<b>CALENDRIER DE RÉALISATION</b>	<p>Lancement du marché dernier trimestre 2021</p> <p>Réalisation de l'étude en 2022</p>

<b>MATURITÉ TECHNIQUE ET PROCÉDURALE</b>	Non concerné
<b>NOTE D'OPPORTUNITÉ</b>	Etude réglementaire de portée intercommunale en lien avec le PCAET.
<b>INDICATEURS D'EVALUATION PROPOSES</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Respect de l'objectif du projet en lien avec la transition écologique</li> <li>-Respect du calendrier de commencement d'exécution et de livraison</li> <li>-Consommation des crédits au long de la réalisation du projet</li> <li>-Ecart entre le coût final et le coût prévisionnel de l'opération</li> </ul>
<b>CONTACT TECHNIQUE</b>	Charge de mission Plan Climat Air Energie Territorial – 04 94 19 81 43



## Fiche projet 1.1.6

### CRTE Estérel Côte d'Azur Agglomération

Orientation stratégique n°1	Lutte contre le changement climatique
Action n°6	Etude chaleur cœur de ville
Maître d'ouvrage	Estérel Côte d'Azur Agglomération - EPCI
Localisation	Fréjus – Saint Raphaël

<b>DESCRIPTION SYNTHÉTIQUE</b>	Les coeurs de ville de Fréjus et Saint Raphaël sont très minéraux et sont source d'inconfort, en particulier l'été.  L'objectif de cette action est d'identifier les ICU sur ces 2 communes et de proposer des solutions pour supprimer ou réduire cette nuisance qui a un impact sur la santé des personnes sensibles (jeunes enfants et personnes âgées).
<b>PARTENAIRES</b>	-Bureau d'Etudes Technique ECIC  -ADEME
<b>PLAN DE FINANCEMENT</b>	<b>ETAT-CRTE :</b> 40%  <b>ESTEREL COTE D'AZUR AGGLOMERATION :</b> 60%
<b>BUDGET PRÉVISIONNEL</b>	<b>15 000 € H.T.</b> répartis comme suit :  7 000 € cartes satellites du territoire d'Estérel Côte d'Azur Agglomération  8 000 € Analyse du territoire + Plan d'action sur quelques sites pilotes
<b>CALENDRIER DE RÉALISATION</b>	2022

	<p>Un groupe de travail intercommunal (GTI) a été mis en place. Ce GTI est constitué d'un élu et d'un administratif par commune, du Vice-président d'Estérel Côte d'Azur Agglomération délégué à l'environnement et du chef de projet Plan Climat.</p> <p>Une première réunion a été organisée le 11 mars 2021 pour traiter du sujet de la lutte contre les ICU et la revégétalisation des coeurs de ville, sujet auquel les Maires sont sensibilisés : Fréjus envisage de planter 5000 arbres avant la fin du mandat, Saint Raphaël 3000.</p> <p><b>MATURITÉ</b></p> <p><b>TECHNIQUE ET PROCÉDURALE</b></p> <p>La ville de Fréjus projette de revégétaliser son cœur de ville avec l'opération "Adopte une jardinière" à destination de la population. La jardinière serait fournie avec un droit d'occupation et l'entretien serait pris en charge par un particulier adoptant.</p> <p>Les 4 principales communes se coordonnent en 2021 pour le déploiement d'îlots de fraîcheur "Urban Canopée" qui consiste en l'installation de structures mobiles d'1m<sup>2</sup> d'emprise au sol et, une fois arrivés à maturité (2 ans), qui offrent une couverture végétale allant jusqu'à 50 m<sup>2</sup>. Les plantes sont arrosées par un système automatique alimenté par panneau solaire. Les espèces sont choisies pour leur capacité à créer de l'ombre et générer de la fraîcheur par évapotranspiration. Un groupement de commande est en préparation.</p> <p>L'ensemble des communes envisage de répondre à l'appel à projet "<i>Rebond eau biodiversité climat 2020-2021</i>" dans la continuité de l'appel à projet lancé par l'Agence de l'eau "<i>Un coin de verdure pour la pluie</i>".</p>
<b>NOTE D'OPPORTUNITÉ</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Diminution de la consommation électrique dû aux climatiseurs en centre-ville</li> </ul> <p><b>Caractère intercommunal :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Diminution des Gaz à effet de serre et amélioration de la qualité de l'air pour répondre aux objectifs du PCAET d'Estérel Côte d'Azur Agglomération et améliorer le confort des habitants des deux villes les plus peuplées et de leurs touristes.</li> </ul>
<b>INDICATEUR D'EVALUATION PROPOSES</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Respect de l'objectif du projet en lien avec la transition écologique et la relance</li> <li>-Respect du calendrier de commencement d'exécution et de livraison</li> <li>-Consommation des crédits au long de la réalisation du projet</li> <li>-Ecart entre le coût final et le coût prévisionnel de l'opération</li> </ul>

**CONTACT**

Chargé de mission Plan Climat Air Energie Territorial – 04 94 19 81 43



## Fiche projet 1.2.2

### CRTE Estérel Côte d'Azur Agglomération

Orientation stratégique n°1.2	Mobilité et transport
Action n°2	Réaménagement du front de mer de Fréjus-Saint-Raphaël-création d'un TCSP
Maître d'ouvrage	Estérel Côte d'Azur Agglomération - EPCI
Localisation	Fréjus Plage et bord de mer de Saint-Raphaël

<h4>DESCRIPTION SYNTHÉTIQUE</h4> <p>Décrivez votre projet en mentionnant notamment : contexte, objectifs, actions prévues, public visé, livrables éventuels et résultats escomptés...</p>	<p>Le bord de mer de Fréjus et Saint-Raphaël est un enjeu touristique essentiel pour le territoire qui contribue fortement à l'attractivité et à l'économie locale. Or, la voirie et les aménagements du front de mer sont généralement anciens et présentent des aspects dégradés en différents endroits. En outre, ils consacrent une part importante de leur espace à la voiture (circulation et stationnement), ne répondant pas aux nouvelles attentes en termes de mobilité (place du piéton, développement des circulations douces,...). Sur le plan environnemental, plusieurs secteurs nécessitent également le renforcement de la végétation (plantation d'arbres, développement des secteurs ombragés). Enfin, de nouveaux usages touristiques et ludiques doivent y être développés (zones de promenade, espaces de jeux et de détente, espaces de convivialité,...).</p>
<h4>LOCALISATION</h4>	<p>Fréjus-Plage et bord de Mer Saint-Raphaël, du début du Bd d'Alger à l'Ouest (Fréjus) au palais des congrès de Saint-Raphaël à l'Est</p>

<b>PLAN DE FINANCEMENT</b> Précisez, si possible, le plan de financement et les contreparties recherchées ou acquises.	Etat : CRTE 3 060 000 € FEADER-Région 5 440 000 € Autofinancement sur 5 ans : 5 000 000 € Emprunt sur 5 ans: 16 500 000 €
<b>PARTENAIRES</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Etat : sollicité au titre de l'AAP TCSP-PEM 2020</li> <li>-Région et Europe au titre du FEADER et du CRET 2020-2022</li> <li>-Le Département pourra être sollicité au titre de sa compétence Tourisme</li> <li>-La Banque des territoires pourra être sollicité pour un financement</li> <li>-Le CEREMA sera sollicité pour son expertise en matière de mobilité</li> </ul>
<b>BUDGET PRÉVISIONNEL</b>	<p>Total études et travaux : 30 M€ HT, comprenant :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- études préalables</li> <li>- maîtrise d'œuvre</li> <li>- travaux de réhabilitation des voies</li> <li>- travaux d'extension des circulations piétonnes</li> <li>- création d'une voirie dédiée TCSP pour navette électrique avec circulation cyclable autorisée</li> <li>- création d'espaces de détente et de convivialité</li> <li>- nouvelles plantations</li> </ul> <p>N'est pas incluse dans ce total la création, à Fréjus, d'un parking souterrain (maîtrise d'ouvrage Fréjus).</p>
<b>CALENDRIER DE RÉALISATION</b>	<p>Le projet se décompose en deux périodes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Tranche 1 : 2021-2026 : Port Santa-Lucia Saint-Raphaël – Base nature Fréjus.</li> <li>o Etudes : 2021-2022</li> <li>o Travaux : 2022-2026</li> <li>- Tranche 2 : 2026-2028 : Base nature Fréjus – Centre-ville de Fréjus</li> </ul>
<b>MATURITÉ TECHNIQUE ET PROCÉDURALE</b>	<p>La mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage a été lancée. Des études débuteront d'ici la fin de l'année 2021 pour un lancement des travaux en 2022/.</p>
<b>NOTE D'OPPORTUNITÉ</b>	<p>Il s'agit ici d'un projet majeur pour le rayonnement et l'économie du territoire.</p> <p>Les plages et le front de mer de Fréjus et de Saint-Raphaël représentent en effet l'élément majeur d'attractivité touristique de l'agglomération. Ils accueillent de très nombreux commerces, des marchés estivaux ou annuels... L'agglomération a un poids important dans le tourisme du département et, au-delà, de la région. Cette attractivité s'étend bien au-delà de la saison estivale.</p> <p>Or, le secteur touristique est de plus en plus concurrentiel, à</p>

<b>NOTE D'OPPORTUNITÉ</b>	<p>L'échelle internationale. Il est donc indispensable d'offrir aux visiteurs un environnement de qualité, adapté aux nouvelles attentes en termes de mobilités, de nature en ville, de respect de l'environnement, comme de convivialité.</p> <p>Cette réhabilitation de l'ensemble du secteur, sur plusieurs kilomètres, répondra à ces besoins à travers une place accrue pour les piétons et les circulations douces ainsi que la création d'un transport en commun en site propre, dans un premier temps électrique. Il s'accompagnera du renforcement de la végétalisation de l'espace, pour mettre en valeur les essences méditerranéennes et créer des zones de détente ombragées.</p> <p>De nouveaux usages pourront également parsemer l'espace : aires de jeux, terrains de boules, parcours sportif... Enfin, une mise en cohérence et une harmonisation des occupations du domaine public et de l'esthétique des devantures et enseignes commerciales, à travers la mise en œuvre d'un cahier des charges qui sera discuté avec les commerçants, permettra d'optimiser la qualité de l'espace.</p> <p><i>Caractère intercommunal :</i></p> <p>Cette opération d'envergure, dont les travaux s'étendront de fin 2021 à mi-2025 en plusieurs tranches, sera un facteur essentiel de redynamisation touristique et économique dont l'impact sera majeur sur l'ensemble du territoire (nuitées, visites, achats...) et sur le rayonnement de notre littoral.</p> <p><i>Soutenabilité financière :</i></p> <p>Les travaux réalisés en plusieurs tranches permettront un étalement du coût du projet entre 2021 et 2025.</p>
<b>INDICATEURS D'EVALUATION PROPOSES</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Respect de l'objectif du projet en lien avec la transition écologique et la relance</li> <li>-Respect du calendrier de commencement d'exécution et de livraison</li> <li>-Consommation des crédits au long de la réalisation du projet</li> <li>-Ecart entre le coût final et le coût prévisionnel de l'opération</li> </ul>
<b>CONTACT TECHNIQUE</b>	<p>Philippe LOTTIAUX – Directeur Général des Services  Patricia FERRAIOLI – Direction des transports et de la mobilité</p>



### Fiche projet 1.2.3

#### **CRTE Estérel Côte d'Azur Agglomération**

Orientation stratégique n°1.2	Mobilité et transport
Action n°3	Evolution du réseau public de transport collectif de la CAVEM avec l'adaptation du parc de véhicules aux enjeux de la transition écologique.
Maître d'ouvrage	Estérel Côte d'Azur Agglomération - EPCI
Localisation	Territoire Estérel Côte d'Azur Agglomération

<b>DESCRIPTION SYNTHÉTIQUE</b>	<p>Les transports urbains et scolaires de la CAVEM ont été confiés à un Groupement Momentané d'Entreprises, dans le cadre d'une Délégation de Service Public pour la période 2016-2026.</p> <p>En Application de l'article 2.3 dudit contrat relatif au « bilan à 5 ans », la CAVEM va étudier de manière exhaustive l'ensemble des services de son réseau afin de l'adapter au regard des évolutions des besoins et des flux de déplacements observés.</p> <p>Cette période de renouveau permettra également d'envisager un renouvellement partiel de la flotte de véhicules pour des véhicules de gabarits différents et surtout à énergie propre.</p>
<b>LOCALISATION</b>	Les cinq communes d'Estérel Côte d'Azur Agglomération
<b>PARTENAIRES</b>	-Etat -ADEME
<b>PLAN DE FINANCEMENT</b>	Etat : CRTE 40% Estérel Côte d'Azur Agglomération : 60%
<b>BUDGET PRÉVISIONNEL</b>	AMO : 40K€ Prestataire enquête O/D : 15K€ Exploitation du nouveau réseau 2022-2026 : le budget doit être identique au prévisionnel actuel soit 38,98M€
<b>CALENDRIER DE RÉALISATION</b>	T2 □ T3 2021 : Consultation des entreprises et choix d'un AMO Octobre 2021 : Enquête Origine / Destination sur le réseau par un autre prestataire T4 2021 □ T2 2022 : Etude de restructuration de l'offre et simulations d'évolution du parc de véhicules par AMO Septembre 2022 – 31 décembre 2026 : Application du nouveau réseau

<b>MATURITÉ TECHNIQUE ET PROCÉDURALE</b>	<p>La restructuration de l'offre est contractuelle. L'étude pour l'évolution du parc de véhicules est une volonté d'Estérel Côte d'Azur Agglomération au regard des enjeux de la transition énergétique.</p> <p>Les pièces constitutives du marché sont en cours de création. Estérel Côte d'Azur Agglomération est dans l'attente des devis pour l'enquête O/D</p>
<b>NOTE D'OPPORTUNITÉ</b>	<p><i>Caractère intercommunal :</i> Le réseau de transports sur l'ensemble du territoire est concerné par ce projet.</p> <p><i>Soutenabilité financière :</i></p> <p>L'achat de véhicule sera réparti entre 2022 et 2026. De plus des économies de fonctionnement seront réalisées, au vu du coût de énergies.</p>
<b>INDICATEURS D'EVALUATION PROPOSES</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Respect de l'objectif du projet en lien avec la transition écologique et la relance</li> <li>- Part des véhicules zéro émission dans le parc</li> <li>- Part des véhicules hybrides dans le parc</li> <li>- Respect du calendrier de commencement d'exécution et de livraison</li> <li>- Consommation des crédits au long de la réalisation du projet</li> <li>- Ecart entre le coût final et le coût prévisionnel de l'opération</li> </ul>
<b>CONTACT TECHNIQUE</b>	<p>Patricia FERRAIOLI – <a href="mailto:p.ferraioli@cavem.fr">p.ferraioli@cavem.fr</a> – 04 83 09 80 63 Jérémie SABLOS – <a href="mailto:j.sablos@cavem.fr">j.sablos@cavem.fr</a> – 04 94 19 31 11</p>

**Fiche projet 1.2.4****CRTE Estérel Côte d'Azur Agglomération**

Orientation stratégique n°1.2	Mobilité et transport
Action n°4	Pôle d'échange multimodal Entrée Ouest
Maitre d'ouvrage	Estérel Côte d'Azur Agglomération - EPCI
Localisation	Entrée Ouest d'Estérel Côte d'Azur Agglomération - Puget sur Argens ou Roquebrune-sur-Argens

<b>DESCRIPTION SYNTHÉTIQUE</b>	Le projet consiste à la réalisation d'un pôle multimodal comprenant une aire de covoiturage et un échange en transport en commun. L'aire de covoiturage pourra être équipée de 14 places de stationnement pour véhicules deux roues et 45 places de stationnement pour automobiles dont 4 places pour les personnes à mobilité réduite et 2 places pour les véhicules électriques dotés d'ombrières photovoltaïques alimentant les bornes de recharge. Des infrastructures piétonnes et cyclable seront étudiés autour du site.																		
<b>LOCALISATION</b>	Entrée ouest du territoire – Puget sur Argens ou Roquebrune sur Argens																		
<b>PARTENAIRES</b>	-Région, un financement a été obtenu au titre du CRET 2017-2019																		
<b>PLAN DE FINANCEMENT</b>	<table> <tr> <td>Etat : CRTE</td> <td>204 716 €</td> <td>20%</td> </tr> <tr> <td>Région CRET 2017-2019</td> <td>63 000 €</td> <td>6 %</td> </tr> <tr> <td>Autofinancement Estérel Côte d'Azur Agglomération</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>557 449 €</td> <td>74%</td> <td></td> </tr> <tr> <td colspan="2"><hr/></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Coût total</td> <td>1 023 580 € HT</td> <td></td> </tr> </table>	Etat : CRTE	204 716 €	20%	Région CRET 2017-2019	63 000 €	6 %	Autofinancement Estérel Côte d'Azur Agglomération			557 449 €	74%		<hr/>			Coût total	1 023 580 € HT	
Etat : CRTE	204 716 €	20%																	
Région CRET 2017-2019	63 000 €	6 %																	
Autofinancement Estérel Côte d'Azur Agglomération																			
557 449 €	74%																		
<hr/>																			
Coût total	1 023 580 € HT																		
<b>BUDGET PRÉVISIONNEL</b>	<b>1 023 580 € à confirmer</b>																		
<b>CALENDRIER DE RÉALISATION</b>	Début des travaux : fin 2021 Fin des travaux : 2024																		
<b>MATURITÉ TECHNIQUE ET PROCÉDURALE</b>																			

	<p>Un avant- projet a été réalisé, mais le terrain d'implantation du projet retenu actuellement n'est pas encore acquis et les conditions de circulation du bus n'apparaissent pas optimales. Le projet pourra être modifié.</p>
<b>NOTE D'OPPORTUNITÉ</b>	<p><i>Caractère intercommunal :</i></p> <p>Les études de circulation engagées dans le cadre du PDU ont montré que de nombreux administrés quittent le territoire pour aller travailler vers la Dracénie ou les Alpes Maritimes. Il y a lieu de permettre à ces personnes de faire appel au covoiturage et d'offrir un maillage avec d'autres mode de transports pour les voyageurs intra- territoire.</p> <p><i>Soutenabilité financière :</i></p> <p>L'étalement du projet sur le budget principal de l'agglomération de 2021 à 2024 rend ce projet réalisable.</p>
<b>INDICATEURS D'EVALUATION PROPOSES</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Respect de l'objectif du projet en lien avec la transition écologique et la relance</li> <li>-Respect du calendrier de commencement d'exécution et de livraison</li> <li>-Consommation des crédits au long de la réalisation du projet</li> <li>-Ecart entre le coût final et le coût prévisionnel de l'opération</li> </ul>
<b>CONTACT TECHNIQUE</b>	Xavier PERDIGAL -Responsable service Infrastructure VRD Patricia FERRAIOLI- Direction des transports et de la mobilité



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



La CAVEM devient  
**Estérel Côte d'Azur Agglomération**

AGENCE  
NATIONALE  
DE LA COHÉSION  
DES TERRITOIRES

## Fiche projet 1.2.5

### CRTE Estérel Côte d'Azur Agglomération

Orientation stratégique n°1.2	Mobilité et transport
Action n°5	Création de navettes maritimes entre les principaux ports du territoire
Maître d'ouvrage	Estérel Côte d'Azur Agglomération - EPCI
Localisation	Littoral Estérel Côte d'Azur Agglomération et territoires voisins

<b>DESCRIPTION SYNTHÉTIQUE</b>	Riche de façade maritime, Estérel Côte d'Azur Agglomération souhaite développer des navettes maritimes entre les principaux ports du territoire afin de proposer aux administrés une alternative performante et ludique à la voiture individuelle. Les circuits « domicile travail » seront complétés par des circuits estivaux, avec notamment des liaisons vers le golfe de Saint-Tropez et la baie de Cannes / Nice, ce qui permettra de désengorger le réseau viaire saturé en été. Les navettes seront alimentées par une énergie propre soit électrique soit à hydrogène.
<b>LOCALISATION</b>	-Saint-Raphaël, Fréjus et Roquebrune-sur-Argens
<b>PARTENAIRES</b>	Port de Santa-Lucia Vieux Port Saint-Raphaël Port de Fréjus Port des Issambres Port de Saint-Tropez Port de Sainte Maxime Port de Mandelieu Port de Cannes Port de Antibes Port de Nice
<b>PLAN DE FINANCEMENT</b>	Etat : CRTE 40% Estérel Côte d'Azur Agglomération 60%
<b>BUDGET PRÉVISIONNEL</b>	AMO : 40 000€
<b>CALENDRIER DE RÉALISATION</b>	Eté 2022 pour les navettes intra CAVEM Eté 2023 pour les navettes vers le Golfe de st Tropez et 06

<b>MATURITÉ TECHNIQUE ET PROCÉDURALE</b>	Consultation AMO 4e trimestre 2021 pour l'étude de faisabilité. Etude au 1er trimestre 2022
<b>NOTE D'OPPORTUNITÉ</b>	<b>Caractère intercommunal :</b> Les navettes relieront les ports situés aux extrémités du territoire de Roquebrune sur Argens à Saint-Raphaël, avec une possibilité de se rendre dans le Golfe de Saint-Tropez et en Baie de Cannes / Nice.
<b>INDICATEURS D'EVALUATION PROPOSES</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Respect de l'objectif du projet en lien avec la transition écologique et la relance</li> <li>-Respect du calendrier de commencement d'exécution et de livraison</li> <li>-Consommation des crédits au long de la réalisation du projet</li> <li>-Ecart entre le coût final et le coût prévisionnel de l'opération</li> </ul>
<b>CONTACT TECHNIQUE</b>	Patricia FERRAIOLI - Service transport et mobilité



## Fiche projet 2.2.1

### CRTE Estérel Côte d'Azur Agglomération

Orientation stratégique n°2.2	Lutte contre l'érosion marine
Action n°1	Protection de la plage du Veillât à Saint-Raphaël et des différents secteurs de Fréjus Plage et de la plage des Issambres
Maître d'ouvrage	Estérel Côte d'Azur Agglomération - EPCI
Localisation	Saint-Raphaël- Fréjus- Roquebrune-sur-Argens

<b>DESCRIPTION SYNTHÉTIQUE</b>	<p>Les communes de Saint-Raphaël et de Fréjus comme l'ensemble du littoral méditerranéen, ont vu au cours de ces dernières années une aggravation de l'intensité et de la fréquence des tempêtes maritimes. Ces tempêtes ont des effets à court et à long terme.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- A court terme, la submersion liée à l'intensité de la houle présente un danger pour les riverains et pour les biens situés à proximité.</li> <li>- A long terme, ces tempêtes répétées ont un effet néfaste favorisant l'érosion des secteurs exposés.</li> </ul> <p>Il est donc apparu nécessaire d'examiner les solutions techniques et environnementales pour sauvegarder le littoral.</p> <p>L'enjeu est double d'une part, la protection des personnes et des biens contre le risque submersion marine,</p> <p>D'autre part, le soutien de l'attractivité touristique du territoire.</p> <p>La commune de Saint-Raphaël s'est engagée à participer à la définition de la stratégie transfrontalière de lutte contre l'érosion du trait de côte dans le cadre d'un partenariat global à l'échelle Européenne (programme de collaboration Marittimo). La plage du Veillât est à ce jour apparue la plus concernée.</p>
	<p>La solution étudiée consiste donc principalement en un rechargeement massif de la plage destiné à amortir les jets de rive avant d'atteindre le haut de plage (zone tampon) accompagné d'une extension sous-marine des épis existant pour stabiliser au mieux les matériaux d'apport et limiter autant que faire se peut l'impact de la houle.</p> <p>Le rechargeement a aussi pour but de gagner en largeur de plage dans sa partie Est. La principale fonctionnalité de l'extension des épis est d'arriver à dissiper l'énergie de la houle avant son arrivée sur la plage. La stabilisation des matériaux en est un effet bénéfique secondaire.</p> <p>Ces extensions sous-marines sont constituées d'un talus en enrochements afin de faciliter la mise en œuvre d'une extension compatible avec les ouvrages existants. Bien que classiques, de telles structures constituent malgré tout un habitat favorable aux espèces présentes.</p>



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



La CAVEM devient  
**Estérel Côte d'Azur Agglomération**

**AGENCE  
NATIONALE  
DE LA COHÉSION  
DES TERRITOIRES**

	<p>Les extensions sous-marines reposent en pied sur des modules spécialement éco-conçus pour favoriser le développement des biocénoses locales. Des modules complémentaires de types « sargasses » sont implantés devant les extensions pour recréer l'effet « habitats de posidonies ».</p> <p>Pour autant d'autres solutions seront examinées avec les professionnels pour aboutir à une garantie des résultats.</p> <p>La situation à Fréjus plage est différente en lien avec la courantologie qui conduit à une érosion linéaire du trait de côte seulement freinée par des épis, digues et constructions derrière lesquels s'accumulent des dépôts. Ce fonctionnement est perturbé par le flux irrégulier des eaux de l'Argens, du Pédégal et de la Garonne au gré des crues.</p> <p>Une étude a fait apparaître un risque accru d'érosion sur la partie Fréjus Plage jouxtant le port qui fera l'objet de la première intervention.</p>										
<b>LOCALISATION</b>	Saint-Raphaël, Fréjus et Roquebrune sur Argens										
<b>PARTENAIRES</b>	Département, Région										
<b>PLAN DE FINANCEMENT</b>	<table> <tr> <td>Etat : CRTE</td><td>40%</td></tr> <tr> <td>Département :</td><td>10%</td></tr> <tr> <td>Région :</td><td>10%</td></tr> <tr> <td>Autofinancement :</td><td>40%</td></tr> <tr> <td colspan="2"><b>TOTAL 6 M€ HT</b></td></tr> </table>	Etat : CRTE	40%	Département :	10%	Région :	10%	Autofinancement :	40%	<b>TOTAL 6 M€ HT</b>	
Etat : CRTE	40%										
Département :	10%										
Région :	10%										
Autofinancement :	40%										
<b>TOTAL 6 M€ HT</b>											
<b>BUDGET PRÉVISIONNEL</b>	<table> <tr> <td>Plage du Veillât – Saint Raphaël</td><td>3 M€</td></tr> <tr> <td>Fréjus-Plage – Fréjus</td><td>1,5 M€</td></tr> <tr> <td>Les Issambres – Roquebrune</td><td>1,5M€</td></tr> <tr> <td><b>Total</b></td><td><b>6 M€ HT</b></td></tr> </table>	Plage du Veillât – Saint Raphaël	3 M€	Fréjus-Plage – Fréjus	1,5 M€	Les Issambres – Roquebrune	1,5M€	<b>Total</b>	<b>6 M€ HT</b>		
Plage du Veillât – Saint Raphaël	3 M€										
Fréjus-Plage – Fréjus	1,5 M€										
Les Issambres – Roquebrune	1,5M€										
<b>Total</b>	<b>6 M€ HT</b>										
<b>CALENDRIER DE RÉALISATION</b>	<p>Début des travaux : 2022</p> <p>Fin des travaux : 2025</p> <p>Durée d'exécution : 3 ans pour les deux plages</p>										
<b>MATURITÉ TECHNIQUE ET PROCÉDURALE</b>	<p>Pour la plage du Veillât à Saint Raphaël, les études ont été conduites qui ont donné lieu à plusieurs scénarios correspondant pour chacun à une solution technique.</p> <p>Pour Fréjus Plage la commune a procédé aux études de courantologie traduisant le fonctionnement de la circulation des eaux dans le golfe de Fréjus et permettant de définir la zone la plus exposée.</p>										



<b>NOTE D'OPPORTUNITÉ</b>	<p>Les enjeux sont extrêmement forts et prédisposeront les aménagements à envisager à moyen et long terme selon leur nature :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Enjeux de sécurisation des secteurs de lutte contre le risque submersion marine,</li><li>• Enjeux économiques : pérennisation du statut balnéaire de la commune et de ses activités nautiques et estivales,</li><li>• Enjeu environnemental : réduire les effets de dispersion des rechargements ainsi que leur nécessité, agir en faveur de la protection des milieux naturels connexes aux espaces balnéaires, préserver les écosystèmes marins, maintenir la qualité des eaux de baignade, la production halieutique.</li></ul>
<b>INDICATEURS D'EVALUATIONS PRO- POSES</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>-Respect de l'objectif du projet en lien avec la transition écologique et la relance</li><li>-Respect du calendrier de commencement d'exécution et de livraison</li><li>-Consommation des crédits au long de la réalisation du projet</li><li>-Ecart entre le coût final et le coût prévisionnel de l'opération</li></ul>
<b>CONTACT TECHNIQUE</b>	<p>Mathieu GIULI – Ville de Saint Raphaël Yves JACOB – Service environnement Estérel Côte d'Azur Agglomération</p>

## Fiche projet 4.1

### CRTE Estérel Côte d'Azur Agglomération

Orientation stratégique n°4	Economie circulaire, déchets et lutte contre les pollutions
Action n°1	Création de la déchetterie de la Grande Bastide à Roquebrune sur Argens
Maître d'ouvrage	Estérel Côte d'Azur Agglomération - EPCI
Localisation	Roquebrune sur Argens

<b>DESCRIPTION SYNTHÉTIQUE</b>	Selon les ratios fournis par l'ADEME, Estérel Côte d'Azur Agglomération devrait se doter d'une déchèterie par tranche de 15 000 habitants pour permettre une proximité avec les habitants. La construction d'une déchèterie sur la zone du Capitou à Fréjus et d'une déchèterie sur la commune de Roquebrune permettent de compléter le maillage existant.
	<p>L'acquisition du terrain pour la construction de ce nouvel équipement est intervenue en 2020.</p> <p>Le projet comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La réalisation de 10 quais</li> <li>- Emplacements colonnes diverses</li> <li>- Alvéoles pour déchets d'agro-fournitures</li> <li>- Construction d'une base de vie</li> <li>- Plateforme de traitement des déchets verts</li> <li>- Création d'un bassin de rétention d'eaux pluviales</li> </ul> <p>Un plan local de prévention et de gestion des déchets (PLPGD) d'Estérel Côte d'Azur Agglomération est en cours de rédaction avec le soutien de la Région dans le cadre du projet européen LIFE Smart Waste. A l'issus de la rédaction de ce plan des actions en faveur de l'économie circulaire pourront être mises en place sur l'ensemble des déchèteries du territoire.</p>
<b>LOCALISATION</b>	Roquebrune-sur-Argens
<b>PARTENAIRES</b>	Etat, Région au travers du Contrat d'objectifs, ADEME
<b>PLAN DE FINANCEMENT</b>	<p>Etat CRTE : 20%</p> <p>Région Contrat d'objectif : 20%</p> <p>ADEME : 20%</p> <p>Autofinancement : 40%</p> <p>Total : 1 958 000€ HT 100%</p>
<b>BUDGET PRÉVISIONNEL</b>	Coût de l'opération : 1 958 000€ HT
<b>CALENDRIER DE RÉALISATION</b>	Janvier 2022 à décembre 2023

<b>MATURITÉ TECHNIQUE ET PROCÉDURALE</b>	<b>DECHETERIE DE ROQUEBRUNE SUR ARGENS :</b> Etudes à réaliser.
<b>NOTE D'OPPORTUNITÉ</b>	<p>En créant de nouvelles installations c'est l'opportunité d'offrir un service public indispensable aux usagers pour trier plus efficacement leurs déchets, sachant qu'une tonne apportée en déchèterie coûte 2 à 3 fois moins cher que collectée en porte à porte.</p> <p><i>Caractère intercommunal :</i> Ce projet entre dans le Plan local de prévention et de gestion des déchets d'Estérel Côte d'Azur Agglomération.</p> <p><i>Soutenabilité financière :</i> Financement par la TEOM</p>
<b>INDICATEURS D'EVALUATION PROPOSES</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Respect de l'objectif du projet en lien avec la transition écologique et la relance</li> <li>-Respect du calendrier de commencement d'exécution et de livraison</li> <li>-Consommation des crédits au long de la réalisation du projet</li> <li>-Ecart entre le coût final et le coût prévisionnel de l'opération</li> </ul>
<b>CONTACT TECHNIQUE</b>	Frédérique Gorjux - DIPROVAL

## Fiche projet 4.2

### CRTE Estérel Côte d'Azur Agglomération

Orientation stratégique n°4	Economie circulaire, déchets et lutte contre les pollutions
Action n°3	Construction d'une déchetterie à Fréjus Capitou Nord
Maître d'ouvrage	Estérel Côte d'Azur Agglomération - EPCI
Localisation	Fréjus nord Capitou

Selon les ratios fournis par l'ADEME, Estérel Côte d'Azur Agglomération devrait se doter d'une déchèterie par tranche de 15 000 habitants pour permettre une proximité avec les habitants. La construction d'une déchèterie sur la zone du Capitou à Fréjus et d'une déchèterie sur la commune de Roquebrune permettent de compléter le maillage existant.

La construction d'une déchèterie sur la zone du Capitou permet de compléter le maillage existant. L'implantation pourra être réalisée sur des terrains appartenant à Estérel Côte d'Azur Agglomération et à la commune de Fréjus.

La déchèterie comportera 9 bennes à déchets, une zone de récupération des vêtements et une zone de récupération des peintures, huiles et électroménager. La zone comprendra également d'une zone d'accueil. La voie de desserte interne forme une boucle sur le pourtour de la parcelle avec, au centre, les installations ci-dessus évoqués. Au droit des bennes ou des caissons, il sera réalisé un mur de soutènement équipé d'un bat roue et d'un dispositif pour éviter la chute de personne et de véhicule.

Un alignement d'arbres sera planté en bordure de la déchèterie afin de masquer les installations et limiter l'impact visuel.

Un plan local de prévention et de gestion des déchets (PLPGD) d'Estérel Côte d'Azur Agglomération est en cours de rédaction avec le soutien de la Région dans le cadre du projet européen LIFE Smart Waste. A l'issus de la rédaction de ce plan des actions en faveur de l'économie circulaire pourront être mises en place sur l'ensemble des déchèteries du territoire.

#### DESCRIPTION SYNTHÉTIQUE

#### LOCALISATION

Fréjus

#### PARTENAIRES

Etat, Région au travers du Contrat d'objectifs, ADEME

#### PLAN DE FINANCEMENT

Coût de l'opération : 2 410 667€ HT

Etat CRTE : 20%

	Région : 20% Autofinancement : 60%
<b>BUDGET PRÉVISIONNEL</b>	Coût de l'opération : 2 410 667€ HT
<b>CALENDRIER DE RÉALISATION</b>	Mars 2022 à décembre 2023
<b>MATURITÉ TECHNIQUE ET PROCÉ-DURALE</b>	<b>DECHETERIE DE FREJUS CAPITOU :</b> Avant-projet remis en juillet 2020.
<b>NOTE D'OPPORTUNITÉ</b>	<p>Ces dernières années la réglementation au titre des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) a fortement évoluée. Ces modifications nécessitent une mise aux normes des installations dont les principaux enjeux sont la sécurité des personnes et la gestion des pollutions.</p> <p>Au-delà de la maîtrise des risques, en modernisant ces installations c'est également l'opportunité d'offrir un service public indispensable aux usagers pour trier plus efficacement leurs déchets, sachant qu'une tonne apportée en déchèterie coûte 2 à 3 fois moins cher que collectée en porte à porte.</p> <p><b>Caractère intercommunal :</b> Ce projet entre dans le Plan local de prévention et de gestion des déchets d'Estérel Côte d'Azur Agglomération.</p> <p><b>Soutenabilité financière :</b> Financement par la TEOM.</p>
<b>INDICATEURS D'EVALUATION PRO-POSES</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Respect de l'objectif du projet en lien avec la transition écologique et la relance</li> <li>-Respect du calendrier de commencement d'exécution et de livraison</li> <li>-Consommation des crédits au long de la réalisation du projet</li> <li>-Ecart entre le coût final et le coût prévisionnel de l'opération</li> </ul>
<b>CONTACT TECHNIQUE</b>	Frédérique Gorjux - DIPROVAL



## Fiche projet 4.4

### CRTE Estérel Côte d'Azur Agglomération

Orientation stratégique n°4	Economie circulaire, déchets et lutte contre les pollutions
Action n°5	Création de la déchetterie des Adrets de l'Estérel
Maître d'ouvrage	Estérel Côte d'Azur Agglomération - EPCI
Localisation	Les Adrets de l'Estérel

Estérel Côte d'Azur Agglomération a élaboré un ambitieux programme de modernisation des déchèteries de son territoire conformément au régime applicable aux normes ICPE.

#### PROGRAMME DE LA DECHETERIE DES ADRETS DE L'ESTEREL

Une étude de faisabilité pour la restructuration et la conformité de la déchèterie et du quai de transfert des Adrets de l'Estérel a été réalisée par le bureau d'études Prima groupe, étude remise en mai 2020.

Il précise que le dossier « installation classée » en vigueur ne couvre que la déchèterie et n'est pas respecté en totalité. Des aménagements doivent être prévus pour améliorer la qualité de l'équipement, sa propreté (grillages) et permettre de le sécuriser (défense incendie...). Le coût prévisionnel hors taxe s'élève à 1 681 064€ HT.

La construction d'une guérite pour gardien et d'un hangar pour abriter les engins de la Communauté d'agglomération en fonction sur la commune ainsi que la mise en place d'une vidéo-surveillance s'élèvent à 547 300€ HT.

Le PLU des Adrets de l'Estérel permet cette construction.

Un plan local de prévention et de gestion des déchets (PLPGD) d'Estérel Côte d'Azur Agglomération est en cours de rédaction avec le soutien de la Région dans le cadre du projet européen LIFE Smart Waste. A l'issus de la rédaction de ce plan des actions en faveur de l'économie circulaire pourront être mises en place sur l'ensemble des déchèteries du territoire.

#### DESCRIPTION SYNTHÉTIQUE

<b>LOCALISATION</b>	Les Adrets de l'Estérel
<b>PARTENAIRES</b>	Etat, Région au travers du Contrat d'objectifs, ADEME
<b>PLAN DE FINANCEMENT</b>	Etat : CRTE 30%

	<p>Région : 30%</p> <p>ADEME : 20%</p> <p>Autofinancement 20%</p>
<b>BUDGET PRÉVISIONNEL</b>	<p><b>DECHETERIE DES ADRETS DE L'ESTEREL</b></p> <p>Coût de l'opération : 2 228 363€ HT</p>
<b>CALENDRIER DE RÉALISATION</b>	3ème trimestre 2021 à décembre 2023
<b>MATURITÉ TECHNIQUE ET PROCÉDURALE</b>	<p><b>DECHETERIE DES ADRETS DE L'ESTEREL :</b></p> <p>Etude de faisabilité réalisée en avril 2020.</p>
<b>NOTE D'OPPORTUNITÉ</b>	<p>Ces dernières années la réglementation au titre des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) a fortement évoluée. Ces modifications nécessitent une mise aux normes des installations dont les principaux enjeux sont la sécurité des personnes et la gestion des pollutions.</p> <p>Au-delà de la maîtrise des risques, en modernisant ces installations c'est également l'opportunité d'offrir un service public indispensable aux usagers pour trier plus efficacement leurs déchets, sachant qu'une tonne apportée en déchèterie coûte 2 à 3 fois moins cher que collectée en porte à porte.</p> <p><i>Caractère intercommunal :</i>            Ce projet entre dans le Plan local de prévention et de gestion des déchets d'Estérel Côte d'Azur Agglomération.</p> <p><i>Soutenabilité financière :</i>            Financement par la TEOM.</p>
<b>INDICATEURS D'EVALUATION PROPOSES</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Respect de l'objectif du projet en lien avec la transition écologique et la relance</li> <li>-Respect du calendrier de commencement d'exécution et de livraison</li> <li>-Consommation des crédits au long de la réalisation du projet</li> <li>-Ecart entre le coût final et le coût prévisionnel de l'opération</li> </ul>
<b>CONTACT TECHNIQUE</b>	Frédérique GORJUX - DIPROVAL

## Fiche projet 4.5

### CRTE Estérel Côte d'Azur Agglomération

Orientation stratégique n°4	Economie circulaire, déchets et lutte contre les pollutions
Action n°1	Création d'une ressourcerie mutualisée
Maître d'ouvrage	Estérel Côte d'Azur Agglomération - EPCI
Localisation	Roquebrune sur Argens

Le Plan Climat Energie territorial d'Estérel Côte d'Azur Agglomération révèle qu'en 2011, les déchets représentaient 5% des émissions des GES produits par le territoire d'Estérel Côte d'Azur Agglomération avec une production annuelle par habitant de 457 kg, soit un chiffre supérieur à la moyenne nationale.

Parmi les déchets générés sur le territoire, les « encombrants » représentent à eux seuls 26% des tonnages produits et finissent pour la plupart en centre d'enfouissement, sans connaître aucune valorisation et venant au contraire alourdir considérablement la facture énergétique et les charges des collectivités et impactant fortement l'environnement.

Les encombrants constituent pourtant, avec les DEEE mais aussi les textiles usagés, des objets et matériaux qui, triés, nettoyés, réparés, peuvent connaître une deuxième vie. C'est l'objectif affiché des « ressourceries », ces structures qui se développent en cohérence avec la politique nationale de prévention des déchets et qui, au-delà du recyclage et du réemploi, peuvent s'avérer créatrices d'emplois, de lien social et de solidarité.

Le projet consiste en l'acquisition du foncier et la construction d'une infrastructure adaptée à l'exercice de cette activité.

Un espace pourra être dédié à la sensibilisation aux Eco gestes et la problématique environnemental à l'attention de tous les publics.

Un partenariat peut être envisagé avec « Le village des talents créatifs » localisé à Puget sur Argens, espace commercial où économie circulaire et savoir-faire artisanal se côtoient.

La gestion de la ressourcerie sera confiée à une association spécialisée.

#### DESCRIPTION SYNTHÉTIQUE

	<p>Le Plan Climat Energie territorial d'Estérel Côte d'Azur Agglomération révèle qu'en 2011, les déchets représentaient 5% des émissions des GES produits par le territoire d'Estérel Côte d'Azur Agglomération avec une production annuelle par habitant de 457 kg, soit un chiffre supérieur à la moyenne nationale.</p> <p>Parmi les déchets générés sur le territoire, les « encombrants » représentent à eux seuls 26% des tonnages produits et finissent pour la plupart en centre d'enfouissement, sans connaître aucune valorisation et venant au contraire alourdir considérablement la facture énergétique et les charges des collectivités et impactant fortement l'environnement.</p> <p>Les encombrants constituent pourtant, avec les DEEE mais aussi les textiles usagés, des objets et matériaux qui, triés, nettoyés, réparés, peuvent connaître une deuxième vie. C'est l'objectif affiché des « ressourceries », ces structures qui se développent en cohérence avec la politique nationale de prévention des déchets et qui, au-delà du recyclage et du réemploi, peuvent s'avérer créatrices d'emplois, de lien social et de solidarité.</p> <p>Le projet consiste en l'acquisition du foncier et la construction d'une infrastructure adaptée à l'exercice de cette activité.</p> <p>Un espace pourra être dédié à la sensibilisation aux Eco gestes et la problématique environnemental à l'attention de tous les publics.</p> <p>Un partenariat peut être envisagé avec « Le village des talents créatifs » localisé à Puget sur Argens, espace commercial où économie circulaire et savoir-faire artisanal se côtoient.</p> <p>La gestion de la ressourcerie sera confiée à une association spécialisée.</p>
<b>LOCALISATION</b>	Roquebrune-sur-Argens

<b>PLAN DE FINANCEMENT</b>	Etat - CRTE 20% Région CRET Estérel Côte d'Azur Agglomération CCPF 2020-2022 30% ADEME 30% Estérel Côte d'Azur Agglomération – Autofinancement 20%  Total 791 667€ HT 100%
<b>BUDGET PRÉVISIONNEL</b>	Total 791 667€ HT
<b>CALENDRIER DE RÉALISATION</b>	Début de l'opération : 1 <sup>er</sup> semestre 2022 Fin de l'opération : Mi 2023 Durée : 1 an
<b>MATURITÉ TECHNIQUE ET PROCÉDURALE</b>	Le foncier qui comprend un bâti à réhabiliter et à aménager est identifié et disponible à l'achat à Roquebrune sur Argens.
<b>NOTE D'OPPORTUNITÉ</b>	<p>Le développement de cette ressourcerie d'initiative publique vient compléter et organiser sur le territoire une collecte par des structures associatives privées.</p> <p>La gestion de la ressourcerie pourra être confiée à une structure d'insertion permettant la création de quelques emplois et une diminution des apports en biens pouvant connaître une seconde vie.</p> <p><i>Caractère intercommunal :</i> Ce projet entre dans le Plan local de prévention et de gestion des déchets d'Estérel Côte d'Azur Agglomération.</p>
<b>INDICATEUR D'EVALUATION PROPOSES</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Respect de l'objectif du projet en lien avec la transition écologique et la relance</li> <li>-Respect du calendrier de commencement d'exécution et de livraison</li> <li>-Consommation des crédits au long de la réalisation du projet</li> <li>-Ecart entre le coût final et le coût prévisionnel de l'opération</li> </ul>
<b>CONTACT TECHNIQUE</b>	Mme Frédérique GORJUX – DIPROVAL

## Fiche projet 5.1.1

### CRTE Estérel Côte d'Azur Agglomération

Orientation stratégique n°5.1	Protection de la biodiversité
Action n°1	Réaménagement de la ferme des Esclamandes
Maître d'ouvrage	CAVEM - EPCI
Localisation	Fréjus

<b>DESCRIPTION SYNTHÉTIQUE</b>	<p>La Ferme des Esclamandes, propriété du conservatoire du littoral géré à ce jour par la CAVEM est idéalement située en cœur de site des Etangs de Villepey, : Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et floristique (ZNIEFF) et espace du réseau Natura 2000.</p> <p>La Ferme des Esclamandes renommée Maison des étangs de Villepey / Maison de la Nature, sera un lieu d'accueil pédagogique pour la sensibilisation du public aux enjeux de la transition écologique, énergétique et au changement climatique à travers la nécessaire restauration et de préservation du milieu écologique des étangs.</p> <p>En dehors des temps d'accueil, les salles pourront être mutualisées avec d'autres partenaires afin d'organiser des conférences ou des manifestations sur les thématiques environnementales et notamment dans le cadre événement annuel en faveur du développement durable « Planète CAVEM »</p> <p>Ce bâtiment de construction traditionnelle en mauvais état bénéficiera d'une rénovation exemplaire de type BBC rénovation qui n'impacteront pas le milieu.</p>
<b>LOCALISATION</b>	Fréjus
<b>Partenaires</b>	<b>Etat- Région - Département – Conservatoire du littoral</b>
<b>PLAN DE FINANCEMENT</b>	<p>Etat : CRTE 30%</p> <p>REGION : CRET Estérel Côte d'Azur Agglomération CCPF 2020-2022 : 30%</p> <p>Département : 20%</p> <p>Autofinancement : 20%</p> <p>TOTAL 800 000 € HT</p>
<b>BUDGET PRÉVISIONNEL</b>	<b>800 000 € HT</b>

<b>CALENDRIER DE RÉALISATION</b>  Précisez la date de début, la durée du projet et les phases éventuelles de réalisation	Début des travaux : 1 <sup>er</sup> trimestre 2022 Fin des travaux : juin 2023 Durée d'exécution : 1 an
<b>MATURITÉ TECHNIQUE ET PROCÉDURALE</b>	Etudes en cours
<b>NOTE D'OPPORTUNITÉ</b>	<p>-Les étangs de Villepey forment une des rares zones humides littorales de la région et constituent un site particulièrement intéressant pour sa flore, sa faune, ses paysages. Cet espace naturel protégé de 260 ha a été formé dans le delta de l'Argens, par les divagations du fleuve au fil des siècles et par les activités humaines d'extraction de sable. Aujourd'hui propriété du Conservatoire du Littoral, ce site est un lieu de préservation et de découverte de la richesse et de la fragilité de notre environnement.</p> <p>- Ce lieu permettra un accueil pédagogique pour la sensibilisation du public aux enjeux de la transition écologique, énergétique et au changement climatique à travers la nécessaire restauration et préservation du milieu écologique des étangs.</p> <p>- Chaque année, la ville s'associe aux « Journées Mondiales des Zones Humides » qui se déroulent traditionnellement le premier week-end du mois de février. En partenariat avec les acteurs concernés, Conservatoire du Littoral et associations, elle propose par l'intermédiaire du service municipal de l'Environnement et du Développement durable, diverses animations permettant au public de découvrir la richesse de la biodiversité des étangs de Villepey : ateliers, conférences, expositions.</p>
<b>INDICATEURS D'EVALUATION PROPOSES</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Respect de l'objectif du projet en lien avec la transition écologique et la relance</li> <li>-Respect du calendrier de commencement d'exécution et de livraison</li> <li>-Consommation des crédits au long de la réalisation du projet</li> <li>-Ecart entre le coût final et le coût prévisionnel de l'opération</li> </ul>
<b>CONTACT TECHNIQUE</b>	<b>Yves JACOB – Service Environnement d' Estérel Côte d'Azur agglomération</b>

## Fiche projet 5.1.2

### CRTE Estérel Côte d'Azur Agglomération

Orientation stratégique n°5.1	Protection de la biodiversité
Action n°2	Maison de l'Estérel
Maître d'ouvrage	Estérel Côte d'Azur Agglomération - EPCI
Localisation	Les Adrets de l'Estérel

<b>DESCRIPTION SYNTHÉTIQUE</b>	Estérel Côte d'Azur Agglomération a pour projet la réalisation de la Maison de l'Estérel, dans le cadre de sa compétence développement économique, pour ses volets de promotion du territoire et de stratégie touristique, inscrits dans son intérêt communautaire. Elle est conçue comme un équipement de promotion de l'Estérel, massif où un projet d'Opération Grand Site de France.
	<p>La Maison de l'Estérel se situera au cœur du village des Adrets de l'Estérel, sur l'emprise foncière des parcelles C 510,511, 913 et 958, Quartier Le Planestel, parcelles appartenant à la commune. Cette commune rurale et forestière membre d'Estérel Côte d'Azur Agglomération bénéficie d'une position centrale dans le massif forestier.</p> <p>La Maison de l'Estérel aurait à remplir plusieurs fonctions :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Accueil et information du public : information sur l'OGS, sur les activités réalisables dans le massif forestier, espace « maison des sports de nature », commercialisation des produits et services du massif de l'Estérel.</li> <li>• Espace de réunion pour les usagers du massif : associations environnementales, sportives, patrimoniales locales.</li> </ul>
<b>LOCALISATION</b>	Les Adrets de l'Estérel
<b>PLAN DE FINANCEMENT</b>	<p>Etat : CRTE : 30%</p> <p>REGION : CRET CAVEM CCPF 2020-2022 30%</p> <p>Département : 20%</p> <p>Autofinancement : 20%</p>
<b>BUDGET</b>	A définir
<b>CALENDRIER DE RÉALISATION</b>	De nouvelles études seront réalisées en 2021, pour la réalisation d'un projet différents de celui prévus initialement.
<b>MATURITÉ TECHNIQUE ET PROCÉDURALE</b>	Nouvelles études en cours suite au changement de projet
<b>INDICATEURS D'EVALUATION PROPOSES</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Respect de l'objectif du projet en lien avec la transition écologique et la relance</li> <li>-Respect du calendrier de commencement d'exécution et de livraison</li> <li>-Consommation des crédits au long de la réalisation du projet</li> </ul>

	-Ecart entre le coût final et le coût prévisionnel de l'opération
<b>CONTACT TECHNIQUE</b>	Jean François VEROT -Direction de l'aménagement et de l'Equipement

## Fiche projet 5.1.3

### CRTE Estérel Côte d'Azur Agglomération

Orientation stratégique n°5.1	La protection de la biodiversité
Action n°3	Etude de faisabilité d'organisation des mouillages en mer
Maître d'ouvrage	Estérel Côte d'Azur Agglomération
Localisation	Saint-Raphaël

<b>DESCRIPTION SYNTHÉTIQUE</b>	<p>Afin d'identifier les différentes problématiques relatives à l'implantation de zones de mouillages (fréquentation, courantologie, substrat, dimensionnement, infrastructure et structure de gestion...), il est proposé de mettre en œuvre une étude stratégique globale de gestion des mouillages, réfléchie à l'échelle des masses d'eau du territoire, prenant en compte les projets des territoires voisins, les effets de reports potentiels de mouillages ainsi que les évolutions réglementaires.</p> <p>Le STeRE Estérel Côte d'Azur Agglomération intégrant le principe non-dégradation des milieux au travers d'un document opérationnel de réduction et de maîtrise des pressions et des usages sera un préalable à cette étude. Il permettra de disposer d'un diagnostic des enjeux et des pressions proposant des pistes opérationnelles de maîtrise des usages notamment en matière de gestion des mouillages. L'étude de faisabilité mouillage permettra la mise en œuvre opérationnelle des propositions d'actions identifiées dans le STeRE.</p> <p>Cette étude sera également l'occasion de réaliser un bilan sur l'état et le fonctionnement de la ZMEL d'Agay plus de 10 ans après sa création (vieillissement des dispositifs de mouillage, retombées économiques...).</p> <p>Engagement d'une étude de faisabilité comprenant les éléments suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Eléments de contexte de la petite, moyenne et grande plaisance et de l'offre de stationnement à proximité du territoire</li> <li>- Bilan technique et économique de la ZMEL d'Agay</li> <li>- Etude de la flotte et des zones de pressions à l'échelle du territoire et au niveau des territoires adjacents</li> <li>- Pré-identification de sites d'implantation potentielle de ZMEL (fréquentation, courantologie, substrat...)</li> <li>- Etude économique, financière et juridique</li> </ul> <p>En collaboration avec les EPCI voisins (Pays de Lérins / Golfe de St Tropez) / Prise en compte des stratégies développées sur les territoires voisins (risque de reports d'usages)</p>
Localisation	Baie d'Agay – Saint-Raphaël

<b>PLAN DE FINANCE-MENT</b>	Etat – CRTE Agence de l'eau : Contrat de territoire 2020-2022 Autofinancement  Total	10% 50% 40%  80 000€ 100%
<b>BUDGET PRÉVISIONNEL</b>	<b>80 000 € HT</b>	
<b>CALENDRIER DE RÉALISATION</b>	Début de l'étude mars 2022	
<b>MATURITÉ TECHNIQUE ET PROCÉDURALE</b>	Elaboration d'un cahier des charges.	
<b>NOTE D'OPPORTUNITÉ</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Adaptation du territoire à la transition climatique, énergétique et environnementale</li> <li>• Gestion du littoral à des fins touristiques, environnementales et de maîtrise des risques</li> <li>• Préserver les paysages et la biodiversité marines</li> <li>• Réguler les flux sur les sites touristiques sensibles</li> </ul>	
<b>INDICATEURS D'EVALUATION PROPOSES</b>	-Respect de l'objectif du projet en lien avec la transition écologique et la relance. -Respect du calendrier de commencement d'exécution et de livraison -Consommation des crédits au long de la réalisation du projet -Ecart entre le coût final et le coût prévisionnel de l'opération	
<b>CONTACT TECHNIQUE</b>	Fabien ROZEC - Service environnement d'Estérel Côte d'Azur Agglomération	



## Fiche projet 5.2.4

### CRTE Estérel Côte d'Azur Agglomération

Orientation stratégique n°5.2	Une redynamisation de l'agriculture
Action n°4	Etude pour un programme alimentaire territorial
Maître d'ouvrage	Estérel Côte d'Azur Agglomération - EPCI
Localisation	Territoire Estérel Côte d'Azur Agglomération

<b>DESCRIPTION SYNTHÉTIQUE</b>	<p>Dans la logique de la redynamisation de la filière agricole dans le cadre de la Basse Vallée de l'Argens, un travail global doit être conduit à l'échelle du territoire en coopération avec les communes et les acteurs de l'alimentaire, en priorisant les circuits courts et une logique d'économie circulaire.</p> <p>Les projets alimentaires territoriaux (PAT) sont élaborés de manière concertée à l'initiative des acteurs d'un territoire. Ils visent à donner un cadre stratégique et opérationnel, à des actions partenariales répondant aux enjeux sociaux, environnementaux, économiques et de santé. Les objectifs poursuivis sont : Le développement et la diversification des productions agricoles pour mieux satisfaire les demandes, l'obtention de labellisations, pour les producteurs et les collectivités associés, le développement des circuits-courts, un cercle vertueux entre production, consommation et valorisation des déchets, des progrès significatifs en termes de réduction des déplacements et des GES.</p> <p>Outre la Création de Hameaux agricoles, Estérel Côte d'Azur Agglomération porte le projet d'une plateforme circuits courts dans le cadre de sa politique agricole, inscrite au Projet de territoire de la Basse Vallée de l'Argens. Les bénéficiaires de cette plateforme sont les administrés avec un drive fermier, les structures de restauration collectives (Cantines scolaires, hospitalières et maisons de retraite, armées, ...), la restauration locale.</p> <p>Ce projet est soutenu par l'Europe (AAP 16.4 2020).</p> <p>Le PAT s'étend sur les territoires Estérel Côte d'Azur Agglomération et Pays de Fayence, complémentaires par leurs productions. Il pourrait être constitué un groupement de commande pour la passation d'un marché d'études avec deux lots pour l'intervention d'un même prestataire sur les deux</p>



	<p>territoires.</p> <p>Cette démarche vient couronner en donner une dimension stratégique à la politique ambitieuse initiée dès 2014 par Estérel Côte d'Azur Agglomération. Elle reçoit le soutien de la Région Sud, de la Chambre d'Agriculture du Var et d'associations locales.</p>
<b>Localisation</b>	Estérel Côte d'Azur Agglomération-CCPF
<b>Partenaires</b>	Etat, Région
<b>PLAN DE FINANCEMENT</b>	<p>Etat : CRTE : 40%</p> <p>Région : 20%</p> <p>Département : 20%</p> <p>Autofinancement : 20%</p> <p>Total 20 000 € HT 100%</p>
<b>BUDGET PRÉVISIONNEL</b>	20 000€ HT
<b>CALENDRIER DE RÉALISATION</b>	<p>Début de l'opération : 2<sup>ème</sup> semestre 2021</p> <p>Fin de l'opération : 2<sup>ème</sup> semestre 2022</p> <p>Durée : 1 an</p>
<b>MATURITÉ TECHNIQUE ET PROCÉDURALE</b>	<p>Cette démarche vient parachever la politique engagée par Estérel Côte d'Azur Agglomération sur le territoire et plus spécifiquement sur la basse Vallée de l'Argens pour les volets productions.</p> <p>Elle s'appuie sur la création de hameaux agricoles et la remise en état de friches agricoles pour leur remise en production.</p> <p>Elle a pour débouchés la plateforme circuit court avec le Drive agricole et la légumerie pour alimenter les administrés, les cantines collectives, les restaurants et enfin les supermarchés locaux.</p>
<b>NOTE D'OPPORTUNITÉ</b>	<p>Le PAT est la clé de voute de la politique d'Estérel Côte d'Azur Agglomération. Elle doit permettre de cibler les productions, déterminer les variétés de cultures les plus appropriées à redévelopper en s'appuyant sur un verger expérimental.</p> <p>Il vise aussi à mettre en évidence la complémentarité entre les productions des deux territoires, le Pays de Fayence et plutôt dédié au sylvo-pastoralisme et aux productions correspondantes.</p>
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	-Respect de l'objectif du projet en lien avec la transition écologique et la relance



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE  
*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



La CAVEM devient  
**Estérel Côte d'Azur Agglomération**

AGENCE  
NATIONALE  
DE LA COHÉSION  
DES TERRITOIRES

- Respect du calendrier de commencement d'exécution et de livraison
- Consommation des crédits au long de la réalisation du projet
- Ecart entre le coût final et le coût prévisionnel de l'opération

Contact technique

Cécilia LIEFOOGHE – Service Développement Economique

## Fiche projet 5.2.5

### CRTE Estérel Côte d'Azur Agglomération

Orientation stratégique n°5.2	Une redynamisation de l'agriculture
Action n°5	Extension de la Maison des terroirs
Maître d'ouvrage	Estérel Côte d'Azur Agglomération - EPCI
Localisation	Roquebrune sur Argens

<b>DESCRIPTION SYNTHÉTIQUE</b>	<p>La commune de Roquebrune-sur-Argens s'est rapprochée d'Estérel Côte d'Azur Agglomération pour l'associer à sa réflexion quant à la transformation de son actuelle Maison du Terroir.</p> <p>L'ambition étant de déménager la structure actuelle dans un local plus vaste, propriété communale nécessitant des travaux, ce qui permettrait de lui donner une nouvelle dimension en élargissant la gamme de produits vendus à l'ensemble des productions d'Estérel Côte d'Azur Agglomération (et non aux seules productions roquebrunoises), mais également en permettant la création d'ateliers ou d'activités de promotion de l'agriculture locale.</p> <p>Les étages seraient consacrés à l'accueil d'un tourisme « vert » type vélos ou marcheurs de Compostelle.</p> <p>Des études devront être réalisées afin de déterminer le meilleur montage juridique, financier et déterminer la gestion future au vu du concept envisagé.</p>										
<b>Localisation</b>	5 place Perrin, 83520 Roquebrune sur Argens										
<b>Partenaires</b>	Ville de Roquebrune sur Argens – Région- Etat- département dans le cadre de sa compétence tourisme.										
<b>PLAN DE FINANCEMENT</b>	<table> <tr> <td>Etat : CRTE :</td> <td>20%</td> </tr> <tr> <td>Région :</td> <td>20%</td> </tr> <tr> <td>Département : aide aux communes</td> <td>20%</td> </tr> <tr> <td>Commune de Roquebrune :</td> <td>20%</td> </tr> <tr> <td>Autofinancement Estérel Côte d'Azur Agglomération</td> <td>20%</td> </tr> </table>	Etat : CRTE :	20%	Région :	20%	Département : aide aux communes	20%	Commune de Roquebrune :	20%	Autofinancement Estérel Côte d'Azur Agglomération	20%
Etat : CRTE :	20%										
Région :	20%										
Département : aide aux communes	20%										
Commune de Roquebrune :	20%										
Autofinancement Estérel Côte d'Azur Agglomération	20%										
<b>BUDGET PRÉVISIONNEL</b>	50 000 € inscrits en investissement en 2021 BP à définir par le programmiste choisi par le pôle équipement										



<b>CALENDRIER DE RÉALISATION</b>	<p>2021 : études et diagnostics, recours à un programmiste          2022 : montage juridique, marché de maîtrise d'œuvre et dépôt de PC          Fin 2022-début 2023 : réalisation des travaux          Eté 2023 : ouverture</p>
<b>MATURITÉ TECHNIQUE ET PROCÉ-DURALE</b>	<p>Le bâtiment est la propriété de la Commune de Roquebrune sur Argens. Lancement d'un marché de programmiste mi 2021, pour définir le coût des travaux.</p>
<b>NOTE D'OPPORTUNITÉ</b>	<p>Donner plus de visibilité aux producteurs locaux et participer à la revitalisation du centre-ville de Roquebrune grâce au gîte d'étape qui permettra de recréer de l'activité désaisonnalisée.</p> <p><i>Caractère intercommunal :</i>          La vente de produits agricoles en circuit court est un des projets majeurs que mène Estérel Côte d'Azur Agglomération depuis plusieurs années, notamment dans le cadre de son projet de redynamisation de l'agriculture locale.          Ce projet de point de vente de produits locaux en centre-ville est amené à être étendu aux autres communes d'Estérel Côte d'Azur Agglomération.</p> <p><i>Soutenabilité financière :</i>          L'étalement des travaux entre 2022 et 2023 et le partenariat entre Estérel Côte d'Azur Agglomération et la commune de Roquebrune permettra de financer l'opération avec le soutien financier de la Région et du Département.</p>
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Respect de l'objectif du projet en lien avec la transition écologique et la relance</li> <li>-Respect du calendrier de commencement d'exécution et de livraison</li> <li>-Consommation des crédits au long de la réalisation du projet</li> <li>-Ecart entre le coût final et le coût prévisionnel de l'opération</li> </ul>
<b>Contact technique</b>	Cécilia LIEFOOGHE – Service Développement Economique

## Fiche projet 6.3

### CRTE Estérel Côte d'Azur Agglomération

Orientation stratégique n°6	Impact sociétal et emploi
Action n°3	Hôtel social « loge toit » réhabilitation de locaux
Maître d'ouvrage	Estérel Côte d'Azur Agglomération - EPCI
Localisation	Fréjus

<b>DESCRIPTION SYNTHÉTIQUE</b>	<p>Le projet consiste en la rénovation thermique et en la mise aux normes d'un hôtel social de 6 logements situé à rue Aristide Briand à Fréjus géré par l'association Loge-toit.</p> <p>Estérel Côte d'Azur Agglomération a fait l'acquisition d'un immeuble situé au 125 de la rue Aristide BRIAND en centre-ville de Fréjus, composé de 6 studios pour une surface estimée à 240 m<sup>2</sup> et de 118 m<sup>2</sup> de bureaux pour réaliser une résidence sociale pour les jeunes de moins de 30 ans.</p> <p>Cette offre nouvelle de logements adaptés viendra compléter l'offre existante en résidence sociale sur le territoire. La surface<sup>2</sup> de bureaux permettra de réaliser l'accompagnement social nécessaire en direction des résidents et permettra également d'accueillir l'association LOGE TOIT en charge de l'information, de l'orientation, de l'accompagnement et de la gestion de logements auprès de l'ensemble des jeunes du territoire d'Estérel Côte d'Azur Agglomération.</p> <p>Le bâtiment est en mauvais état et nécessite de nombreux travaux et notamment la toiture et la chaufferie.</p>
	<b>LOCALISATION</b> Fréjus
<b>PARTENAIRES</b>	Etat – Région - Département
<b>PLAN DE FINANCEMENT</b>	<p>Etat : DSIL, rénovation énergétique : 30%</p> <p>Région : 30%</p> <p>Département : 20 %</p> <p>Autofinancement Estérel Côte d'Azur Agglomération : 20%</p> <p><b>TOTAL</b> 293 000€ HT 100%</p>
<b>BUDGET PRÉVISIONNEL</b>	293 750€ HT
<b>CALENDRIER DE RÉALISATION</b>	Date de début des travaux : 4 -ème trimestre 2021

	Date de livraison : janvier 2022
<b>MATURITÉ TECHNIQUE ET PROCÉDURALE</b>	Les diagnostics thermiques et les diagnostics techniques ont été réalisés.
<b>NOTE D'OPPORTUNITÉ</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-La rénovation de ces bâtiments va permettre de réaliser des économies de consommation d'énergie.</li> <li>-En charge de la compétence habitat, la réhabilitation et la mise aux normes permettra de proposer une offre d'accueil et de logements au public le plus fragile, dont le nombre s'est accru avec la crise économique conséquente à la pandémie de COVID-19.</li> </ul>
<b>INDICATEURS D'EVALUATION PROPOSES</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Respect de l'objectif du projet en lien avec la transition écologique et la relance</li> <li>-Respect du calendrier de commencement d'exécution et de livraison</li> <li>-Consommation des crédits au long de la réalisation du projet</li> <li>-Ecart entre le coût final et le coût prévisionnel de l'opération</li> </ul>
<b>CONTACT TECHNIQUE</b>	Marcel MERLIN - Chef de Service Equipement et Patrimoine Estérel Côte d'Azur Agglomération

## Fiche projet 6.5

### CRTE Estérel Côte d'Azur Agglomération

Orientation stratégique n°6	Impact sociétal et emploi
Action n°5	Création d'une plateforme de démocratie participative
Maître d'ouvrage	Estérel Côte d'Azur Agglomération - EPCI
Localisation	Estérel Côte d'Azur Agglomération

<b>DESCRIPTION SYNTHÉTIQUE</b>	<p>La création d'une plateforme de démocratie participative en ligne permettra</p> <p>En externe :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-d'avoir recours à des initiatives citoyennes pour co-construire et valoriser le territoire</li> <li>-au citoyen de s'exprimer sur des sujets définis par le biais d'une plateforme</li> </ul> <p>En interne :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-d'aider à la gestion de l'instance du conseil de développement</li> <li>-d'aider au travail collaboratif</li> <li>-de centraliser les travaux du conseil de développement</li> </ul> <p>Objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-Renforcer le lien de proximité entre l'Institution et le citoyen</li> <li>-Compléter avec un nouvel outil la démocratie participative existante</li> <li>-Renforcer la transparence de l'administration</li> <li>-Renforcer la confiance en l'institution</li> <li>-Aider à la décision</li> </ul>
<b>LOCALISATION</b>	Estérel Côte d'Azur Agglomération
<b>PARTENAIRES</b>	ANCT
<b>PLAN DE FINANCEMENT</b>	<p>Etat : Fond de transition numérique : 12 000 €</p> <p>Autofinancement : 3 000 €</p>
<b>BUDGET PRÉVISIONNEL</b>	15 000 € HT
<b>CALENDRIER DE RÉALISATION</b>	<p>Début de la réalisation 1<sup>er</sup> trimestre 2022</p> <p>Fin du projet : 3<sup>eme</sup> trimestre 2022</p>

<b>MATURITÉ TECHNIQUE ET PROCÉDURALE</b>	Cahier des charges réalisé et devis obtenus.
<b>NOTE D'OPPORTUNITÉ</b>	<p>Objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-Renforcer le lien de proximité entre l'Institution et le citoyen</li> <li>-Compléter avec un nouvel outil la démocratie participative existante</li> <li>-Renforcer la transparence de l'administration</li> <li>-Renforcer la confiance en l'institution</li> <li>-Aider à la décision</li> </ul>
<b>INDICATEURS D'EVALUATIONS PROPOSES</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Respect de l'objectif du projet en lien avec la transition écologique et la relance</li> <li>-Respect du calendrier de commencement d'exécution et de livraison</li> <li>-Consommation des crédits au long de la réalisation du projet</li> <li>-Ecart entre le coût final et le coût prévisionnel de l'opération</li> </ul>
<b>CONTACT TECHNIQUE</b>	Anne-Claire LEFEVRE – Aménagement numérique



## Fiche projet 6.6

### CRTE Estérel Côte d'Azur Agglomération

Orientation stratégique n°6	Impact sociétal et emploi
Action n°6	Outil de dématérialisation des demandes administratives
Maitre d'ouvrage	Estérel Côte d'Azur Agglomération - EPCI
Localisation	Estérel Côte d'Azur Agglomération

<b>DESCRIPTION SYNTHÉTIQUE</b>	<p>Il s'agit de créer un outil permettant d'organiser la gestion des demandes via le numérique en créant des téléservices en « responsive design » multiplateformes. Cet outil permettra :</p> <p>En externe :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-de simplifier l'accès aux services</li> <li>-d'organiser le suivi d'une demande via une plateforme numérique</li> <li>-d'offrir des services plus rapides et plus simples</li> </ul> <p>En Interne :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-d'améliorer le fonctionnement par la digitalisation</li> <li>-de réaliser des économies de papier et de coût global</li> <li>-de rendre compte plus facilement</li> </ul> <ul style="list-style-type: none"> <li>-gagner en efficacité pour le citoyen et en qualité de service à l'usager</li> <li>-proposer un service administratif 24h/24h</li> </ul>
<b>LOCALISATION</b>	Estérel Côte d'Azur Agglomération
<b>PARTENAIRES</b>	ANCT
<b>PLAN DE FINANCEMENT</b>	<p>Etat : Fond de transition numérique : 30 000 € 60%</p> <p>Autofinancement : 20 000 € 40%</p> <p>Coût total 50 000 € HT</p>
<b>BUDGET PRÉVISIONNEL</b>	50 000 € HT
<b>CALENDRIER DE RÉALISATION</b>	<p>Début de la réalisation 1<sup>er</sup> trimestre 2022</p> <p>Fin du projet : 3<sup>eme</sup> trimestre 2022</p>
<b>MATURITÉ TECHNIQUE ET PROCÉDURALE</b>	Devis obtenus.
<b>NOTE D'OPPORTUNITÉ</b>	Gagner en efficacité pour le citoyen et en qualité de service à l'usager ; Proposer un service administratif 24h/24h ;



INDICATEURS D'EVALUATIONS PROPOSES	-Respect de l'objectif du projet en lien avec la transition écologique et la relance -Respect du calendrier de commencement d'exécution et de livraison -Consommation des crédits au long de la réalisation du projet -Ecart entre le coût final et le coût prévisionnel de l'opération
CONTACT TECHNIQUE	Anne-Claire LEFEVRE – Aménagement numérique



AGENCE  
NATIONALE  
DE LA COHÉSION  
DES TERRITOIRES



La CAVEM devient  
**Estérel Côte d'Azur Agglomération**

CONTRAT TERRITORIAL DE RELANCE  
ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

**Pour le territoire d'Estérel Côte d'Azur Agglomération**

**Annexe 5 - Maquette financière du CRTE**

Systérel Côte d'Azur Agglomération

Nombre total d'opérations : 40										
Opération 1. Lutte contre le changement climatique										
1.1. Enfance										
1.1.1. Reconstruction du village d'EPIC										
1.1.1.1. Réhabilitation de l'accès de pour Villa Ste-Méthode										
1.1.1.2. Réhabilitation de Centre d'Hébergement d'urgence Villa la nasse										
1.1.1.3. Réhabilitation de l'accès de pour Villa Ste-Méthode										
1.1.2. Mise aux normes énergétiques et l'éclairage des parcs d'activités										
1.1.2.1. Rénovation des bâtiments de service										
1.1.2.2. Installation de panneaux solaires										
1.1.2.3. Installation de panneaux solaires et éclairage de ville										
1.1.3. Installation et aménagement de la voirie										
1.1.4. Installation et aménagement de la voirie										
1.2. Mobilité et transport										
1.2.1. Réaménagement du front de mer de Fréjus - Saint-Raphaël - et d'un TCS à Argens										
1.2.2. Réaménagement du front de mer de Fréjus - Saint-Raphaël - et d'un TCS à Argens										
1.2.3. Installation du réseau public de transport collectif et à CAVERNE avec l'adaptation du réseau de véhicules de la transition écologique										
1.2.4. Pôle d'échange multimodal. Entrée ouest										
1.2.5. Création de navettes maritimes entre les principaux ports du territoire										
1.2.6. 2025 TOTAL : 0 €										
Opération 2. Amélioration de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire										
2.1. Amélioration de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire										
2.1.1. Amélioration de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire										
2.1.2. Amélioration de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire à l'entrée de la zone d'activités de la Palud (partie)										
2.1.3. Amélioration du système d'informations de crise - Mise en place de mesures et d'indications										
2.1.4. Inspection et rénovation										
2.1.5. 2025 TOTAL : 0 €										
Opération 3. Gestion de la ressource en eau										
3.1. Réhabilitation des ouvrages et de la STEP d'Aigues Mortes et aménagement de la plage du Vieux à Saint-Raphaël et celle des différents secteurs										
3.2. Réhabilitation des ouvrages et de la STEP d'Aigues Mortes et aménagement de la plage des Issambres										
3.3. Réhabilitation des ouvrages et de la STEP d'Aigues Mortes et aménagement de la plage de Sainte-Luce										
3.4. 2025 TOTAL : 0 €										
Opération 4. Développement et amélioration de l'agriculture										
4.1. Amélioration de l'économie circulaire, énergie et lutte contre les déchets										
4.1.1. Amélioration de l'économie circulaire et lutte contre les déchets										
4.1.2. Amélioration de l'économie circulaire et lutte contre les déchets										
4.1.3. Amélioration de l'économie circulaire et lutte contre les déchets										
4.1.4. Amélioration de l'économie circulaire et lutte contre les déchets										
4.1.5. Amélioration de l'économie circulaire et lutte contre les déchets										
4.2. 2025 TOTAL : 0 €										
Opération 5. Développement et amélioration de l'industrie et des services										
5.1. Amélioration et amélioration des secteurs industriels, de services et de marchés										
5.1.1. Amélioration et amélioration des secteurs industriels, de services et de marchés										
5.1.2. Amélioration et amélioration des secteurs industriels, de services et de marchés										
5.1.3. Amélioration et amélioration des secteurs industriels, de services et de marchés										
5.1.4. Amélioration et amélioration des secteurs industriels, de services et de marchés										
5.2. 2025 TOTAL : 0 €										
Opération 6. Développement et amélioration de l'agriculture										
6.1. Amélioration et amélioration de l'agriculture										
6.1.1. Amélioration et amélioration de l'agriculture										
6.1.2. Amélioration et amélioration de l'agriculture										
6.1.3. Amélioration et amélioration de l'agriculture										
6.1.4. Amélioration et amélioration de l'agriculture										
6.1.5. Amélioration et amélioration de l'agriculture										
6.2. 2025 TOTAL : 0 €										
Opération 7. Développement et amélioration de l'industrie et des services										
7.1. Amélioration et amélioration de l'industrie et des services										
7.1.1. Amélioration et amélioration de l'industrie et des services										
7.1.2. Amélioration et amélioration de l'industrie et des services										
7.1.3. Amélioration et amélioration de l'industrie et des services										
7.1.4. Amélioration et amélioration de l'industrie et des services										
7.1.5. Amélioration et amélioration de l'industrie et des services										
7.1.6. Amélioration et amélioration de l'industrie et des services										
7.1.7. Amélioration et amélioration de l'industrie et des services										
7.1.8. Amélioration et amélioration de l'industrie et des services										
7.1.9. Amélioration et amélioration de l'industrie et des services										
7.1.10. Amélioration et amélioration de l'industrie et des services										
7.1.11. Amélioration et amélioration de l'industrie et des services										
7.1.12. Amélioration et amélioration de l'industrie et des services										
7.1.13. Amélioration et amélioration de l'industrie et des services										
7.1.14. Amélioration et amélioration de l'industrie et des services										
7.1.15. Amélioration et amélioration de l'industrie et des services										
7.1.16. Amélioration et amélioration de l'industrie et des services										
7.1.17. Amélioration et amélioration de l'industrie et des services										
7.1.18. Amélioration et amélioration de l'industrie et des services										
7.1.19. Amélioration et amélioration de l'industrie et des services										
7.1.20. Amélioration et amélioration de l'industrie et des services										
7.1.21. Amélioration et amélioration de l'industrie et des services										
7.1.22. Amélioration et amélioration de l'industrie et des services										
7.1.23. Amélioration et amélioration de l'industrie et des services										
7.1.24. Amélioration et amélioration de l'industrie et des services										
7.1.25. Amélioration et amélioration de l'industrie et des services										
7.1.26. Amélioration et amélioration de l'industrie et des services										
7.1.27. Amélioration et amélioration de l'industrie et des services										
7.1.28. Amélioration et amélioration de l'industrie et des services										
7.1.29. Amélioration et amélioration de l'industrie et des services										
7.1.30. Amélioration et amélioration de l'industrie et des services										
7.1.31. Amélioration et amélioration de l'industrie et des services										
7.1.32. Amélioration et amélioration de l'industrie et des services										
7.1.33. Amélioration et amélioration de l'industrie et des services										
7.1.34. Amélioration et amélioration de l'industrie et des services										
7.1.35. Amélioration et amélioration de l'industrie et des services										
7.1.36. Amélioration et amélioration de l'industrie et des services										
7.1.37. Amélioration et amélioration de l'industrie et des services										
7.1.38. Amélioration et amélioration de l'industrie et des services										
7.1.39. Amélioration et amélioration de l'industrie et des services										
7.1.40. Amélioration et amélioration de l'industrie et des services										
7.1.41. Amélioration et amélioration de l'industrie et des services										
7.1.42. Amélioration et amélioration de l'industrie et des services										
7.1.43. Amélioration et améli										





AGENCE  
NATIONALE  
DE LA COHÉSION  
DES TERRITOIRES



La CAVEM devient  
**Estérel Côte d'Azur Agglomération**

**CONTRAT TERRITORIAL DE RELANCE  
ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE**

**Pour le territoire d'Estérel Côte d'Azur Agglomération**

**Annexe 6 - Les indicateurs de suivi**

## CONTRAT TERRITORIAL DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

### Pour le territoire d'Estérel Côte d'Azur Agglomération

#### Annexe 6 – Les indicateurs de suivi

Il est important de mesurer régulièrement l'avancement des projets et des actions et leurs résultats afin d'ajuster la marche à suivre et ainsi de favoriser l'atteinte des objectifs.

#### Le choix des indicateurs

Il est préférable de restreindre le nombre d'indicateurs pour en faciliter le suivi. Les indicateurs choisis doivent être en lien avec les objectifs fixés et permettre de vérifier leur atteinte. Par exemple, selon l'ampleur du projet, il est possible de suivre entre 5 et 10 indicateurs.

Pour rappel, les objectifs doivent respecter les critères Smart, c'est-à-dire qu'ils doivent être spécifiques, mesurables, acceptables, réalistes et temporellement définis :



Avant de statuer sur les indicateurs, il peut être utile de se poser les questions suivantes : est-ce que l'indicateur représente bien l'importance du problème qu'on cherche à mesurer ? Les données sont-elles disponibles ? Si ce n'est pas le cas, quelles seraient les ressources et les efforts requis pour les collecter ?

#### Les indicateurs de gestion du projet

Il s'agit de comparer les objectifs fixés dans le plan d'actions avec l'avancement réel du projet. Ces indicateurs aident à vérifier si les ressources (humaines, financières) et les délais concordent avec ce qui avait été planifié, de manière à prendre des mesures correctives si nécessaire.

L'utilisation visuelle d'un diagramme de Gantt facilite la communication et le suivi du projet. Il permet de constater rapidement les ajustements à apporter.

Exemples d'indicateurs :

- L'écart entre l'échéancier prévisionnel et le calendrier d'avancement du projet,
- Le suivi des échéances du plan d'actions et du nombre d'actions en retard.

## **Les indicateurs de résultats**

L'atteinte des résultats peut être mesurée au fur et à mesure de la mise en œuvre du projet. Il est possible par exemple de mesurer :

Spécifique : exprimer de façon chiffrée ce qui doit être atteint. Ex : objectif chiffré à atteindre.

Mesurable : Avoir accès à des données chiffrées permettant de quantifier. Ex : grâce aux factures réceptionnées, aux enquêtes réalisées ;

Atteignable : disposer des ressources humaines et financières. Ex : définition d'étapes d'un plan d'action et permettant d'atteindre l'objectif ;

Réaliste : il doit être possible d'atteindre l'objectif avec les moyens du maître d'ouvrage concerné. Ex : la personne-ressource peut intégrer cet objectif dans son emploi du temps ;

Temporel : indiquer la date de réalisation permettra de dire si l'objectif a été atteint ou pas.

## **La communication sur l'amélioration et les écarts**

Que le bilan soit bon ou mauvais, il est important de communiquer les chiffres en interne, de manière à fédérer les équipes et collaborateurs autour du projet de réduction et de meilleure gestion des déchets.

## **Observer et améliorer**

Il également être institué des visites de terrain régulières pour détecter à la fois les bonnes pratiques à valoriser et les dérives à corriger. C'est un moyen pour maintenir dans le temps l'efficacité de la démarche.

Ces indicateurs de suivi seront adaptés et appliqués aux projets et actions conduites par les différents maîtres d'ouvrages intervenant dans le cadre du CRTE du territoire d'Estérel Côte d'Azur Agglomération. Ils pourront être discutés dans le cadre des comités techniques.

Le CEREMA et l'ADEME pourront apporter des conseils méthodologiques pour préciser les indicateurs et la méthodologie d'évaluation du CRTE.



AGENCE  
NATIONALE  
DE LA COHÉSION  
DES TERRITOIRES



La CAVEM devient  
**Estérel Côte d'Azur Agglomération**

**CONTRAT TERRITORIAL DE RELANCE  
ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE**

**Pour le territoire d'Estérel Côte d'Azur Agglomération**

**Annexe 7 - Missions et compétences des Etablissements publics et opérateurs pouvant apporter un soutien**

- ANCT
- Banque des Territoires
- ADEME
- CEREMA

**Annexe 7**

**CRTE du territoire d'Estérel Côte d'Azur Agglomération**

**Missions et compétences des opérateurs publics**

**Accompagnement d'Estérel Côte d'Azur Agglomération par des opérateurs publics :**

Il est précisé à l'article 6 de la convention cadre que « *plusieurs partenaires sont susceptibles de proposer un soutien en ingénierie (les opérateurs (l'ANCT, CEREMA, ADEME...), la Banque des territoires...), services déconcentrés de l'Etat, collectivités territoriales, agences techniques départementales, CAUE, CPIE, Audat.Var...) pour les différentes phases du contrat (élaboration du projet de territoire, définition et mise en œuvre des projets, participation des habitants, suivi et évaluation du contrat) qu'il conviendra de préciser et de rappeler dans le bilan du contrat.*

*Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui pourraient notamment mobiliser des financements pour le montage des projets et les investissements.*

*L'activation de cet accompagnement s'effectuera selon les modalités de saisines propres à chaque organisme.*

*Ce soutien peut prendre d'autres formes partenariales comme le renfort en capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que des projets eux-mêmes, et par exemple :*

- étudier les actions amorcées, nécessitant un approfondissement technique et financier afin de préciser les aides potentielles ;*
- partager les actions et les résultats relatifs aux contrats et partenariats en cours, déjà financés sur les autres territoires du CRTE ;*
- mettre en relation les relais et réseaux que ces partenaires financent et/ou animent avec les territoires engagés pour renforcer leur capacité d'action. »*

Il est précisé à l'article 7.3 de la convention cadre que « *l'Etat s'engage par ses services, services déconcentrés et établissements à accompagner l'élaboration et la mise en œuvre du CRTE, dans une posture de facilitation des projets.*

*Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui mobiliseront notamment des financements pour le montage des projets et les investissements. Ce soutien permettra de renforcer la capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que les projets eux-mêmes. ».*

**Ce soutien est le fait en particulier de l'ANCT, de l'ADEME, de la Banque des territoires et du CEREMA.**

## Présentation de l'ANCT <https://agence-cohesion-territoires.gouv.fr/lagence-21#scrollNav-1>

Annoncée par le président de la République lors de la Conférence nationale des territoires en 2017 et créée par la loi du 22 juillet 2019, l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT) a été mise en place le 1er janvier 2020.

Née de la fusion du Commissariat général à l'égalité des territoires, d'Epareca et de l'Agence du numérique, l'ANCT est un nouveau partenaire pour les collectivités locales. Sa création marque une transformation profonde de l'action de l'État : une action désormais plus en lien avec les collectivités territoriales pour faire réussir leurs projets de territoires.

**1 - Ses missions :** L'Agence nationale de la cohésion des territoires assure d'abord un rôle de « fabrique à projets » pour permettre aux collectivités de mener à bien leurs projets.

Concrétiser les projets de territoire - L'Agence nationale de la cohésion des territoires facilite l'accès des collectivités locales aux ressources nécessaires pour concrétiser leurs projets : ingénierie technique et financière, partenariats, subventions...

S'adapter au plus près des besoins - L'Agence nationale de la cohésion des territoires prend en compte les différences entre les territoires et adapte son action à leurs besoins.

Faire face aux nouveaux défis - Transitions numérique, écologique, démographique..., l'Agence nationale de la cohésion des territoires développe des programmes d'appui innovants pour répondre, en lien avec les élus, aux nouveaux enjeux et renforcer la cohésion des territoires.

## 2 Son offre de services :

Les territoires concernés - L'Agence s'adresse aux communes, EPCI, départements..., de métropole et d'outre-mer, des territoires ruraux, quartiers prioritaires de la politique de la ville, montagne, littoraux, centres des villes moyennes, périurbain...

Les projets - Elle facilite la mise en œuvre des projets de territoire, mais elle peut aussi répondre à des besoins plus spécifiques.

### - Les projets de territoire :

Revitalisation des centres-villes

Redynamisation du tissu industriel

Renforcement de l'accès à l'emploi, aux soins et aux services au public

Attractivité économique

Couverture numérique du territoire (fixe et mobile)

### - Les besoins spécifiques

- Renforcer et élargir l'offre de santé des territoires
- Rénover les écoles
- Mettre en place des modes de transport doux et alternatifs
- Déployer le wifi gratuit dans les espaces publics

**3 – Son mode d'intervention :** L'Agence accompagne la définition d'un projet de territoire en associant l'ensemble des partenaires locaux.

- L'Agence propose du soutien en ingénierie de projet : mise à disposition d'experts de haut niveau pour faciliter la définition et la réalisation des projets locaux.
- L'Agence appuie les collectivités locales pour les aider à faire émerger et à piloter leurs projets par le biais des Fabriques prospectives.
- L'Agence propose de l'assistance à maîtrise d'ouvrage publique (montage, instruction, financement de projets...), la maîtrise d'ouvrage et la gestion d'actifs immobiliers, et capitalise les bonnes pratiques.
- L'Agence définit et pilote des programmes d'appui nationaux.

**4 – Soutiens possibles à Estérel Côte d'Azur Agglomération dans le cadre du CRTE :**

- Interventions sur les ORT et le dispositif petites villes de demain,
- Interventions dans le domaine de la mobilité et des modes doux,
- Interventions en appui à la transition numérique du territoire.

## Présentation de l'ADEME

<https://www.ademe.fr/>

L'ADEME est un établissement public sous la tutelle du ministère de la Transition écologique et du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation.

**1 – Les missions** - L'Agence de la transition écologique est engagée dans la lutte contre le réchauffement climatique et la dégradation des ressources. Elle mobilise les citoyens, les acteurs économiques et les territoires, en leur donnant les moyens de progresser vers une société économe en ressources, plus sobre en carbone, plus juste et harmonieuse.

Dans tous les domaines — énergie, économie circulaire, alimentation, mobilité, qualité de l'air, adaptation au changement climatique, sols, elle conseille, facilite et aide au financement de nombreux projets, de la recherche jusqu'au partage des solutions.

**2 – Les domaines d'expertise** - Fruit d'une construction collective et de visions partagées, elle s'appuie sur l'exercice des quatre métiers de l'Agence - connaître, conseiller, convaincre et aider à réaliser - et sur une organisation diversifiée - services centraux nationaux, avec une ouverture à l'international, et directions régionales – et les réseaux d'acteurs, de leurs connaissances et de leurs pratiques.

Elle se fonde sur :

- une approche systémique pour tenir compte de toutes les problématiques environnementales et de développement durable,
- des éléments techniques, mais aussi économiques ou financiers et sociologiques,
- en intégrant de probables évolutions, identifiées lors de travaux de réflexion prospective
- tout en exploitant tous les leviers d'aides à la décision.

Cette démarche collective et transversale de l'expertise garantit son objectivité, son impartialité par rapport à tous les acteurs et sa neutralité scientifique.

**3 - Les domaines d'intervention** - Energies renouvelables – EnR qu'il s'agisse de production, de stockage ou de réseaux, l'air et le bruit, les bâtiments, la mobilité et les transports, l'urbanisme et l'aménagement, les sols pollués, les déchets, d'autres modes de consommation, le développement durable ; l'économie circulaire et bien sûr le changement climatique.

**4 - Les actions de terrain** – Les leviers financiers - Pour mettre en œuvre ses missions et objectifs, et pour compléter sa démarche d'expertise et d'appui, l'ADEME dispose de plusieurs leviers financiers, que chaque direction régionale déploie sur son territoire :

- le Fonds Chaleur, destiné à développer la production de chaleur à partir des énergies renouvelables (biomasse, géothermie, solaire thermique, méthanisation...) et les réseaux de chaleur ;
- le Fonds Déchets, destiné à aider à réduire et mieux valoriser les déchets.

## 5 - Soutien possible de l'ADEME à Estérel Côte d'Azur Agglomération dans le cadre du CRTE :

L'ADEME pourrait apporter son expertise et/ou un soutien financier aux projets et actions proposés par Estérel Côte d'Azur Agglomération ayant trait à :

- la lutte contre le changement climatique, avec les volets « énergie » et « mobilité et transport »,
- la gestion de la ressource en eau,
- l'économie circulaire, la gestion des déchets et la lutte contre les pollutions.

## **Présentation de la Banque des territoires, un acteur majeur de l'accompagnement des projets territoriaux**

### **1. Principales missions de la Caisse des Dépôts**

La Caisse des Dépôts et ses filiales constituent un groupe public, au service de l'intérêt général et du développement économique du pays. Ce groupe remplit des missions d'acteur financier au service des politiques publiques conduites par l'Etat et les collectivités territoriales.

La CDC est organisée autour de 5 métiers : la gestion d'actifs, la gestion de participations stratégiques, les retraites et la solidarité, le financement des entreprises via BPI France, le financement des projets de territoire via sa direction : « la Banque des territoires ». Cette dernière concentre les moyens d'intervention dédiés aux territoires pour lutter contre les fractures sociales et territoriales : elle met à la disposition des territoires ses moyens en ingénierie et ses capacités de prêt à long terme mais également d'investissement en fonds propres.

Elle accompagne les porteurs de projet qui contribuent à des territoires plus attractifs, plus durables, plus connectés et plus inclusifs.

### **2. Contribution au plan de relance**

La Caisse des Dépôts appuie le plan de relance de l'Etat en déployant 26 Mds d'euros en fonds propres. Ces 26 Mds d'euros permettront d'accroître le soutien de la Banque des Territoires en ingénierie, mais également d'investir dans des sociétés de projets aux côtés de collectivités locales (dans des sociétés d'économie mixte) ou d'acteurs économiques privés. Au-delà de sa contribution en fonds propres, la Banque des Territoires poursuit son activité de financement en prêts sur le Fonds d'épargne. Les dépôts sur les livrets d'épargne réglementée (livret A, livret de développement durable, livret d'épargne populaire) contribuent à la construction et à la rénovation énergétique des logements sociaux, mais également au financement des projets des collectivités locales.

La Banque des Territoires déployera son plan d'action sur 4 axes prioritaires : la transition écologique, la santé et le vieillissement, l'attractivité économique des territoires à enjeux et le numérique.

Ainsi, dans le cadre du plan de relance gouvernemental du commerce, la Banque des Territoires mobilise 1 Md d'euros et renforce ses offres pour les commerces de centre-ville (accompagnement des territoires en identifiant les effets de la crise sur leurs commerces, co-financement de postes managers de commerces, financement de solutions de e-commerce et création de foncières de redynamisation).

### **3. Rappels sur les modalités d'intervention de la Banque des territoires pour accompagner les projets locaux**

Dans le cadre du déploiement d'un accompagnement sur mesure des projets de territoires des collectivités territoriales, la Banque des Territoires accompagne l'émergence et la sécurisation des projets des collectivités ainsi que leur financement.

#### ***Accompagnement à l'émergence et la sécurisation des projets des collectivités territoriales***

#### ***Via un service de renseignement téléphonique et des conférences***

La Banque des Territoires via son service « Territoires Conseils » répond aux questions juridiques et financières des collectivités territoriales. Ce service est offert à toutes les communes de moins de 20 000 habitants, aux EPCI et aux communes nouvelles sans limite de taille.

### **Via une plateforme numérique**

La Banque des Territoires a créé une plateforme numérique <banquedesterritoires.fr> qui a pour ambition de faciliter l'accès des porteurs de projet à l'information territoriale ainsi qu'aux offres de la Banque des Territoires et à celles de ses partenaires. Cette infrastructure numérique simplifie l'accès des collectivités aux services suivants :

- des ressources juridiques et thématiques ;
- une newsletter sur l'actualité des collectivités territoriales (Localtis) ;
- une base de bonnes pratiques territoriales qui permet la mise en relation de porteurs de projet ;
- des guides pédagogiques sur les thématiques d'intérêt des élus ;
- la possibilité de s'inscrire à des web conférences et des téléconférences juridiques ;
- la possibilité de s'inscrire à des journées d'information à Paris et en région sur les sujets de préoccupations des élus ;
- la mise en relation avec un écosystème d'opérateurs publics et privés, qui peuvent contribuer à l'accélération des projets de territoire ;

### **Via un soutien à l'ingénierie des projets**

La Banque des Territoires peut apporter aux collectivités locales qui en ont le plus besoin :

- Appui d'experts internes ;
- Financement à 100% d'études (cabinets présélectionnés par la Banque des Territoires dans le cadre de marchés à bons de commande)
- Ou co-financement à 50% d'études (cabinet choisi par la collectivité). Ce taux peut atteindre 80% en Outre-Mer.

L'objectif de ces appuis est de contribuer à des territoires plus connectés, plus inclusifs, plus durables et plus attractifs. Ils peuvent être mobilisés pour des études thématiques ou l'élaboration d'une stratégie territoriale.

### **Financement des projets des collectivités territoriales**

La Banque des Territoires apporte des solutions de financement de long terme aux collectivités territoriales.

### **Via des prêts sur fonds d'épargne**

Pour soutenir l'investissement territorial, la CDC, apporte des financements de long terme aux collectivités territoriales.

Les caractéristiques des prêts de la CDC se distinguent des offres pratiquées par les autres acteurs du financement des collectivités territoriales à plusieurs titres :

- des conditions financières (taux d'intérêt et des modalités identiques et non discriminants pour toutes les collectivités), quelles que soient leur santé financière et leur localisation ;

- toutes les collectivités territoriales sont éligibles, y compris les plus petites d'entre elles sans montant plancher, ni plafond ;
- les durées de prêt sont exceptionnellement longues (alignées sur la période d'amortissement des actifs financés) et peuvent aller jusqu'à 60 ans.

**Ainsi les prêts de la CDC visent notamment à soutenir des projets en faveur :**

- de la rénovation des réseaux d'eau et d'assainissement ;
- de la rénovation énergétique des bâtiments publics ;
- de la construction et la modernisation des établissements éducatifs d'infrastructures de transport ;
- de Quartiers Prioritaires de la Ville ;
- d'« Actions Cœur de Ville » ;
- de la construction ou rénovation d'établissement médico-social ;
- de la construction ou rénovation de logements sociaux pour personnes dépendantes ;
- du développement territorial.

#### **Via des investissements en fonds propres dans les projets territoriaux**

La Banque des Territoires investit à long terme, en investisseur avisé, dans des projets territoriaux d'intérêt général qui contribuent à des territoires plus inclusifs, plus durables, plus connectés, plus attractifs.

La Banque des Territoires intervient principalement par des prises de participations dans des structures de projets, d'initiative publique, parapublique ou privée, en capital, compte-courant d'associés, titres participatifs, obligations convertibles ou avances remboursables. Elle peut également intervenir dans des sociétés multi-projets (fonds dédiés, foncières, entreprises publique locales et filiales associées, associations), l'intermédiation permettant, dans certains cas, de démultiplier les investissements de façon efficace.

**Dans le cadre du Programme d'Investissements d'Avenir et du Grand Plan d'Investissement**, la CDC est le principal opérateur, pour le compte de l'Etat, des actions s'adressant aux territoires, notamment dans les domaines de l'innovation territoriale, du numérique, de l'éducation et de la formation.

#### **Contribution aux programmes nationaux territoriaux**

La Banque des Territoires contribue à la mise en œuvre de certains programmes nationaux, parmi lesquels :

**Action Cœur de Ville** : la Banque des territoires est l'un des principaux partenaires de ce programme qu'elle accompagne en ingénierie et sur lequel elle mobilise ses financements (prêts et investissements).

**Petites Villes de Demain** : en complément de ses prêts et de ses investissements, la Banque des territoires a mis en place une enveloppe de subventions pour soutenir l'ingénierie des territoires sélectionnés. Une partie de cette enveloppe sera mise en œuvre en Centre-Val de Loire par les Préfectures de département. Elle permettra de co-financer des chefs de projet du programme (25 % du coût), ainsi que des études (max 50 % du coût TTC) afin de faire émerger et sécuriser des projets. (à noter : le marché à bons de commande PVD reste à la main de la BDT).

**Territoires d'Industrie** : la Banque des Territoires, aux côtés de l'Etat et de sept opérateurs nationaux, mobilise des moyens financiers, techniques et humains (ingénierie et investissement) en partenariat avec les conseils régionaux, acteurs clé de la stratégie industrielle territoriale, pour faciliter le déploiement de nouveaux projets industriels.

**France Services** : la Banque des Territoires est l'un des partenaires majeurs du programme en assumant le rôle d'animation de la politique publique aux cotés de l'Etat et des partenaires et en contribuant au financement de structures fixes et itinérantes.

**Quartiers productifs** : la Banque des Territoires contribue à accompagner les collectivités dans la définition de stratégies territoriales de développement économique et rendre plus accessible l'offre de dispositifs existants, dans le cadre de la nouvelle convention d'objectifs pour les quartiers prévoyant 225 millions d'euros d'investissements et d'ingénierie sur trois ans.

#### **4. Soutien possible à Estérel Côte d'Azur Agglomération dans le cadre du CRTE :**

*Un accompagnement est possible s'agissant :*

- du projet de bâtiment haute performance énergétique d'Estérel Côte d'Azur Agglomération,
- de la rénovation thermique de bâtiments,
- d'actions en lien avec la GEMAPI,
- du projet de réaménagement du bord de mer,
- du dispositif Petite Ville de Demain pour la commune de Roquebrune-sur-Argens.

## Présentation du CEREMA

<https://www.cerema.fr/fr/cerema/missions>

Le CEREMA apporte aux acteurs territoriaux un appui en termes d'ingénierie et d'expertise technique dans les 9 domaines qui composent ses activités dans l'optique de favoriser une transition vers une économie sobre en ressources et décarbonée, respectueuse de l'environnement et équitable. Il assure la promotion aux échelles territoriale, nationale, européenne et internationale des règles de l'art.

**1 - APPUI AUX POLITIQUES PUBLIQUES** - Présent à la fois sur les enjeux scientifiques et techniques, sur les grands enjeux sociétaux du développement durable et sur les enjeux de la gestion des territoires et des villes, le CEREMA apporte ses connaissances et son savoir-faire pour améliorer le cadre de vie des citoyens.

Le CEREMA est un expert technique dans divers domaines (aménagement, transports, infrastructures, risques, bâtiment, environnement...) et se positionne comme un intégrateur, mobilisant ses compétences multi-métiers au service des territoires et de leurs projets. Etablissement public, il agit en acteur neutre et impartial en intervenant prioritairement là où les besoins de l'Etat et des collectivités sont les plus importants et les sujets les plus complexes.

**2 - INNOVATION & RECHERCHE** - La recherche au CEREMA est en prise forte avec les autres activités et contribue à mettre en prise l'établissement avec l'état de l'art, notamment en l'aidant dans son rôle de « passeur », jouant un rôle de médiation entre la recherche et les territoires.

L'innovation au CEREMA se nourrit des usages et besoins des territoires. Elle porte autant sur les services et méthodes que sur les outils. Elle prend en compte les dimensions environnementales, économiques et sociales. Elle est également ouverte, la complexité des questions posées aux territoires interdisant au CEREMA d'imaginer pouvoir innover seul. Enfin le CEREMA veut accompagner et faciliter la diffusion dans les territoires des innovations élaborées par d'autres.

Dans le domaine de la recherche partenariale, l'institut Carnot Clim'adapt accompagne les entreprises, les ingénieries, les industriels, les autorités locales dans les démarches de recherche et d'innovation pour adresser les enjeux d'une transition vers une économie sobre en ressources, décarbonée, respectueuse de l'environnement et équitable, en visant plus particulièrement les besoins liés aux risques, à l'environnement, à la mobilité et à l'aménagement.

Le CEREMA est un partenaire pour la valorisation de la recherche et de l'innovation.

**3 - DIFFUSION DES CONNAISSANCES** - Véritable centre de ressources et d'expertises scientifiques et techniques interdisciplinaires, le CEREMA assure la diffusion et la promotion des travaux et des études liés à ses activités par le biais de publications d'ouvrages, de formations et par l'organisation de journées techniques.

Outils scientifiques et techniques, méthodologies, réglementations, règles de l'art, informations sur les politiques publiques et les territoires, pratiques innovantes ou alternatives, retours d'expérience... Cette grande diversité de ressources est proposée à tous, techniciens des collectivités ou des services de l'Etat, réseaux professionnels publics et privés, élus, citoyens. Les acteurs territoriaux y puisent les connaissances et les savoir-faire dont ils ont besoin pour mettre en œuvre et évaluer leurs projets de développement dans des domaines très variés (environnement, transports et infrastructures, prévention des risques, sécurité routière et maritime, aménagement urbain, habitat, logement, énergie ou climat).

**4 – NORMALISATION** - La normalisation est au cœur des préoccupations du CEREMA. Elle contribue à la qualité et à la pérennité des ouvrages ainsi qu'à la sécurité et à la santé du public. Elle facilite également la diffusion de l'innovation et soutient le développement économique.

Le CEREMA identifie et propose des projets de normes pouvant avoir un impact sur les activités relevant de ses champs de compétence et répondant aux questions des parties prenantes.

En favorisant l'appropriation des normes par les acteurs des territoires et en accompagnant les collectivités aux différentes étapes de la décentralisation, le CEREMA se positionne comme un acteur du dialogue permettant la prise en compte des contraintes et des questions des collectivités dans le processus de normalisation.

Plus de 150 de nos agents participent aux instances de normalisation françaises ou internationales (dont une part importante sont membres des commissions de normalisation suivies par le bureau de normalisation des transports, des routes de leurs aménagements - BNTRA).

## **5 – Soutien possible à Estérel Côte d'Azur Agglomération dans le cadre du CRTE :**

Le CEREMA pourrait apporter son expertise et sa méthodologie aux projets et actions proposés par Estérel Côte d'Azur Agglomération ayant trait :

- aux projets de bâtiments et équipements des différents maîtres d'ouvrages listés au CRTE,
- à la mobilité et au transport dans le cadre de la lutte contre le changement climatique,
- à l'adaptation au changement climatique et à la prévention des risques naturels. Cette orientation comprend la lutte contre les inondations et la lutte contre l'érosion marine,
- à la relance et la mutation économique du territoire.



AGENCE  
NATIONALE  
DE LA COHÉSION  
DES TERRITOIRES



La CAVEM devient  
**Estérel Côte d'Azur Agglomération**

**CONTRAT TERRITORIAL DE RELANCE  
ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE**

**Pour le territoire d'Estérel Côte d'Azur Agglomération**

**Annexe 8 – Portraits Ecologique d'Estérel Côte d'Azur Agglomération**

(Source DDTM – Prévu pour décembre 2021)

## **Annexe 8 – Portraits Ecologique d’Estérel Côte d’Azur Agglomération**

(Source DDTM – Prévu pour décembre 2021)

Les services de l’Etat apporteront un appui à Estérel Côte d’Azur Agglomération pour établir un état des lieux écologique du territoire. La contribution prendra la forme d’un portrait écologique du territoire qui sera annexé au futur contrat et aura vocation à être mis à jour régulièrement par la collectivité.